LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: nuageux et pluvieux; maximum: 14. Aperçu pour demain: ensoleillé.

25 CENTS

Vol. LXVII - No 223 | Montréal, samedi 27 septembre 1975 | Saint Vincent-de-Paul

En désaccord avec le gouvernement

Jérôme Choquette démissionne



Jérôme Choquette

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Dans un geste dramatique qui a pris tout le monde par surprise, le ministre de l'Éducation, en désaccord avec le premier ministre et ses collègues concernant les dispositions relatives à la langue de l'enseignement dans la loi 22, a démissionné hier soir du conseil des ministres et du caucus libéral.

Député libéral d'Outremont depuis juin 1966, M. Jérôme Choquette siégera désormais comme député indépendant à l'Assemblée nationale.

Emu, mais d'une voix ferme, entouré de quelques-un de ses principaux collaborateurs parfois au bord des larmes comme lui, M. Choquette a lu à la presse, en début de soirée, la lettre qu'il venait d'adresser au premier ministre.

Quelques instants plus tard, M. Robert Bourassa envoyait à la presse une copie de sa réponse à l'ex-ministre, remplacé sur-le-champ par M. Raymond Garneau, qui garde le portefeuille des Finances. Ce dernier, qui sera assisté de M. Bernard Lachapelle à titre de ministre d'État, a prêté serment en fin d'après-midi, peu après que le premier ministre eût échoué dans son ultime tentative d'ajourner la décision de M. Choquette.

Ministre de la Justice durant cinq ans, ministre de l'Éducation depuis deux mois à peine, confronté avec le problème de Saint-Léonard, M. Choquette en était venu à la conclusion qu'il fallait reprendre le chapitre de la loi 22 relatif à la langue d'enseignement.

M. Choquette aurait voulu que la loi 22 dise clairement ceci: "L'école française est la règle pour tous, sauf pour les enfants de langue maternelle anglaise, définie comme la première langue apprise et encore parlée, ces derniers ayant droit à l'école en langue anglaise."

C'est une disposition de cet ordre que, dès l'an dernier, lors de l'étude du bill 22, M. Choquette avait tenté d'introduire dans la loi de façon claire et précise, mais en vain. Le gouvernement préféra alors recourir à des tests d'aptitude linguistique, doublés de mesures de contingentement des écoles anglophones.

A ce moment-ci comme l'an dernier, le gouvernement reste convaincu, ainsi que M. Bourassa l'écrit dans sa lettre à M. Choquette, "qu'une solution raisonnable et juste peut être trouvée dans le cadre de la loi et des règlements au problème particulier qui a surgi à la Commission scolaire Jérôme-Le-Royer" (CSJLR).

M. Choquette estime, au contraire, que le problème posé par les 182 enfants qui ont réussi les tests d'aptitude en langue anglaise et qui ne peuvent être admis à l'école anglophone, à cause du contingentement prévu à l'article 40 de la loi 22, impose une clarification de la loi. "Il est fondamental, écrit-il, que les droits en matière scolaire puissent être compris et perçus aisément par tous: et que la loi s'applique avec uniformité, sagesse et justice."

M. Choquette a concouru l'an dernier au compromis de l'article 40, mais le problème de Saint-Léonard l'a convaincu qu'il fallait modifier la loi, pour tenir compte "du bien commun du Québec, des aspirations de la majorité et des minorités, et d'un esprit de sagesse qui se situe au-delà des intérêts particuliers".

Partisan de l'école française pour tous, à l'exception des véritables anglophones, M. Choquette n'a pu faire accepter ses vues, ni par le premier ministre, ni par l'ensemble de ses collègues. Sans révéler les secrets du conseil des ministres, il laisse entendre qu'il s'est retrouvé seul à défendre cette thèse, qui rejoint celle du Parti québécois.

L'Assemblée nationale tenant une session d'urgence pour adopter une loi spéciale visant à rétablir le transport en commun à Montréal, le geste-surprise de M. Choquette a fait monter d'un cran l'atmosphère déjà surchargée du Parlement. On savait bien que M. Choquette n'était pas heureux de la tournure des événements et qu'il ferait une déclaration, mais bien peu ava mais bien peu avaient pu prévoir sa démission. On a appris par la suite qu'il a eu de nombreux conciliabules avec le premier ministre, occupé par ailleurs à la conférence des premiers ministres de l'Est et par la loi spéciale.

Surpris également, M. Bourassa n'a pu parer le coup comme il avait réussi à le faire en mai 1972, alors qu'en pleine crise sociale, MM. Claude Castonguay et Jean-Paul L'Allier avaient fait mine de démissionner. Depuis la crise d'octobre 1970, c'est probablement le coup le plus dur que le chef du Parti libéral du Québec encaisse.

M. Bourassa a réaffirmé sa décision de ne modifier ni la loi 22, ni les règlements relatifs à la langue d'enseignement. "Un gouvernement vraiment responsable, écrit-il à M. Choquette, ne peut consentir à faire intervenir l'Assemblée nationale aux premières difficultés d'application d'une loi, surtout lorsqu'elle porte sur des matières importantes et que les problèmes d'application soulevés peuvent trouver aisément des solutions justes et équitables pour tous."

Mais l'ex-ministre est convaincu que, dans le cadre de la loi 22 adoptée en juillet 1974, il ne pouvait rendre une décision

Voir page 6: Choquette

■ Voir en page 6 le texte intégral de la correspondance échangée entre M. Jérôme Choquette et le premier ministre, M. Robert Bourassa.

Le remaniement veut relancer l'économie

par Michel Guénard

OTTAWA — C'est presque toute l'aile économique du cabinet de M. Trudeau qui a subi hier une permutation en profondeur: alors que cinq ministres changent de portefeuille, sauf M. Jean Marchand qui devient ministre d'État et que deux nouvelles figures accèdent à des charges ministérielles.

Les cinq ministres permutés sont MM. Donald Macdonald (de l'Énergie aux Finances), Otto Lang (de la Justice aux Transports), Alastair Gillespie (de l'Industrie à l'Energie), Donald Jamieson (de l'Expansion économique à l'Industrie), Ronald Basford (du Revenu national à la Justice).

Deux députés rentrent au conseil des ministres: M. Marcel Lessard, député du Lac-Saint-Jean, devient le deuxième Canadien français à diriger le ministère de l'Expansion économique régionale, et M. Bud Cullen est promu au Revenu national.

Les huit nouveaux ministres ont prêté serment hier à la résidence du Gouverneur général du Canada, M. Jules Léger. Le premier ministre Trudeau a justifié ce remaniement ministériel en déclarant "que l'économie canadienne était dans une sérieuse situation et qu'il fallait une équipe d'hommes qui exerce un leadership, qui prenne des initiatives, s'engage dans des actions concrètes, qui visent finalement des résultats tangibles."

"Si nous connaissons une inflation à deux chiffres, de poursuivre M. Trudeau, c'est que la révolte des espérances, pour reprendre une expression chère à M. Adlai Stevenson, n'a pas encore été vaincue et que nous vivons au-dessus de nos moyens même si beaucoup de Canadiens ne sont pas conscients de cette réalité."

Au plan international, reconnait le premier ministre, il est bien évident que la hausse du pétrole a entrainé des transferts monétaires qui ont appauvri le Canada. "Nous sommes moins riches qu'avant," a-t-il dit.

Au plan intérieur, certaines distorsions sectorielles ont enrichi la classe agricole aux dépens d'autres classes de travailleurs par une flambée des prix alimentaires. "Aussi la priorité de ce nouveau cabinet, a-t-il dit, sera de combattre l'inflation et le chômage."

Dans un tout autre ordre d'idées, M. Trudeau a dit avoir nommé M. Ronald Basford au poste de ministre de la Justice dans une perspective de "law and order" respectueuse des droits individuels. Il s'est dit assuré que M. Basford saurait trouver le juste équilibre entre ces deux objectifs et que la réforme de la Justice au Canada suivrait son cours normal sous la férule du nouveau ministre.

Si M. Trudeau a eu un bon mot à l'endroit de chacun des nouveaux ministres, il en a eu un meilleur envore pour M. Macdonald.

"Récemment, a-t-il dit, M. Macdonald avait fait part à la presse de son désir de quitter la politique. J'ai, au cours d'un tête-à-tête avec lui, insisté pour qu'il prenne sa décision maintenant et non dans un an."

Le nouveau ministre des Finances, devait d'ailleurs déclarer un peu plus tard "que de fortes pressions, tant de l'establishment du Parti que de ses collègues du Cabinet, avaient été exercées sur lui afin qu'il accepte la lourde tâche des Finances."

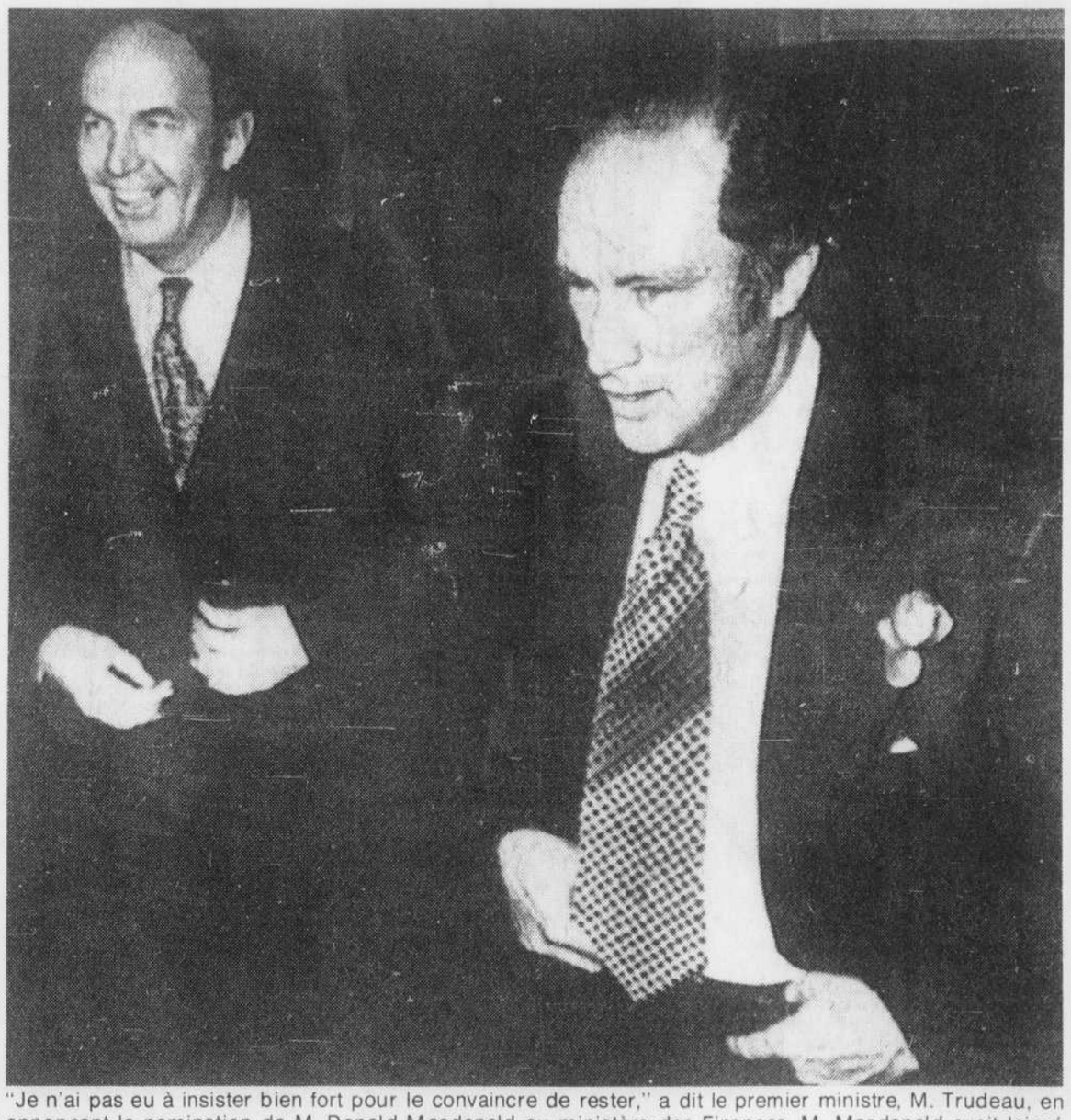
M. Macdonald a refusé, à ce stade de parler des mesures à prendre pour redresser l'économie vacillante du Canada. Il a jugé prématurée la question de savoir s'il présenterait un nouveau budget dans les mois qui viennent. Il veut au préalable consulter les hauts fonctionnaires de son ministère (M. Macdonald retrouve comme sous-ministre, T.K. Shoyama, son ancien bras droit à l'Energie).

Faut-il souligner que toute la presse anglophone du pays voit dans M. Macdonald le porte-parole des Canadiens anglais au sein du cabinet. Le nouveau ministre des Finances, moins flamboyant que son prédécesseur, est reconnu comme un travailleur rude et entêté.

On le dit plus à gauche que M. Turner, mais il faut savoir que M. Macdonald est un "homme de Parti" qui rend coup pour coup, peu importe de quel côté ils viennent. C'est aussi un homme qui se situe au même diapason politique que son patron et dont les conceptions du fédéralisme épousent parfaitement celles de M. Trudeau.

Quant aux deux nouveaux noms qui viennent compléter ce remaniement, di-

Voir page 6: Remaniement



"Je n'ai pas eu à insister bien fort pour le convaincre de rester," a dit le premier ministre, M. Trudeau, en annonçant la nomination de M. Donald Macdonald au ministère des Finances. M. Macdonald avait laissé entendre qu'il quitterait prochainement la politique. Il s'est maintenant ravisé et se dit prêt à rester indéfiniment. (Téléphoto PC)

au sommaire

■ Les ports canadiens seront rouverts aux chalutiers soviétiques

■ Les représentants du public se débattent entre l'impuissance et la récupération — page 2

■ Pepin juge la loi spéciale plus mauvaise que celle de 1967 — page 3

■ La démission de M. Choquette: un éditorial de Claude Ryan — page 4

■ Qu'on leur donne des raisons de rentrer: un commentaire de J.-C. Leclerc

■ Le remaniement ministériel: une analyse de Michel Roy — page 4

■ Unique en Amérique du Nord: le calvaire d'Oka

■ Pleins feux sur la théorie du regard narcissique — page 13

■ Deux maîtres de l'affirmation — page 14

■ L'honneur du cinéma canadien: My Father told me — page 17

Pour cinq des antifranquistes condamnés à mort, le compte à rebours a commencé

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Le compte à rebours a commencé hier pour cinq militants antifranquistes condamnés à mort par les tribunaux militaires espagnols, et dont la sentence a été confirmée par le général Franco.

Les cinq condamnés, deux militants du mouvement séparatiste basque ETA et trois membres du Front révolutionnaire anti-fasciste patriotique (FRAP), seront probablement exécutés ce matin à l'aube (soit douze heures après la confirmation de la sentence) soit par un peloton d'exécution soit au garrot, selon la décision des autorités militaires.

Il paraît peu probable que le général Franco grâcie à la dernière minute les cinq condamnés, car au cours du conseil des ministres espagnols d'hier, il a déjà exercé sa clémence envers six autres condamnés à mort, dont deux femmes et un militant de l'ETA aux facultés mentales amoindries par une blessure à la tête.

Les cinq condamnés qui doivent être exécutés incessamment sont les maquisards basques Juan Parades Manot, 21 ans dit Txiki, Angel Oteagui, 33 ans et les membres du FRAP, (mouvement marxiste-léniniste) Jose Baena Alonso, 23 ans, Ramon Garcia Sanz, 27 ans et Jose Luis Sanchez Bravo, 21 ans.

Les peines de ceux dont les condanations à mort ont été commuées en peines de prison n'ont pas été précisées par M. Leon Herrera Esteban, ministre espagnol de l'Information. Il s'agit de Jose Antonio Garmendia, membre de l'ETA, et des membres du FRAP, Concepcion Tristan et Maria Jesus et Manuel Blanco Chivite, Vladimiro Fernandez Tovar et Manuel Canaveras.

Le ministre espagnol a démenti les informations de presse selon lesquelles les condamnations à mort avaient provoqué des remous au sein du cabinet et que huit des ministres avaient menacé de démissionner.

La décision du général Franco a provoqué une vague énorme de protestations en Europe. L'organisation séparatiste ETA ("Le pays basque et sa liberté") a lancé un avertissement au gouvernement espagnol. Si un seul des prisonniers antifranquistes est exécuté, précise un communiqué de l'ETA, "les représailles seront extrêmement violentes."

Plus de cinq mille personnes ont manifesté dans une rue du centre de Saint Sébastien pour protester contre les condamnations à mort. Les manifestants, parmi lesquels se trouvaient des familiers des deux basques condamnés, ont défilé silencieusement pendant une demi heure jusqu'à l'arrivée de la police, qui a opéré plusieurs arrestations. Des cris se sont élevés demandant la commutation des

Voir page 6: Condamnés

La loi fera rouler métro et autobus

QUEBEC (Le Devoir-CP) — Les 2,050 employés sédentaires de la CTCUM en grève depuis 10 jours devront retourner au travail demain soir, à minuit et une minute, tel que l'ordonne le projet de loi spéciale soumis à l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire, hier, pour mettre fin à la paralysie du transport en commun à Montréal.

Les députés qui se sont réunis à 10 heures, hier matin, devaient terminer l'étude de ce projet de loi au cours de la nuit.

Outre l'ordre de retour au travail, cette loi prévoit de sévères amendes à l'endroit des syndiqués et des instances syndicales qui ne respecteront pas l'ordre de retour au travail. Elle prévoit aussi de confier à un conciliateur le soin d'amener la CTCUM et les deux syndicats des employés d'entretien et de bureau à signer une nouvelle convention collective, faute de quoi le gouvernement pourrait alors imposer l'arbitrage aux deux parties.

Le ministre du Travail, M. Gérald Harvey, a expliqué que le gouvernement n'avait d'autre choix que de recourir à une loi spéciale pour mettre fin au conflit. La grève des employés sédentaires de la CTCUM provoque une détérioration de la situation sociale à Montréal tout en occasionnant aux milliers d'usagers du transport en commun divers inconvénients et des problèmes financiers, a-t-il déclaré en chambre.

Il a également affirmé que le gouvernement avait fait tout en son pouvoir pour en venir à un règlement négocié du conflit. Mais en définitive, il n'y avait d'autre choix que de demander à l'Assemblée nationale de mettre fin à cette grève légale, selon lui.

Le leader parlementaire du Parti québecois, M. Robert Burns, a par contre, accusé le gouvernement de collusion avec la CTCUM en permettant une détoriation du conflit. Pour lui, le gouvernement a tout simplement mis au point au scénario qui vise à créer un précédent à l'occasion des négociations dans la fonction publique québécoise.

Les lois perdront leur valeur si elles doivent servir à mettre fin à des grèves légales, a déclaré M. Burns qui a prédit que ce type de loi viendrait à subir le même sort que les injonctions des tribunaux qui, elles ne sont plus respectées par les grévistes.

Le projet de loi est débattu dans des conditions quelque peu exceptionnelles. D'entrée, le leader parlementaire du gouvernement, M. Gérard-D. Lévesque, a proposé la suspension des règles de procédure, obligeant ainsi les députés à sié-

Voir page 6: La loi

Après l'entretien Gromyko-MacEachen

Les ports canadiens seront rouverts aux chalutiers soviétique dès lundi

OTTAWA (CP) — Il a suffi d'un bref entretien entre M. Andrei Gromyko et son collègue canadien, M. Allan MacEachen, hier matin pour disposer du contentieux canado-soviétique sur la pêche.

Dès lundi, les ports de pêche seront rouverts à la flotte soviétique.

"La dispute est réglée," a annoncé M. MacEachen au sortir de la réunion. Il est en conséquence fort improbable que le Canada prenne l'initiative de porter la limite de ses eaux à 200 milles avant la conférence sur les droits de la mer en mars, à New York.

L'Union soviétique et le Canada sont convenus de:

— négocier un accord bilatéral sur la zone de pêche de 200 milles:

— veiller à diminuer de 40% les prises étrangères sur la côte Atlantique:

— mettre sur pied un comité conjoint chargé de régler tout problème futur entre les deux pays en matière de pêche; un représentant soviétique s'établira dans ce but à Halifax.

Outre la question de la pêche, MM. Gromyko et MacEachen ont traité de collaboration dans l'Arctique et de la réduction des forces armées en Europe.

Quelque temps après la rencontre, le ministre canadien de la Pêche, M. Roméo LeBlanc, et le sous-secrétaire soviétique à la Pêche, M. V. M. Kamentsev, en pourparlers à Montréal, ont annoncé la réouverture des ports.

M. Kamentsev s'est dit heureux de l'entente. L'Union soviétique, a-t-il dit, appuie le principe de l'utilisation rationnelle et scientifique des ressources de la pêche et partage le souci de conservation du Canada.

M. MacEachen n'a pas caché sa surprise que le différend se soit réglé aussi rapidement.

La dispute a traîné longtemps. Le Canada accusait les Soviétiques de pêcher avec excès sur les côtes, et les Soviétiques n'en paraissaient faire aucun cas.

Exaspéré, le Canada a fermé ses ports à la flotte soviétique et il a prévenu les Espagnols et les Portugais que la même chose pourrait leur arriver s'ils ne respectaient pas les règlements de la Commission internationale de pêche dans l'Atlantique du nord-ouest.

Le premier ministre, M. Trudeau, a fait part des récriminations du Canada au premier ministre soviétique, M. Kosygine, dans une lettre et un rendez-vous a été organisé entre M. Trudeau et le secrétaire général du PC soviétique, M. Léonide Brejnev, à Helsinki.

Il a été convenu à cette rencontre que les représentants des deux pays entameraient des négociations immédiates pour régler la dispute. Entre-temps, les Soviétiques se sont conformés aux limites de prises arrêtées par la Commission internationale.

M. MacTahen considère l'entente d'hier capitale. plus encore que les décisions susceptibles d'être prises à la conférence sur les droits de la mer. Il attache de l'importance surtout à la décision soviétique d'appuyer la demande du Canada en vue de réduire les prises étrangères de 40%.

A la réunion de la commission internationale, qui réunira 17 pays à Montréal, le Canada a besoin des deux tiers des suffrages pour faire adopter cette mesure. L'appui soviétique entraînera presque certainement celui de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Pologne et de l'Allemagne de l'Est.



M. Andrei Gromyko s'est contenté de tirer sa révérence à la conférence de presse qui a suivi son entretien avec M. MacEachen hier. D'autres affaires le pressaient: il devait encore voir le premier ministre, M. Trudeau, avant de rentrer en hâte à New York. (Téléphoto PC)

Pour Pierre Marois, le mandat du PQ est de faire l'indépendance

M. Pierre Marois, une des têtes d'affiche du Parti québécois, candidat de ce parti sur la Rive-Sud et conseiller au programme à l'exécutif national du PQ, a émis l'opinion, hier, que son parti ne devait en aucune façon abandonner son objectif principal: celui de réaliser l'indépendance politique du Québec.

M. Marois ne fait aucune allusion directe aux thèses de M. Claude Morin en vertu desquelles le PQ devrait électoralement insister sur des priorités différentes mais il réaffirme son appui aux objectifs du programme tels que votés démocratiquement par les membres de ce parti.

M. Marois déclare que le PQ a toujours le mandat clair de réaliser l'indépendance du Québec démocratiquement c'est-à-dire d'abord par la négociation avec Ottawa puis, en cas d'insuccès, par voie de référendum auprès de la population québécoise.

M. Marois conclut que le PQ doit conjuguer tous ses efforts pour prendre le pouvoir à l'Assemblée nationale du Québec aux fins de pouvoir réaliser ces objectifs dont naturellement celui de faire l'indépendance au Québec.

Selon le président de la Régie de la langue, la loi 22 comporte des avantages pour tous

QUEBEC (PC) — Que tous les Québécois et ceux qui vivent sur leur territoire se rassurent: la loi 22, qui fait du français la seule langue officielle, comporte des avantages pour tous.

C'est en substance l'assurance qu'a donnée hier le président de la Régie de la langue française du Québec, M. Maurice Forget, aux membres de l'Institut canadien des comptables agréés, réunis en congrès annuel à Québec, depuis jeudi.

A la majorité francophone, elle permet ou permettra de plus en plus de s'exprimer dans sa langue partout dans la province et de promouvoir sa culture. A la minorité anglophone, elle garantit, entre autres choses, l'unité canadienne. Aux travailleurs francophones, elle donne, outre le droit de travailler dans leur langue, de plus grandes possibilités d'accéder à des postes de direction au sein des entreprises qui les embauchent. Et à leurs patrons, majoritairement anglophones ou anglophiles, elle garantit la paix sociale et plus d'efficacité de la part de leurs employés, donc plus de profits.

M. Forget a notamment insisté sur les avantages que retireront de cette loi les compagnies et entreprises dirigées par des non-francophones.

"En aucune façon, a-t-il soutenu devant un auditoire majoritairement anglophone (seulement 15% environ des membres de l'ICCA sont de culture québécoise francophone), la loi 22 ne nuit à l'efficacité et à la bonne administration des entreprises. Au contraire, elle constitue presque un aide-mémoire de bonnes pratiques commerciales."

En effet, a-t-il poursuivi, s'exprimant alors en anglais, cette loi incite les compagnies à faire des affaires au Québec, à traiter avec leurs clients dans leur langue. "Cela ne peut alors se traduire, a-t-il dit, que par une plus large clientèle, mieux satisfaite et, en conséquence, de plus grands bénéfices".

M. Forget, rappelant que la loi 22 encourage les patrons à permettre à leurs employés de travailleur le plus possible dans leur langue, a souligné qu'une personne qui jouit de ce droit est plus productrice.

Il a ajouté que les compagnies qui acceptent, comme l'encourage la loi, des francophones dans leur haute direction, en retirent des avantages certains, puisque ces "nouveaux venus" sont familiers avec les objectifs sociaux, politiques et économiques de la région où se sont implantées ces compagnies.

M. Forget a admis que la loi 22 suscite beaucoup de mécontentement et d'opposition dans certains milieux. Aussi, a-t-il souligné, la Régie verra à ce qu'elle soit mieux comprise et acceptée. "C'est l'un de nos objectifs primordiaux", a-t-il dit, souhaitant que l'ICCA — qui, plus tôt, venait de choisir M. Marcel Bélanger, un comptable de Québec, comme nouveau président — l'aiderait à réaliser cet objectif "dans l'intérêt non seulement du Québec, mais aussi du Canada tout entier".

"Nous pourrons alors, a-t-il conclu, dire aux dirigeants des entreprises: La loi 22 ne parle-t-elle pas votre langue après tout." "Bill 22 speaks your language after all."

Plus tôt, M. Forget avait déclaré, cette fois en français, que la Régie "est bien déterminée" à accomplir son mandat avec fermeté, diligence et, surtout, avec discernement, "c'est-à-dire sans excès de zèle, bien sûr, mais sans excès de complaisance non plus".

La loi 22 limite à peine le privilège des anglophones d'assimiler le Néo-Québécois, estime Marcel Léger

QUÉBEC (PC) — La loi 22 ne met aucunement en péril les privilèges dont bénéficie la minorité anglophone du Québec, estime M. Marcel Léger, député péquiste de Lafontaine et porte-parole de son parti en matière linguistique.

Intervenant hier matin à l'Assemblée nationale, M. Léger croit que la loi 22 "limite à peine très légèrement le privilège qu'avaient les anglophones du Québec d'assimiler le plus possible les Néo-Québécois".

M. Léger estime même que la loi 22 est tellement pleine de trous que les anglophones dépasseront bientôt en nombre les francophones dans la ville de Montréal puisque la loi 22 permet aux immigrants de passer indirectement à l'école anglaise, et d'aller ainsi grossir les rangs de la minorité.

M. Léger a également soutenu que la loi 22 engendrait deux types d'injustice pour les immigrants au Québec:

— d'une part, elle crée deux classes d'immigrants: elle interdit l'école anglaise aux immigrants d'origine non-anglophone, mais permet l'école anglaise aux immigrants anglophones.

— d'autre part, il y a injustice pour les immigrants qui ont passé le test d'aptitudes linguistiques, mais qui ne peuvent trouver asile dans les écoles anglaises, faute de place.

M. Léger a conclu que la situation du français au Québec ne peut être sauvée que par un gouvernement qui "fera réellement du français la langue de l'environnement, du travail, la langue officielle de tous les Québécois".

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

Les corporations professionnelles

Les représentants du public se débattent entre l'impuissance et la "récupération"

par Gérald LeBlanc

L'Office des professions du Québec avait réuni, hier, les représentants du public aux conseils d'administration des 38 Corporations professionnelles mises en place en vertu du nouveau Code des professions, afin de partager et d'évaluer ces premières années d'expérience.

En atelier, en plénière, dans les corridors, les quelque 50 "membres externes", expression privilégiée en raison de la difficulté d'assumer le rôle de représentant du public, ont en général exprimé leur satisfaction de cette incursion dans les chasses gardées des professionnels.

Les frustrations n'ont cependant pas manqué et les membres externes ont souvent été confrontés à un véritable dilemme: fonctionner efficacement en se laissant récupérer par les professionnels (chaque conseil d'administration compte seulement 2, 3 ou 4 représentants du public devant une vingtaine de membres de la profession) ou se faire le défenseur irréductible du public et devenir impuissant.

Les interventions du président de l'Office des professions, Me René Dussault, et du président du Conseil Interprofessionnel (organisme de coordination des 38 corporations), M. Yvon Dupuis, exprésident de la Corporation des ingénieurs, ont d'ailleurs fait ressortir l'un ou l'autre terme de cette alternative.

Suggérant de nouveaux champs d'action aux représentants du public, Me Dussault les a invités à appuyer et même aiguillonner l'Office afin de lui permettre de réaliser sa responsabilité essentielle, à savoir: "veiller à ce que chaque corporation professionnelle assure la protection du public".

Les professionnels et les technocrates ont maintenu, selon Me Dussault, le public dans l'ignorance et renforcé le "mythe de la compétence exclusive du spécialiste". Au-delà d'une protection du public limitée à la détection et à la sanction des fautes professionnelles, les Corporations doivent, selon lui, garantir la pertinence des services offerts en les ajustant aux besoins réels du client.

"Qu'on songe seulement, a-t-il ajouté, à la consommation considérable de médicaments, et particulièrement de tranquillisants, prescrits et distribués par des professionnels de la santé. Cette situation n'illustre-t-elle pas les difficultés d'adaptation de nos services de santé aux nouveaux besoins exprimés dans notre société?"

M. Dupuis, au contraire, a invité les représentants du public à se faire les ambassadeurs de la profession auprès du grand public: "il nous a demandé carrément de se faire propagandistes pour vendre la profession", indiquaient plus tard en atelier certains représentants indignés.

"Il ne faudrait pas qu'on laisse planer un doute sur la qualité de nos professionnels", ajoutait d'ailleurs M. Dupuis.

L'ex-président de la Corporation des ingénieurs mettait également l'Office des professions en garde contre le danger de "fonctionnariser" les corporations. "En moins de deux ans, le personnel permanent de la Corporation des ingénieurs est passé de 15 à 37 personnes pour pouvoir assumer les exigences gouvernementales", a-t-il précisé.

Aux journalistes, M. Dupuis précisait ensuite que le grand tort de la réforme de M. Claude Castonguay, ex-ministre des Affaires sociales à qui fut associé étroitement Me Dussault, était d'avoir imposé à toutes les professions des structures s'appliquant au monde de la santé.

Heureux de pouvoir partager leurs satisfaction et frustration, les représentants du public ont souvent insisté sur l'ambiguïté de leur rôle: représenter le public dont ils ne connaissent pas les besoins et à qui ils ne peuvent parler.

La confidentialité des discussions en conseil d'administration les empêche, en effet, de faire valoir publiquement les carences décelées dans telle ou telle corporation.

Ils réclament une certaine aide de l'Office afin de trouver les vrais besoins du public de façon à les faire valoir devant la Corporation. Associés avec des briques de données techniques fournies par la corporation, ils finissent souvent par se ranger du côté des professionnels, faute de pouvoir contester leur point de vue.

"On en vient à penser comme un médecin au même titre que les professionnels de la Corporation", avouait un participant. Un autre le confirmait par son attitude: représentant du public à la Corporation des médecins, il se fait tout éloge pour ce qui s'y fait et ne voit pas pourquoi il ferait preuve d'un parti-pris "propublic", comme le souhaitait une autre participante.

Bien qu'on retrouve un peu de tout parmi les représentants du public (syndicalistes, professeurs, hommes d'affaires, cultivateurs, ménagères, animatrices et même un journaliste de Saint-Hyacinthe), la représentativité des quatre membres siégeant à la Corporation des médecins est plutôt douteuse. On y retrouve en effet un coordonnateur des études médicales à l'université de Sherbrooke et trois représentants du monde des affaires.

Certains participants ont signalé la difficulté d'obtenir des renseignements dès que la docilité faisait place à l'interrogation et à la contestation de certaines pratiques de la profession et de la Corporation la régissant.

"Si l'on pousse plus loin, ajoutait-il, on verra à nous exclure des vraies discussions qui se feront avant ou après les réunions, sans que nous soyons même conscients des enjeux."

Il faut cependant signaler que plusieurs représentants du public aux Corporations se sont dit enchantés ou fonctionnement des organismes où ils siégent.

Signalons enfin la demande, formulée à plusieurs reprises, d'uniformiser le mode d'indemnisation accordée sur représentants du public au sein des Corporations. La situation actuelle varie d'une corporation à l'autre, certaines faisant appel au bénévolat total, d'autres offrant des jetons de présence allant de $10 à $150 par session.

DÉCLARATION PUBLIQUE D'UN GROUPE DE PROFESSEURS, CHERCHEURS, ÉTUDIANTS, ASSISTANTS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Face à la condamnation à mort et possible exécution collective de 11 militantes et militants politiques espagnols, nous soussignés dénonçons l'injustice dont ces militants sont les victimes, l'arbitraire du régime dictatorial espagnol et le non-respect des droits fondamentaux de l'homme en Espagne. Nous nous unissons à toutes les forces démocratiques du monde dans leur condamnation de cette nouvelle manifestation du régime fasciste qui opprime le peuple espagnol depuis plus de 35 ans. Nous faisons appel au peuple québécois et à ses organismes pour qu'ils manifestent leur solidarité envers le peuple espagnol afin de sauver la vie des patriotes et démocrates espagnols condamnés à mort.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

PROFESSEURS:

G. DORE	M. TROTTIER	R. AUCLAIR	D. FORTIN
G. TURCOTTE	E. BELANGER	FORTIER	A. HOME
G. DUSSAULT	M. POULIN	J. LAFOREST	C. BEAUSOLEIL
V. PALLINOS	G. ST-ARMAND	L. FOURNIER	M. LUY
C. COTE	G. MULTY	G. SAMSON	B. BELZILE
J. BERNIER	G. LAFLAMME	P. DESCHENE	L. BELANGER
A. LAROCQUE	J. SEXTON	J. BOIVIN	G. DION
G. GOSSELIN	K.E. COURTU	L. BALTHEZAR	G. S. HEROUET
G. BERGERON	V. LEMIEUX	J.P. DERRIENNIE	J. AVILES
PAUL PAINCHAUD	R. LANDRY	C. LEVASSEUR	R. SANTERRE
C. COLLARD	P. DURAND	J.L. DORAIS	Y. BRETON
S. GENEST	M. ELBAY	P.R. BÉLANGER	A. LUX
P. SOLOMAY	D. GAY	MG. LESSARD	A. MUZMINSKI
G. FRITERS	G. ST-ARNAUD	J. MONTMINY	A. AYOUB

ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE OU CHERCHEURS

Y. HURTUBISE	P. BERTRAND	J. DUCHAINE	G. LAROCHELLE
C. TREMBLAY	C. RUTIGLIANO	J.P. GRAVEL	M. COUTURE

ÉTUDIANTS

C. MANZI	B. GARNEAU	R. MARTEL	D. LACHANCE
C. VEILLET	L. PAINCHAUD	R. CARON	R. MORISSETTE
E. GOUCHEAULT	J. ROY	F. HOULE	C. DUBOIS
G. BEAUDOIN	M. GUAY	C. CARBONEAU	R. BETY
B. BLAIS	R. ROY	L. GIGUÈRE	S. GAUDREAULT
D. GAGNON	L. CARON	C. BOUCHARD	H. NADEAU
J. GOULET	L. DOUCET		

PERSONNEL ADMINISTRATIF

L. GAGNON	N.B. DUBE	E. NERGEAULT	D.A. CHEVALIER
P. MARANDA			

FACULTÉ DES LETTRES

PROFESSEURS

M. BÉLANGER	R. OUELLET	V. NADEAU	E. PASCAL
J.P. MAURANGES	F. LAMBERT	B. BEAULIER	D. ST-JACQUES
J. FRANCISCO	G. PARENT	J.C. SIMARD	A. RISCO
J. LAFORGE	L. BUREAU	D. LOUDER	P. VILLENEUVE
R. DE KONINCK	M. BÉLANGER	A. HUFTY	H. DORION
J. BERNIER	E. LAVOIE	A. CARON	LALIBERTÉ
A. SANFAACON	J. ROBERT	Y. M. VALLIERE	J. DU BERGER
I. SOLDEVILA	A. TREMBLAY	J. L. TREMBLAY	L. DORION
A. LANGUE	A. GERARDO	F. BERTRAND	J.G. DESCHAMP
A. VICHER	J.. ORSONI	M. MEPHAM	M. LAROCHE
G. ALVAREZ	R. J. M. PAQUETTE	A. LEBLANC	P. DENIS
A. PAPUOT	P. PAPUOT	R. ROBELM	M. BLANCHETTE
R. SHEEN	A. JARQUE		

ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE OU CHERCHEUR

F. VEAS	J. VARELA

ÉTUDIANT

A. TURCOTTE

PERSONNEL ADMINISTRATIF

M. DENIS	G. TREMBLAY (DIRECTEUR ADJOINT DU DÉPARTEMENT)		
C.G. DAIGLE	L. LALONDE	L. BOURCIER	D. HAUVENEK

AUTRES FACULTÉS, ÉCOLES OU SERVICES

PROFESSEURS

A. PRUJINER	J. SAMSON	N. DUPLE	I. BERNIER
L. ROSS	M. DE REPENTIGNY	J. RIVET	J. L. BERTRAND
G. LAURENCE	J. LEMIEUX	G. WILLETT	R. DE LA GARDE
J. DE GUISE			

SERVICES

R. RETAMAL	V. DIAZ

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 27 septembre 1975

Un moratoire

L'OSM reprend ses répétitions

QUEBEC (PC) — L'Orchestre symphonique de Montréal reprendra ses répétitions ce matin au théâtre Maisonneuve et les concerts prévus pour les 30 septembre et 1er octobre seront présentés tel que prévu, souligne un communiqué écrit, hier, par le ministère des Affaires culturelles.

Le programme d'activités de l'OSM devrait se dérouler normalement, par la suite, dit le communiqué.

Un moratoire de 30 jours a été accepté sans condition préalable par les parties en cause, à la suite des efforts d'un médiateur nommé par le gouvernement.

Me Richard Drouin a été nommé le 23 septembre, par le ministre, M. Jean-Paul L'Allier, comme médiateur dans le conflit de travail à l'OSM.

Son mandat n'était pas de négocier mais de rapprocher les parties en cause, afin de permettre la reprise des négociations. M. L'Allier a déclaré qu'il a confiance que le moratoire permettra de régler définitivement le conflit de travail.

Marcel Pepin

Une loi encore plus injuste que celle de 67

QUEBEC (Le Devoir) — Dans la liste de plus en plus longue des lois spéciales pour mettre fin à des conflits de travail, la loi 57 est l'une des plus injustes qu'ait connues le président de la CSN, M. Marcel Pepin.

C'est ce qu'a déclaré le président de la centrale syndicale à laquelle sont affiliés les 2,050 employés sédentaires de la CTCUM visés par cette loi, lors d'une conférence de presse, hier midi.

Pour M. Pepin, qui estime que le gouvernement fait une fois de plus la preuve de son penchant naturel en faveur des employeurs, de l'entreprise privée et des bailleurs de fonds, la loi représente un retour au travail forcé, injuste et inacceptable.

D'ailleurs, il ne peut dire si la loi sera respectée par les grévistes. "Ce n'est pas à moi, ni aux présidents des deux syndicats à décider d'une telle chose, note-t-il. Ce doit être une décision collective des travailleurs eux-mêmes".

Il signale, d'autre part, que l'arbitrage n'est pas la bonne façon de résoudre des conflits. Il craint même que le gouvernement ne nomme un arbitre à son goût, pour mieux mâter les travailleurs.

M. Pepin a adressé trois critiques au gouvernement sur la loi 57 qu'il a comparée avec celle adoptée en 1967 pour mettre fin à une autre grève à la CTCUM: Les amendes ont été indexées dans le cas des grévistes qui ne respecteront pas l'ordre de retour au travail; l'actuelle loi ne prévoit pas une clause antidiscriminatoire pour éviter les mesures disciplinaires; les dernières offres salariales de la CTCUM ne sont pas incluses au projet de loi, comme le gouvernement l'avait fait en 1967.

Ces deux dernières critiques ont semblé porter puisque le ministre du Travail a promis, en chambre, d'apporter les corrections nécessaires avant l'adoption de la loi.

Selon M. Pepin, le gouvernement n'a pas étudié à son juste mérite la cause des 2,000 grévistes, et il s'est dit disposé à témoigner une nouvelle fois devant les députés pour tenter de les convaincre du bien-fondé de leurs revendications, surtout salariales. Il déplore que le gouvernement n'ait pas mis autant de pression sur la CTCUM que sur les employés sédentaires. Il soutient toujours que la partie patronale n'a pas fait preuve de la bonne foi requise, notamment en n'offrant pas aux grévistes les mêmes hausses salariales qu'aux chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro.

Alors que la CTCUM offre une hausse d'un peu plus de 29% étalée sur deux ans, les deux syndicats en cause maintiennent leur demande globale de 49%, pour deux ans également.

Quant à eux, les caissiers ont accepté une offre de 36%, ce qui les laisse loin du compte des chauffeurs et de leur augmentation globale de quelque 45%.

A Montréal, il fut impossible d'obtenir des commentaires des dirigeants syndicaux sur cette loi, la plupart étant à Québec. Toutefois, un porte-parole syndical interrogé sur la réaction des grévistes a laconiquement déclaré: "Le monde le prend pas". N'ayant pas en main le texte du projet de loi, les dirigeants du syndicat qui étaient à Montréal n'ont pas voulu commenter le contenu de la loi, ni donner d'indications sur l'attitude qui sera adoptée par les grévistes.

Aujourd'hui, les exécutifs des deux syndicats touchés par la loi se réuniront en compagnie des conseils syndicaux, et une assemblée générale des grévistes sera vraisemblablement convoquée pour dimanche après-midi.

au gré du temps

Complexité

Certains de nos concitoyens atteints de masochisme chronique ne savent expliquer toute situation locale difficile que par des phrases du genre: "Nous avons toujours été aliénés", "Nous ne sommes pas autre chose que des colonisés".

Le vrai complexe de colonisation, ce sont, en fait, les Britanniques qui l'ont depuis Guillaume le Conquérant. Depuis son règne, ils vivent dans une colonie normande où la vie n'a pas toujours été rose. C'est pour tenter d'échapper à leur inexorable condition coloniale qu'ils ont colonisé les autres.

Bien sûr, le Québécois ne saurait accepter une telle solution, trop respectueux qu'il est du droit des minorités.

Louis-Martin TARD

Québec prend des mesures contre l'empoisonnement par le mercure

par Gilles Provost

Plus d'un mois et demi après la découverte de taux catastrophiques de mercure dans le sang des Indiens Cris de la région de Matagami. Le gouvernement du Québec a démontré hier, pour la première fois qu'il se reconnait une certaine responsabilité dans se dossier.

D'une part, suite à l'invitation d'Ottawa formulée au cours des derniers jours, le Québec a accepté de siéger sur le comité conjoint que les ministères fédéraux et la Grand conseil des Cris du Québec mettent présentement sur pied pour coordonner les recherches sur l'ampleur du problème au Québec et pour organiser les mesures d'urgence nécessaires.

D'autre part, le Québec annonçait aussi, hier qu'il mettra sur pied son propre comité d'experts chargé de découvrir l'origine du mercure qui semble provoquer des dommages irréparables au cerveau des autochtones, de mesurer l'ampleur de ce problème de santé publique et, éventuellement, de trouver les moyens à prendre pour faire cesser la pollution par le mercure.

Pendant ce temps, à Ottawa, le docteur Lowall Black, qui dirige maintenant le task force fédéral sur les empoisonnements au mercure au Canada, affirmait qu'il lui serait impossible de contester les résultats des experts japonais qui ont annoncé cette semaine la découverte de 37 cas certains de dommages au cerveau causés par le mercure chez les indiens Ojibwé du nord-ouest ontarien. (Les taux de mercure découverts par la suite au Québec sont beaucoup plus élevés que ce qu'on a constaté en Ontario).

"Je préférerais croire que ces résultats sont erronés mais les docteurs Harrada et Ui qui sont venus examiner les indiens de l'Ontario sont des sommités mondiales dans leur domaine", a dit le docteur Black.

Ce porte-parole du gouvernement fédéral a aussi exprimé l'espoir que ces révélations convaincront définitivement les populations indigènes qu'elles doivent abandonner leur mode de vie ancestral et renoncer à vivre de la pêche.

Le docteur Black a convenu que les ravages causés par l'intoxication au mercure sont absolument irréversibles; on ne connait aucun moyen de réparer les parties du cerveau qui sont détruites par ce métal lourd. Le seul "remède" connu permet simplement de faciliter l'élimination du mercure présent dans l'organisme, de façon à éviter l'apparition de dommages plus graves, a-t-il dit.

M. Black a aussi indiqué que les cours d'eau du nord ontarien ou québécois demeureront pollués pendant au moins un siècle! C'est pourquoi il estime que les populations indigènes sont dans la douloureuse obligation de renoncer à leur style de vie traditionnel.

Le problème, a-t-il précisé, c'est qu'il est très difficile de convaincre ces gens lorsqu'on n'a aucune alternative valable et réaliste à proposer, lorsque on a le choix entre manger du poisson contaminée ou ne rien manger du tout.

A Montréal, la représentante du ministère fédéral de la Santé, le docteur Monique Savoie, a déclaré qu'une infirmière s'établira aujourd'hui dans la région de Matagami pour continuer à donner constamment des tests sanguins auprès de la population indigène.

"L'important, a-t-elle dit, c'est de suivre la situation et de mesurer de façon tangible l'efficacité de notre campagne de persuasion entreprise auprès des Indiens."

Elle a aussi ajouté qu'Ottawa vient de défrayer le voyage de huit indiens Cris du Québec jusqu'à Kenora, en Ontario, afin de leur permettre de rencontrer des visiteurs japonais qui souffrent eux-mêmes des suites d'un empoisonnement par le mercure. "De cette façon, nous voulons leur donner une vision réaliste des dangers qui les menacent," a dit le docteur Savoie.

Dans le cadre de cette campagne de persuasion, le gouvernement fédéral a aussi engagé quatre Indiens qui consacreront tous leurs efforts à convaincre leurs confrères de Matagami, de Miquelon et de Mistassini qu'ils doivent manger le moins de poisson possible.

"Il faut absolument avoir des porte-paroles Indiens, — a-t-elle dit, parce qu'un blanc n'a aucune chance de les convaincre d'abandonner leur style de vie ancestral."

Ces Indiens vont travailler en étroite collaboration avec l'infirmière du ministère de la Santé et avec le coordonnateur du comité conjoint chargé de la coordination de l'opération. M. Simon Ottereyes (lui-même un Indien Cri).

Ce comité conjoint sera formé au moins des membres suivants: deux représentants du Grand conseil des Cris, de un représentant du ministère de la Santé, un du ministère des Affaires Indiennes,

Voir page 6: Mercure

McGill accorde 25% à ses non-syndiqués

Sans attendre que la politique salariale du gouvernement québécois ait été définie, l'Université McGill a décidé d'offrir temporairement à ses employés non syndiqués une augmentation générale de 25 pour cent pour l'année en cours.

Cette offre est contenue dans un document budgétaire daté du 5 septembre dernier, signé par le contrôleur de l'université, M. John Arsour. Elle s'appliquera aux professeurs et aux personnel de soutien non syndiqué jusqu'à ce que le gouvernement ait défini sa politique salariale dans le cadre de la vaste négociation du secteur public et para-public.

L'augmentation, payée à même les deniers publics, est rétroactive au 1er juin 1975 et aura cours un an.

L'institution anglophone accorde 17.13 pour cent au salaire de base de tous ses employés afin de combler la perte de pouvoir d'achat des salaires au cours des trois dernières années.

Dans sa directive, le contrôleur général attribue ensuite une augmentation générale de 5 pour cent à laquelle s'ajoute un autre 3 pour cent à titre d'augmentation dite "de mérite".

L'Université McGill est financée par le gouvernement du Québec au même titre que les autres universités de la province. Les offres qu'elle fait d'elle-même à ses employés non-syndiqués traduisent en quelque sorte le seuil minimal que les strateges gouvernementaux ont déjà concédé au chapitre de la future politique salariale, que le gouvernement doit annoncer bientôt.

Si tel était le cas, cela équivaudrait à dire que les syndiqués du front commun du secteur public verraient l'une de leurs principales demandes accordée.

En effet, les syndiqués du front commun demandent de faire intégrer aux échelles de salaires les montants forticaires déjà versés en vertu des mécanismes de l'indexation. Ces montants nécessitent une augmentation de 17 pour cent des salaires pour que les futures échelles traduisent simplement ce que les syndiqués ont déjà touché parce que les bénéfices de leur indexation n'ont pas été intégrés aux échelles en vigueur.

Une certaine insuline dangereuse

Certaines quantités d'insuline fabriquées par les Laboratoires Connaught d'Ottawa présentent un risque très grave pour la santé et ces produits doivent être renvoyés au fournisseur, a averti, hier, le ministère fédéral de la Santé.

On a en effet constaté qu'un emballage qui devait contenir de l'insuline MPM contenait en réalité une variété d'insuline-toronto dont l'action est beaucoup plus brutale. Il est très dangereux d'injecter de l'insuline-toronto à une personne qui devrait recevoir l'autre variété.

On demande donc de renvoyer à la compagnie tous les exemplaires d'insuline MPA qui portent le numéro de lot 501278 ainsi que tous les exemplaires d'insuline-toronto portant le numéro de lot 1163-1 parce qu'il est possible que les emballages de ces deux lots de produits aient été échangés par erreur.

Un fort groupe d'infirmières contre la trêve

par Louis-Gilles Francoeur

Un fort groupe d'infirmières dissidentes des hôpitaux anglophones Royal Victoria et Jewish General a décidé de passer outre au mot d'ordre lancé jeudi soir par la Fédération des infirmières unies du Québec (FIUQ) en vue de mettre fin à la grève du zèle en voie de paralyser les plus importants hôpitaux de la métropole.

Le retour à la normale a été décidé jeudi soir par quelque 1,700 infirmières de la FIUQ, réunies en assemblée générale au Montreal High School. Après avoir perturbé pendant sept jours les services des principaux hôpitaux anglophones, les infirmières ont décidé d'attendre les offres salariales du gouvernement, qui doivent leur être communiquées le 9 ou le 10 octobre, avant de repasser à l'action.

Les mécontentes du Royal Victoria et du Jewish General sont considérées parmi les plus militantes et les mieux organisées de la région métropolitaine. A leur avis, le syndicat commet une grave erreur en relâchant la pression à ce stade des négociations. Elles espèrent que la prolongation de leur grève du zèle fera tache d'huile et fera renaître le mouvement de cette semaine.

La grève du zèle commencée au début de la semaine a peu touché les hôpitaux francophones où le syndicat est représenté. Elle n'a pas eu d'écho non plus chez les 4,000 membres de l'Alliance des infirmières de Montréal, affiliés à la CSN.

Le manque de synchronisme des différentes associations syndicales reflète la complexité de la négociation dans le secteur hospitalier.

Il existe en effet deux sections d'infirmières à la table sectorielle des affaires sociales, dans la vaste négociation du secteur public et parapublic. La première ne fait pas partie du front commun intersyndical, CSN, FTQ et CEQ. IL s'agit du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS) qui regroupe les 6,000 membres de la Fédération des infirmières unies du Québec (à l'origine de la grève du zèle de cette semaine) et les 12,000 membres du Syndicat professionnel des infirmiers et infirmières du Québec (SPIIQ).

A la même table se retrouvent les quelque 6,000 infirmières représentées par la Fédération des affaires sociales (CSN), dont les 4,000 de l'Alliance des infirmières de Montréal.

Entre les deux groupes, aucun lien organique. Et dans les deux cas, des offres identiques de la partie patronale. Les infirmières du front commun sont plus patientes. D'autre part, elles négocient dans le cadre plus vaste du front commun et sont liées par sa stratégie.

Les syndiquées du COPS sont plus impatientes, d'où leur mouvement de grève de cette semaine. Leur insatisfaction devant la lenteur de la négociation se heurte aux stratégies patronales qui doivent tenir compte de l'effet d'entraînement de la moindre proposition sur l'ensemble du front commun.

Cette impatience est telle qu'on a littéralement passé sous silence, au sein du COPS, l'offre patronale de mercredi, qui propose de remplacer la semaine de cinq jours de huit heures par sept jours de 12 heures et un de huit heures sur quinze jours.

Il en a été de même d'une autre offre patronale en vue d'assouplir l'affectation du personnel dans les hôpitaux. Le comité patronal a demandé aux syndiqués d'accepter qu'en cas d'exception, le syndiqué puisse être réaffecté temporairement.

Les représentants gouvernementaux qui ont transmis l'offre simultanément à la CSN et au COPS, se sont dits prêts, par contre, à reconnaître que " de façon habituelle, le salarié est affecté de façon permanente dans les fonctions prévues et à des classifications pour lesquelles il est qualifié et à l'intérieur d'un secteur d'activités déterminées". En somme, on admet la permanence des affectations. De plus, la partie patronale s'engage à faire face aux variations de services grâce à des équipes volantes et au rappel d'employés mis à pied de faire appel aux employés permanents.

Du côté du front commun — plus précisément à la Fédération des Affaires sociales (CSN) —, l'offre patronale sera examinée au cours des prochains jours. On est peu enclin à agir avec précipitation et l'offre patronale risque de faire le tour de l'appareil régional de consultation avant qu'une position officielle ne soit annoncée sur la journée de 12 heures.

L'approche de la CSN est fondamentalement opposée à celle du COPS. La CSN, et le reste du front commun, ne veulent pas toucher aux questions monétaires avant d'avoir réglé le contenu normatif du futur contrat de travail. Une offre salariale alléchante calmerait cependant les membres du COPS, et en particulier les Infirmières unies.

week-end

Aujourd'hui

A 11 h, conférence de M. René Didier, sous-ministre de l'Immigration, au Centre Bois-de-Boulogne, 10025, boul. l'Acadie; sujet: Les objectifs du ministère de l'Immigration du Québec.

●

A 14 h, table ronde sur les revendications de la CEQ dans la négociation, au Holiday Inn, centre-ville.

●

A 19 h 30, 10e anniversaire de la Société pour le progrès de la Rive-Sud; conférencier: M. Jean Chrétien, président du Conseil du trésor.

●

A 20 h 30, concert au Musée historique de Vaudreuil; artiste invité: Chantal Juillet, violoniste, et Lorraine Prieur-Deschamps, pianiste.

●

L'Association nationale des étudiants du Québec (ANEC) tient son 3e congrès au cégep Limoilou, 12e rue, à Québec, aujourd'hui et demain.

●

Le diocèse de Saint-Jean tient une journée d'étude à la Polyvalente de Longueuil, 444 Gentilly est; thème: Une pratique dominicale et chrétienne à redécouvrir.

DEMAIN

A 8 h 30, émission spéciale à l'intention des quelque 15,000 bénévoles de la campagne Centraide, au canal 2; à 10 h, au canal 6.

●

A 10 h, assemblée d'information des membres des syndicats miniers de la région de Thetford-Mines, à Thetford.

●

A midi, randonnée du Monde à bicyclette, angle des rues Laurier et Christophe-Colomb.

●

A 12 h, célébration du 26e anniversaire de la Chine populaire, au 1301, rue Sherbrooke est; thème: la connaissance de la Chine populaire.

●

A 20 h, Festival Simha Torah organisé par le Comité de Montréal pour le judaïsme soviétique, au parc MacKenzie King, angle des rues Kevin et Lemieux.

●

Exposition des artisans de la ceinture fléchée, au Centre culturel, 50, rue Saint-Laurent ouest, à Longueuil, jusqu'au 9 octobre.

Commandez maintenant pour Noël!
Écussons de Familles
PEINTS À LA MAIN SUR CUIVRE ET BOIS D'ACAJOU
Plus de 50,000 armoiries canadiennes venant de France, Italie, Espagne, Allemagne, etc... Disponibles sur plaques murales, peintes à la main. Bagues, chevalières gravées avec écusson. Cadeaux uniques pour toutes occasions. Plaques murales à partir $30.00
Maison Heraldic House
Place Bonaventure
Le Viaduc - Montréal
861-2989

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont
éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

Vite... vite... Tirage: 24 octobre
SUPER LOTO
quantité limitée
$1,000,000 en prix
3,100 gagnants

éditorial

La démission de M. Choquette

Après les patinages de fantaisie auxquels on a assisté à Québec ces dernières années, la démission soudaine et spectaculaire de M. Jérôme Choquette est peut-être le tonique démocratique le plus vigoureux qui nous ait été offert depuis belle lurette.

Non seulement le ministre démissionnaire énonce-t-il avec une clarté irréprochable des motifs de sa démission: en quoi il fait montre d'un respect autrement plus poussé du droit du public à l'information qu'un John Turner qui part à la sauvette en laissant planer toutes sortes de suppositions mais sans rien expliquer. Mais les motifs qu'invoque M. Choquette sont ceux-là mêmes qui, à court terme du moins, pourraient faire l'objet d'un très large consensus chez les Québécois francophones — et même chez bon nombre d'anglophones — autour de l'une des questions les plus épineuses qui se soient posées à la communauté sous le règne de M. Robert Bourassa.

•

Le problème qui a précipité le départ de M. Choquette est celui qu'a suscité l'application de la Loi 22 à la régionale LeRoyer. Lors de l'adoption de la loi, le gouvernement, en instituant dans le même texte législatif deux critères contradictoires, avait misé sur la chance. Il espérait que la pratique ferait oublier ce que réprouvaient la logique et l'honnêteté les plus élémentaires.

Pour une fois, M. Bourassa vient d'être rejoint par les contradictions auxquelles ils s'accorche trop souvent dans un illusoire désir de plaire à tout le monde en même temps, à Saint-Léonard, la preuve a été mathématiquement faite que, sous l'empire des deux critères de l'examen d'aptitude et du contingentement des effectifs scolaires anglophones, on aboutit fatalement à expliquer aux enfants deux règles différentes suivant que leur numéro d'identification vient en tête ou en bas de la liste. Sous un ministre de l'Education ratoureux comme le fut le prédécesseur de M. Choquette, on serait sans doute parvenu, du moins pour la présente année, à colmater tant bien que mal la brèche, eût-il fallu pour cela oublier temporairement l'objectif véritable de la Loi 22. A cette fin, des compromis eussent facilement pu être mis au point, tel celui qui eût consisté à fermer les yeux pendant que les enfants de Saint-Léonard seraient passés subrepticement à l'école protestante anglophone, ou encore celui qui eût consisté plus simplement, comme le suggérait hier le député John Gracia, à lever pendant la présente annee scolaire l'application de l'article 40 de la Loi 22.

Mais M. Choquette dit clairement dans sa lettre de démission qu'accepter de telles solutions, c'eut ete entrainer "une erosion du principe que le français est la langue officielle" et donc commettre à l'endroit des citoyens du Québec une duperie encore plus grande que celle que constitue l'actuel concubinage de l'examen d'aptitude linguistique et du contingentement. Il est tout à l'honneur de M. Choquette qu'il ait refusé d'être complice de semblables manigances administratives.

Il faut d'ailleurs lire au complet la lettre de démission de M. Choquette pour se rendre compte que le Chapitre V de la Loi 22, dans sa formulation actuelle, ne pouvait que répugner profondément à l'esprit juridique qu'il tient de sa formation et de son long séjour au ministère de la Justice. Le ministre démissionnaire énonce à ce sujet deux principes capitaux:

1) les lois sont faites pour être comprises des citoyens ordinaires, non des seules juristes ou administrateurs: si elles ne peuvent être comprises des citoyens ordinaires dans un domaine "qui touche chacun si intimement, tel celui de l'éducation", où résident leur sagesse et leur justice?

2) les lois doivent être faites de manière non seulement qu'elles traduisent avec précision ce que le législateur a voulu instituer, mais aussi qu'elles puissent être appliquées avec le minimum d'interprétations administratives ou de règlements susceptibles d'en déformer le sens original.

La Loi 22, du moins au chapitre traitant de l'éducation, pêche gravement contre ces deux principes. M. Choquette fait preuve de courage en refusant de s'en solidariser plus longtemps.

•

M. Choquette ne se borne pas à démissionner. Il définit clairement, dans sa lettre de démission, la solution qui lui parait le plus valable au problème de la langue d'enseignement. "Essentiellement, écrit-il, ma proposition consistait à déterminer que l'école française est la règle pour tous, sauf pour les enfants de langue maternelle anglaise, définis comme la première langue apprise et encore parlée, ces derniers ayant droit à l'école anglaise. Les deux systèmes comporteraient évidemment l'enseignement de l'autre langue suivant des conditions à être définies".

Cette proposition ressemble à s'y méprendre à celle que mettait de l'avant en juillet 1974 le Conseil supérieur de l'Education dans un avis auquel le gouvernement Bourassa n'a jamais apporté une réponse claire ou satisfaisante. Cet avis tenait en deux formules lapidaires et franches:

1) la langue d'enseignement du Québec est le français;

2) les enfants dont la langue maternelle (soit la première langue apprise et encore comprise ou, si cette dernière n'est plus comprise, la deuxième langue apprise et encore comprise) est l'anglais, recevront l'enseignement dans cette langue si leurs parents le désirent.

L'avis du Conseil était assorti de suggestions judicieuses au chapitre de l'application. Il prévoyait qu'il faudrait une période de transition avant que la loi puisse connaître une application universelle. Il soulignait entre autres qu'il faudrait tenir compte des enfants qui reçoivent déjà l'enseignement dans une langue autre que leur langue maternelle ainsi que des familles ayant déjà des enfants inscrits à l'école anglaise. Il insistait aussi sur la nécessité d'un solide enseignement de la langue seconde dans les écoles de chaque réseau linguistique.

La formule à laquelle se rallie aujourd'hui M. Choquette prend d'autant plus de poids que le ministre démissionnaire la retient après avoir fait loyalement l'essai de celle qu'institue la Loi 22. Elle ne serait facile à vendre ni aux anglophones qui se sont habitués à compter sur les nouveaux venus pour enrichir leurs effectifs, ni aux néo-Canadiens dont la préférence instinctive ira toujours à la formule la plus facile. Elle a néanmoins le mérite d'être simple, directe et équitable. Elle consacre des droits collectifs inaliénables que possède chaque communauté, mais elle assure aussi que l'exercice de ses droits par la communauté minoritaire n'empiètera pas sur les droits de la communauté majoritaire à imprimer prioritairement sa forme et sa culture aux institutions et à la vie collective au Québec.

La formule à laquelle s'accroche M. Bourassa est, au contraire, de plus en plus discréditée. Déjà, la logique et l'équité la condamnaient. L'expérience de SaintLéonard est venue confirmer qu'elle peut en tout temps déboucher sur des applications odieuses, à défaut de posséder des principes clairs qu'il énoncerait avec netteté, M. Bourassa passe à juste titre pour posséder un excellent flair politique. Cet instinct qui se substitue trop souvent chez lui à l'étude et à réflexion approfondies qu'on attendrait d'un chef d'Etat vient peut-être, pour la première fois, de lui jouer un fort mauvais tour.

La démission de M. Choquette n'est en effet qu'un nouveau chapitre d'une histoire qui est loin d'être terminée. Dans une affaire où sa cause eût été moins bonne, le ministre démissionnaire aurait eu de fortes chances de partir sans que cela suscite de remous prolongés. Dans les circonstances précises où il quitta, M. Choquette pose peut-être, au contraire, le premier d'une série de gestes qui devront tôt ou tard amener le gouvernement à modifier sa politique qu'à défaut de changements de ce côté, et invite les citoyens à réviser leur allégeance.

Nous verrons lundi les implications politiques plus larges — et tout aussi significatives — du départ de M. Choquette. Déjà, cependant, sa démission, loin de clore un chapitre, réunit tous les éléments qui pourraient en faire le point de départ d'une vigoureuse campagne visant à faire en sorte que la Loi 22, dans sa partie qui traite de l'enseignement, soit enfin alignée sur les vraies aspirations de tous les Québécois et sur une philosophie juridique moins entachée d'incitations à l'arbitraire des ministres et des technocrates.

Claude RYAN

bloc-notes

Qu'on leur donne des raisons de rentrer

Faute d'avoir su ou d'avoir voulu amener la CTCUM à négocier plus largement avec ses employés sédentaires, le gouvernement s'imposait l'obligation de remettre lui-même en marche le transport en commun de la Communauté urbaine. Malheureusement, le projet de loi spéciale déposé hier à l'Assemblée nationale, s'il n'est amendé substantiellement à la section des conditions de travail provisoires, risque de durcir les grévistes et de laisser les usagers encore plusieurs jours sans métro ni autobus.

Le projet de loi, reprenant essentiellement les dispositions de la loi spéciale de 1967 que les grévistes d'alors avaient si difficilement acceptée, ne manque pas de "dents"; si le gouvernement estime que pas plus qu'au temps du gouvernement Johnson, les syndiqués ne pourront rien faire si ce n'est de s'y plier, il prend un pari qu'il a de grandes "chances" de perdre.

Les grévistes ont le sentiment que la Commission de transport n'a pas négocié avec eux et n'a pas voulu le faire même durant les derniers jours de la médiation spéciale. On ne leur offre rien en retour de la reprise du travail sauf la perspective d'un arbitrage qui pourrait être aussi décevant que ceux qu'ils évoquèrent pour refuser cette même procédure proposée par le président de la Commission, M. Lawrence Hanigan.

Il ne manque pas de lois spéciales pourtant dont le gouvernement aurait pu s'inspirer et doit encore le faire prévoyant une première concession salariale aux grévistes. Québec, en recourant à ce moyen extraordinaire qu'est la privation d'un droit commun par la législation en vigueur, doit montrer qu'il est de bonne foi quand il demande aux travailleurs de s'en remettre à un arbitre et que le gouvernement ne cherche pas à les écraser ou à les provoquer.

Des peines fort lourdes sont prévues pour les dirigeants syndicaux qui refuseront de conseiller ou d'ordonner à leurs membres de reprendre le travail. Dans un syndicat autoritaire, remporter l'adhésion des dirigeants, c'est régler le problème quel qu'il soit. Dans une association aussi militante que celle des travailleurs de l'entretien et des garages, au contraire, pour suivre les indications de leur exécutif ou de leurs négociateurs, les syndiqués doivent se convaincre eux-mêmes que la recommandation de leurs dirigeants est acceptable.

Dans le présent cas, les porte-parole du front commun n'ont guère de raisons à présenter, si ce n'est le baton dont on les menace, pour inviter les syndiqués à reprendre leur poste.

Au moment d'écrire ces lignes, le ministre du Travail, M. Gérald Harvey, se préparait à donner suite aux critiques du président de la CSN, M. Marcel Pepin, et à prévoir quelques dispositions supplémentaires dans la loi spéciale. Ces amendements sont de nature à rendre le retour au travail acceptable aux syndiqués. Dans ce contexte, l'appui de l'Opposition, qui ne sera pas superflu si la loi doit être respectée par les grévistes, peut plus facilement être apporté à la mesure.

Malgré ces amendements, plusieurs militants syndicaux seront fortement enclins à dire non au "bill 57", à la fois parce qu'ils ne veulent pas se faire imposer un règlement et parce qu'ils en ont assez des administrateurs publics. Inversement, le gouvernement ne détesterait peut-être pas briser la résistance d'un front commun considéré comme l'un des groupes de choc les plus résolus de la Confédération des syndicaux nationaux.

Pareille épreuve de force ne saurait être supportée à l'heure actuelle ni par les Montréalais, qui ne peuvent se passer indéfiniment du transport public, ni par les grévistes, qui n'ont aucune stratégie à suivre dans une telle éventualité, ni par le mouvement syndical, surtout la CSN, qui n'a pas d'argent à perdre à Parthenais au moment où sa caisse de grève est à sec. Rentrant au contraire au travail, les grévistes auront tout le loisir de faire sentir prochainement leur mécontentement si, d'aventure, la conciliation et l'arbitrage prévus dans la loi s'avéraient injustes ou abusifs.

En tout état de cause, le gouvernement doit prévoir le cas où les grévistes refuseraient d'obéir à la loi et trouver à la CTCUM même les concessions supplémentaires qui pourraient mettre fin à l'aventure dans laquelle tout le monde glisserait alors, chaos dont le premier ministre, après le départ de l'ancien ministre de la Justice, ne peut plus se payer le luxe, lui non plus. Il est bien évident que s'ils peuvent frapper d'amende les grévistes récalcitrants, les juges ne sont guère utiles pour réparer les autobus et voir à la sécurité du métro.

S'il prévoit également des amendes non moins sévères pour les dirigeants de la Commission de transport, pour le cas bien hypothétique où ils enfreindraient la loi, le projet soumis à l'Assemblée nationale par M. Harvey laisse entier le problème qui se pose à la CTCUM du côté patronal. Si le gouvernement veut que les relations de travail continuent d'être aussi mauvaises dans un secteur aussi vital, il n'a qu'à menacer d'un côté les syndicats de perdre leur accréditation s'ils refusent de rentrer, et, de l'autre, laisser tranquilles ceux qui, à la CTCUM, ont le privilège de dire non sans avoir de comptes à rendre à personne.

On peut bien imputer l'impasse actuelle au "militantisme" des "gars de garage" ou de l'entretien; cette explication laisse sans réponse la longueur et la gravité du conflit qui a également opposé à la même Commission la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro, "syndicat d'affaires" pourtant modéré dans ses demandes et dans ses méthodes de pression. M. Lawrence Hanigan n'a pas le caractère de dictateur qu'on lui prête trop facilement du côté syndical; il n'aurait pu du reste l'être longtemps dans le parti de M. Jean Drapeau! Il assume la présidence de la Commission cependant dans une période où la direction supérieure de la CTCUM apparait nettement avoir besoin d'un renouvellement dans ses méthodes, voire dans les hommes en place.

Cette vigueur nouvelle s'impose d'autant plus à la tête de la CTCUM qu'au train où vont les choses le transport public ne fera guère de progrès que du côté de ses déficits! L'on échappera plus alors au cercle vicieux des conflits et de la détérioration du service. Montréal mérite mieux.

Jean-Claude LECLERC

Le remaniement ministériel

Sans être majeur ni profond, puisque les permutations sont plus nombreuses que les promotions, le remaniement ministériel annoncé hier à Ottawa demeure très important. L'accession de M. Donald Macdonald aux Finances devrait, en partie du moins, rassurer l'opinion qui attend de ce gouvernement des mesures décisives en matière économique.

D'abord, le nouveau titulaire a déjà fait à 43 ans la preuve de sa compétence, de son dynamisme et de son efficacité au ministère de l'Energie. Ensuite, on aura noté avec quelle insistance M. Trudeau a reconnu au cours de sa conférence de presse que l'état de l'économie est préoccupant, et déclaré que la priorité du nouveau Cabinet sera de combattre l'inflation et le chômage. Or, justement, les qualités éprouvées de M. Macdonald le désignent pour prendre la tête de ce nouveau combat avec la vigueur et l'imagination qu'exige une telle campagne.

A l'heure même où il songeait à quitter le gouvernement, par lassitude ou défaillance, M. Macdonald consent volontiers à relever le défi qui lui est proposé. C'est donc qu'une telle entreprise, loin de l'effrayer, contribue au contraire à le rasséréner et à le galvaniser. Mais la réussite, s'il y parvient, ne sera pas seulement son oeuvre. Plus direct et plus limpide que son prédécesseur, le nouveau ministre des Finances voudra davantage faire équipe avec les autres membres du gouvernement et travailler en étroite collaboration avec le premier ministre. Car s'il y eut quelque flottement au sujet des orientations du gouvernement, comme l'ont prétendu beaucoup de ceux qui ont analysé les causes du départ de M. Turner, c'est maintenant que le gouvernement devra y mettre fin. Les déclarations faites hier par M. Trudeau laissent en tout cas présager un nouveau départ. Il faut, a-t-il dit, une équipe d'hommes qui exerce un leadership, qui prenne des initiatives, qui s'engage dans des actions concrètes, qui vise finalement des résultats tangibles.

Et le chef du gouvernement, en soulignant que le pays est "moins riche qu'avant", indique peut-être un tournant dans ses politiques lorsqu'il analyse les causes de l'inflation: la "révolte des espérances" n'a pas encore été vaincue et les Canadiens, dit-il, vivent au-dessus de leurs moyens sans en être conscients. Mais cette collectivité inconsciente est une notion bien abstraite et les citoyens sont nombreux qui ont acquis plutôt une conscience aigue de leur infériorité économique, de leurs croissantes difficultés budgétaires, des effets quotidiennement pénibles de l'inflation et du chômage. C'est à ces problèmes concrets que le chef du gouvernement et son nouveau ministre des Finances devront s'attaquer.

Deux nouvelles figures entrent au Cabinet. La promotion de M. Bud Cullen, qui devient ministre du Revenu national, n'est pas inattendue. Elu en 1968, il était de ceux dont le nom avait été mentionné à quelques reprises pour assurer la relève. Son expérience comme secrétaire parlementaire à l'Energie, à la Défense nationale et aux Finances le servira dans ses nouvelles fonctions.

D'autre part, en portant son choix sur M. Marcel Lessard pour assumer

Voir page 6: Bloc-notes

Michel ROY

L'ancien et le nouveau

Les paroles de Jésus

par JEAN MARTUCCI

Quand Jésus de Nazareth prenait la parole dans des synagogues, en plein air ou, plus rarement, au Temple de Jérusalem, personne évidemment ne le suivait magnétophone en mains pour recueillir ses propos! Au-delà de cette boutade, il faut même dire que, dans une civilisation qui confiait beaucoup plus de choses à la mémoire qu'à l'écriture, personne ne devait suivre Jésus en prenant des notes. C'est par tradition orale que longtemps se sont transmis les enseignements de Jésus. Une trentaine d'années après sa mort, des documents circulaient déjà comme aide-mémoire à l'intention des missionnaires et des catéchètes, mais ce n'est pas avant les vingt dernières années du premier siècle que nos quatre Evangiles ont été complétés, après avoir repris divers écrits antérieurs et pour répondre à des besoins particuliers des Eglises de Palestine, de Rome et d'ailleurs.

On comprend dès lors que les paroles et discours de Jésus rapportés par les Evangiles n'ont rien du mot à mot. Pour Luc, par exemple, ce sont les "pauvres" et les "affamés" qui doivent être dits bienheureux tandis que, pour Matthieu, ce sont les "pauvres de coeur" et les "affamés de justice"; ce qui, sans qu'il y ait contradiction, signifie tout de même autre chose. Pour Marc, Jésus dit sur la coupe de vin: "Ceci est mon sang de l'alliance" tandis que, pour Luc, Jésus dit: "Cette coupe est la nouvelle alliance dans mon sang"; tout le monde saisit qu'il y a là une nuance, même si, pour le croyant, la présence active de Jésus dans le geste eucharistique ne fait aucun doute. On pourrait multiplier les exemples, mais il y a plus. Les discours de Jésus dans l'Evangile selon Jean ont un vocabulaire et une teneur théologique qui, sans qu'il y ait incohérence, ne s'apparentent pas du tout à la façon dont parle Jésus dans les trois autres Evangiles.

Les exégètes, depuis un siècle au moins, concluent de ces observations et d'innombrables autres du même genre que, quand Jésus parle dans les Evangiles, c'est parfois l'Eglise du premier siècle qui parle à travers lui. C'est là un résultat de la recherche qu'on ne peut cacher au grand public dans une Eglise adulte. Le croyant qui veut réfléchir n'est cependant pas pris de panique devant cette constatation. Pour lui, l'Esprit Saint anime et éclaire l'Eglise du premier siècle dans la rédaction des Evangiles de telle façon que, quand elle y parle par Jésus, c'est encore Jésus qui parle par elle.

Depuis toujours, on a constaté que, dans les paroles de Jésus, des nuances se font sentir en passant d'un Evangile à l'autre. On s'aperçoit de plus en plus que ce phénomène est dû aux différentes Eglises qui, chacune à sa façon, ont véhiculé le message de Jésus. Mais le croyant qui veut réfléchir ne s'émeut pas devant ces différences parce que, pour lui, l'action de l'Esprit chez les divers rédacteurs a assuré l'unité dans la diversité.

Il y a même des leçons extrêmement positives qu'on peut dégager de ces conclusions et hypothèses de l'exégèse d'aujourd'hui. Elles nous montrent, par exemple, que les premiers chrétiens ne sont pas tombés dans le fétichisme face aux paroles de Jésus. Ils les ont transposées, adaptées, retravaillées et explicitées de façon à les rendre plus parlantes pour leurs contemporains, et leur travail était soutenu par l'Esprit. C'est bien ce que nous avons nous-mêmes à faire avec les Evangiles, en nous soumettant au même Esprit pour que l'ancien soit toujours nouveau. Elles nous montrent aussi qu'il n'y a pas une façon unique et uniforme d'être fidèle à l'enseignement de Jésus et qu'il est tout à fait légitime que certains chrétiens insistent sur un aspect tandis que d'autres en privilégient un autre.

Ce serait avoir une vision purement historique, "horizontale" et profane de Jésus que de tenir absolument à ce que toutes ses paroles dans les Evangiles soient sorties telles quelles de sa bouche durant sa prédication en Galilée ou en Judée. Dans une vision de foi, Jésus, par son Esprit, parlait lui-même encore dans les Eglises où nos Evangiles ont pris naissance, et, dans les écrits ainsi produits, "c'est poussés par l'Esprit Saint que des hommes ont parlé de la part de Dieu", comme dit la deuxième Epître de Pierre. Dire que la communauté chrétienne primitive a retravaillé des paroles de Jésus, ce n'est pas affirmer qu'elle a pu se livrer à n'importe quelle fantaisie. C'est tout simplement tenir compte de la science, croire en l'Esprit de Jésus vivant au milieu des siens et se laisser humblement interpeler par une invitation à faire de même "pour que le monde croie" et comprenne.

lettres au DEVOIR

Le bénévolat: exploitation ou développement ?

A l'occasion de la Semaine du bénévolat, nous aimerions en toute simplicité, partager avec vos lecteurs notre réflexion sur le bénévolat. Cette réflexion a été alimentée à la fois par notre expérience comme bénévole et par les conclusions d'une enquête récente du Conseil canadien de développement social, intitulé: "Le bénévolat: potentiel inexploité."

On y apprend que 50% des Canadiens font du bénévolat et qu'ils le font pour répondre à un "besoin pressant d'épanouissement personnel et d'engagement envers la collectivité." Ce qui peut signifier, si notre interprétation est juste, que la moitié des Canadiens sont insatisfaits de l'orientation première de notre société, c'est-à-dire, production et rentabilité, et qu'ils cherchent dans les activités sociales, quelque chose de plus humain, quelque chose de gratuit.

Une telle interprétation amène quelques constations relatives aux bénévoles et au bénévolat. En fonction des buts généraux qu'habituellement les bénévoles se fixent, une distinction s'impose.

Une première catégorie de bénévoles est constituée de ceux qui veulent se rendre utiles et offrent leurs services à une personne qui exprime un besoin immédiat passager ou permanent (visites d'amitié aux malades, aux personnes âgées, etc...). Une seconde catégorie de bénévoles est constituée de ceux qui, constatant des malaises sociaux engendrés par la structure capitaliste de notre société, cherchent à organiser des réponses à ces maux de façon à influencer les buts de la société. Ces catégories de bénévoles ne s'excluent pas mutuellement et donnent lieu à deux types de bénévolat qui nous apparaissent justifiés et nécessaires, mais qui ne comportent pas les mêmes conséquences.

Considérant le premier type de bénévolat, lequel concerne des besoins plutôt individuels, on peut remarquer qu'il est constitué par la rencontre de deux besoins personnels à combler. Les répercussions de ces gestes sont habituellement limitées aux personnes impliquées et prennent un caractère de dépannage à court terme. L'ajustement de l'offre de service à la demande de service, constitue la fonction majeure des centres de bénévolat à ce jour. Ce type de bénévolat soulage, compense, répare des situations, sans questionner systématiquement la cause.

Quant au second type de bénévolat, il repose lui aussi largement sur des besoins personnels à combler. Cependant ces besoins sont perçus collectivement et correspondent à un besoin social. La satisfaction de ces besoins a des répercussions non seulement individuelles mais collectives, et donne lieu à des initiatives de toutes sortes (comités de citoyens, garderies coopératives, services communautaires, etc...) pour provoquer des changements sociaux positifs et transformer la société. La réalisation de ces initiatives est à long terme et nécessite une permanence souvent difficile à faire durer.

Quelques bénévoles travaillent à l'aise dans l'un et l'autre type de bénévolat. L'on peut observer très souvent que des personnes s'initiant au bénévolat par des activités de dépannage, acquièrent une vision plus large et une conscience plus aigüe des problèmes sociaux, les incitant à investir leurs énergies dans un type de bénévolat qui commande des changements sociaux. Bénévoles, ces personnes deviennent agents de changement.

Dans cette perspective nous croyons que les centres de bénévolat ont un rôle primordial à jouer pour dénoncer des situations humaines et sociales inacceptables, élargir la vision sociale des bénévoles et travailler à leur mutation en tant qu'agents de changement, pour marquer plus nettement leur optique de développement.

Michelle DUBUC,
(Longueuil)
Claire PRÉVOST FOURNIER,
(Sherbrooke)

À M. Jean Martucci sur la sécularisation

Avez-vous lu le livre: "Les sept grands problèmes de l'Eglise"? De grands théologiens catholiques, tels que Congar, Danielou, Rahner, Schillebeckx et d'autres... regardent la sécularisation comme la plus grande hérésie de toute l'histoire de l'Eglise. En réalité, c'est la disparition de l'orientation verticale de la vie... remplacée par l'horizontalisme...

Et dire qu'un professeur d'Ecriture Sainte à la faculté de Théologie a osé prôner une telle erreur dans un article paru dans Le Devoir le 7 septembre 1975!

Le prêtre n'a-t-il pas pour mission bien spécifique d'aider notre monde à ne pas oublier Dieu? à entrer en relation avec Dieu?

A partir du moment où l'on met au premier plan, dans la fidélité à l'Evangile, le fait de rendre des services matériels au monde, on s'interroge sur sa vocation de prêtre.

D'autre part, je pense, avec le cardinal Daniélou dans son livre "L'avenir de la religion" que "Le jour où de jeunes garçons et de jeunes filles comprendront que la meilleure maniere de servir son temps c'est de servir la présence de Dieu dans son temps, les séminaires et les noviciats se rempliront."

Cette hérésie de la sécularisation et de la désacralisation n'est ni païenne, ni protestante, ni catholique, elle frise l'incroyance. Et il me semble que nous devrions pouvoir compter sur la faculté de Théologie pour la comabttre avec force.

Léo BLAIS
Evêque-curé
Septembre, 1975

Un reportage mal documenté

M. le directeur,

Je me demande si votre envoyé spécial, M. François Barbeau a même visité l'Ontario pendant l'élection générale qui vient de s'y dérouler. A la lecture de son reportage, il ne semblait pas très documenté.

Je ne citerai comme exemple que l'affirmation suivant laquelle Lewis "pourrait bien subir le même sort que son illustre père". Bien que M. Barbeau aurait eu raison il y a quelques mois, s'il avait visité la circonscription de Scarborough Ouest au mois de septembre, il se serait vite aperçu que M. Syd Brown menait une campagne platte, voire même inexistante.

Cette fois-ci, c'est le candidat libéral, M. Norman Kert qui, en dépit des chiffres, a fait plus de tapage que le conservateur Brown.

Le résultat accordé à M. Lewis révèle que M. Barbeau n'est pas du tout au courant de la politique ontarienne.

Simon McInnes

Toronto, le 18 septembre 1975.

À M. Jean Basile

Dans sa critique du lundi 15 septembre portant sur "les émissions du dimanche matin", Jean Basile dans un court paragraphe stigmatise "L'évangile en papier" animé par Claude Lafortune, au canal 2. Cette émission serait, à son dire, esthétisante, statique, compliquée, torturée, et somme toute, l'oeil averti de Jean Basile préférerait regarder Fernand Gignac au canal 10.

Cher Basile, il vous manque le troisième et le quatrième oeil: celui de l'enfant et du croyant. A ce que je sache, cette émission est d'abord destinée aux enfants, et je m'étonne qu'un adulte s'y égare et se permette de la juger d'une façon aussi grosse. La fraicheur, la poésie et la densité du message livré atteignent un niveau sémantique et artistique rare. Quant au style de l'expression religieuse utilisé dans cette émission, d'aucuns peuvent le trouver sévère dans certaines expressions, mais n'oublions pas qu'un concepteur doit respecter la vérité historique.

De là à préferer Fernand Gignac, il faut faire un grand saut. Je respecte F. Gignac, mais au nom d'une logique primitive, un honnête homme doit comparer des réalités semblables.

Madeleine LANDRY
Montréal, le 23 septembre 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25. À l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Libre opinion

L'affaire des Quinze: pour une poignée de piastres

par VICTOR LÉVY-BEAULIEU

L'auteur du texte est directeur-fondateur des Editions de l'Aurore. Il est l'auteur de plusieurs romans et essais. M. Beaulieu fut longtemps associé aux Editions du Jour avant de quitter cette maison pour fonder l'Aurore.

Ainsi donc on apprenait la semaine dernière que le groupe des Quinze, qui devait au début d'octobre mettre sur le marché les premiers ouvrages de leur maison, venait de s'acoquiner avec l'Alain Stanké et le trust multinational de Hachette. Je pense qu'il s'agit là d'une décision extrêmement grave, non seulement pour le groupe des Quinze mais pour la littérature québécoise en général. Qu'on me permette de la commenter, avec tout le dérisoire qu'il convient.

Lorsque j'ai quitté les Editions du Jour après les élections d'octobre 1973, on a bien ri de moi parce que je voulais créer une maison d'éditions authentiquement québécoise. Et la plupart des auteurs qui forment le groupe des Quinze, les Turgeon, Poupart, Beaulieu Michel, Major et alii, avaient alors refusé de venir à l'Aurore, préférant rester au Jour pour des raisons carrément économiques qu'ils masquaient plutôt mal sous le parapluie élastique de Jacques Hébert qu'ils comparaient au bon Dieu. On sait ce qui est arrivé lorsque le bon Dieu, à son tour, a laissé le Jour. Pour montrer leur grand sérieux, les sieurs Bessette, Turgeon, Poupart et Beaulieu Michel ont présenté un projet de direction littéraire collégiale aux nouveaux propriétaires du Jour, à raison de soixante-mille piastres par année. Une pinotte, vraiment! Qui leur fût refusée, on le comprend aisément quand on sait qu'il y a fort peu de maisons au monde qui peuvent accorder autant pour faire lire des manuscrits.

Après ça, ç'a été la foire d'empoigne, le même groupe attaquant l'administration du Jour, l'accusant presquement de fraude, envoyant Pierre Turgeon, leur exécuteur, dans les caves du Jour pour en vérifier l'inventaire et tout le saint bazar. Tout cela, dois-je dire, avec la bénédiction tacite du bon Dieu, toujours derrière, et qui leur servait de conseiller. Mais ces pauvres écrivains du Jour ne se rendaient même pas compte qu'attaquant ainsi la nouvelle administration, c'était en fait l'autre qu'ils mettaient en cause, celle du bon Dieu: que je sache, Marie-Claire Blais, dont ils se réclamaient avec vigueur pour mieux se pousser en avant, a publié **Une saison dans la vie d'Emmanuel** en 1965. Si ses droits n'ont pas été payés, de qui cela dépendait-il? De la nouvelle administration ou de celle du bon Dieu? Que les écrivains du Jour ne se soient pas rendu compte de cette incongruité n'est qu'un premier indice.

Lors d'une autre conférence de presse des Quinze, ceux-ci n'y allèrent pas de main morte lorsqu'ils décochèrent contre la nouvelle administration une flèche de taille: les Messageries du Jour venaient de fermer leurs portes et c'était l'effrayant trust multinational de Hachette qui mettait la main sur la distribution des livres de la maison. Pierre Turgeon, l'exécuteur des Quinze, y allait pour l'occasion d'un beau refrain sur l'impérialisme de Hachette et sur l'appropriation par l'étranger de notre outillage culturel.

Un peu plus tard encore, au détour d'une autre conférence de presse, je rencontrait Pierre Turgeon qui, sous la houlette de Sigmund Bessette, était devenu freudien pour mieux s'expliquer mon départ du Jour, faisant de Jacques Hébert un bon Dieu, de moi son fils et de lui, l'exécuteur des Quinze, le frère ennemi. Et maintenant qu'il n'y a plus de bon Dieu, disait-il, on pourrait peut-être se raccorder. Je n'étais pas contre, ouvrant les portes. A ce moment, Pierre Turgeon était très fier de me dire que les Quinze venaient de refuser de l'exécuteur de la Presse, Roger Lemelin, et de son valet, Hubert Aquin, un contrat collectif qui était, pour eux tous, un véritable pont d'or. Un peu la répétition de ce qui était survenu lorsqu'un autre exécuteur, Claude Hurtubise, était allé s'acoquiner avec la Power, traversant le Jourdain après s'être vendu de lui-même à lui-même la crème des auteurs de chez HMH.

Toujours un peu plus tard, je croise Jean-Marie Poupart rue Saint-Denis. Il me fait part de la réputation que j'aurais rue Laurier, celle d'être un chevalier d'industrie. Il ajoute: "On dit même qu'il n'y aurait que les Quinze pour que la grande réconciliation entre l'Aurore et les autres puisse se faire." Je réponds: "Tope là, Jean-Marie."

Puis je n'entends plus parler de rien, ni de Pierre Turgeon, l'exécuteur des Quinze, ni de personne d'autre. Jusqu'au moment où j'apprends par LE DEVOIR que les Quinze, viennent de s'acoquiner avec l'Alain Stanké et le trust multinational de Hachette qui, en Jacques Cartier modern style, leur a fait miroiter la carotte de la coédition et la couverture de tout déficit pendant les trois premiers mois. On annonce alors la parution d'un livre du premier exécuté qui se trouve à être, ô hasard! le calviniste Jacques Godbout.

Le vaudeville serait à faire mourir de rire s'il n'y avait pas d'otages: Marie-Claire Blais devenue une manière de Patricia Hearst à l'envers et toute une partie de la littérature québécoise conçue comme un malentendu, grâce à Pierre Turgeon, l'exécuteur des basses oeuvres des Quinze, qui a préféré vendre son âme et celles des siens à la grande finance internationale plutôt que de se colletailler vraiment à une pratique de l'édition québécoise, à ses difficultés de plus en plus énormes maintenant qu'en plus des gros bidous de l'exécuteur Roger Lemelin et de son valet Hubert Aquin, il y aura ceux de l'Alain Stanké, compromettant l'avenir: Hachette, pas plus que la Presse d'ailleurs, ne sera jamais une institution québécoise. Leur existence sera toujours circonstantielle. Ce n'était quand même pas le cas des Editions du Jour il y avait peu. Et puis, à défaut de l'Aurore, les Quinze auraient pu s'acoquiner avec Leméac ou Sogides, ce qui aurait été dans la lignée québécoise des choses.

Mais après deux ans, ils ont plutôt préféré me donner raison: que voilà de charmants écrivains gloseurs, de pensée libérale, et dont la conscience nationale ne va pas plus loin qu'une minable poignée de piastres. Ce qui ne serait peut-être pas très grave si ce n'était que par leur maguignonnage, Pierre Turgeon, l'exécuteur des Quinze, et Jacques Godbout, son valet, ne nous mettaient pas bien près de la grande noirceur.

POINT de VUE

Le Parti conservateur peut-il chercher à gouverner sans le Québec?

par JAMES GILLIES

La causerie très controversée de M. James Gillies, député de Don Valley à la Chambre des Communes, sur les causes qui expliquent les échecs perpétuels des progressistes conservateurs sur la scène fédérale, a provoqué maintes réactions. Parmi les passages les plus vivement critiqués, il y a celui où M. Gillies semblait reprendre à son compte la célèbre théorie de Gordon Churchill au sujet de la stratégie conservatrice au Québec et dans le reste du pays. Dans cette note rédigée pour le Toronto Star et Le Devoir, le député de Don Valley, que l'on mentionne de plus en plus parmi les candidats probables à la succession de Robert Stanfield, précise sa pensée sur cette question très épineuse que les dirigeants du Parti conservateur n'ont jamais vraiment résolue.

Il existe deux théories largement répandues mais totalement différentes au sujet du rôle que le Parti progressiste-conservateur du Canada devrait jouer au Québec. L'une de ces théories est communément appelée la théorie Churchill: suivant cette théorie, les Progressistes-conservateurs devraient s'employer surtout à obtenir une majorité parlementaire à travers le reste du Canada et, une fois au pouvoir, ils devraient travailler ferme en vue d'obtenir à l'élection générale qui suivrait une forte représentation du Québec. Cette théorie découle de l'expérience de 1957, alors que John Diefenbaker fut porté au pouvoir avec seulement neuf membres en provenance du Québec dans le caucus progressiste-conservateur. Un an plus tard, les Conservateurs balayaient le pays, remportant 50 sièges au Québec.

L'autre théorie trouve ses promoteurs les plus assidus chez les Libéraux, mais plusieurs membres du Parti progressiste-conservateur y souscrivent également. Suivant cette théorie, les Conservateurs ne pourront jamais gouverner le pays — ils ne devraient même jamais aspirer à le gouverner — sans une forte représentation du Québec. Par "forte représentation", il semble que les tenants de cette théorie veuillent signifier au moins une moitié des sièges fédéraux du Québec.

Ces deux façons de voir sont à mon sens incorrectes. La théorie Churchill ne saurait s'appliquer de nos jours à la situation politique mouvante du Québec. Pour gouverner avec succès, tout parti national devrait pouvoir compter sur une représentation en provenance de toutes les parties du pays. L'exemple du gouvernement fédéral actuel qui élabore des politiques nationales sans pouvoir s'appuyer sur une représentation significative des provinces de l'Ouest n'est bon ni pour le pays, ni pour le Parti libéral. On ferait face à un problème tout aussi sérieux, sinon davantage, si les Conservateurs devaient gouverner sans une représentation du Québec. Aucun parti national digne de ce nom ne peut négliger quelque partie que ce soit du pays.

Il faut bien se rendre compte, par contre, que rares sont les observateurs politiques sérieux qui accordent au Parti progressiste-conservateur la moindre chance de balayer aujourd'hui le Québec. Etant donné la force du premier ministre actuel dans sa province d'origine, étant donné aussi la puissance de la machine politique libérale, tant au plan provincial qu'au plan fédéral, et sans rien dire de l'expérience des années passées, il est difficile de concevoir que les Progressistes - conservateurs puissent faire plus que des gains modestes au Québec lors de la prochaine élection fédérale.

Cela signifie-t-il que les Conservateurs devraient renoncer à tout espoir de former le gouvernement? Il n'existe qu'une réponse responsable à cette question: il faut répondre clairement non. Les Canadiens ont toujours eu le droit de choisir entre les partis politiques majeurs qui sollicitaient leurs suffrages. Le simple fait de suggérer qu'ils devraient renoncer à cette liberté de choix sous prétexte que l'un des partis serait relativement plus faible que les autres dans une section particulière du Canada, équivaut à nier le fonctionnement même du système fédéral de gouvernement.

Prendre prétexte du fait que les Progessistes-conservateurs sont plus faibles que les Libéraux au Québec pour soutenir qu'il faut renoncer à remplacer le gouvernement actuel — aller même dans certains cas jusqu'à se sentir coupable parce que l'on a osé penser autrement, — ce n'est servir ni l'unité nationale ni le processus démocratique.

Si la théorie Churchill est inacceptable et impossible d'application dans le contexte d'aujourd'hui et qu'il faut renoncer dans l'immédiat au rêve d'un balayage conservateur dans le Québec, que devrait alors faire le Parti progressiste-conservateur au Québec ?

Le Parti doit en tout premier lieu continuer à édifier des fondations solides au Québec afin de pouvoir éventuellement préparer sur cette base des succès électoraux. Comme point de départ, la direction nationale du Parti devrait contribuer à la formation et au maintien d'un Parti progressiste provincial fort au Québec. Le Parti national se doit de le faire non seulement parce qu'en sa qualité de parti national il ne saurait accepter de n'être pas représenté dans l'une des provinces majeures du Canada, mais aussi parce que les Progressistes-Conservateurs ont le devoir d'offrir au peuple du Québec une solution de rechange d'inspiration fédéraliste au niveau provincial. Les électeurs québécois qui souhaitent le remplacement de l'actuel gouvernement libéral au niveau provincial ont le droit de s'attendre à ce que tout parti national jugé digne de leur appui au plan fédéral leur fournisse la possibilité de voter contre le Parti libéral au plan provincial sans être tenus d'appuyer le séparatisme ou toute autre position non fédéraliste.

En second lieu; les Progressistes-conservateurs fédéraux doivent définir et établir un ensemble de politiques positives et constructives touchant le rôle du Québec dans la Confédération. Troisièmement, le Parti conservateur doit réaffirmer de manière constante son appui aux principes généraux du bilinguisme et du biculturalisme tout en se réservant de mettre de l'avant, au niveau de l'application et de l'administration concrète de ces principes, des politiques plus susceptibles d'en assurer l'efficacité. Quatrièmement, le Parti conservateur se doit d'énoncer clairement un ensemble de politiques nationales touchant le contrôle des richesses naturelles, le développement économique, la souveraineté culturelle et sociale, et toutes les autres matières qui intéressent l'ensemble des Canadiens indépendamment du lieu où ils vivent.

Enfin, et ceci est peut-être le plus important, le Parti progressiste-conservateur doit se mettre à la recherche de jeunes Canadiens-français à l'esprit alerte et cultivé afin de les intégrer dans ses cadres tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral. Un fait s'impose aujourd'hui à l'attention: les principaux porte-paroles du fédéralisme au Québec — Pelletier, Marchand et peut-être même Trudeau — sont en train de quitter la scène politique nationale; s'il ne l'ont pas déjà fait, ils pourraient le faire avant

Voir page 6: Conservateur

COURS DE PEINTURE SUR SOIE

Ce nouveau procédé est à la portée de tous.

Facile et vite exécuté, il vous permettra de réaliser vous-même vos propres créations.

Tél.: 733-5012

INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
INSTITUTE FOR INTERNATIONAL CO-OPERATION

"LE RÔLE DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL DANS UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE MONDIAL"

"Conférence publique de l'I.C.I."

prononcée par

Monsieur Antoine YAMEOGO

Administrateur du Fonds Monétaire international pour l'Afrique

LUNDI, le 29 SEPTEMBRE 1975 à 20 heures
Salle de conférences de l'I.C.I.
192 est, avenue Laurier

UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

l'auberge **la cabouse**

C.P. 143,
LAC CARRÉ,
Cté Labelle, P.Q.
Tél.: 1-819-688-2233

C'EST POURQUOI, POUR QUI?

Située au Lac Carré (St-Faustin), l'Auberge est ouverte aux jeunes travailleurs, aux étudiants et aux groupes structurés qui désirent se reposer, faire des stages, des classes neige, travailler ou se recréer.

PRIX Le prix est de $6.00 par jour, comprenant les trois repas, le gîte, et la plupart des activités. Nous vous demandons d'apporter votre sac de couchage.

Coucher et déjeuner	$3.00
Dîner	1.50
Souper	1.50

ACTIVITÉS

PLEIN AIR

Automne: Bicyclette, Canot (lac et rivière), Escalade, Randonnée, Cartes et boussoles

Hiver: Ski de fond, Ski alpin, Raquette, Patinage, Ballon-balai

SOCIO-CULTURELLES

Films, Chansonniers, Danses, Théâtre, Artisanat

AUTRES ACTIVITÉS

Feux de camp, Soirées organisées, Sleigh rides, Marches aux flambeaux, Ping-Pong, etc.

COMMENT S'Y RENDRE Outre l'autobus Voyageur et le train C.P., nous offrons un service de mini-bus sur fin de semaine; le coût est de $5.00 aller-retour (Montréal-Lac Carré-Montréal). Il est cependant nécessaire de réserver.

N.B.: La camionette est aussi disponible pour groupes, sur demande.

RÉSERVATION Vous pouvez réserver pour une personne ou un groupe en téléphonant à l'Auberge. Pour les groupes de 6 personnes et plus, un dépôt équivalant au tiers du coût total devra être envoyé dans les cinq jours suivant la demande de réservation.

N.B.: ACTIVITÉS SPÉCIALES POUR L'AUTOMNE:

Hata Yoga: 10 cours en 5 fins de semaine (4 sem. d'octobre et 1ère de nov.)
Conditionnement (pré-ski): 3 dernières fins de semaine de novembre.

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal



Un appartement-jardin au Mont Bruno sur la rive sud

Bientôt, vous pourrez occuper vous aussi un luxueux appartement au prestigieux

Domaine des Hauts-Bois

Aux 800 demeures personnalisées et appartements-jardins déjà construits, s'ajoutera un autre complexe d'appartements-jardins d'un concept tout à fait différent, il comprend 4 unités de 32 logements chacune de 3½ et 4½ pièces, érigées sur un vaste terrain paysagé autour d'une place centrale.

Offre exceptionnelle

Les premiers logements se loueront à compter de $170.00 par mois pour un studio. Nous ne pouvons encore vous montrer votre appartement terminé, mais venez visiter le **"DOMAINE DES HAUTS-BOIS"**, une cité dans la nature sur un versant du Mont Bruno. Vous vous familiariserez avec le cadre enchanteur de votre futur logement et nous vous montrerons des maquettes des différents types d'appartements et du complexe entier. Nos représentants causeront avec vous des raisons de vivre chez nous au

Domaine des Hauts-Bois du Mont Bruno

Heures d'ouverture: en semaine: 13 à 20:30 heures
Samedi et dimanche: 13 à 18 heures
Téléphone: 649-1091 - 649-1551

Pour Vous Le Champfleury

Excellent standard d'insonorisation et de protection contre l'incendie . . . Chauffage électrique . . . Lave-vaisselle, cuisinière et réfrigérateur fournis . . . Cuisine avec comptoir-lunch . . . Foyer dans 56 appartements . . . Moquettes aux étages . . . Buanderie communautaire au rez-de-chaussée . . . Espace de buanderie privé dans chaque appartement . . . Rez-de-chaussée: Patio individuel 11' sur 12' . . . Etages: Balcons 5' sur 11' . . . Stationnement extérieur gratuit pour une voiture . . . Divers jeux de plein air et quelques potagers . . . Piscine . . . Service de gardes de sécurité en permanence . . . Nouveau centre commercial avoisinant . . . Service d'autobus à la gare du C.N. et à la station de métro de Longueuil. SPECIAL: Transport gratuit à la gare du C.N.

Le Mont Bruno

Site du **DOMAINE DES HAUTS-BOIS,** est un environnement de forêts et le lacs propices à la détente et aux sports de plein air.

Itinéraire

Par le pont Jacques-Cartier et la route 3 ou par le pont tunnel Lafontaine on emprunte pour 9 minutes la route 20 (Trans-canadienne) jusqu'à la sortie **62** de Ste-Julie où des enseignes indiquent le **DOMAINE DES HAUTS-BOIS.**

suites de la première page

REMANIEMENT

sons que si la nomination de M. Bud Collen ne surprend pas, celle de M. Marcel Lessard a étonné plus d'un commentateur de la scène fédérale.

L'ancien député créditiste du Lac-Saint-Jean a eu une vie politique sinueuse qui augurait mal de son avenir: membre de l'équipe de M. Caouette lors de la vague créditiste de 1962, siégeant au côté du groupe Thompson lors de la scission créditiste de 1963, défait comme libéral indépendant en 1965, il reprend, pour le garder définitivement, le comté en 1968, au profit des Libéraux.

Le nouveau ministre de l'Expansion économique régionale, ancien contremaître à l'Alcan, s'était fait au cours des années une réputation d'expert des questions agricoles. Rempart efficace contre la montée créditiste dans les régions rurales du Québec, M. Lessard à bien mérité du premier ministre.

Si, bien sûr, des questions de géographie ont pu militer en faveur du député du Lac-Saint-Jean contre des prétendants aussi doués que Francis Fox, d'Argenteuil, ou Pierre De Bané, de Matane, M. Trudeau s'est plu à rappeler la "grande confiance" qu'il avait envers cet ancien ouvrier de 47 ans que l'on dit très proche de M. Jean Marchand.

"Qui mieux qu'un homme venant d'une région défavorisée du pays peut comprendre les problèmes du développement régional et la tâche du MEER," a dit M. Trudeau.

M. Bud Cullen, nouveau ministre du Revenu national, incarne l'image parfaite de la réussite d'un backbencher qui sait attendre. Élu aux Communes en 1968, le député de Sarnia a su tirer son épingle du jeu au moment où, tant l'Alberta que le Québec voulaient détourner à leur avantage les retombées économiques de la pétrochimie.

Cet homme de 48 ans, qui s'exprime dans un français fort audible, a gravi les échelons un à un: il a été tour à tour secrétaire parlementaire des ministres de la Défense nationale, de l'Énergie et, finalement, des Finances.

LA LOI

ger sans interruption.

Toutefois, les cinq députés du Parti québécois ainsi que le député Fabien Roy et le député Maurice Bellemare ont employé en entier les deux heures à leur disposition pour discuter cette motion, faisans valoir qu'il n'y avait pas que le problème du transport en commun à Montréal qui pouvait nécessiter un débat d'urgence.

Dans l'après-midi, M. Burns a tenté de retarder les travaux de l'assemblée en soumettant plusieurs motions pour remettre à aujourd'hui la discussion du projet de loi, si bien que les députés ne purent entreprendre la deuxième lecture qu'en fin d'après-midi. En soirée, on devait procéder à l'étude article par article du projet de loi. C'est à ce moment que le parrain du projet, M. Gérald Harvey, devait soumettre deux amendements pour corriger des oublis. Normalement le projet devrait être adopté au cours de la nuit, sinon aujourd'hui.

Les deux syndicats visés par le projet de loi sont celui des employés d'entretien et de garage qui regroupe 1,700 travailleurs de la CTCUM, et celui des employés de bureau qui en regroupe 350.

Rappelons qu'avec un troisième syndicat, celui des employés de la caisse, ils ont déclenché une grève le 18 septembre alors que le gouvernement venait de confier un dernier mandat au médiateur spécial Roger Pilotte. Au début de la semaine, devant l'échec de la médiation, le gouvernement décidé de convoquer l'Assemblée nationale. Devant la menace d'une loi spéciale, les employés de la caisse se sont désolidarisés de leurs collègues. Toutefois les négociations ont repris entre la CTCUM et ses employés d'entretien et de bureau, mercredi soir, mais sans qu'on en vienne à aucun compromis. Jeudi soir, les dirigeants syndicaux ont accusé la CTCUM d'avoir fait échouer la négociation.

Le projet de loi 57 comprend 22 articles. Outre la reprise du travail à minuit et une minute dimanche soir, la loi, une fois adoptée, imposera à la CTCUM d'organiser le retour au travail et de reprendre à son service tous les syndiqués. Par ailleurs tous les syndicats, et la Fédération des services publics et la CSN, devront prendre les moyens appropriés pour amener les syndiqués à se conformer à la loi.

Des conditions de travail provisoires sont aussi imposées aux parties, de telle sorte que les conventions collectives expirées depuis le 12 juillet sont prolongées jusqu'à la signature de nouvelles ententes. Cependant les diverses ententes intervenues entre la commission et les deux syndicats durant les négociations seront applicables.

Au cours de l'étude article par article de la loi, le ministre du Travail devait apporter deux amendements à la suite de critiques formulées par le président de la CSN, M. Marcel Pepin. Ces amendements feront en sorte d'inclure les dernières offres salariales de la CTCUM (20 pour cent d'augmentation en deux ans), tout en interdisant à la commission de prendre de mesures disciplinaires contre les grévistes.

Quant au règlement du litige, la loi prévoit le mécanisme suivant. Dans les quatre jours de l'entrée en vigueur de la loi, le ministre du Travail chargera un conciliateur de rencontrer les parties. Celui-ci aura 15 jours pour mener à terme les négociations, et s'il y a lieu, son mandat pourra être prolongé d'un autre 15 jours.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera soumis à un arbitre nommé par le cabinet sur la recommandation des parties si elles s'entendent sur ce sujet. Sinon il sera nommé d'office. L'arbitre sera assisté de deux accesseurs désignés l'un par la partie patronale, l'autre par la partie syndicale.

Au chapitre des infractions et peines, la loi impose des amendes sévères aux syndiqués, aux syndicats et aux dirigeants syndicaux en cas de refus de reprendre le travail. Il pourra en coûter des amendes variant entre $50 et $250 pour chaque jour d'infraction de la part des syndiqués. Les dirigeants des syndicats et des diverses instances de la CSN, les syndicats, la Fédération des services publics et la CSN, pourront être passibles d'amendes allant de $5,000 à $50,000 par jour en cas d'infraction. La CTCUM et ses dirigeants pourront être passibles des mêmes amendes.

La loi prévoit même que si un dirigeant des syndicats ou de la CSN qui refuse de se plier à la loi et de recommander le retour au travail, tout en étant passible d'amendes, rend son organisme passible des mêmes amendes.

Enfin, si moins de 70 pour cent des salariés acceptent de retourner au travail dimanche soir, l'accréditation des syndicats pourra être révoquée pour une période de 12 mois.

CONDAMNÉS

cinq peines de mort.

On apprend d'autre part, qu'à Alcorta (à une trentaine de kilomètres de Saint Sebastien), 500 personnes ont interrompu la circulation au centre de la ville avec des voitures et ont manifesté aux cris d'"assassins, assasins" et "on va les assassiner". Les manifestants se sont dispersés avant l'intervention des forces de l'ordre.

Les Pays-Bas ont rappelé leur ambassadeur à Madrid, imités peu après par la Norvège, pour protester contre la confirmation de la peine de mort.

Le gouvernement de La Haye va également organiser des manifestations nationales contre les décisions d'exécuter les peines capitales. Elles auront lieu ce matin devant la cathédrale d'Utrecht.

Les Pays-Bas ont contacté les gouvernements d'autres pays de la CEE et des pays scandinaves pour étudier les exécutions prévues en Espagne, a dit le premier ministre.

A Paris, une délégation du parti socialiste qui tentait d'être reçue par l'ambassadeur d'Espagne, a été refoulée par la police. Une délégation du parti communiste s'est par la suite jointe à celle du P.S. L'avenue Georges cinq où se trouve l'ambassade d'Espagne a été complètement bloquée.

L'Italie a renouvelé hier soir ses appels à la clémence pour les cinq militants. Le gouvernement italien a exprimé à nouveau l'espoir que les condamnations seront commuées.

Environ 10,000 manifestants se sont rassemblés sur la Piazza di Spagna, au centre de Rome, pour protester devant l'ambassade d'Espagne contre les condamnations infligées aux militants de l'ETA et du FRAP.

La communauté européenne a protesté vigoureusement auprès de l'Espagne, apprend-on à Bruxelles de source autorisée de la CEE. "La note a été aussi loin que possible en ce qui concerne sa formulation", indique un responsable communautaire.

27 septembre

par la Presse Canadienne

Francis Drake rentrait au port de Plymouth il y a 385 ans aujourd'hui — en 1590 — après avoir fait le tour du monde connu à cette époque. Le printemps suivant, il était fait chevalier par la reine Elizabeth 1ère. Plus tard, il fut nommé commandant de la flotte britannique, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il se rendit célèbre par la victoire de la flotte britannique sur l'Armada espagnole.

1660 — Décès de saint Vincent de Paul.

1894 — Le président Grover Cleveland amnistiait les personnes condamnées pour polygamie.

1918 — Début de la bataille du Canal du Nord.

1939 — Varsovie se rend aux forces allemandes.

1940 — Le Japon se joint à l'Axe Berlin-Rome.

1964 — La commission Warren publie un rapport concluant que Lee Harvey Oswald est le seul assassin du président Kennedy.

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont
éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

la météo

Le sud ouest de la province sera dégagé de couches nuageuses étendues dimanche. Les températures continueront d'être sous les normales saisonnières samedi.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau, de Pontiac, Témiscamingue: dégagement; maximum: près de 16. Aperçu pour dimanche: plutôt ensoleillé.

•

Régions de la Haute Mauricie des Laurentides du Lac Saint-Jean: pluvieux; maximum: 14. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

•

Régions de l'Outaouais, de Montréal, de Québec, Trois-Rivières, des Cantons de l'est: nuageux avec des périodes de pluie; maximum: près de 14. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

•

Régions de Rimouski, de la Gaspésie, de Baie Comeau de Sept Îles: pluie passagère; maximum: 12. Aperçu pour dimanche: dégagement.

DOCUMENT

La correspondance Choquette-Bourassa

Québec, le vendredi
26 septembre 1975.

Monsieur le Premier ministre,

Je veux vous informer de ma démission comme membre de votre gouvernement, ministre de l'Éducation et membre du caucus libéral. Dorénavant, j'entends siéger comme député indépendant à l'Assemblée nationale.

Ma décision résulte d'un désaccord avec vous-même et les autres membres du gouvernement sur ma proposition de modifier le Chapitre V de la Loi sur la langue officielle.

J'ai proposé que cette partie de la Loi sur la langue officielle soit complètement reprise de façon à clarifier la politique du gouvernement en matière de langue d'enseignement et à déterminer avec précision les droits des citoyens dans ce domaine d'une importance capitale, autant pour aujourd'hui que pour l'avenir.

Essentiellement, ma proposition consistait à déterminer que l'école française est la règle pour tous, sauf pour les enfants de langue maternelle anglaise, définie comme la première langue apprise et encore parlée, ces derniers ayant droit à l'école en langue anglaise. Les deux systèmes comporteraient évidemment l'enseignement de l'autre langue suivant des conditions à être définies.

Je suis d'avis qu'une telle clarification est nécessaire dans la situation actuelle du Québec. Le problème qui a surgi à la Commission scolaire Jérôme LeRoyer le démontre amplement. En effet, les enfants dont il est question ont réussi les tests d'aptitude en langue anglaise, mais par application de l'article 40, ne devraient pas se voir admis à l'enseignement dans cette langue.

Certes, l'on peut dire que la réussite des tests d'aptitude ne confère pas automatiquement un droit à l'école anglaise. Mais, si cela se comprend pour un juriste ou un administrateur, il est évident que pour un citoyen ordinaire, il n'en est pas de même. Il est fondamental que les droits en matière scolaire puissent être compris et perçus aisément par tous, et que la loi s'applique avec uniformité, sagesse et justice, aux divers groupes suivant leurs situations respectives, s'il y a lieu. Ces qualités sont essentielles à de bonnes lois, et à plus forte raison dans un domaine qui touche chacun si intimement, tel celui de la langue d'enseignement.

Retenir une loi qui fonde la détermination de droits sur des textes imprécis, des exigences administratives ou des décisions ministérielles introduit, par le fait même, des éléments d'arbitraire, de conflit et de discorde, ce qui est aux antipodes du besoin d'ordre ressenti au Québec à l'heure actuelle.

Une solution favorable aux demandes des parents des 182 enfants comporte, à mon sens, l'impératif de la clarification du chapitre V pour l'avenir. D'autre part, un refus d'accéder à la demande des parents des 182 repose sur un texte de loi insatisfaisant du point de vue juridique, administratif et social.

Dans l'un ou l'autre cas, une clafification du chapitre V, dans le sens précédemment mentionné, est nécessaire.

Il m'est apparu à l'époque des discussions sur le Bill 22, souhaitable de concourir au compromis exprimé par l'article 40 de la loi. Dans l'application, il s'avère qu'il faudrait aller dans le sens que j'ai indiqué précédemment, soit une clarification du chapitre V de la Loi sur la langue officielle.

D'autre part, lever l'application de l'article 40, sans une solution satisfaisante à la question de la langue d'enseignement dans le sens précédemment énoncé, constituerait une érosion du principe que le français est la langue officielle et ne répondrait pas aux besoins du Québec.

Je crois qu'il était fondamental pour la réussite de mon action comme ministre de l'Éducation que ce problème initial soit résolu d'une façon qui tienne compte du bien commun du Québec, des aspirations de la majorité et des minorités, et d'un esprit de sagesse qui se situe au-delà des intérêts particuliers.

Je tiens à vous dire, cependant monsieur le Premier ministre, que je pars sans amertume à votre égard ou à l'égard de qui que ce soit. Je regrette seulement que cette question de la langue d'enseignement n'ait pas été résolue dans le sens que j'ai souhaité en de nombreuses occasions devant vous et les autres membres du gouvernement.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jérome CHOQUETTE

• • •

Voici le texte intégral de la réponse adressée à M. Choquette par M. Bourassa:

Québec, le 26 septembre 1975

Cher Collègue,

J'ai, comme Chef du Gouvernement du Québec, les responsabilités que vous connaissez et vous savez comment tous les membres du Conseil des ministres ont à coeur de trouver des solutions adéquates aux problèmes auxquels font face les Québécois. Votre proposition de modifier le chapitre V de la Loi sur la langue officielle n'a pas été retenue par le Conseil des ministres et en conséquence vous m'informez de votre désir de quitter le cabinet.

A la suite de la rencontre que nous avons eue aujourd'hui, je vous informe par la présente que j'accepte votre démission et que je prends immédiatement les mesures pour vous remplacer à la direction du ministère de l'Éducation.

Nous croyons qu'une solution raisonnable et juste peut être trouvée dans le cadre de la loi et des règlements au problème particulier qui a surgi à la Commission scolaire Jérome-le-Royer. Je l'ai d'ailleurs indiqué clairement à la rencontre de Pierrefonds.

Il est par ailleurs loin d'être certain qu'à l'expérience votre proposition ne soulèverait pas elle aussi des difficultés d'application sur le plan de la détermination et de l'évaluation du critère de la langue maternelle. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, au moment de la préparation de la Loi sur la langue officielle, d'étudier très attentivement cette approche.

Un gouvernement vraiment responsable ne peut consentir à faire intervenir l'Assemblée nationale aux premières difficultés d'application d'une loi, surtout lorsqu'elle porte sur des matières importantes et que les problèmes d'application soulevés peuvent trouver autrement des solutions justes et équitables pour tous.

C'est bien conscient de cette responsabilité et dans le meilleur intérêt de la collectivité québécoise que le Conseil des ministres n'a pas acquiescé à votre proposition.

Veuillez agréer, cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Robert Bourassa

CHOQUETTE

juste et satisfaisante. Il était placé dans un dilemme "presque impossible à trancher", soit d'élargir indirectement le cadre de la loi en admettant des non-anglophones dans le secteur anglais, soit de nier leur droit à l'école anglaise en vertu de règles administratives.

Selon M. Choquette, il fallait que le gouvernement exprime clairement une volonté politique, fasse un choix net. L'an dernier, il pensait pouvoir faire un bout de chemin avec la loi 22 telle que parrainée par le Dr Cloutier. Confronté avec le problème de Saint-Léonard aussitôt après son retour de vacances, il y a un mois, M. Choquette a proposé une solution qui aurait entraîné une modification de la loi. Ses collègues l'ont refusée.

Il quitte tout, de façon ferme — selon l'image qu'il s'est acquise durant ses cinq ans à la Justice — espérant que son départ fera prendre conscience du problème qui se pose à tous les Québécois. Car il est convaincu qu'il ne s'agit pas d'un problème local et limité, mais d'une question qui touche à l'ensemble de la collectivité, les Québécois devant démontrer qu'ils ne sont pas soumis à des forces passives.

Il ne doit pas y avoir deux catégories de citoyens au Québec, dit-il encore. A ceux qui estiment que la majorité n'est pas prête à accepter sa solution linguistique, l'ex-ministre rétorque qu'au contraire, la majorité est prête à se poser froidement la question, avec ordre et discipline. Pour lui, il y a là un tournant historique qui dépasse les goûts et les particularismes individuels. D'où son pari en acceptant l'Éducation, et sa démission fracassante.

Ce n'est pas de gaieté de coeur ni sans déchirement que l'ex-ministre a pris cette décision, la première de ce genre depuis la formation du Cabinet Bourassa en mai 1970.

Âgé de 47 ans, M. Choquette a toujours milité dans le Parti libéral. Il fut même question qu'il se porte candidat au leadership du Parti, après la démission de M. Lesage, en 1969, mais il se rallia à M. Bourassa, qui en fit l'un de ses principaux ministres. Son départ aura certes un très grand impact non seulement au sein du gouvernement, mais sur l'ensemble de la chose publique québécoise.

Sur le bord des larmes, tout en s'efforçant de sourire devant les caméras nerveuses braquées sur lui, M. Choquette ne veut pas dénigrer ses collègues. Mais il estime qu'il devait poser le problème une fois pour toutes, afin qu'on lui trouve une solution valable. Il part en gentleman, dit-il, et il ne veut pas présumer que d'autres ministres partagent ses vues et sont prêts à faire comme lui. Il se contente de dire qu'il n'a pas reçu un accueil sympathique à sa façon de voir les choses, au sein du conseil des ministres. En aparté, il ajoute toutefois que le système d'éducation est à l'abandon au Québec, et qu'il a voulu assumer son pari jusqu'au bout.

Informés après les journalistes du départ de leur prestigieux collègue, des députés libéraux ont d'abord réagi de façon curieuse, en prenant l'affaire à la blague, comme pour mieux masquer leur stupeur.

Dans l'Opposition, l'on signale surtout le courage de l'ex-ministre, dont le geste démontre l'échec éclatant de la loi 22. "Ce n'est pas seulement le ministre de l'Éducation qui démissionne, signale M. Marcel Léger (PQ-Lafontaine), mais également le ministre de la Justice."

L'Opposition signale en outre que le départ du ministre ne règle rien, bien au contraire, et que son successeur sera pris avec le même dilemme.

Rencontrant les journalistes au milieu de la soirée, le premier ministre déclare que la solution de M. Choquette soulèverait également des difficultés d'application sur le plan de la détermination et de l'évaluation du critère de la langue maternelle. Il y aurait autant d'inconvénients que pour les tests linguistiques, dit M. Bourassa qui, quoique bien coiffé et maquillé, dissimule mal une profonde tension sur son visage.

La loi 22, répète-t-il, offre de multiples possibilités de règlement au problème de Saint-Léonard. M. Choquette a démissionné parce qu'il refusait d'ouvrir à nouveau le débat à l'Assemblée nationale, dans les meilleurs délais.

Quant au compromis de 45 minutes d'anglais que M. Choquette avait proposé et que la CSJLR avait rejeté, il appartiendra à M. Garneau d'en faire l'examen. Mandé en toute hâte au bureau du premier ministre en fin d'après-midi, le ministre des Finances en ressortait peu après ministre de l'Éducation. Encore abasourdi par la tournure des événements, il aura besoin de quelques jours pour se familiariser avec le dossier.

"Ce n'est pas parce que M. Choquette a démissionné que son projet de solution n'est pas valable à Saint-Léonard", dit M. Bourassa, qui évoque la possibilité d'un contingentement moins rigide dans ce cas précis, le seul qui se soit posé à la rentrée scolaire.

Selon M. Bourassa, il s'agit de problèmes temporaires qui ne remettent pas en cause la loi 22 ou sa double ligne de défense, comme il dit, soit les tests linguistiques d'abord, puis le contingentement.

A-t-il essayé de retenir le ministre démissionnaire? "J'aurais été heureux qu'il reste. Je ne pouvais accéder à sa demande. Il a tiré ses propres conclusions. C'est sa décision, pas la mienne."

M. Choquette, même en désaccord avec le conseil des ministres, aurait pu rester au sein du Parti, tout comme MM. Springate et Ciaccia le font, même s'ils sont également en desaccord, mais pour des raisons entièrement différentes.

Dramatique, conforme à l'image de l'homme, mais sans formalisme et sans forfanterie, la démission de M. Choquette n'est pas sans rappeler celle de deux députés ministériels de l'Union nationale, soit MM. Antonio Flamand et Jérôme Proulx, en 1969, à la faveur de la première crise de Saint-Léonard; celle également de M. Yves Michaud, alors député libéral auprès de MM. Bourassa et Choquette.

MERCURE Suite de la page 3

un d'Environnement-Canada et un du ministère des Affaires sociales du Québec.

Quant à l'état actuel de la question, le docteur Savoie a précisé qu'on a maintenant retrouvé les trois Indiens qui ont plus de 500 parties par milliard de mercure dans leur sang, selon les tests effectués en juillet dernier. Ces trois Indiens ont accepté de venir à Montréal à la mi-septembre pour subir un examen en profondeur à l'Institut neurologique, sous les soins du docteur Edsan. (La dose de 500 parties par milliard est souvent mortelle, si l'on en croit l'expérience japonaise.

Pour le reste, on n'a pas encore reçu les tests pratiqués depuis juillet chez d'autres membres des tribus indiennes québécoises. On n'a pas davantage reçu ces analyses faites à Rochester (USA) sur le contenu en mercure des cheveux des Indigènes les plus affectés. Ce résultat est particulièrement intéressant parce que les variations de la concentration en mercure le long du cheveu permet de connaître les doses auxquelles un individu a été soumis dans le passé, à mesure que ses cheveux poussaient.

Pendant ce temps, du côté québécois, on en est encore à nommer les membres du comité d'enquête et d'intervention qui doit se réunir pour la première fois mercredi prochain. On a déjà révélé, hier, que le docteur Albert Nantel, (directeur du centre de toxicologie du centre hospitalier de l'Université Laval) et le docteur André Barbeau (neurologue à l'Institut de recherches cliniques de Montréal) seront membres de ce comité.

BLOC-NOTES Suite de la page 4

la direction de l'Expansion économique régionale, M. Trudeau aura voulu reconnaître les mérites d'un homme sorti du rang, ancien créditiste, ex-contremaître à l'Alcan, représentant du Lac Saint-Jean et attentif aux problèmes des inégalités régionales pour les avoir connues personnellement dans sa région.

On regrette que M. Jean Marchand n'ait pu, pour des raisons de santé, mener lui-même à terme son ambitieuse réforme des transports.

Il appartient à son successeur, M. Otto Lang, l'unique député libéral de la Saskatchewan, de réaliser l'oeuvre commencée et de conserver la confiance des provinces de l'Ouest qu'avait réussi à gagner M. Marchand et sans laquelle la réforme ne sera jamais complète.

Menacée de scission l'OPEP se rallierait au compromis du 10%

VIENNE (Reuter) — Les ministres des principaux pays exportateurs de pétrole se sont séparés hier soir sans parvenir à un accord sur le taux de majoration du brut. Mais il semble se confirmer qu'un compromis fixant la hausse à douze pour cent sera adopté, assorti peut-être d'un "gel" temporaire.

Les ministres de l'OPEP ont décidé de consulter leurs gouvernements et de se réunir à nouveau aujourd'hui. M. Mana Saeed Otaiba, ministre du pétrole de l'Union des émirats arabes, a déclaré que le résultat probable de la conférence se traduira sans doute par l'adoption de la formule de compromis qu'il avait présentée dans la journée.

On estime généralement que les ministres seraient parvenus à un accord provisoire sur deux ou trois options prévoyant soit une majoration unique dès la semaine prochaine, soit une majoration partielle qui entrerait également en vigueur la semaine prochaine et serait suivie d'une nouvelle hausse le premier janvier.

Une formule de compromis de ce genre aurait pour effet d'éviter une scission de l'OPEP. Une telle hausse pourrait satisfaire les États-Unis pour qui tout chiffre supérieur à 10% aurait été considéré comme "injustifié".

En décidant de prolonger d'une journée leur réunion, les ministres se sont embarqués dans l'une des plus longues sessions ministérielles dans l'histoire récente de leur organisation. L'Arabie fait cavalier seul contre les douze autres membres de l'OPEP qui préconisent un chiffre d'environ quinze pour cent applicable dès mercredi prochain.

Les ministres ont eu hier deux réunions de trois heures, l'une le matin, la seconde dans la soirée, passant près d'une rupture.

Le ministre irakien? M. Tayeh Abdulkarim, a pour sa part quitté la salle en disant aux journalistes: "Nous sommes parvenus à un accord". Mais il a refusé d'entrer dans le détail.

Une augmentation de douze pour cent se traduirait par une majoration de 1,20 dollar sur le prix de chaque baril de pétrole des pays de l'OPEP. Le baril se vend à l'heure actuelle à 10,46 dollars. Pour l'ensemble des consommateurs dans le monde, cela se traduirait par une somme supplémentaire de douze milliards de dollars.

CONSERVATEUR

Suite de la page 5

trop longtemps. Dans tous les partis, on éprouve le besoin de voix nouvelles qui puissent comprendre les changements rapides qui se produisent au Québec et les expliquer au reste du Canada, et qui soient tout aussi aptes à expliquer aux Québécois ce qui se passe dans le reste du Canada.

Il n'en tient qu'au Parti progressiste-conservateur d'avoir un grand avenir au Canada comme parti n'aurait pas le droit ou l'obligation d'aspirer à cet avenir à cause de ses difficultés présentes au Québec. Le Parti peut et doit faire face à la réalité et entreprendre dès maintenant un travail approfondi dans les circonscriptions québécoises où existent des chances sérieuses de victoire en 1978, de manière que la prochaine élection fédérale amène à la Chambre des Communes au moins 15 ou 20 députés progressistes-conservateurs du Québec. S'il pouvait compter sur une telle représentation québécoise, le Parti progressiste-conservateur aurait le droit de gouverner et pourrait le faire d'une façon plus que légitime. Suggérer le contraire, c'est rendre un très mauvais service, au Parti, au Québec et au Canada.

DÉCÈS

LESSARD Anthony, à St-Jérôme, le 25 septembre 1975, à l'âge de 78 ans, est décédé M. J. Anthony Lessard, époux en première noce de Célanire Paré et de Gilberte Lambert décédée; il était autrefois professeur à l'école normale de St-Jérôme. Il laisse dans le deuil ses filles Madeleine, Louise, Pauline et son époux Francis Viguié; ses fils André et son épouse Francine St-Louis; Claude et son épouse Thérèse Desjardins, ainsi que 4 petits enfants; également sa soeur Ursule, ses frères Albert, Eugène et l'abbé Alide. Les funérailles auront lieu samedi le 27 septembre. Le convoi funèbre partira du salon Hervé Trudel, no 500 rue Labelle, St-Jérôme, où le service sera célébré à 14 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIROIS, à la suite d'une longue maladie, à Montréal, le 25 septembre 1975 à l'âge de 69 ans, est décédé, M. Paul Etienne Sirois, fils de feu Ludger Sirois et de feu Alida Vidricaire. Il laisse dans le deuil sa soeur Fernande (Mme Raoul Malbeuf) un neveu Jacques Malbeuf (époux de Michelle Janneau). Les funérailles auront lieu lundi 29 septembre. Le convoi funèbre partira du Salon Paul Marchand 4228 rue Papineau pour se rendre à l'église Immaculée Conception où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS



CLOUTIER GILLES

Madame Denise Cloutier et ses enfants, Marie, Jean-François, Benoit, Julie ainsi que la famille Cloutier remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné leurs condoléances lors du décès de M. Gilles Cloutier, B. Ph., décédé le 2 juin 1975. Toutes les personnes, ayant omis de s'inscrire, sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

Les affrontements reprennent à Beyrouth, parallèlement à une "guerre des ondes"

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Fusillades, tirs de mortier et de roquettes et explosions ont de nouveau ensanglanté Beyrouth et sa banlieue hier soir.

Selon la police, les affrontements entre Kataïb (chrétiens) et militants musulmans ont fait huit nouvelles victimes dans les faubourgs de Chiyah, Achrafiyeh, Furn Chebbak et de la Quarantaine. 40 personnes ont été également blessées. On signale aussi des enlèvements mais on ignore leur nombre.

En raison de la poursuite des combats, certaines mesures de sécurité ont été prises, a déclaré hier soir le premier ministre Rachid Karamé. Ces mesures n'ont pas été précisées.

La radio clandestine des musulmans, "La Voix du Liban arabe", a diffusé de son côté dans la soirée des messages codés répétés à plusieurs reprises. Car, parallèlement à la guerre civile, les factions rivales se livrent depuis jeudi soir à une guerre des ondes qui condamne pratiquement tout effort de conciliation.

Ainsi, la radio phalangiste, "La voix du Liban", a repris ses émissions clandestines il y a quelques jours pour donner sa version des événements politiques et militaires dans le pays, sur fond de musique martiale et de chansons patriotiques.

La nuit dernière, "La Voix du Liban arabe", (musulman) a commencé à diffuser, répondant aux allégations des chrétiens par ses propres accusations, sur fond, également, de musique martiale.

"La situation est mauvaise", a déclaré hier soir au palais présidentiel de Baabda, dans la banlieue de Beyrouth, M. Adel Osseirane, ministre de la Justice.

Après avoir souligné, "que les deux principales parties en conflit ne sont pas de bonne foi", le ministre a exprimé la crainte que "de nombreux accrochages et incendies ne se produisent au cours de la nuit".

"La situation est mauvaise, a-t-il dit. Les enlèvements se poursuivent, les combattants sont toujours derrière leurs canons et l'on ramasse sans cesse de nouveaux cadavres le long des rues".

En conclusion, le ministre de la Justice a déclaré que les forces de sécurité intérieure "déploient tous les efforts possibles pour obtenir un cessez-le-feu définitif. Mais en vain".

De fait, les violations du cessez-le-feu, qui n'a jamais été véritablement respecté, se poursuivent à toute heure du jour ou de la nuit.

En fin d'après-midi, hier, des tirs étaient signalés dans plusieurs autres quartiers: À Sin-el-Fil, à Tayouneh et Hadeth.

Dans les quartiers de Chiah et Ain Remmaneh-Furn-el-Chebak, plusieurs obus sont tombés au cours de la journée, faisant suite à une nuit ponctuée de tirs de mortiers.

Au centre de la vieille ville de Beyrouth, à proximité de la "Place des Canons", des tireurs isolés ont provoqué des scènes d'affolement au cours de l'après-midi, parmi les quelques automobilistes et passants qui s'étaient aventurés dans le secteur.

En outre, les groupes armés qui auraient dû quitter les rues il y a quarante-huit heures déjà sont toujours nombreux à la tombée de la nuit.

Le couvre-feu demeure en vigueur pendant les heures de la nuit dans le centre commercial moderne et dans le quartier des affaires.

Quant au climat arabe, déjà lourd, il devient irrespirable avec les échanges d'accusation entre modérés et extrémistes du front du refus. Ainsi, à en croire le chef de la Saika, d'obédience syrienne, Zouheir Mohesen, c'est nul autre que le président Sadate qui, "perfidement", cherche à "miner le Liban". On rappelle que le camp modéré et certains milieux chrétiens avaient, eux, cru reconnaître plutôt la main du régime libyen, adversaire acharné de l'accord israélo-égyptien.

Osipov condamné à huit ans de camp de travail

MOSCOU (Reuter) — L'écrivain soviétique Vladimir Osipov a été condamné hier à huit ans de détention dans un camp de travail pour activités anti-soviétiques, apprend-on dans les milieux dissidents.

Osipov, qui est âgé de trente-sept ans, était jugé depuis mercredi dans la petite ville de Vladimir à l'est de Moscou et les journalistes qui s'y étaient rendus jeudi munis de lailaisser-passer n'ont pu assister au procès.

Les amis de l'écrivain qui ont regagné Moscou affirment qu'il fera appel. Il avait été arrêté en novembre dernier et accusé d'avoir envoyé des exemplaires de son journal clandestin Veche à l'étranger. Veche, qui tient son nom d'assemblées populaires de la Russie médiévale, avait continué de circuler quelques années après la remise en liberté d'Osipov en 1968. Il avait purgé une première peine de sept ans dans un camp de travail sous le même chef d'inculpation.

La publication du journal, qui est de tendance nationaliste et religieuse, a été suspendue par Osipov lui-même l'an dernier. Chacun de ses numéros portait le nom et l'adresse de l'écrivain. De source proche des milieux dissidents, on précise que Osipov purgera sa peine dans un camp à régime strict.

Le Congrès rétablit le contrôle sur le prix du pétrole US

WASHINGTON — (AFP) — Le sénat et la Chambre des représentants ont voté hier à de larges majorités une mesure visant à rétablir jusqu'au 15 novembre prochain un contrôle sur les prix du pétrole produit aux -Unis.

Cette mesure devra maintenant être contresignée par le président Ford. Ce dernier a déjà en principe approuvé ce rétablissement qui devrait permettre au Congrès et à la Maison Blanche de négocier un difficile compromis sur la politique énergétique.

M. Ford souhaite libérer progressivement le prix du pétrole dit "ancien" (60 p.c. de la production américaine) qui était soumis jusqu'au 1er septembre dernier à un plafond de 5,25 dollars le baril.

Le contrôle sur ce prix a théoriquement expiré le 1er septembre dernier mais les compagnies pétrolières américaines n'ont pas augmenté leurs tarifs en attendant de voir ce qu'allaient décider le Congrès et la Maison-Blanche.

Le premier transit pour Israël empruntera Suez avant l'entrée en vigueur de l'accord

(par Reuter et AFP) — "Le premier transit de marchandises israéliennes par le canal de Suez précédera l'entrée en application de l'accord intérimaire avec l'Egypte", a déclaré M. Gad Yaacobi, ministre israélien des Transports dans une interview diffusée par la radio israélienne.

La date de ce transit n'est pas encore décidée, "car nous ne savons pas quand le Congrès américain approuvera l'envoi de techniciens civils américains dans le désert du Sinaï.., a-t-il ajouté. Ces marchandises seront à bord de navires étrangers.

La Maison-Blanche et le département d'État ont semblé pour leur part faire machine arrière par rapport aux déclarations du président Gerald Ford au "Los Angeles Times" sur une éventuelle aide militaire américaine à l'Égypte.

Dans une interview publiée jeudi par le "Los Angeles Times", le président a déclaré que les États-Unis avaient pris "l'engagement implicite" de fournir des armes à l'Égypte dans le cadre du récent accord de désengagement au Proche-Orient hier que le seul engagement pris par les États-Unis avait été "d'étudier" une éventuelle demande égyptienne de fournitures militaires.

"Nous sommes prêts à discuter de cette question avec l'Égypte", a indiqué le porte-parole, précisant qu'aucune conversation à ce sujet n'avait encore eu lieu entre Washington et le Caire.

Cette mise au point du département d'État, qui a été faite dans les mêmes termes par la Maison-Blanche fait suite à l'apparente contradiction des positions de MM. Ford et Kissinger sur cette question de fournitures d'armes à l'Égypte.

Le secrétaire d'État avait en effet affirmé jeudi "qu'aucun engagement direct ou indirect" n'avait été fourni par les États-Unis à l'Égypte, à ce sujet.

Il a toutefois estimé que ce délai ne mettait pas en péril l'existence de l'accord lui-même et a également exprimé l'espoir que le Congrès approuvera l'envoi des techniciens.

Le porte-parole du département d'État, M. Robert Anderson, a cependant tenu à souligner qu'il n'existait "aucune différence de vues" entre le président et M. Kissinger à ce sujet.

M. Anderson a d'autre part exprimé "les préoccupations" de l'administration en raison du délai du vote du Congrès sur l'envoi de techniciens américains dans le Sinaï provoqué par le litige entre l'exécutif et le législatif à propos de la publication des documents relatifs à l'accord intérimaire.

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

POUR VOTRE SÉJOUR EN FRANCE
UNE AUTOMOBILE
SIMCA-CHRYSLER-FRANCE
MOINS CHER QU'UNE LOCATION
VÉHICULE NEUF - KM. ILLIMITÉ - ASSURANCE TOUS RISQUES - SANS DÉDUCTIBLE - ASSURANCE PASSAGERS - GARANTIE USINE - FORFAIT TOUT COMPRIS DE 21 JOURS À 6 MOIS.
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS:
SERVICE O.M.S.C.F. 5193 Côte des Neiges, Mtl

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"



SI VOUS AVEZ DÉCIDÉ de vivre dans une maison de classe située sur un terrain de golf, que vous soyez golfeur ou non,

SI VOUS AVEZ DÉCIDÉ d'en avoir plus pour votre argent en achetant une maison "terminée" incluant garage, asphalte, terrain gazonné et paysagé, peinture ou tapisserie, tapis ou marqueterie, etc...

SI VOUS AVEZ DÉCIDÉ de construire cette maison sur l'emplacement de votre choix supérieur à 7,000 pi. ca., que vous emménagiez maintenant ou plus tard,

SI VOUS AVEZ DÉCIDÉ qu'un complexe résidentiel de luxe n'est pas forcément réservé aux millionnaires (prix $30,595 à $45,418) et qu'il comprend obligatoirement: piscine (été, hiver), tennis (couvert et découvert), club house, etc.,

SI VOUS AVEZ DÉCIDÉ de ne pas vous éloigner de plus de 20 minutes du Centre-Ville de Montréal,

VENEZ NOUS RENCONTRER,
NOUS SOMMES DÉCIDÉS À VOUS SATISFAIRE.

Prendre le pont Champlain et l'autoroute des Cantons de l'Est, Sortie 9 direction St-Jean, puis sortie St-Luc et, suivre nos enseignes.

Les Jardins du Haut Richelieu Inc.
475 BOUL. ST-LUC,
866-0268 ET 348-1101.
Maisons modèles ouvertes tous les jours de 11 heures A.M. à 9 heures P.M. samedi et dimanche inclus.
AGENT EXCLUSIF LE PERMANENT

yoga
• Technique Eva Ruchpaul
"Ce n'est pas la posture qui est importante, c'est ce qui, par le moyen de la respiration et des postures, se passe en vous. Le yoga n'est pas une gymnastique. Le yoga est intérieur"
"Simple, moderne, ce yoga devient un outil de connaissance de soi"
• ALAIN DARTIGUES
5110 ave du Parc (angle Laurier)
270-4322 731-6307

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
fithines 33

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont
éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

Notre succursale de Montréal déménage au
1080 CÔTE DU BEAVER HALL
et prend un nouveau numéro de téléphone:
861-5761
Le 29 septembre, la succursale de Montréal de RoyNat emménagera dans de plus grands bureaux situés au 1080 Côte du Beaver Hall. C'est à cette adresse désormais que le directeur, M. J. Gilles Nolet, et son personnel vous accueilleront.
L'adresse du siège social de RoyNat demeure inchangée: 620 ouest, boulevard Dorchester.
RoyNat
financement d'entreprises

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 9

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

OUTREMONT. Aide domestique ayant de l'initiative ou gardienne responsable, bébé 2 ans, deux adolescentes, 4 ou 5 jours par semaine. Tél: 733-8331. 29-9-75

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MOBILIER DE CHAMBRE, contemporain à vendre. Tél: 739-5740. 29-9-75

MOBILIER de chambre à coucher acajou, lit double, lit d'hôpital, valise. Tél: 272-1394. 29-9-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.).

ANTIQUITES A VENDRE

BER EN PIN, très beau, $150, aussi petite table, $50. Tél: 274-1018. 29-9-75

VENTE D'ANTIQUITÉS
de 5% à 20%
Du 19 sept. au 4 oct.
LA CARRIOLE
1752 ouest, Notre-Dame, Montréal.
1011, route 2 (138) St-Barthélémy, Comté Berthier.
29-9-75

APPARTEMENTS À LOUER

KENT, 2850, 3½, propre, grand, balcon, ascenceur, $200. Tél: 738-2593 ou 737-1567. 30-9-75

A SOUS-LOUER, octobre et novembre, appartement meublé, 4½, vaisselle et literie fournies, Westmount. Pour renseignement: 937-1172. 29-9-75

APPARTEMENTS À LOUER

INCOMPARABLE APPARTEMENT DONNANT SUR JARDIN
Très belle maisonnette meublée avec goût dans immeuble de grande classe, situé près du Ritz Carlton. **En bas:** très grande salle de séjour avec coin repas, cuisine et cabinet de toilette. **En haut:** 2 chambres à coucher, 1 cabinet de travail (pouvant servir de chambre) et 2 salles de bains. Piscine, sauna et services - femme de ménage. **Libre maintenant.** Durée de location: à discuter. $1,100. par mois.
Tél: **849-3561**
30-9-75

ARTICLES À VENDRE

MARCHÉ DE LIVRES
Nouveaux, rares et usagés
TOUS LES LUNDIS
10 a.m. à 18 h.
Marché 7 jours
Gare Windsor
Tél.: 866-9729
29-9-75

AUTOS À VENDRE

MERCEDES 1969, 220 D. Prix: $3,000. Particulier. Tél: 1-514-378-3544. S'adresser à 211 rue Bouchard, Gramby. 29-9-75

CITROEN DS 21, 1972, 30,000 milles, très bon ordre, cause mortalité, $2,700. Tél.: 387-2553, Yvan, 2-10-75

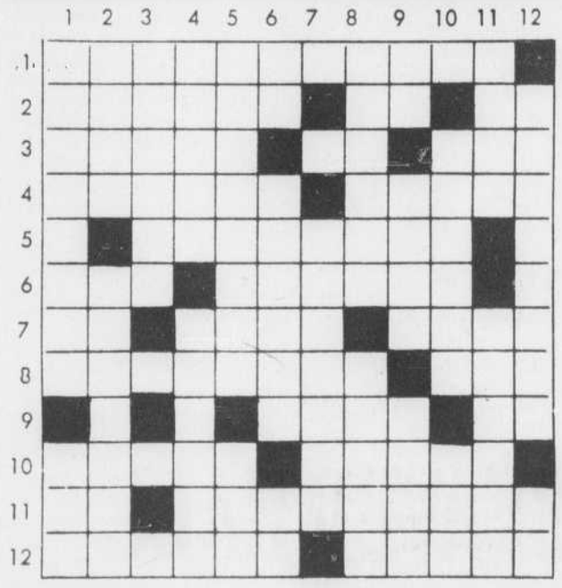
BUREAUX À LOUER

PLACE JACQUES-CARTIER, Vieux Montréal, 1,800 pieds carrés, sous-location le 15 octobre. $500. par mois. Ameublement de bureau aussi disponible. Tél.: 871-1707 entre 9 et 5 p.m. 31-9-75

BUREAUX À LOUER

Office Host®
LOUEZ UN BUREAU MEUBLÉ SANS RESPONSABILITÉ DE PERSONNEL, DE BAIL OU D'INVESTISSEMENT
Mlle C. Richard, 729-3218
Office Host Enrg.
1100 est, Crémazie
Montréal H2P 2X3
10-9-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Commerce du pain.
2—Ville à mi-chemin entre Chicoutimi et Jonquière. — Connu. — A lui.
3—Suppression d'une partie des aliments. — Neptunium — Au Moyen-Age, armée.
4—Elle conduit des ânes. — Servait autrefois à filer le chanvre et le lin.
5—Chevalier de l'ordre du Temple.
6—Du verbe devoir — Inflammation de l'iris.
7—Dans — Plante odorante venue d'Orient — Endroit déterminé.
8—Abondance de biens — Patriarche biblique.
9—Dieu des vents — Chrome.
10—Agit en roi — Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue.
11—Partie d'Abraham — Agaçions.
12—Portion du littoral comprise entre les plus hautes et les plus basses mers. Ch.-l. de c. de la Mayenne.

Verticalement
1—Faire le badaud. — Chemin de ville.
2—Câble attaché à un objet immergé et tenu à la surface par une bouée. — Le monde entier.
3—Inflammation de l'uvée.
4—Réunion d'animaux dans un même repaire — Faire entendre des ahans.
5—Autre nom de la vitamine B6. — Recueil de bons mots.
6—Sodium. — Prise de passion pour — Dans.
7—Instrument servant à lisser le papier.
8—Ame — Dont la couleur pâle semble avoir déteint par suite d'un lavage.
9—Ruisselet. — Organe de la vue — Titre des descendants de Mahomet.
10—Animal marin — Qui a de la bonté.
11—Crochet double — Première période de l'ère tertiaire.
12—Assaillir — Sélénium.

Solution d'hier



AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

ALIMENTATION

DES POMMES . . . A PERTE DE VUE . . .
(à vendre)
A seulement 20 minutes du centre-ville.
Choix de 7 sortes de pommes de qualité excellente.
Vous les cueillez vous-même.
Pour information:
658-4085
29-9-75

BUREAUX À LOUER

DANS LE VIEUX MONTRÉAL
Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.
• Bureaux très éclairés
• Dans petit édifice paisible et central.
211 DU ST-SACREMENT
TÉL: 844-3361
poste 238
J.N.O.

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale. Location: semaines (aussi saison-ski) Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-10-75

LAC OUIMET (St-Sauveur), chalet en cèdre, foyer, 2 chambres à coucher, luxueux, 4 milles de l'autoroute, près des pistes de ski de fond et des pentes. $3,500 pour 6 mois. Tél: 334-9011. 29-9-75

LAC ACHIGAN, luxueux meublé, 24-430e avenue, saison ski alpin et motoneige. tél: 384-2811 ou 684-8499 29-9-75

CHALETS À VENDRE

ST-DONAT: Chalet hiver-été, 3 chambres à coucher, foyer, meublé "antique", 154' bord lac Archambault, quai en ciment, rampart de pierre. (chemin Bilodeau). Occupation immédiate. Immeubles Lumi Inc, courtiers, 1069 Principale, St-Donat. Tél: 819-424-2119 29-9-75

COLLECTIONS

COMMENCEZ UNE COLLECTION d'oeuvres d'art authentiques à des prix avantageux. Des gravures originales à tirage limité, signées et numérotées par des peintres québécois de renom. Pour recevoir une documentation: Arts 2000, C.P. 188, Côte-des-Neiges, Montréal. Tél: 271-9158 17-10-75

COLLECTIONS À VENDRE

COLLECTION: Pays et continents — 9 volumes; Mille et une Nuits — 8 volumes. Trésors inconnus — 8 volumes. Aussi tableaux. Tél: 381-7755 30-9-75

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 29-9-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PLATRE, spécialité: réparation, plâtre décoratif, plafonds texture de tout genre. Estimation gratuite. Tél: 352-5504 8-10-75

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 731-1031 soir. 1-11-75

RÉNOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf, Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

Les Entreprises Verdi Enrg.
RÉNOVATION INTÉRIEURE
Cuisine - salle de bain - sous-sol - bureau - magasin - etc . . .
M. Freuchet
688-4511 28-9-75

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

AMEUBLEMENT DE BUREAU à vendre. Tél.: 871-1707 entre 9 et 5 p.m. 31-9-75

FEMMES DEMANDÉES

Organisme offrant des services en planning des naissances cherche
SECRÉTAIRE BILINGUE
(parlé et écrit), ayant expérience en comptabilité et dactylographie et pouvant collaborer à la rédaction de documents.
Près métro Sherbrooke
Appelez mardi matin:
844-3349
30-9-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HYACINTHE - "3 MAISONS"
Sur un terrain de 180' x 110' et 120' de profondeur.
Une spacieuse résidence de 10½ pièces, et,
2 maisons - appartements, dont l'une de 4 x 2½ pièces et l'autre de 8 x 1½ pièce.
Endroit idéal pour bureaux, cliniques, salons, boutiques, etc.
Site commercial à l'entrée de la Transcanadienne.
Sur rendez-vous seulement.
1-514-774-5883
(après 6 p.m.)
29-9-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

CENTRE HOSPITALIER DOUGLAS
COMMIS
Nous sommes à la recherche d'un commis de bureau pour travailler à temps partiel avec une équipe d'assistants en recherche psychiatrique.
Le candidat doit être bilingue.
Pour de plus amples informations, appelez:
Mlle E. Wagnann
6875 boul. LaSalle
Verdun, Qué.,
Tél: 761-6131 local 292
29-9-75

OFFRE D'EMPLOI
CENTRE D'ORIENTATION L'ÉTAPE INC., VAL D'OR — QUÉ.
POSTE OUVERT:
ANIMATEUR D'ACTIVITÉS D'EXPRESSION
SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:
Sous la responsabilité du directeur des Activités, cette personne est responsable de toute la mise en place et de l'animation des activités d'expresion.
QUALITÉ PERSONNELLES:
1. Capacité d'organisation (méthode de travail).
2. Capacité de coordination.
3. Leadership.
4. Initiative.
EXIGENCES:
Formation académique Un D.E.C.
Expérience: 1 à 2 ans d'expérience.
SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.
DATE LIMITE:
3 octobre 1975.
Faire parvenir votre demande en y incluant votre curriculum vitae à:
Comité de Sélection
Centre d'Orientation l'Étape Inc.
700, boulevard Forest
Val d'Or, P. Qué.
J9P 4P5
29-9-75

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS
DEMANDE
UN(E) TECHNICIEN(NE) EN RECHERCHE
POSTE:
Le titulaire à ce poste, sous l'autorité du Directeur de l'expansion industrielle et commerciale, sera responsable:
— de la mise à jour du dossier économique sur l'Outaouais;
— de la compilation de diverses données économiques et statistiques;
— du montage de dossiers économiques pour l'utilisation très spécifiques;
— de la cueillette d'informations diverses à incidence économique.
QUALITÉ REQUISES:
— Posséder diplôme d'études collégiales, préférablement en sciences humaines;
A défaut d'un tel diplôme, une expérience pertinente exceptionnelle et une compétence reconnue pourront y suppléer;
— Esprit analytique;
— Initiative;
— Connaissance des méthodes statistiques;
— Connaissance de la région serait un atout.
TRAITEMENT:
Selon expérience et qualifications.
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée du curriculum vitae, au plus tard le 10 octobre 1975 au:
Directeur de l'administration
Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boul. St-Joseph
C.P. 666,
Hull, P.Q.
J8X 3Y8
1-10-75

HOMMES DEMANDÉS

CENTRE BERTHELET INC.
ACHETEUR SÉNIOR
Poste nouvellement crée
Immédiatement disponible
L'Acheteur est responsable de l'ensemble des achats et du magasin de l'établissement. Il travaille sous l'autorité du Chef des servicees financiers.
Il est âgé de 25 à 35 ans, il possède un D.E.C. en administration ou l'équivalent, et connait suffisament l'anglais. Expérience requise: cinq (5) ans, dont deux (2) en milieu institutionnel.
Salaire selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.
Les demandes, avec curriculum vitae, doivent parvenir avant le 10 octobre 1975, à:
Directeur de personnel,
Centre Berthelet Inc.,
8029 - 83e avenue,
Rivière-des-Prairies, H1C 1S4
29-9-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE - PROPRIÉTÉS À VENDRE - PROPRIÉTÉS À VENDRE - PROPRIÉTÉS À VENDRE

Il nous faudrait plusieurs pages pour annoncer toutes nos maisons.

Les quelques maisons présentées ici vous donnent une bien faible idée du vaste choix que vous offre le Trust Royal. Comme nous sommes le plus important courtier en immeubles au Canada, vous pensez bien que nous en avons, des propriétés à vendre... assez pour remplir tout un cahier d'annonces classées.

OUTREMONT EN HAUT
"Luxueux cottage détaché"
Construit en 1965. Chauffage électrique. Cuisine moderne. Den. Dinette. 5 chambres. Bibliothèque. 3 salles de bains. "Powder room." Salle familiale avec foyer et porte au jardin. Garage double. Exclusif. **E. Brodeur, 735-2681 ou 342-3548.**

CÔTE-DES-NEIGES
Près de Décarie - Bon endroit pour commerce - Entrepôt, salle de montre - À l'étage: logement 8 pièces - Sous-sol avec entrepôt - Bachelor de 3 pièces - Peut-être entièrement converti en bureau - Coin de rue - MLS - **L.P. Dupuis 667-5261 ou 277-3343.**

VILLE MONT ROYAL
Cottage brique, détaché. 4 chambres. Salon, foyer naturel. Salle à manger séparée. Cuisine. Den. Salle de jeux finie avec autre chambre à coucher. **Terrie Michaels. 735-2681 ou 342-9883.**

TERRASSE MAISONNEUVE
Résidence exclusive, construction soignée, 9 pièces, idéal pour professionnel, grand terrain. MLS. **Jeannine Bergeron 354-6360, 353-6765.**

RUE PAUL PAU
Joli bungalow bien situé près de Sherbrooke, sous-sol fini avec bachelor, faut vendre, occupation 60 jours. **J.P. Michaud 354-0360, 259-0666.**

CHÂTEAUGUAY
Joli bungalow de 3 chambres à coucher. Sous-sol semi-fini. Garage. Terrain 6000 p.c., bien paysagé. $27,000. MLS. **Claudette Chevrier, 691-2718 ou 691-5955.**

BELOEIL
Bungalow brique. 5 pièces. Hypothèque 6¼% fixe. Terrain paysagé. Vraie aubaine à $32,500. M.L.S. **Christine Deeks. 467-9362, 467-6494.**

ST-HILAIRE
Superbe chalet Suisse dominant le Mont St-Hilaire avec vue infinie de Montréal et les alentours. 6 pièces, 3 ch. à coucher, salle à diner, salon avec foyer. Jardins intérieurs. 82,694 pi.car. **Marthe Béliveau. 467-9362, 467-6454.**

Cottage 8 pièces, 4 chambres, secteur de choix, grand lot boisé. Bon financement de base. **Gilberte Mongeau 467-9362, 467-1692.**

•

BROSSARD
Bungalow brique et aluminium, 7 pièces, salle à diner, salle familiale, garage double. Hypothèque 9½%. On demande $42,000. MLS. **Gisèle Bauset. 671-7043 ou 651-4900.**

Bungalow surélevé de 3 chambres à coucher, au sous-sol salle de jeux, garage, très belle cuisine, dînette. Prix $43,500. MLS. **Jacqueline Lapalme, 671-3461 ou 651-4900.**

Semi-détaché de luxe, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle à diner, salle de jeux, tapis mur à mur partout. Hyp. 7%. EXL **Nicole Vallerand 671-6885 ou 672-0235.**

BEACON HILL
"Superbe"
Salon magnifique, foyer, salle à manger en L, cuisine et coin à déjeuner. Salle familiale, portes conduisant au jardin paysager. 4 chambres à coucher extra-grandes, 1½ salle de bain, garage 1 voiture. Quelques pas du train. $57,900. MLS. **Rosemary Dela Roche. 697-1940 ou 695-6484.**

PINCOURT
"Endroit superbe"
Bungalows pierre et brique, nouvelle, excellente construction, garage, grand terrain boisé, hypothèque 10¼%, comptant $3,000. Prix $31,500 à $31,900. **Marcella Daigle 695-0640, 684-5297.**

DOLLARD DES ORMEAUX
"au coeur de Westpark"
Sans aucun entretien, cottage, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bains, foyer pierre, Bar-B-Q, pierre, sous-sol fini. Tapis mur à mur, lave-vaisselle, broyeur, plusieurs autres extras. $64,900. **Elsey Chaumette 684-8107 ou 684-4746.**

LAVAL-DES-RAPIDES
Bungalow - 9 pièces - Foyer au salon - 4 Chambres - Vue sur Rivière-des-Prairies - La campagne à la ville - Prix $46,500. - M.L.S. - **Richard Déry 681-4253, 688-8855.**

CHOMEDEY-RENAUD
Bungalow détaché brique - 8 pièces - 5 chambres - Salle de jeux - Abri auto - Occupation immédiate - Prix $38,000 - Comptant $5,000. - **Gilles Poirier 667-5261 ou 667-8181.**

Duplex - 7½-5½ - Salle de jeux avec foyer - Bar eau courante - Sauna - Bonne hypothèque à 10% - $59,900. - M.L.S. - **Hélène Love 688-8855, 689-5389.**

STE-ROSE
Triplex en pierre - Dans le coeur de la ville - Entièrement rénové - Idéal pour professionnel - **Pierre G. Zaloum 667-5261 ou 669-7458.**

ST-LAZARE
Besoin espace?
Magnifique terrain boisé, fond de sable, idéal pour chevaux. Total 24.33 arpents. Premier arrivé premier servi. À Côteau du Lac 101,521 pi. ca. terrain commercial, idéal brasserie. Près de Dupont, Club Golf. MLS **Michel Marier 453-1261.**

21 bureaux à votre service dans la région de Montréal:

Anjou	354-0360
Beaconsfield	697-1840
Beloeil	467-9362
Brossard	672-0235
Châteauguay	691-5955
Chomedey	688-8855
Côte St-Luc	484-1172
Dorval	636-9610
Duvernay	667-5261
Fairview	697-5710
Hudson	1-458-5365
ou direct	455-5749
Lasalle	363-5100
Laurentien	1-229-2957
ou direct	435-3443
Longueuil	651-4900
Montréal Ouest	487-3400
Roxboro	684-4746
Rue Saint-Hubert	274-9491
Ville Mont-Royal	735-2681
Westmount	932-1112
Commercial Cercle Décarie	735-2501
Commercial Centre-ville	876-2515
Siège Social	876-7698

Parce que plus de gens nous font confiance, nous pouvons faire plus pour chacun.

IMMEUBLES Trust Royal "L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE"

Autres succursales au Québec: Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Knowlton, Hull, Saguenay-Lac Saint-Jean

Nous offrons le meilleur service de mutation du personnel au Canada

PLUS DE 100 BUREAUX D'UN BOUT À L'AUTRE DU PAYS.
courtier en immeuble

29-9-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE LÉGALE, minimum 4 ans d'expérience, sténo française et anglaise. Tél: 849-4261 1-10-75

Notre étude légale a besoin des services d'une secrétaire additionnelle, ayant de l'expérience et qui serait disponible une quinzaine d'heures chaque semaine. Demandons secrétaire débrouillarde qui n'a pas peur de prendre des responsabilités. Candidatures par écrit à: Unterberg, Boyer, Giroux, Mainville & Bonin, 1980 ouest, Sherbrooke, Suite 700, Montréal 30-9-75

JEUNE FILLE
Bilingue
Pour librairie centre-ville.
Communiquez avec le gérant
M. Michel Fortin
Centre éducatif et culturel Inc.
2075 Mansfield
Tél: 849-5719
29-9-75

Bureau de design
recherche
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
• Minimum 3 ans d'expérience.
• Entre 25 et 35 ans.
• Bilingue.
Salaire selon expérience
Tél: **845-3233**
poste 9
3-10-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE JURIDIQUE, bilingue, avec expérience. Très bonnes conditions. Tél: 288-4241. 30-9-75

DACTYLO réceptionniste, bilingue. Expérience nécessaire. Bureau dans Vieux Montréal. Appelez 842-9725, M. Brown 29-9-75

FERMES À VENDRE

ST-GREGOIRE: Petite ferme 14 arpents, maison 6 pièces, bâtiments tracteur et instruments aratoires. Prix: $24,500. (Exclusif) Robert Tétrault 348-1181. Le Permanent, courtier 29-9-75

INSTRUMENTS - MUSIQUE

COURS de guitare, jazz et rythme and blues. Tél: 324-4425. 2-10-75

LOGEMENTS À LOUER

ST-LEONARD: près Pie IX, bas-duplex, 5½, plus sous-sol, foyer, bar, garage. Libre. $320. Tél: 326-2971 30-9-75

BAS-DUPLEX avec demi sous-sol aménagé, 7½, chauffé, près Hôpital Ste-Justine et Université de Montréal. $400. par mois. Libre 1er novembre. Tél.: 342-3795 après 19:30 heures 29-975

MAGASINS À LOUER

4582 Est, STE-CATHERINE: Location raisonnable. Magnifiquement redécoré. Site excellent pour commerce et secteur résidentiel. Tél: après 7 p.m. 489-6597 29-9 75

MAISONS À LOUER

A LOUER: Ile d'Orléans, Ste-Pétronille, octobre à juin inclus, belle propriété, grande maison à caractère exceptionnel, vue imprenable, meublée, chauffée, 2 cheminées, $550 par mois. Tél: 683-5550. 7-10-75

RÉGION MAGOG: charmante résidence meublée de 3 chambres à coucher, toutes commodités, foyer, façade au lac. Libre maintenant. Location pour un an $250. par mois ou saison ski — $300. incluant chauffage et services. Tél.: jour 1-819-843-1717, soir: 1-819-843-6372, 2-10-75

DOMAINE-BORD DE L'EAU FERME STE-THÉRÈSE
LAVAL
Magnifique résidence à louer, bord de la rivière des Mille-Iles, située à 2 milles autoroute, partiellement meublée, 10 pièces, garage double, foyer. Terrain 50,000 pi.ca. Maison de prestige.
• Bail d'un an ou plus.
• Références exigées.
Contactez:
Gilles Leroux,
382-6610 ou
622-9972
29-9-75

MOTONEIGES

DEUX MOTONEIGES Olympic avec remorque 1971, $1,200. Tél: 1-887-9976 ou 524-9773. 3-10-75

Des dizaines de millions de la CIA au PS portugais

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — La CIA a fait parvenir indirectement plusieurs dizaines de millions de dollars au Parti socialiste portugais au cours des derniers mois pour contrebalancer l'appui soviétique aux communistes, a-t-on appris hier de sources gouvernementale et parlementaire à Washington.

Aucun détail n'a été fourni, mais un responsable du département d'État a révélé que cette aide a varié de $2 millions par mois et $10 millions, notamment depuis le mois de juin dernier.

On précisait cependant que l'aide n'a pas été fournie directement, mais a été transmise à certains contacts en Europe occidentale, notamment à certains partis socialistes particulièrement opposés aux communistes, comme le SPD ouest-allemand. Le canal d'organisations syndicales et d'entreprises commerciales de pays de l'OTAN a aussi servi à cette opération, précisait-on à Washington.

Le président Ford et le secrétaire d'État, M. Henry Kissinger, auraient décidé d'aider les forces anti-communistes portugaises, lorsque la faiblesse des communistes est devenue apparente, selon ces sources.

Selon ces sources américaines, les Européens de l'ouest ont, de leur côté, fourni une aide financière et matérielle aux "anti-communistes" portugais beaucoup plus importante que celle accordée par les Américains.

Les responsables américains estiment que l'aide de l'Union soviétique au Parti communiste portugais est de l'ordre de $10 millions par mois, et même plus à certains moments. L'assistance soviétique au PCP durerait depuis plus d'un an et demi.

Bien que ces informations soient en contradiction avec les affirmations du président Gerald Ford et de M. Henry Kissinger selon lesquelles les restrictions apportées par le Congrès aux activités de la CIA empêchaient les États-Unis d'intervenir au Portugal, on affirmait dans les mêmes milieux à Washington que l'intervention américaine s'était limitée à cette aide financière aux socialistes.

Cette opération était connue des commissions du Congrès concernées et avait reçu leur approbation.

Par ailleurs, le président Ford a tenu hier matin à la Maison-Blanche durant près de deux heures, une réunion spéciale avec des membres du Congrès et les principaux responsables de la "communauté du renseignement" pour tenter de trouver une solution au conflit qui oppose le Congrès à l'administration à propos des révélations actuelles sur la CIA.

M. Ford a reçu M. Otis Pike, président de la commission d'enquête de la Chambre des représentants sur le service de renseignement. M. Pike avait menacé la veille de présenter une résolution accusant l'administration "d'outrage au Congrès" pour avoir refusé à sa commission des documents confidentiels nécessaires, selon lui, à la poursuite de ses travaux.

M. Henry Kissinger qui supervise en tant que conseiller du président pour la sécurité nationale, les diverses activités de renseignement, assistait à cette réunion ainsi que le directeur de la CIA, M. William Colby, et le secrétaire général de la Maison-Blanche, M. Donald Rumsfeld. Le speaker de la Chambre des représentants M. Carl Albert et M. John Rhodes, leader de la minorité républicaine étaient également présents.

En outre, la commission des attributions budgétaires de la Chambre a recommandé hier que soit réduites de 344 millions de dollars les dépenses de la CIA, mais a décidé que le budget de celle-ci pour les quinze mois faisant suite au 1er juillet 1976, resterait secret.

La commission a approuvé le budget total de la défense de 112,000 millions de dollars pour la même période, soit une baisse de 7,600 millions par rapport au budget demandé par le Pentagone.

La commission a également décidé de proposer à la Chambre de supprimer la seule batterie de missiles anti-missiles (ABM) américaine à Grand Forks dans le Nord-Dakota, notamment parce qu'elle n'aurait plus de raison d'être face aux missiles à têtes multiples soviétiques.

Enfin, la commission a rejeté les propositions de construction de deux navires à propulsion nucléaire pour l'US Navy — une frégate lance-missiles et un croiseur.

Le Copcon de Carvalho vidé de sa substance

Portugal: création d'une nouvelle force d'intervention intérieure

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — Le Conseil de la révolution a mis sur pied hier une nouvelle force de sécurité intérieure, le groupe d'intervention militaire (AMI), qui sera chargé d'assurer le respect de la loi et l'ordre au Portugal.

L'organe suprême du Mouvement des forces armées a justifié sa décision en faisant état de la gravité de la situation qui règne au sein de l'armée et au plan politique dans le pays. Selon un communiqué du Conseil, le groupe d'intervention militaire doit fournir au gouvernement les moyens de faire prévaloir son autorité et d'agir conformément à la politique qu'il s'est fixée.

La création de la nouvelle force, dont les éléments seront prélevés sur les trois armes et qui sera placée sous la responsabilité directe du président Francisco Da Costa Gomes, met en question l'avenir du Copcon (forces de sécurité militaires,) et de son chef, le général Otelo de Carvalho, connu pour ses opinions gauchisantes.

Le "bouillant Otelo" avait fait jeudi à son retour de Stockholm des déclarations fracassantes. Il avait notamment "couvert" son proche collaborateur, le capitaine Henrique Fernandes qui est entré dans la clandestinité après avoir dérobé 1,000 fusils mitrailleurs "G3" à l'armée et les avoir remis "à l'avant garde révolutionnaire des travailleurs portugais". Le chef du Copcon avait affirmé: "Je sais que ces armes sont allées à des forces de gauche et c'est pour moi une satisfaction très grande. Si elles étaient allées aux forces de droite, cela aurait été dangereux. Comme elles se trouvent à gauche, elles sont dans de bonnes mains".

Le capitaine Vasco Lourenço, porte-parole du Conseil de la révolution a confirmé que "le Copcon avait perdu certaines de ses fonctions du fait de la création du groupement militaire d'intervention. Il a précisé qu'il avait notamment perdu ses fonctions d'intervention pour rétablir l'ordre public". C'était justement l'essentiel de ses activités.

Le capitaine Vasco Lourenço a d'autre part affirmé: "L'indiscipline au sein des unités militaires doit être combattue en premier lieu avec des mesures politiques".

Les décisions prises hier matin sont les premières mesures autoritaires décidées depuis l'entrée en fonction du 6ème gouvernement provisoire. Il est prévisible qu'elles seront suivies de beaucoup d'autres émanant aussi bien du Conseil de la révolution que du gouvernement. Il reste à savoir comment elles seront accueillies par l'armée et la population et plus particulièrement par leurs ailes progressistes qui avaient rêvé, avec le général Vasco Gonçalves, de démocratie à la portugaise et avec Otelo de pouvoir populaire.

Le Copcon, qui a été recruté principalement dans l'aile gauche de l'armée, était jusqu'à présent responsable de la sécurité intérieure au Portugal. La création de la nouvelle force d'intervention a coïncidé avec une manifestation de masse de militaires de gauche contestataires et de leurs partisans, jeudi soir, à Lisbonne.

Cette démonstration était organisée par des membres de l'organisation militaire procommuniste "soldats unis vaincront" (SUV), qui dispose du soutien de groupes de l'extrême-gauche, pour réclamer un "pouvoir populaire" et une épuration des officiers de droite au sein des forces armées. On a pu y voir un défi au gouvernement de l'amiral Jose Pinheiro De Azevedo, en place depuis une semaine seulement, et aux officiers modérés du Conseil de la révolution.

Plusieurs milliers de manifestants, sur un nombre total estimé à quelque 20,000, se sont ensuite rendus à la prison militaire de Trafaria, près de la capitale, qu'ils ont assiégée, obligeant dans la nuit les autorités à relâcher deux soldats détenus pour avoir distribué des tracts révolutionnaires.

Au moment où la manifestation s'achevait dans les rues de Lisbonne, une bombe détruisait une voiture dans la banlieue de la ville, tuant tous ses occupants, au nombre de trois, semble-t-il. Selon des témoins, le véhicule roulait à vive allure au moment de l'explosion. Un paquet contenant du plastic intact a été retrouvé à proximité avec un mécanisme de retardement. Selon un porte-parole du Copcon, les occupants de la voiture transportaient les engins qui ont explosé.

La police tire sur la foule à Addis-Abeba: sept morts

ADDIS ABEBA (Reuter) — Sept personnes sont mortes sous les balles des forces de sécurité éthiopiennes qui ont ouvert le feu, répondant elles-mêmes à des coups de pistolet, a déclaré hier le gouvernement d'Addis Abeba.

Selon la version officielle, l'incident s'est produit jeudi soir à l'aéroport de la capitale, lorsque les forces de sécurité ont voulu appréhender un employé des Ethiopian Airlines surpris en train de distribuer des tracts illégaux.

Plusieurs centaines de personnes ont voulu empêcher l'arrestation. Les forces de sécurité ont alors fait usage de grenades lacrymogènes pour les disperser et des coups de pistolet sont partis du groupe des employés de la compagnie. Les forces de sécurité ont ouvert le feu à ce moment-là précise le communiqué du gouvernement en ajoutant que des mesures sévères seront prises contre quiconque cherche à détourner le cours de la révolution éthiopienne à des fins égoïstes.

Selon la radio éthiopienne, quatre personnes sont mortes sur le coup et trois autres à l'hôpital; en outre, la fusillade a fait dix-neuf blessés, plusieurs arrestations ont eu lieu, mais le communiqué n'en précise pas le nombre.

Par ailleurs, le gouvernement éthiopien a démenti hier que ses forces ont massacré en juin dernier un milier de civils de la région d'Assaita, et a accusé le sultan Ali Mirah, ancien chef tribal de la région d'avoir fait massacrer plus de 200 personnes.

Des Ethiopiens réfugiés dans un camp du territoire français des Afars et des Issas ont déclaré hier à un correspondant de la BBC qu'ils ont vu massacrer plus d'un millier d'Erithréens et de partisans du sultan Ali Mirah. Les troupes éthiopiennes ont notamment détruit des maisons avec des chars, ensevelissant vivants leurs occupants, ont précisé les témoins.

"Ces allégations sont des mensonges impensables," déclare le communiqué gouvernemental qui accuse "le féodal Ali Mirah et ses complices d'avoir massacré 221 travailleurs innocents", dont cinq membres des forces de sécurité, chargées de lutter contre la rébellion du sultan.

Le sultan Ali Mirah s'est récemment enfui de l'Assaita, région steppique aux confins du territoire français, où il organisa une lutte armée après la nationalisation de ses terres par le gouvernement d'Addis Abeba.

Le FBI a commis en 26 ans quelque 238 cambriolages

WASHINGTON (AP) — Le FBI a effectué, de 1942 à 1968, 238 cambriolages visant 14 "cibles de subversion intérieure" et a "visité plusieurs fois" trois autres "cibles" de 1952 à 1966, a révélé le président de la commission sénatoriale d'enquête sur les services de renseignements américains, M. Frank Church.

Selon M. Charles Brennan, ancien responsable du service d'espionnage intérieur du FBI, qui déposait sous la foi du serment devant les membres de la commission, l'utilisation de telles méthodes comme moyen de collecte de l'information est tombée en désuétude au début des années 60, notamment sur la demande de M. John Edgar Hoover, l'ancien "patron" tout-puissant du FBI, qui craignait d'être mis à la retraite.

Il a ajouté qu'à la fin des années 60, les pressions en provenance de la Maison-Blanche ont contraint la police fédérale à recourir aux cambriolages, notamment pour savoir si une puissance étrangère communiste ne manipulait pas les mouvements subversifs américains.

"Le FBI, a-t-il raconté, était "continuellement sollicité par les administrations Johnson et Nixon... pour savoir si l'argent provenait de l'étranger."

"Je crois que nous sommes là au coeur du problème, a déclaré de son côté le sénateur Walter Mondale. Que ferons-nous pour qu'à l'avenir nous soyons sûr que les présidents ne solliciteront pas les services du FBI pour assouvir leurs fantaisies."

Aucun exemple de "cibles de subversion intérieure" n'a été dévoilé par MM. Church et Brennan, bien que ce dernier ait à une reprise évoqué des "organisations prenant leurs directives auprès de puissances étrangères".

Le terme "objectif" n'ayant pas été précisé, sa signification reste donc inconnue ainsi que le nombre total des effractions menées par le FBI. Toutefois, M. Charles Brennan a affirmé que le chiffre donné ne comprend pas les effractions commises par la sûreté américaine dans des ambassades à Washington.

Par ailleurs, la commission sénatoriale envisage de tenir des audiences publiques le mois prochain sur les opérations d'ouverture du courrier de hautes personnalités politiques américaines dont s'est rendue coupable la CIA de 1952 à 1973.

Mme Claustre: une partie de la rançon a été livrée

PARIS (AFP) — La libération de Mme Françoise Claustre paraît désormais assurée dans un proche avenir. Hissen Habré, le chef des rebelles Toubous du Tibesti, qui la retient prisonnière depuis plus de 17 mois, a reçu jeudi quatre millions de francs en espèces, constituant la première partie de la rançon de dix millions de francs qu'il réclamait à la France en échange de la vie de son otage.

Le préfet des Vosges, M. Louis Morel, a négocié durant sept heures, jeudi, avec le chef rebelle à qui il a remis la partie de la rançon en espèces. Rentré à Paris, il a rendu compte de sa mission au président Giscard d'Estaing. Le porte-parole de l'Elysée, M. Xavier Beauchamps, qui a donné ces indications, a ajouté que la négociation allait se poursuivre "sur les modalités concernant la corrélation entre la livraison du matériel (d'une valeur de six millions de francs et constituant le complément de la rançon) et la libération de Françoise Claustre". Le porte-parole de l'Elysée a insisté sur le fait que le "matériel" destiné à Hissen Habré ne comporte pas d'armes.

En acceptant de recevoir la première partie de la rançon, dont la composition avait été arrêtée en juillet dernier et communiquée au gouvernement tchadien, qui l'avait agréée, Hissen Habré a pris une sorte d'engagement "moral" vis-à-vis de ses interlocuteurs et de l'opinion internationale.

D'autre part, la France, soucieuse, malgré la vive tension qui règne actuellement entre Paris et N'Djamena, de sauvegarder ses relations avec le Tchad, mène parallèlement à sa négociation avec Hissen Habré une action diplomatique dont les premiers effets ont été enregistrés aux Nations unies.

DON DE SANG

DON DE VIE

DONNEZ DU SANG À LA +

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 11

Travaux publics Canada — Public Works Canada

INVITATION
AUX
EXPERTS - CONSEILS EN MÉCANIQUE
POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PHASE III - HULL, QUÉBEC

Les experts en mécanique ayant une bonne expérience des services d'équilibrage, d'essai et d'ajustement des installations mécaniques de grands immeubles sont invités à soumettre les renseignements concernant leur compétence afin d'établir leur aptitude à fournir les services d'équilibrage, d'essai et d'ajustement pour:

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PHASE III - HULL, QUÉBEC

Le projet comprend la construction d'un grand immeuble à bureaux, ainsi que des espaces destinés au commerce de détail et au public. La superficie totale de l'immeuble est d'environ 1,400,000 pieds carrés.

Après l'étude des renseignements fournis par les experts-conseils intéressés, œux qui sont jugés aptes à fournir les services demandés seront invités à soumettre une offre forfaitaire en vue d'un contrat de service.

Le dossier relatif à la présente invitation peut être obtenu du:
BUREAU DE DISTRIBUTION DES PLANS
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
PIÈCE 110
66, RUE SLATER
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0M3
au plus tard, mercredi, le 15 octobre 1975, à 15 heures.

ADMINISTRATEUR
SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS
(CAPITALE NATIONALE)
W. R. EWING

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

SERVICES

No 75-193P - Nettoyage intérieur et entretien du terrain - Bureau de poste - Immeuble Aircargo, Aérogare internationale - Dorval (Québec).
Date limite: Le mercredi, 15 octobre 1975
Dépôt: $25.00

No 75-194P - Nettoyage intérieur et entretien du terrain - Édifice fédéral - 1420 ouest, rue Ste-Catherine et 1254, rue Bishop - Montréal (Québec).
Date limite: Le mercredi, 15 octobre 1975
Dépôt: $25.00

No 75-195P - Nettoyage intérieur et entretien du terrain - Succursale postale "Snowdon" - 4944, boul. Dé carie - Montréal (Québec).
Date limite: Le mercredi, 15 octobre 1975
Dépôt: $25.00

No 75-196P - Nettoyage intérieur et entretien du terrain - Ministère des Approvisionnements et Services - 800, Chemin du Golf - Île des Soeurs - Verdun (Québec).
Date limite: Le mercredi, 15 octobre 1975
Dépôt: $25.00

No 79-197P - Nettoyage intérieur - Ministère des Douanes - Immeuble Air-Cargo, Aérogare internationale-Dorval (Québec).
Date limite: Le mercredi, 15 octobre 1975
Dépôt: Aucun

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des Services financiers et administratifs
Région du Québec

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

Voir autres annonces classées, en page 8

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BANLIEUE DE QUÉBEC
25 minutes, centre-ville, sur Côte de Beaupré, **maison ancestrale,** crépi à l'extérieur et à l'intérieur, approximatif 50' x 30', rénovée selon plan d'architecte. 4 paliers, foyer, chauffage central 4 chambres, hangar, poulailler, étable partiellement renovée, 84,000 p.c. sur avenue Royale. Hypothèque transférable.
Tél.: 1-418-824-4740 après 6 p.m.
29-9-75

LONGUEUIL
Bellerive. Pour professionnel ou autres. Cause transfert. Split-level, 10 pièces, foyer. Garage. Il faut voir. Appelez Mme **Jacques Lessard: 651-1000 ou 655-7076** (MLS).

LONGUEUIL
Vaste choix de propriétés de tous genres et de tous prix. Neuves et usagées. Je me ferai un plaisir de vous aider. Tél.: à Paulette Vincelette **761-4061 ou 651-1000.**

LONGUEUIL
Cottage semi-détaché, "Novelec", 5½ pièces, très propre, bien décoré. Aucun entretien extérieur, beau terrain résidentiel. Plusieurs extras. Inf: **Huguette Therrien: 651-1000 ou 670-1707.** (MLS).

MONTREAL TRUST
courtiers
29-9-75

STE-JULIE
Domaine des Haut-Bois: Joli split-level, 8 pièces, piscine creusée, $49,900. A voir.
Mlle D. Hamel: 254-4566 ou 256-4309
TRUST GÉNÉRAL, courtiers 29-9-75

BOIS BRILLANT: sortie 12, autoroute des Laurentides. Superbe bungalow brique joins baveux et clapboard, grand terrain et remise. Très bien situé. Tél.: 622-3995 30-9-75

CHATEAUGUAY: bungalow 60' x 30' brique et pierre, sous-sol fini avec foyer en pierre. Terrain paysager 93' x 125'. Tél: 691-3333 29-9-75

ST-JEAN, magnifique maison brique, garages, site splendide sur Richelieu, 20 minutes de Montréal. Tél: 845-6496 9-10-75

ST-PAUL: Bungalow pierre et brique, 9 pièces, 2 chambres, foyer dans salon, sous-sol fini, bord de l'eau, 35 minutes de Montréal. (photo MLS) Odette Gagné: 348-1181 Le Permanent, courtier 29-9-75

ST-LUC: Joli bungalow, 5 pièces, terrain 70'x100', à 20 minutes du Pont Champlain. Comptant requis: $2,000. (photo MLS) Robert Tétrault 348-1181. Le Permanent, courtier 29-9-75

MAISON CANADIENNE, 125 ans. 11 pièces avec bas-côté, grange, isolation — plomberie — électricité refaites. Terrain 27,000 pieds carrés, 40 minutes du centre-ville, $30,000. Henryville. Fins de semaine 1-299-2841 29-9-75

PRÈS MÉTRO LANGELIER: triplex 1960, détaché, pierre brique, 1 x 5, 2 x 3, très belle localité, garage double, chauffage air chaud, près toutes commodités. Denise Rivet, 256-3330 ou 845-1144. DesRosiers, courtiers 29-9-75

CONSTRUCTION 1967: Split-level, 11 pièces incluant piscine intérieure dans Pointe-aux-Trembles, chauffage électrique, air climatisé central, salle séjour, foyer naturel, "wet bar", salle bains complète dans chambre maîtres. Faut voir. M.L.S. Denise Rivest: 256-3330 ou 845-1144. DesRosiers, courtiers. 29-9-75

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

LANORAIE, petite maison de campagne avec garage, meublée. Tél: 1-887-9976 ou 524-9773. 3-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT
Magnifique cottage 8 pièces. 2½ salles de bains, foyer naturel, 4 chambres, chauffage électrique. Beau jardin avec patio. **Arthur Talbot 651-1000 ou soir et fin de semaine 672-5396.**
MONTREAL TRUST
courtier
29-9-75

LAURENTIDES
48 milles de Montréal, 15 milles de Mirabel, 3 acres avec 500 pieds sur lac non pollué et inhabité. Chemin privé. Extérieur bois, intérieur pin. Salon toit cathédrale 24' x 20' avec grand foyer et vue magnifique sur le lac. Meublée en cèdre, 7 pièces avec solarium. **Si vous cherchez confort et paix dans un décor sauvage.** $42,500.
Tél: 731-8722 ou 1-526-8642
29-9-75

OCCASIONS D'AFFAIRES

IDEES FANTASTIQUES? Formation d'un club d'inventeurs pour aider à vendre nos idées. Tél: 481-9522, 4-8 h. p.m. 30-9-75

ON DEMANDE

RECHERCHE renseignements, documents et amis de Rodolphe Girard. Ecrire à: 235 Farmer, Trois-Rivières, P.Q. 29-9-75

BILLETS
pour le Ballet National
Désire acheter 2 billets, ensembles ou séparés, bien placés (orchestre, loge ou corbeille) pour les soirées de vendredi 26, samedi 27, et dimanche 28 septembre. Paierai bon prix.
Tél: de 9 a.m. à 9h p.m. 935-7878
29-9-75

PENSIONS DEMANDÉES

DAME âge moyen désire pension à la campagne pour fins de semaine. Ecrire dossier 293, Le Devoir. 1-10-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b. pn. L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél.: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

SERVICES DIVERS

INSTITUT THERESE LORANGE: (service beauté) Tous soins esthétiques concernant visage, corps, chevelure, cire, électrolyse. (Journée beauté relaxation) 10, 314 boul. St-Laurent. Tél.: 387-1618 29-9-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. TéL: 388-2952 29-9-75

TERRAINS À VENDRE

MAGNIFIQUES TERRAINS en montagne, chemin Eastman, Glen Sutton, $500 l'acre, minimum 25 acres. Tél: 845-0958 ou 1-538-3576. 29-9-75

HOMESTEAD
640 acres
Des millions d'acres de terrain public encore disponibles !
Government Land Survey
155 Laws - 20
Ukiah
California 95482
U.S.A.

toronto

Baisse générale

Les valeurs industrielles ont baissé sensiblement, hier, à la Bourse de Toronto. Les pétroles de l'Ouest ont également enregistré des pertes, tandis que les aurifères et les métaux de base réunissaient à afficher quelques gains à l'issue d'une séance extrêmement calme.

L'indice des industrielles, principal indicateur de la tendance du marché, a perdu .84, à 179.41 et les pétroles de l'Ouest .40, à 186.68. Les métaux de base ont gagné .32, à 76.45 et les aurifères 4.20, à 302.83.

Le volume a atteint 1.28 million d'actions d'une valeur de $982,000 par rapport à 1.70 million d'actions d'une valeur de $14.81 millions jeudi.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 198 contre 165 alors que 231 valeurs demeuraient inchangées.

Les banques, l'immobilier, les boissons et la construction figurent parmi les composants de l'indice industriel ayant enregistré les plus lourdes pertes tandis que les communications et les marchandises comptaient parmi les gagnants.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	400	345	340	340	— 5
Aby Gin w	1000	91	91	91	— 2
Abitibi	12730	$10	9⅞	10	
Abitbi 7½p	z25	$37	37	37	
Acklands	800	$14¾	14⅜	14¾	+ ½
Acklnd 2p	100	$12⅜	12⅜	12⅜	
Advocate	100	170	170	170	
Afton Min	200	$5⅝	5⅝	5⅝	
Agnico E	1688	445	445	445	
Ahed M	500	80	80	80	
Akaitcho	200	115	110	115	— 5
Albany	z200	25	25	25	
Alt East G	4200	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ¼
Alta Gas A	6530	$11⅜	11	11	— ⅜
Alta G C p	z65	$52	52	52	
Alta G E p	500	$21	21	21	
Alcan	6355	$22¼	21½	21⅝	— ½
Alcan pr	100	$28	28	28	
Algoma St	1388	$28¾	28⅝	28¾	
Alliance B	3900	405	400	405	+ 5
Alliance r	22560	5	5	5	
Am Bonza	200	230	230	230	+ 6
Am Eagle	3300	40	40	40	+10
A Quasar P	100	$16	16	16	
Andres W	1750	$9⅞	9⅝	9⅝	+ ⅛
Ang CT 4½	z25	$21½	21½	21½	
Ang CT 290	z70	$26	25¾	25¾	
Aquitaine	10515	$19⅞	19½	19½	— ¼
Args 260 p	z25	$26	26	26	
Argus C pr	100	$13¼	13¼	13¼	
Asamera	2600	$8½	8⅜	8⅜	+ ⅛
Asbestos	200	$20¼	20⅛	20⅛	— ⅝
Ashland C	1525	$12¼	12⅛	12⅛	+ ⅛
Ashland pr	350	$23½	23½	23½	
Ashland I	200	$19¾	19¾	19¾	
Atco A	250	$9½	9½	9½	
Ato Hard A	500	$12	12	12	
BC Sugar A	200	$20¾	20⅝	20¾	— ¼
BP Can	1385	$11	11	11	— ⅛
Bad Boy	100	430	430	430	—20
Ballndery	3800	38	33	33	— 7
Banister C	3300	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Bank BC	150	$19½	19½	19½	+ ¼
Bank Mtl	9442	$17⅜	17⅛	17⅛	— ⅛
Bank N S	9729	$45	44¾	44¾	— ⅛
Bankeno	2300	190	185	185	
Bar E A	100	$35	35	35	
Bartaco	100	135	135	135	— 5
Baton B	600	$7⅝	7⅝	7⅝	
Bay Mils p	1000	$10½	10½	10½	
Beavr E A	100	435	435	435	
Beaver Lpr	z5	$25½	25½	25½	
Becker B p	600	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Bell Canad	6572	$41¾	41½	41¾	+ ⅛
Bell A pr	z12	$41½	41⅜	41½	
Bell B pr	z25	$42¼	42¼	42¼	
Bell C pr	z50	$25	25	25	
Bell D pr	925	$46	45¾	46	
Bell 2 28	660	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ⅛
Beth Cop A	215	$11	11	11	
Block Bros	1400	345	345	345	— 5
Bovis Cor	2722	120	115	120	+10
Bow Valy	2226	$14⅝	14⅜	14⅜	— ½
Bramalea	150	480	480	480	
Brameda	4000	87	86	86	— 1
Brascan A	3802	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ¼
Brenda M	600	420	410	420	+10
Brinco	100	485	485	485	— 5
BC Forest	707	$16¼	16	16	— ½
BC Forest p	238	$31	31	31	
BC Phone	z10	$10	10	10	
BCPh 1956	1000	$44¾	44¾	44¾	—1¾
BCPh 6.80	200	$16¼	16¼	16¼	— ¼
BCP 7.04p	200	$16¾	16¾	16¾	
Brunswk	2800	405	400	405	+ 5
Budd Auto	165	495	495	495	+ 5
Budd A w	1500	170	170	170	— 2
Bulora Cor	1000	65	64	65	
Burns Fds	z7	$8¾	8¾	8¾	
Bushnell	1801	$5	5	5	+10
CC Yachts	z50	270	270	270	
CFCN	175	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Cad Frv	3350	$10⅜	10¼	10⅜	— ⅛
Cal Pow A	200	$25⅛	25⅛	25⅛	
Cal P 4 p	z80	$45	40	40	
Cal P 7½ p	100	$75	75	75	
Calvert	z200	11	11	11	
Cam Mine	40500	62	58	61	+ 4
Camflo	7500	$10⅜	10¼	10½	+ ¼
C Chib A	400	410	400	410	+10
Camp RL	1800	$24½	23½	24½	+ ⅜
Campau A	100	460	460	460	—10
Can Cem L	151	$10	10	10	
C Cem L p	531	$13½	13	13	— ¾
C Geother	6600	29½	26	27	— 3
C Nor West	25400	480	450	475	+30
C Pakrs C	z10	$18⅜	18⅜	18⅜	
CS Pete	3600	220	210	215	— 5
CSL pr	100	425	425	425	
C Cablesy	2220	13	13	13	
Cdn Cel	500	$5	5	5	
CC Man A	160	$19	19	19	— ½
C Ex Gas	1100	280	275	280	+ 5
C Found	125	210	210	210	+10
C Found pr	z58	$9	9	9	
CGE pr	200	$23	23	23	—1½
CG Invest	z40	$19⅜	19⅜	19⅜	
C Homestd	1400	470	465	470	+10
C Hydro	200	$5⅞	5⅞	5⅞	
C Imp Bank	4290	$27	26¾	27	
CIL	150	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅛
CI Powr A	112	$14¼	14¼	14¼	
CLI Pete	500	12	12	12	
C Manoir	550	370	370	370	
C Marconi	900	415	410	410	
C Merrill	500	465	450	450	—15
C Occdental	200	$10⅜	10⅜	10⅜	
CP Inve	6100	$16	15⅞	16	+ ¼
CP Inve pr	395	$32	31½	32	+ ½
CP Ltd	5075	$14	13¾	13⅞	+ ⅛
CPL A p	700	$8½	8¼	8½	+ ⅜
C Reserve	761	240	240	240	
Cdn Sup O	587	$37½	37½	37½	
Cdn Tire A	203	$46¼	46¼	46¼	+ ¼
C Utilties	850	$9	9	9	
C Util w	500	198	198	198	+ 3
CWN G 4 pr	200	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Canbra	300	255	255	255	—20
Candel Oil	100	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ½
Canron	330	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Carl OK	2375	284	280	280	— 2
Carl B p	120	$21½	21½	21½	— ½
Carma A	25480	$8	7½	8	
Cassiar	3323	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅜
Celanese	900	480	480	480	
Celan 175 p	200	$16½	16½	16½	— ⅛
Charter Oil	100	420	420	420	+20
Chib Kay	3000	12	11½	11½	—1½
Chieftan D	4650	$8½	8	8½	+ ¾
Chimo	1000	95	95	95	
Chromaco	z15	243	243	243	
Chrysler	1050	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ¼
Coch Will	2500	55	52	55	+ 3
Cockfield	161	400	400	400	—10
Coldstm	500	73	73	73	—12
Coles Book	202	$8¼	8¼	8¼	
Cominco	1674	$33⅜	33⅛	33⅜	— ⅛
C Holiday I	1875	290	285	290	+ 5
CHIns A p	200	$19	19	19	
Compr Ap	100	$10¾	10¾	10¾	
Cr Fonc	4201	$92	92	92	
D Corset	100	400	400	400	+25
Dofasco a	4650	$25¾	25½	25¾	+ ¼
Dom Store	300	$17¾	17⅝	17⅝	
D Tex a	4700	$8½	8½	8½	— ⅛
Domtar	1010	$21	21	21	— ¼
Ea Svgs	240	$12¼	12¼	12¼	
Genstar L	2800	$18⅜	18	18	— ⅜
GL Paper	325	$23¼	23⅛	23⅛	+ ⅜
Gulf Can	490	$29½	29¼	29¼	— ⅜
Hardee	1000	100	100	100	—25
Holl a	2000	$27½	27½	27½	— ¼
Husky Oil	3300	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
Imp O a	29160	$25	24¾	25	
Imasco A	200	$29⅝	29⅝	29⅝	
Int Nick a	2725	$26½	26⅜	26⅜	— ¼
Int Nick b	1000	$26⅜	26⅜	26⅜	
IU Int	1200	$11⅛	11⅛	11⅛	
Ivaco a	100	$9	9	9	+ ⅛
Kaiser Re	600	$11¼	11	11¼	+ ⅜
Kaiser w	600	$8⅜	8	8⅜	+ ⅜
MB Ltd	401	$19	18¾	18¾	— ⅜
Maritime	172	$16⅜	16⅜	16⅜	
Mas Fer	2864	$17⅜	17¼	17¼	— ¼
Mas F a	100	$25	25	25	— ¼
Mercantl	500	$17⅞	17¾	17¾	— ¼
Micc Inv	12500	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
Molson A	240	$19	19	19	— ⅜
Molson B	540	$16½	16½	16½	—1½

NOUVEAU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS AUX AFFAIRES CULTURELLES



Claude Bédard

QUÉBEC — Le ministère des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, annonce la nomination de M. Claude Bédard au poste de directeur des Communications. M. Bédard succède à M. Lorenzo Paré qui vient d'être nommé directeur des Communications à la Commission du salaire minimum.

M. Bédard a acquis une solide expérience des communications comme journaliste d'abord. Il a été correspondant parlementaire à Québec, du quotidien "L'Action", de 1964 à 1967. Il a aussi été éditorialiste à CJLR-QUÉBEC (1965 - 1967), correspondant à Québec pour la station radiophonique CKAC-Montréal (1966-1967), correspondant pour l'hebdomadaire "Dimanche Dernière Heure" (1966-67), chroniqueur pour la station de télévision CFCM-TV-Québec (1966-67), recherchiste pigiste occasionnel pour Radio-Canada à Québec et collaborateur à temps partiel au magazine "Actualité".

De 1967 à 1973, M. Bédard a occupé successivement, les postes d'attaché de presse du ministre de l'Éducation, du ministre des Terres et Fôrets, du ministre des Communications et de la Fonction publique. En 1971 et 1972, il était en plus, coordonnateur de l'information gouvernementale au cabinet du ministre de la Fonction publique pour les négociations dans les secteurs public et para-public.

De 1973 à septembre 1975, M. Bédard était responsable de l'enseignement des techniques professionnelles au Centre d'Études des Sciences de l'Information de l'Université de Dakar au Sénégal. Il a été, également, coordonnateur, en 1974, de la participation québécoise à la première Foire Internationale de Dakar.

Huron Eri	1603	$22⅞	22½	22⅝	— ⅛
Hur Eri 7¼	1725	$19⅞	19½	19⅞	+ ⅛
Husky Oil	3948	$19	18¾	18⅞	— ⅛
Husky E w	225	$5⅞	5⅞	5⅞	
Hydra Ex	1520	40	35	40	+ 8
IAC	1500	$18⅜	18¼	18⅜	
ITL Ind	1100	95	93	95	+ 5
IU Intl	2825	$11⅛	11	11	
Imasco A	100	$29⅛	29⅛	29⅛	+ ⅛
Imp Oil A	11961	$25	24¾	24⅞	— ⅛
Indalr	5735	17	13	17	+ 1
Indusmin	z20	$7½	7½	7½	
Inland Gas	521	$8⅜	8½	8½	
Inter-City	400	430	430	430	+ 5
Inter C B w	1200	220	220	220	+ 5
Intrmetco	400	$5½	6⅜	6½	+ ⅛
IBM	308	$200	198	200	+ 6
Int Mogul	488	285	280	280	
Inco A	8726	$26⅜	26¼	26¼	— ¼
Inco B	200	$26⅜	26⅜	26⅜	— ½
Intpr Pipe	3332	$12¼	12⅛	12¼	
Int Pipe w	1610	91	91	91	— 2
Inv Group	100	$5¾	5¾	5¾	
Inv Grp A	400	$6	6	6	
Inv Grp 5 p	1950	$13	12⅞	12⅞	— ⅜
Irwin T A	200	210	210	210	— 5
Jannock	z27	$5	5	5	
Jannock A	145	$10½	10½	10½	— ¾
Janoc 6 p	z15	$56¼	56¼	56¼	
Jelex	1000	8	8	8	— 1
Joliet	500	18	18	18	+ 2
Jorex Ltd	500	18	18	18	
Joutel	11000	30	28	29½	+1½
Kaiser Re	14850	$11⅜	10⅞	11¼	+ ⅜
Kaiser wt	14200	$8½	8⅛	8½	+ ⅜
Kam Kotia	1000	66	66	66	+ 3
Kaps Tran	1700	225	222	225	+ 3
Keen Ind	100	275	275	275	+30
Keeprite B	200	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Kelsey H	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Kerr A A	1658	$11⅜	11	11¼	+ ¼
K Anacon	1000	19	19	19	
Koffler A	1600	365	365	365	
Koffler A p	200	$6⅜	6¾	6¾	
Koffler w	4200	6	5½	6	+ 1
La Luz	z10	$7	7	7	
La Vrndr A	z25	$5⅝	5⅝	5⅝	
Labatt A	1600	$19	18¾	19	+ ⅜
Labatt A p	850	$18¾	18⅝	18¾	+ ¼
Lab Min	z100	$28⅝	28⅝	28⅝	
Lacanex	1450	125	115	125	+ 2
LOnt Cem	2400	350	350	350	
Laurasia	8000	50	50	50	+ 2
Lau Fin	800	$6⅛	5⅞	5⅞	— ⅛
Lau F 1.25	200	$13	13	13	— ¼
Lau Fn 140	100	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Leigh Inst	400	215	215	215	+10
LL Lac	1300	137	137	137	
Livingsto	900	$9½	9½	9½	
Lob Co B	140	$5⅛	5⅛	5⅛	
Lob Co pr	z20	$23½	23½	23½	
Lob Ltd Ap	125	$13⅜	13⅜	13⅝	+ ⅛
Lob Ltd Bp	100	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Lochiel	1100	102	102	102	
Loeb M	1075	285	270	275	+10
Logistec A	400	180	180	180	+20
Lost River	1300	294	290	292	+ 2
MEPC w	200	115	115	115	+ 3
MICC	1796	$10½	10¼	10½	
MTS Inter	z200	30	30	30	
MB Ltd	4685	$19⅜	18¾	18⅞	— ⅜
Madeline	2100	180	175	180	+ 5
Madsen	1500	50	50	50	+ 2
Magnason	500	180	180	180	+10
Majstic Wil	1300	275	275	275	
Malartic	1600	80	75	75	+ 1
Man Bar	4000	70	69	70	+ 3
M Lf Mills	z98	$25⅞	25⅞	25⅞	
Maritime	125	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
Mar T 940	z30	$9½	9½	9½	
Markel F	500	295	295	295	
Mass Fer	7979	$17½	17⅛	17¼	
Mas F 2.50	2800	$25	24⅞	25	+ ⅛
Matgmi A	1891	$14¾	14⅜	14½	— ⅜
Mc Adam	1000	35	35	35	
Mc Intyre	z45	$42⅞	42⅞	42⅞	
Melchers	z50	300	300	300	
Mentor	1000	125	125	125	
Mercantil	905	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Merland E	56050	186	175	175	
Met Sfr 67p	3120	$13½	13½	13½	
Midrim	1000	14	14	14	+ 4
Minri Res	z100	75	75	75	
Molson A	700	$19	18⅞	18⅞	— ⅝
Molson B	1345	$16½	16½	16⅛	—2⅛
Mtl Trust	z40	$11⅜	11⅜	11⅜	
Moore	3378	$46	45¾	46	+ ⅛
Mt Wright	2500	25	25	25	+ 1
Multi-Mi	67150	55	49	52	+ 4
Multi Acc	800	300	300	300	
Murphy	1000	460	460	460	
N B Cook	z200	72	72	72	
NBU Mine	3500	290	275	290	+10
NSI Mark	1100	206	200	200	— 6
NaChrs I	4200	$6½	6	6½	+ ½
Nat Drug p	z30	$6½	6½	6½	
Nat Trust	2100	14	14	14	
Neonex	1500	138	137	137	— 3
NB Tel	z100	$12¾	12¾	12¾	
NB Tel A p	100	$15½	15½	15½	+ ½
N Goldvue	24500	5	5	5	
N Kelore	5000	15	15	15	
N Provid D	z250	25	25	25	
N Que Ragl	200	250	250	250	+ 1
N Senator	9000	17	15	15	— 2
Nfld L P A	250	$11⅞	11¾	11¾	+ ¼
Nfld Tel A	z10	$15⅛	15⅛	15⅛	
Nick Rim	z400	6	6	6	
Noranda A	2857	$34⅜	34⅜	34⅜	— ⅜
Norbaska	5000	20	20	20	
Norlex	500	17½	17½	17½	+ ½
NC Oils	2700	475	470	475	+ 5
Nor Ctl G	475	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Nor Ctl Bp	100	$17	17	17	— ⅛
Nor Ct 150p	200	$17	17	17	+ ¼
Nor Elect	1012	$28	28	28	
Ne Bell w	4210	$8⅝	8⅜	8⅜	+ ⅛
Northld	3000	11	10	11	+ 2
NW Util p	z45	$39¼	39¼	39¼	
Nowsco W	700	$19⅛	19	19	— ½
Nu-Wst A	1950	$11	10¾	11	+ ¼
Nudlama	1500	35	35	35	
Nufort Res	6666	11	10	10	— 2
Numac	2850	$10⅜	10⅜	10⅜	
OSF Ind	122	290	290	290	+ 5
Oakwood P	500	77	77	77	
Obrien	2100	50	50	50	
Oceanus I	2100	40	40	40	—20
Ocelot Ind	2940	$8⅜	8	8⅜	+ ⅛
Okanagan	z60	$6¼	6¼	6¼	
Orchan A	900	240	240	240	
Oshawa A	z25	$5	5	5	
Pac Coper	2434	82	80	82	+ 1
Pac Pete	7875	$24⅞	24½	24⅞	+ ⅜
Pamour	3720	450	440	450	
Pan Centr	1466	112	110	112	+ 2
Pan Ocean	1543	$9	8⅞	8⅞	— ⅛
PanCan P	1185	$15⅞	15⅛	15⅛	— ¾
Patino N V	z70	$12⅞	12⅞	12⅞	
Pennant	2066	230	220	230	+25
P Dept S	2820	430	400	400	—20
Petrofina	975	$19⅜	19½	19½	— ¼
Peyto Oils	3100	320	310	320	+ 5
Pine Point	675	$29¾	29½	29⅜	+ ⅜
Pitts C	100	$6¼	6¼	6¼	
Place G	6600	28	26	28	+ 2
Placer	200	$20⅜	20¼	20¼	+ ⅛
Pow Corp	550	$8½	8½	8½	
Prado Exp	500	160	160	160	+15
Precamb	3000	79	78	79	+ 9
Pre Cable	300	$5⅜	5⅜	5⅜	
Pre Trst	100	$30	30	30	+ 2
Preston	100	$14	14	14	
Price Co	1708	$16¾	16¼	16⅜	+ ⅛
Prov B Can	100	$12½	12½	12½	— ¼
Prov Bk r	584	37	35	37	
Pure Silv	1800	255	251	255	
Pursides	500	40	40	40	—20
QCI Ind	1000	165	156	156	— 4
QCI Ind A	2100	260	250	260	+20
Qasar Pet	1100	270	265	265	— 5
Que Sturg	18850	172	154	165	+10
Radiore	4100	16	15	16	+ 1
Ram	200	224	224	224	
Ranger	11435	$15¼	14⅛	15	+ ½
Rank Org A	900	300	300	300	
Redpath A	140	$24	24	24	— ⅜
Reed Pap A	1928	$21	20¾	20¾	— ¼
Reed Osir A	4100	$5⅞	5¾	5¾	
Reichhold	400	$18½	18½	18½	
Reveistk	200	$8	8	8	— ¼
Revnu Prp	19210	78	75	75	— 1
Rio Algom	810	$31½	31	31	— ⅜
Rio 580 pr	z10	$58½	58½	58½	
Riv Yarn A	500	375	375	375	
Rolland	100	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Roman	4000	$15¾	15⅛	15¾	+ ½
Ronald Fd	700	$12	12	12	
Rothm A p	z21	$63½	63½	63½	
Royal Bnk	6764	$34⅜	33½	33½	—1⅛
Royal Tr A	264	$20	19⅞	19⅞	— ⅛
Russel H	3300	$10½	10⅛	10½	+ ⅜
Schneid	z1	$10½	10½	10½	
Schneidbp	1750	$8	8	8	— ⅛
Scotts	1200	$6⅜	6½	6⅜	— ⅛
Seagram	4590	$28⅜	28	28⅛	— ¼
Seaway pr	350	495	490	490	—10
Shell Can	2740	$16½	16⅜	16½	+ ⅛
Sherritt A	4126	$6⅞	6⅝	6¾	
Shore To S	9300	460	425	460	+40
Siebens	2000	$9¾	9⅝	9¾	— ⅛
Sifton Pro	1150	$5½	5½	5½	
Sigma	100	$25¼	25¼	25¼	+ ¼
Silvmq	1000	26	26	26	
Silverwd A	264	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Silverwd B	z4	$9	9	9	
Simpsons	1105	$7½	7⅜	7⅜	
Simpson S	1234	$10	10	10	
Sklar M	1075	250	240	250	+11
Skye Res	5500	270	265	270	—10
Skyline H	250	335	330	330	—15
Slater Stl	300	$9	9	9	
Slater 6 pr	z50	$13	13	13	
Slat W Can	1000	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Somville p	z11	$26	26	26	
Southm A	145	$25¼	25¼	25¼	+ ¾
Spar Aero	200	240	240	240	—10
Spooner	2800	19	19	19	— 1
St Brodcst	400	$8	8	8	— ¼
Stand I A	112	$8	8	8	
Stelco A	2362	$30½	30⅜	30½	+ ⅛
Steep R	1260	130	130	130	— 3
Sterystm	300	450	440	440	—10
Sud Cont	4500	46	44½	46	+ 4
Sundale O	1700	$5½	5⅜	5½	+ ¼
Superior E	1500	40	40	40	+ 5
Systems D	4100	405	390	390	—20
Tara	100	$15	15	15	— ⅜
Teck Cor A	3510	365	355	365	+ 5
Teck Cor B	6300	320	315	315	+ 5
Tel Metr B	200	$5½	5½	5½	— ½
Texaco	800	$27¼	27	27	— ¾
Txsglf	775	$30⅜	30⅛	30⅜	+ ⅜
Texmont	z100	14	14	14	
Texore	500	11½	11½	11½	+ 1
Thom N A	5010	$12¼	12⅛	12⅛	— ⅛
Tombill	z200	67	67	67	
Tor Dm Bk	3370	$42⅛	41¾	42	— ⅜
Tor Star B	1790	$13¾	13¾	13¾	
Total Pet	5680	$5¾	5¾	5¾	
Traders A	399	$13¼	13¼	13¼	— ⅛
Trade 4½ p	z5	$42¾	42¾	42¾	
Trader B p	z25	$20¼	20¼	20¼	
Trade 7½ p	360	$32¾	32¾	32¾	— ¾
Trader 66 w	z40	245	245	245	
Trader 69 w	100	450	450	450	
Tr Can Res	5000	48	47	48	+ 2
Trans Mt	1650	$10	9⅞	10	+ ⅛
Tr Can P L	3725	$9¾	9⅜	9⅝	— ⅛
Tr Can A pr	z10	$51¾	51¾	51¾	
Tr Can B pr	z10	$28	28	28	
Tr Can C pr	475	$33⅜	33⅛	33⅜	+ ½
Tr Can D p	350	$50⅞	50⅞	50⅞	—1⅛
Tr Can w	1950	31	31	31	+ 1
Treco Inc	1300	435	425	425	—40
Trimac	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Trizec Crp	800	$15½	15½	15½	— ½
Turbo R	3800	140	136	140	+ 4
Ulster Pet	2900	42	41	41	— 3
Un Carbid	110	$20	20	20	
U Gas A	725	$7¼	7⅛	7⅛	
U Gas 6 pr	z25	$29½	29½	29½	
U Gas 8¾ s	z100	$19⅛	18⅝	18⅝	
U Asbesto	3410	$5¼	5	5⅛	+ ⅛
U Canso	6300	$7½	7¼	7¼	— ¼
U Corp B	650	$13⅝	13⅝	13⅝	+ ⅛
U Siscoe	4565	$6¾	6⅝	6¾	
Uni Trust	100	370	370	370	
Un Wburn	z33	$6⅞	6⅞	6⅞	
Un Wbn w	200	135	135	135	+ 5
UW OG	3143	52	52	52	— 1
Univr Gas	2400	315	310	315	+10
Upp Can	1200	105	104	104	— 4
VS Serv A	1200	310	310	310	— 5
Versatile	575	$13¾	13⅝	13¾	+ ¼
Versatil A	2400	$13⅜	13	13⅜	+ ¼
Vestgron	100	$13	13	13	— ¼
Vic G Tr	350	$26½	26¼	26¼	— ⅜
Voyager P	2000	$8⅜	8½	8½	
Vulcan Ind	300	$13	12⅞	13	+ ⅜
Wainoco O	400	250	250	250	+15
Wajax A	1100	$12¼	12	12	—



Bricklin: l'avenir demeure embrouillé

L'avenir de Bricklin est embrouillé. L'huissier a mis la clef dans la porte des établissements de Minto et de Saint-Jean hier, mais personne ne sait autrement de quoi il retourne.

Le premier ministre, M. Richard Hatfield, avait annoncé jeudi que les trois grands créanciers de la compagnie — le Nouveau-Brunswick, le First Pennsylvania Bank et la Banque de Montréal — demanderaient à la cour de nommer un syndic. C'est cependant le Royal Trust qui a fait la démarche. Le juge David Dickson, de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, a désigné Clarkson Co. Ltd.

L'ordonnance autorise Clarkson à emprunter et à dépenser jusqu'à $250,000 pour protéger les biens de Bricklin, c'est-à-dire l'usine d'assemblage de Saint-Jean et la carrosserie de Minto.

M. Hatfield avait dit aussi que la province, déjà engagée pour $20 millions dans l'affaire, ne consentirait plus d'autres avances à Bricklin.

Mais la compagnie Bricklin n'est pas en faillite pour autant. La nomination d'un syndic est certes un pas dans cette direction, mais il semble que le syndic a d'autres options.

Seuls les employés de Bricklin et de Clarkson ont été autorisés à franchir la barrière de l'établissement de Saint-Jean hier, outre huit machinistes qui allaient récupérer leurs outils.

On conjecturait hier que la manoeuvre du gouvernement visait à chasser Malcolm Bricklin de la direction de la compagnie. Il est depuis le milieu de l'été président du conseil d'administration.

Un informateur ministériel a laissé entendre que la décision du gouvernement "disposerait des dirigeants de l'entreprise, mais non pas de la voiture".

M. Vic Scully, contrôleur de Bricklin Canada, a effectivement déclaré hier que la compagnie pouvait continuer de fonctionner sous la direction du syndic. C'est l'une des options qui s'offrent à elle, a-t-il dit.

M. John Turnbull, député libéral qui n'a jamais raté une occasion de dénoncer l'affaire Bricklin, n'est cependant pas du même avis. C'est, pense-t-il, le commencement de la fin.

"La seule façon de sauver la compagnie, a-t-il dit, c'est de supplier à genoux K.C. Irving (grand industriel du Nouveau-Brunswick) de la récupérer."

Deux ingénieurs au service de la compagnie ont dit hier qu'elle risquait de fermer juste au seuil du succès. MM. Timothy Mears et Ross McGuire ont exprimé l'avis qu'il ne manque que des capitaux pour mener le projet à bien. "La compagnie est trop pressée de produire, ont-ils dit. A Détroit, on compte quatre ans pour lancer un nouveau modèle. Ici, nous l'avons presque réussi en un an."

Nomination



André Cloutier

M. André Cloutier, agronome a été élu président de l'Ordre des agronomes du Québec à l'issue de l'assemblée annuelle de cet organisme.

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

À partir de jeudi

Entrée en scène de la nouvelle Banque fédérale de développement

par Michel Nadeau

A compter de jeudi prochain, les industriels en quête d'aide financière et d'assistance technique pourront recourir aux services de la nouvelle Banque fédérale de développement. En effet, la BFD remplacera la Banque d'expansion industrielle et regroupera différents services de ministères fédéraux destinés aux petites et moyennes entreprises. Mais le nouvel organisme aura des pouvoirs accrus dans le secteur financier et dans le domaine des services consultatifs aux PME.

Créée au moment de l'adoption du bill C-14, en décembre dernier, la Banque fédérale de développement poursuivra les objectifs de la BEI en prêtant à moyen et long termes aux entreprises qui ne peuvent trouver ailleurs des fonds à un taux raisonnable. De plus, la BFD pourra s'intéresser au domaine du crédit-bail ("leasing") et participera plus activement au marché du capital de risque, devançant ainsi les Sociétés pour le développement de l'entreprise québécoise (SODEQ) qui pourraient être mises au monde à Québec au cours de la prochaine session.

Au niveau du mangement des entreprises, la BFD offrira l'expertise de spécialistes en administration qui guideront l'homme d'affaires désireux de se retrouver dans les dédales de l'aide étatique aux entreprises. Des équipes d'experts travaillent en ce sens depuis quelques mois dans deux des dix-huit bureaux de la BEI au Québec.

La Loi établissant la Banque fédérale pour le développement prévoit également que l'organisme sera plus sensible aux besoins d'aide financière et technique dans chaque région du pays. Aussi, des comités consultatifs régionaux seront mis sur pied afin de fournir différentes opinions au conseil d'administration de l'organisme sur les besoins de la région concernée.

Hier, un porte-parole du ministère de l'Industrie et du Commerce a dévoilé les noms des principaux administrateurs de l'organisme. La direction sera confiée à M. Richard Murray, qui était jusqu'à tout récemment président et commissaire à l'Agence d'examen de l'investissement étranger après avoir dirigé la compagnie Hudson's Bay.

Les noms de neuf administrateurs ont été rendus publics; on remarque entre autre la présence de M. Guy Desmarais, président de Geoffrion, Robert, Gélinas et M. Claude Frenette, président de Consulinter de Montréal et ex-vice-président de Power Corp.

Quatre fonctionnaires seront également nommés au conseil de l'organisme qui deviendra une corporation autonome de la Couronne. La Banque d'expansion industrielle était une filiale à part entière de la Banque du Canada et relevait du ministère des Finances.

La Banque fédérale utilisera les locaux de la BEI dans les principaux centres du Canada. Son siège social sera établi à Montréal.

En ce qui concerne le financement de l'organisme, M. Turner avait émis l'hypothèse d'une addition de $150 millions au capital-actions de la BEI ($76 millions, actuellement). Toutefois, les dernières mesures budgétaires laissaient planer des doutes sur cette injection de nouveaux fonds. Un porte-parole de la BEI a déclaré hier ne pas être au courant d'éventuelles modifications au capital-actions de la BEI.

Pour les premiers mois, il s'agira surtout d'un simple changement de nom mais on espère tranquillement étendre les services de l'organisme afin d'accroître son efficacité.

Au 31 mai dernier, le bilan de la Banque d'expansion industrielle atteignait $1.116 milliard; les débentures totalisaient $963 millions alors que les prêts dépassaient $1.1 milliard.

Le Québec n'est jamais parvenu à toucher une partie des prêts proportionnelle à sa population. Les crédits en cours accordés à des compagnies québécoises représentent environ 23% de l'ensemble canadien. L'organisme a dépanné 446 entreprises manufacturières pour un montant total de $30.7 millions. Les secteurs commercial et touristique arrivent au deuxième et troisième rang suivis de l'agriculture et de la construction.

L'aide de la BEI prend différentes formes: elle s'intéresse au financement de projets comportant l'achat de terrain ou la construction de bâtisse et ceci compte pour 49% des projets de ses clients. Elle participe aussi au financement de machinerie (17%) à l'augmentation du fonds de roulement des entreprises (11%), aux transactions comportant des changements de propriétaires (17%).

"Les Terrasses" franco-américaines

Deux hommes d'affaires, l'un français, l'autre américain, sont venus cette semaine dans la métropole afin de présenter la maquette de "Les Terrasses". Ce nouvel édifice à bureaux est présentement en construction au centre-ville de Montréal, à l'angle des rues McGill College et de Maisonneuve, entre les magasins Eaton et Simpson.

Pour mener à terme leur projets, les deux promoteurs immobiliers ont créé une société: DWS/Hines Holding où M. Gérard Louis-Dreyfus de Paris et Gerald Hines de Houston sont associés à parts égales.

M. Louis Dreyfus est président de la Corporation Louis Dreyfus, une organisation mondiale de sociétés dont le siège social est à Paris. Il a formé DWS en 1970 avec la participation de Standard Life Assurance Company d'Écosse. DWS est engagé impliqué principalement dans le developpement immobilier à travers le monde. De son côté, M. Gerald D. Hines possède et dirige plus de 170 projets totalisant 17.9 millions p.c..

Les Terrasses sera un édifice-clé dans le réseau de magasins et de bureau qui composeront la Place du Centre, centre des affaires en pleine expansion. La Place du Centre comprend la Place Ville Marie, le Centre Capitol, le 2001 Université, le 2020 Université, le 265 Président-Kennedy, l'Edifice Alliance Mutual Life, le Square de l'Aviation Internationale, Simpson, Eaton et La Baie.

Le bureau d'architectes attaché au projet est Webb Zerafa Mendes Housden Partnership. I.A. Semenic sont les ingénieurs mécaniques et l'entrepreneur général est Louis Donolo Inc.

Le financement intérimaire est fourni par La Banque Mercantile du Canada.

Les comptables doivent s'impliquer davantage dans la gestion financière de l'entreprise

Tant au niveau de la direction des entreprises que des gouvernements, les comptables agréés doivent talonner de plus près la direction afin de fournir un portrait plus complet de la situation économique et sociale des organismes tant aux actionnaires qu'à l'ensemble de la population.

C'est un appel à une participation accrue au niveau de la gestion et de l'environnement social des entreprises qu'a lancé hier le nouveau président de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), M. Marcel Bélanger. L'organisme tient présentement à Québec ses assises annuelles.

M. Bélanger a demandé aux comptables oeuvrant au niveau des entreprises de s'intéresser davantage à des aspects nouveaux de l'entreprise comme "le contrôle interne, la comptabilité de gestion, les systèmes de renseignements à l'intention de l'administration, les relations humaines..."

Le public et les actionnaires veulent une information accrue de la part du comptable et nombre d'entre eux s'interrogent sur leur rôle. "Certains se demandent si les cas de mauvaise administration ne devraient pas être portés directement à l'attention des actionnaires plutôt qu'à celle du conseil d'administration. Suite à des détournements spectaculaires, les investisseurs s'interrogent sur le rôle du vérificateur dans la détection des fraudes" a déclaré M. Bélanger.

En plus de chercher à traduire de façon plus réaliste des états financiers grossièrement déformés par l'inflation, le comptable devrait aussi consacrer plus de temps et d'effort à la "comptabilité sociale".

"Les actionnaires et le public ne se contentent plus de simples résultats financiers mais veulent aussi un portrait global de l'entreprise, c'est-à-dire savoir ce qu'elle fait pour la protection de l'environnement, l'embauche de femmes ou des groupes minoritaires et, au Québec, la promotion du français comme langue de travail". Cette dernière suggestion a provoqué certains toussottements dans l'assemblée des comptables qui pour la très grande majorité sont anglophones. Les Canadiens français ne comptent que pour 15% de l'effectif de l'ICCA.

Aussi, le nouveau président a lancé l'idée "d'indicateurs sociaux" illustrant la performance des entreprises. Celles-ci pourraient être évaluées comme commencent à l'être, sous cet aspect, les Etats au moyen de nouveaux concepts comme le "Bonheur national brut". M. Bélanger est membre du Conseil économique du Canada qui a commencé récemment à établir des statistiques sociales.

L'ancien conseiller du gouvernement québécois en matières économiques et fiscales a émis l'opinon que les vérificateurs publics devraient aller plus loin que la simple déclaration sur la régularité des dépenses des ministeres et organismes publics.

Grace à une formation à la fois comptable et économique, la nouvelle génération de comptables au service de l'État pourraient suivre l'exemple de leurs confrères de d'autres pays qui doivent indiquer si les dépenses "ont été faites de façon économique, efficace et efficiente." ciente."

Il se pourrait ainsi que les vérificateurs publics accentuent le champ de leur juridiction et ce, non seulement au niveau fédéral mais des provinces des municipalités, des commissions scolaires, des hôpitaux et des associations professionnelles.

Pour M. Bélanger, le comptable ne doit pas limiter son rôle à communiquer des informations à un petit groupe d'individus-actionnaires. "Qu'il soit dans la fonction publique, à l'emploi de l'entreprise privée ou qu'il oeuvre dans un cabinet d'experts-conseil, c'est à toute la société que le CA doit repondre de son action professionnelle. Les rapports financiers doivent s'adreseer avant tout à toute la polulation."

Aux Etats-Unis, la Commission des valeurs mobilieres exige une quantité impressionnante d'informations de la part des entreprises au moment de la publication de leurs resultats trimestriels. Pour sa part, la Commission des valeurs mobilières du Québec se contente de réclamer des rapports semestriels et annuels "conformes aux principes comptables généralement reconnus."

Pénurie sérieuse de comptables

Il y a présentement une pénurie sérieuse de comptables au pays" a déclaré hier M. Marcel Bélanger, le nouveau président de l'Institut canadien des comptables agréés. L'ICCA a mis sur pieds un comité chargé d'étudier les moyens en vue d'arriver à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de spécialistes en comptabilité.

Cette forte demande de CA s'explique par les tâches nouvelles qui incombent aux comptables. "Au fur et à mesure que notre société évolue, les transactions deviennent de plus en plus nombreuses et se compliquent davantage. En outre, les divers gouvernements, et la population en général exigent des renseignements plus abondants et de meilleure qualité" a ajouté M. Bélanger.

Ce rapport de sang nouveau augmenterait l'importance de l'élément "jeunesse" au sein du groupe des comptables dont la moitié a moins de 35 ans.

Chez les francophones, la pénurie est d'autant plus importante que ceux-ci ne comptent que pour 14% des 25,000 membres de l'ICCA et 20% des nouveaux arrivants.

Hawker Siddeley Canada LTD.

Avis de dividende sur actions ordinaires

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de neuf cents (9¢) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le trimestre se terminant le 30 septembre 1975 a été déclaré payable le 16 octobre 1975 aux actionnaires inscrits sur les livres à la clôture des affaires le 29 septembre 1975.

Par ordre du conseil d'administration
J. H. Ready
Le vice-président et secrétaire

Le 18 septembre 1975
TORONTO, ONTARIO

Hawker Siddeley Canada LTD.

Avis de dividende sur actions privilégiées

AVIS est par la présente donné qu'un dividende d'un dollar et quarante-trois cents et trois quarts ($1.43¾¢) par action sur les actions privilégiées cumulatives et rachetables de 5¾% en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 2 octobre 1975 aux actionnaires inscrits sur les livres à la clôture des affaires le 25 septembre 1975, soit un dividende sur telles actions au taux annuel de 5¾% pour le trimestre se terminant le 2 octobre 1975.

Par ordre du conseil d'administration
J. H. Ready
Le vice-président et secrétaire

Le 18 septembre 1975
TORONTO, ONTARIO

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 9

AVIS

Avis est donné, suivant les dispositions de l'article 1571-C du Code Civil, que Hudon et Orsali Limitée a cédé et transféré à Hudon et Deaudelin Ltée tous ses comptes recevables ainsi que toutes sommes et droits qui lui sont dus suivant tout contrat de prêt et d'hypothèque, de nantissement commercial et de bail, et que ladite cession a été enregistrée dans la Division d'Enregistrement de Montréal le 21 juillet 1975, sous le numéro 2620046 et qu'une copie desdits transfert et cession portant le certificat d'enregistrement a été déposée au bureau du protonotaire du district judiciaire de Montréal sous le numéro 500-05-016485-755.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-054203-751

DAME MARLENE GRACE OLIVER CUSIAC, de la cité de St-Laurent, District de Montréal,
Requérante
—vs—
TITUS CUSIAC, autrefois résidant dans la cité et le district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
Intimé

La Cour demande à l'intimé, TITUS CUSIAC, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant la seconde publication de cet avis.
Une copie de la requête en divorce a été laissée pour vous au bureau de la division des greffes de divorce du district de Montréal, à Montréal, Québec.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 22e jour de septembre 1975.
Mes Lebovics, Cytrynbaum & Schwartz
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

NO. 500-12-054499-755

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

DAME DENISE BÉLIVEAU, ménagère, épouse en séparation de biens de ANDRÉ LECLERC, résidant et domiciliée au 2031 est, rue Mont-Royal, app. 3, dans les cité et district de Montréal,
Requérante
c.
ANDRÉ LECLERC, adresse inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé ANDRÉ LECLERC est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits. La Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement du divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 23 septembre 1975

A. Beaulieu
REGISTRAIRE — adj.

Mes Poirier, St-Pierre & Prescott,
avocats,
4444 De Laroche,
Montréal, P. Qué. H2J 3J1

AVIS est par les présentes donné que REGENCY DEVELOPMENT LIMITED, une corporation constituée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

Daté à Montréal, ce 25e jour de septembre, 1975.

Me June Gagnon,
a/s David, Bernatchez & Wolfe,
Avocats du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-054554-757
DAME HELENA LAVOIE, ménagère, épouse en communauté de biens de NORMAND DUFOUR, résidant et domiciliée au 5354 rue Fabre, dans les cité et district de Montréal;
Requérante
—c—
NORMAND DUFOUR, adresse inconnue;
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé NORMAND DUFOUR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 23 septembre 1975.

A. Beaulieu
REGISTRAIRE-adj.

Mes Poirier, St-Pierre & Prescott,
avocats,
4444 De Laroche,
Montréal, P. Qué. H2J 3J1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-054-520-758
DAME MARIE BERTHE LAROCHELLE, Serveuse, de la Cité et District de Montréal, et y résidant à 3508 Dorion, femme séparée de biens de JOSEPH RAYMOND ROGER DUBOIS,
Requérante
—VS—
JOSEPH RAYMOND ROGER DUBOIS, présentement de place inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée, JOSEPH RAYMOND ROGER DUBOIS, est par les présentes requis de comparaître ou contester dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Ordre accordé par M. A. Beaulieu le 24 septembre, 1975.
MONTREAL, le 24 septembre, 1975.

CRYSTAL & ADLER
AVOCATS DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500 05 010 188 751

DAME ELINI KOLLIA,
demanderesse
RENÉ GAGNÉ,
défendeur

Par Ordre de la Cour:

Le Défendeur René Gagné est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du Bref de sommation et de la déclaration a été laissée pour le Défendeur au bureau du greffier de la Cour, Montréal.

Me Harry Blank
Suite 300
1255 rue Université
Montréal, Québec
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500 12-054543-750
DAME KAREN MENARD,
Requérante
-vs-
LEOPOLD DUMAIS,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LEOPOLD DUMAIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous
MONTREAL, le 25 septembre 1975

A. BEAULIEU
Registraire-adjoint

Me Jean Barrière
1024 Notre-Dame
Lachine/L

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC
PUBLICATION

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que P.A. BONNEAU INC., St-Simon, Cté Bagot, Prov. Québec permis no: 16635-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial valdide du 1er octobre au 15 décembre 1975 pour le transport de bétail de Caplan, Prov. Québec, de New Richmond, Prov. Québec, et de Bonaventure, Prov. Québec, à destination des installations d'Encan d'Animaux du Québec Inc. à St-Romuald, pour le compte de la Fédération des Producteurs de Bovins de la Gaspésie (U.P.A.), en quantité minimale de 125 bêtes par voyage.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: Adrien R. Paquette
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET
Première publication: 25 septembre 1975
Deuxième publication: 26 septembre 1975
Troisième publication: 27 septembre 1975

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
ANDRÉ OUELLET, Manoeuvre,
et
ANITA JOBIN OUELLET, Ménagère,
496, St Georges, Appartement 1,
St-Jérôme, Québec

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLE DES CRANCIERS

Avis est par les présentes donné que ANDRE & ANITA JOBIN OUELLET ont fait cession de leurs biens le 24ième jour de septembre 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14ième jour d'octobre 1975, à onze heures trente (11:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre Dame, Montréal, Québec.

Le 25 septembre 1975

C.A. MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie,
Suite 320,
Montréal, Québec. Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

NO: 05-016375-758

COUR SUPRIEURE

DAME ANGELE BAGDIAN, ménagère, demeurant et domiciliée au 11,804 Alexandre Lacoste à Montréal, demanderesse, versus LIONEL COLETTE, homme d'affaires, anciennement domicilié au 5500 Plamondon, appartement 305 à Montréal, est présentement d'adresse inconnue, défendeur. Par ordre de la Cour: le défendeur Lionel Colette est requis par les présentes de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du Bref et de la Déclaration furent laissées pour vous à la Cour Supérieure du district de Montréal. De plus, prenez avis qu'advenant votre défaut de comparaître dans ce délai, la demanderesse procédera à obtenir jugement contre vous par défaut. Montréal, ce 23 septembre 1975. A. Beaulu, Protonotaire Adjoint de la Cour Supérieure, de Montréal, O'REILLY ALLAIN HUDON 84 Notre-Dame ouest, suite 300, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 500-05-12883-755
RAMZY RIZK NEMATALLAH, homme d'affaires, domicilié et résidant au 5705 rue Paquin, cité de Ville Brossard, district de Montréal
Demandeur
versus
DAME MARIE MICHELE SALEH, épouse en séparation de biens de Ramzy Rizk Nematallah adresse inconnue.
Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse Dame Marie Michele Saleh est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la requête a été laissée au Greffe de la Cour. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, un jugement de séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Claude Dufour,
Registraire adjoint

Mes Lechter & Segal,
Suite 804,
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

No: 12-054566-751

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

DAME MAGELLA GAUTHIER, Résidant et domiciliée au 6994, 16ème avenue app. 8, dans les cité et district de Montréal
requérante,
—vs—
JOSEPH GILBERT, présentement de domicile inconnu
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

l'Intimé RÉAL GILBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut pour vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL le 22 septembre 1975

Claude Dufour
REGISTRAIRE

LABELLE CHARBONNEAU & LAPORTE
4935 est rue Beaubien
suite 105
Montréal, P. Qué
H1T 1V1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE

No: 700-12-473-751

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

ELISABETH ROBERTS ménagère, domiciliée et résidant au 510, rue St-Hubert, à Pont Viau, Ville de Laval, district de Montréal
Requérante,
-vs-
GILLES LAMBERT, chauffeur, d'adresse inconnue,
Intimé

La cour ordonne à l'intimé, Gilles Lambert, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Saint-Jérôme, le 15 septembre 1975.

MARIE L. PRÉVOST
REGISTRAIRE—ADJOINT
DIVISION DES DIVORCES

Mes Drouin, Blouin & Ass
149, rue St-Eustache,
C.P. 300,
St-Eustache, P.Q.
Avocats de la requérante

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE LACHINE

SOUMISSION VB-10-75-15

FAUTEUILS

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions pour la fourniture de fauteuils. Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances et endossées: "soumission fauteuils, VB-10-75-15" seront reçues au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville, 1800, Boulevard St-Joseph, Lachine, d'ici mardi, le 14 octobre 1975, à 17:00 heures.

Les soumissions reçues seront considérées par le Conseil lors d'une assemblée générale qui aura lieu le 14 octobre 1975, à 20:00 heures.

On obtiendra les formules de soumission au bureau de l'Ingénieur de la Voirie, à l'Hôtel de Ville, 1800, Boulevard St-Joseph, Lachine.

Le soumissionnaire devra également mentionner sur sa soumission un prix unitaire et indiquer séparément toutes taxes de vente, fédérale, provinciale ou autres pouvant s'additionner à ce prix de vente.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Un dépôt de dix pour cent (10%) ou plus du montant total, doit accompagner la soumission tel que mentionné dans les devis généraux pour tous les contrats de Fourniture d'Equipement, matériel et matériaux.

Donat Beauchamp,
Directeur des Finances,
Cité de Lachine.

LACHINE, LE 27 SEPTEMBRE 1975.

Le service des sports a gagné son pari

L'UdeM, trois ans après la "révolution"

par François Lemenu

Plusieurs universités américaines pratiquent depuis des années une politique élitiste au niveau des programmes sportifs. Et elle le font d'autant plus librement que certaines équipes, notamment au football, représentent une source de revenus importants qui leur permettent un "rayonnement" au-delà du campus universitaire.

Les institutions d'enseignement au Canada ont heureusement échappé à cette pratique qui fait de l'université le pourvoyeur privilégié de l'industrie sportive, et un lieu où des individus, en raison de talents athlétiques indéniables, occupent au sein de la communauté universitaire une place démesurée. Mais, si les universités canadiennes ont refusé d'adopter la ligne de conduite des maisons d'enseignement américaines — uniquement à cause d'impératifs économiques disent les mauvaises langues — la démocratisation du sport à l'université demeure un voeu pieux dans la majorité des cas.

L'Université de Montréal s'est toutefois assise au banc des accusés, il y a trois ans, en réalisant au sein de son service sportif une telle réforme que d'aucuns n'ont pas tardé à parler de révolution. "En 1972, plutôt que de continuer à investir dans les frais de voyage et à maintenir un régime privilégié en faveur des étudiants les plus doués, nous choisissons d'uniformiser le régime et de rendre le sport accessible à tous les étudiants et ce, à tous les niveaux réalisables, écrivaient André Huneault et Michel Duguay, respectivement directeur et responsable des programmes sportifs, dans le bulletin du service des sports de l'Université de Montréal, en novembre dernier.

"Objectif que nous considérons plus loyal particulièrement lorsque les ressources financières proviennent d'une taxe universelle perçue à même les frais de scolarité de chaque étudiant. Contribuable à part égale, pourquoi chaque étudiant n'aurait-il pas droit à un traitement adéquat et uniforme?"

Trois ans se sont écoulés depuis l'énoncé de ces grands principes. Or, en ce début de session, le projet, ardemment souhaité par les étudiants eux-mêmes en mai 1971, a-t-il conservé son sens originel, ou a-t-il, au contraire, dévié de son cours pour finir en cendres comme une cigarette qui fume?

Les derniers chiffres fournis par le service des sports sont éloquents et l'Université peut d'emblée répondre aux critiques les plus sévères.

Au cours de l'année scolaire 1971-72 durant laquelle s'est amorcé le changement, le service des sports, fort d'un budget de $252,000 au chapitre de l'animation sportive, a accueilli 4,100 participants, plus ceux qui ont participé aux activités libres. Toutefois, $145,000 ont été engagés dans les seules disciplines interuniversitaires qui groupaient environ 200 étudiants. Tous les autres devaient se partager $107,000, soit un peu plus de 40% du budget global.

La disproportion entre les nantis et les laissés pour compte est encore plus frappante lorsqu'on examine la situation qui prévalait au hockey, par exemple. En effet les 20 Carabins grugeaient à eux seuls $20,000 du budget, ce qui représente $1,000 par étudiant. Afin de donner à tous les étudiants les mêmes avantages, le service des sports aurait eu besoin d'un budget de $20 millions pour répondre aux exigences de la collectivité universitaire!

Huneault et Duguay écrivaient à cet égard "que le programme traditionnel orientait ses budgets et basait ses politiques sur les qualités de la clientèle qu'il devait servir. Ainsi, les argents, les locaux, les équipements et les ressources humaines affectés aux programmes d'élites (interuniversitaire) par rapport aux programmes de masse (intramural) étaient inversement proportionnels au nombre de participants respectivement inscrits à ces deux programmes".

Afin de compléter le tableau, rappelons que les étudiants participant au programme interuniversitaire jouissaient d'un horaire très favorable à un prorata élevé: environ huit heures par semaine par étudiant. Ils bénéficiaient également des meilleurs professeurs et entraîneurs, en plus de recevoir un équipement complet. Enfin, les joueurs de hockey et de football avaient droit, en outre, au steak avant le match et à un repas après les exercices. Evidemment, le transport et la pension étaient entièrement défrayés par le service.

Les étudiants qui prenaient part en revanche au programme intramural n'avaient accès aux plateaux de sport que selon les disponibilités finalement élaborées par l'interuniversitaire, et à un prorata très faible de 1½ par semaine par étudiant. En raison des faibles ressources financières, le programme intramural était restreint, quant au nombre d'activités offertes, à la participation à chaque activité, et à l'embauche d'un personnel qualifié. L'équipement était réduit à sa plus simple expression, et les repas rayés du menu.

Aujourd'hui, ce sombre tableau fait place à une situation où le sport d'élite a quitté la dernière marche du podium qui est désormais occupée par une population estudiantine plus nombreuse et plus dynamique.

Cette année le service des sports, avec un budget de $308,000 au chapitre de l'animation, doublera au moins la participation par rapport à 1971-72. L'an dernier, il y eut 9,200 inscriptions, de ce nombre, 35% étaient des filles. Il convient d'ajouter à cela les adeptes d'activités libres qui ne sont pas quantifiés.

Mais pour rendre le sport accessible à travers le programme axé sur quatre options — activités libres, écoles de sport, rencontres sportives et clubs sportifs — le service des sports s'est engagé à fournir aux étudiants l'équipement dont ils ont besoin pour la pratique de l'une des 40 disciplines offertes. Et sans frais.

Outre la disponibilité des plateaux de sports et de l'engagement d'un personnel qualifié, le service des sports affecte 6% de son budget à l'achat d'équipements (sous-vêtements, équipement de protection, costumes, chaussures, instruments, engins). C'est cette politique du prêt de l'équipement qui a d'ailleurs permis au programme de prendre son envol et de conserver un rythme de croisière qui essoufflerait la majorité des universités canadiennes.

"Le prêt de l'équipement pose évidemment des problèmes dans une université qui compte 25,000 étudiants, en plus du public qui peut s'inscrire aux mêmes activités moyennant un coût annuel de $90 par personne, explique Bernard Goyette, coordonnateur au développement et à l'animation et l'un des sept permanents du service.

"Mais nous augmentons néanmoins annuellement notre quantité d'équipements et osons croire qu'un jour nous répondrons à la demande sans cesse croissante, ajoute-t-il entre trois appels téléphoniques et la signature de deux documents.

"Nous ne refusons personne et donnons à chacun le même service, même si nous sommes présentement débordés. Plus de 600 étudiants sont déjà inscrits au cours de conditionnement physique alors que ce cours n'existait même pas en 1971. On engage du personnel, on trouve de nouveaux locaux, on pousse presque les murs. Mais attendez après les jeux Olympiques alors que nous pourrons travailler dans le nouveau centre sportif".

La démocratisation du sport aura alors franchi une autre étape, peut-être la dernière.

baseball

Ligue Nationale

Jeudi
San Diego 8, San Francisco 6

Hier soir
Montréal à Chicago
New York à Philadelphie, 2
Atlanta à Cincinnati
Pittsburgh à St-Louis
San Francisco à San Diego
Houston à Los Angeles

Aujourd'hui
Montréal, Rogers (11-12) à Chicago, Burris (15-10), 14h15
Atlanta, Devine (1-0) à Cincinnati, Gullett (14-4), 14h15
Pittsburgh, Reuss (17-11) à St-Louis, McGlothen (15-12), 14h15
Houston, Niekro (6-4) à Los Angeles, Messersmith (18-14), 16h15
New York, Tate (5-12 à Philadelphie, Carlton (14-14), 19h35
San Francisco, Dressler (0-0) à San Diego, McIntosh (8-14), 22h

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	ab	cs	moy.
Madlock, Chi.	500	180	.360
Simmons, St-L	569	189	.332
Sanguillen, Pitts.	474	156	.329
Watson, Hous.	485	157	.324
Morgan, Cin.	489	158	.323
Garvey, L.An.	648	207	.319
Joshua, L. An.	498	157	.317
Cardenal, Chic	565	178	.315
Rose Cin.	651	205	.315
Parker, Pitt	548	170	.310

Circuits
Schmidt, Philadelphie, 38; Kingman, New York, 35.

Points produits
Luzinski, Philadelphie, 121; Bench, Cincinnati, 107.

Lanceurs 15 décisions
Hrabosky, St-Louis 13-3, .813; Gullett, Cincinnati, 14-4, .778

Ligue Américaine

Jeudi
Chicago 8, Oakland 2
Minnesota 5, Kansas City 2
Cleveland à Boston, remis
Detroit à Baltimore, 2, remis

Hier soir
Chicago à Minnesota
Baltimore à New York, 2
Cleveland à Boston, 2
Detroit à Milwaukee
Kansas City à Texas
Californie à Oakland

Aujourd'hui
Chicago, Osteen (7-16) à Minnesota, Blyleven (15-9), 23h30
Cleveland, Hood (6-9) à Boston, Pole (4-5), 14h
Baltimore, Torrez (20-8) et Cuellar (14-11) à New York, Hunter (22-14) et Medich (15-16), 2, 14h.
Detroit, Ruhle (11-11) ou Bare (8-12) à Milwaukee, Travers (6-11), 14h30
Californie, Tanana (16-8) à Oakland, Holtzman (17-14), 16h30
Kansas City, Fitzmorris (16-11) à Texas, Perry (17-17), 21h

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	ab	cs	moy.
Carew, Min.	529	191	.361
Lynn, Bos.	517	172	.333
Munson, N.Y.	582	188	.323
Washington, Oak.	582	181	.311
Brett, K.C.	624	194	.311
Rice, Bos.	564	174	.309
McRae, K.C.	480	147	.306
Orta, Chi.	542	165	.304
Hargrove, Texas	507	154	.304
Chambliss, N.Y.	548	166	.303

Circuits
Scott, Milwaukee, Jackson, Oakland, 34 chacun; Mayberry, Kansas City, 33.

Points produits
Mayberry, 105; Lynn, Scott, 104 chacun.

Lanceurs (15 décisions)
Moret, Boston, 14-3, .824; Torrez, Baltimore, 20-8, .714.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	91	67	.576	—
PHILADELPHIE	84	74	.532	7
NEW YORK	80	78	.506	11
ST-LOUIS	80	79	.503	11½
CHICAGO	74	85	.465	17½
MONTRÉAL	73	86	.459	18½

Section Ouest

CINCINNATI	105	54	.660	—
LOS ANGELES	86	73	.541	19
SAN FRANCISCO	77	81	.487	27½
SAN DIEGO	71	88	.447	34
ATLANTA	67	91	.424	37½
HOUSTON	63	95	.399	41½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	93	63	.596	—
BALTIMORE	89	66	.574	3½
NEW YORK	80	76	.513	13
CLEVELAND	77	78	.497	15½
MILWAUKEE	65	94	.409	29½
DETROIT	57	99	.365	36

Section Ouest

OAKLAND	95	61	.597	—
KANSAS CITY	90	69	.566	5
TEXAS	77	82	.484	18
MINNESOTA	75	81	.481	19½
CHICAGO	73	85	.462	21½
CALIFORNIE	72	86	.456	22½

Labatt intéressée aux Giants de SF

NEW YORK (AP) — La brasserie Labatt a offert $15 millions à Horace Stoneman pour l'achat des Giants de San Francisco, et celui-ci se serait montré extrêmement intéressé, a-t-on appris hier. Il y a quelques jours, Stoneham a reçu une offre similaire d'un groupe torontois dirigé par R. Howard Webster et le Maple Leafs Garden, ainsi qu'une autre provenant de Seattle.

La vente de l'équipe doit toutefois être approuvée par vote unanime des autres propriétaires de la Ligue nationale de baseball.

L'un des obstacles au transfert des Giants à Toronto demeure toutefois l'obligation du circuit de doter Washington, la capitale, d'une équipe pour satisfaire au voeu du Congrès.

Jorgensen termine bien la saison

Les Expos au 5e rang

CHICAGO (d'après AP) — Pressenti pour mener l'offensive des Expos de Montréal cette saison en raison de la présence de plusieurs recrues au sein de la formation, le joueur de premier-but Mike Jorgensen a déçu même ses plus fidèles admirateurs en laissant à d'autres le soin de produire des points.

Dans ce qui semble être une tentative ultime de sa part de prouver qu'il peut également s'affirmer au bâton tout en excellant à la défensive, Jorgensen connaît depuis quelques parties les succès auxquels la direction s'attendait d'un joueur dont les antécédents laissaient entrevoir une carrière intéressante.

En effet, Jorgensen a créé l'égalité avec son 16e circuit de la saison en 8e manche, puis a produit un autre point avec un simple à la 12e, pour mener les Expos à une victoire de 3-2 sur les Cubs de Chicago, hier après-midi.

Grâce à cette victoire, les Expos ont rejoint les Cubs aux 5e rang de la section Est de la LN, et les deux équipes poursuivront cette lutte aujourd'hui et demain alors que se termine le calendrier régulier.

Dale Murray (15-8), qui a relevé Dan Warthen à la 7e manche, a été crédité de la victoire.

MONTREAL (3)	ab	p	cs	pp	Chicago (2)	ab	p	cs	pp
Biittner, cd	4	0	0	0	Rosello, ac	3	0	0	0
J. Morales, fu	1	0	0	0	Summers, fo	1	0	0	0
Mangual, cd	0	1	0	0	Kessinger, ac	1	0	0	0
Foli, ac	6	0	2	0	Monday, cc	5	0	1	0
Dwyer, cg	5	1	0	0	Knowles, l	0	0	0	0
Jorgensen, 1b	4	1	2	3	Crosby, l	0	0	0	0
Parrish, 3b	5	0	0	0	Tyrone, fo	1	0	0	0
Carter, r	5	0	0	0	Madlock, 3b	5	0	1	0
White, cc	5	0	2	0	Cardenal, cg	4	0	1	0
Mackanin, 2b	4	0	0	0	J. Morales, cd	5	1	0	0
Warthen, l	2	0	0	0	Thornton, 1b	2	1	0	0
Bailey, fo	1	0	1	0	Mitterwald, r	4	0	1	0
Scott, co	0	0	0	0	Harris, co	0	0	0	0
Murray, l	1	0	0	0	Hosley, r	1	0	0	0
Cox, fo	1	0	0	0	Trillo, 2b	4	0	2	2
Fryman, l	0	0	0	0	Stone, l	2	0	0	0
					Wallis, cc	2	0	0	0
Totaux	44	3	7	3	Totaux	40	2	7	2

MONTREAL 000 000 020 001—3
CHICAGO 000 200 000 000—2

E—Foli, Rosello, Biittner, Jorgensen. DJ—Montréal 2. LSB—Montréal 12, Chicago 9. 2B—Monday, CC—Jorgensen 16. DV—Mackanin, Mangual. S—Stone

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Warthen		6	4	2	2	6 5
Murray g, 15-8	5	3	0	0	0	4 Fru-
Fruman		1	0	0	0	0 1
Stone		9	4	2	2	4 8
Knowles p, 6-9		2	2/3	3	1	2 5
Crosby		1/3	0	0	0	1 0

VS—Fryman 3.
Durée: 3:16
A—1,247

La femme d'Ali retourne à la maison

MANILLE (AP) — L'épouse de Muhammed Ali, Belinda, a quitté Manille, hier, après un séjour de quelques heures dans la capitale philippine, apparemment rendue furieuse par la présence auprès de son mari d'un mannequin américain répondant au nom de Veronica Porsche.

"Je retourne à la maison auprès de mes quatre enfants", a confié Belinda en prenant un avion en partance pour Honolulu et San Francisco.

Depuis quelque temps, la presse de Manille publiait des photographies d'une jeune personne fréquentant assidûment l'entourage du champion, qu'elle appelle "Mme Ali" et avait accusé le boxeur musulman de bigamie.

Pour toute réponse, Ali a déclaré au début de cette semaine: "Je n'ai qu'une femme, c'est Belinda". Toutefois, a-t-il admis, "tous les jeunes Américains que je connais ont une petite amie. Ce qui se passe derrière la porte de ma chambre à coucher ne regarde personne, si ce n'est moi".

Au moment où Belinda quittait l'hôtel, le boxeur dégustait dans sa chambre une soupe à l'oignon tout en regardant des films d'horreur sur un écran géant, Veronica allongée à ses côtés sur un divan.

L'épouse du champion se serait d'abord mise en colère en voyant que Ali n'était pas venu l'accueillir à l'aéroport. Arrivée à l'hôtel, a confié un ami intime, Ali et son épouse se sont livrés à une véritable scène de ménage au cours de laquelle le champion du monde aurait dit: "Vois tout ce que j'ai fait pour toi, je t'ai donné un toit et tout ce que tu voulais. Tu ne devrais pas te plaindre".

Réplique immédiate de Belinda: 3ce que tu m'as donné? Quatre gosses". "Je suis le chef ici, s'est borné à répondre le boxeur.

LNF

Le Congrès interrogera

WASHINGTON (AP) — Le Congrès américain tiendra des audiences lundi afin de trouver une solution au conflit qui sévit entre les propriétaires des 26 équipes de la Ligue nationale de football et les 1,200 joueurs.

"Nous voulons savoir si l'une ou l'autre des parties en présence a contrevenu aux lois d'une quelconque façon, a déclaré M. Frank Thompson, président du comité qui entendra les audiences.

"Personnellement, a-t-il ajouté, je ne crois pas que l'annulation de la saison serait la plus grande perte qu'ait connue les États-Unis. Et je le dis même si je suis un amateur de football. Mais j'ai également un peu de sympathie pour celui qui achète son billet".

D'autre part, les Steelers de Pittsburgh ont voté hier 27 contre 4 en faveur de l'acceptation du projet de convention collective présenté par les propriétaires, devenant ainsi la deuxième équipe à prendre une telle position. Les Bengals de Cincinnati ont également voté (27-16) pour un accord.

•

CHRIS EVERT a connu en 1975 une saison couronnée de succès. La jeune joueuse de tennis américaine, championne de Wimbledon et de Forest Hills, a en effet encaissé jusqu'à présent $297,627 de prix, battant d'ores et déjà son record en gains établi l'an dernier à $261,460. Martina Navratilova occupe le deuxième rang avec $135,963.



football

Ligue Canadienne

Mardi
Edmonton 31, Montréal 29

Mercredi
Winnipeg 34, Hamilton 32

Aujourd'hui
Toronto à Ottawa, 14h

Demain
Edmonton à Calgary, 16h30
Colombie-Br. à Saskatchewan, 16h30

MEILLEURS POINTEURS
Section Est

	t	c	pl	spts
Andrusyshyn, Tor.	0	11	22	8 85
Organ, Ott.	0	25	17	3 79
Sweet, Mon.	0	21	18	4 79
Sunter, Ham.	0	11	16	5 64
Evanshen, Ham.	9	1	0	0 56
Green, Ott.	9	0	0	0 54
Rodgers, Mon.	8	1	0	0 50
Dalla Riva, Mon.	7	2	0	0 46
Ferrughelli, Mon.	5	0	0	0 30
L. Smith, Mon.	5	0	0	0 30
Orange, Tor.	4	0	0	0 24
Jackson, Ott.	4	0	0	0 24
Cutler, Edm.	0	25	23	7101
McFall, Cal.	0	22	15	6 73
Ruoff, Win.	0	9	14	5 56
Abendschan, Sask.	0	17	12	1 54
Reed, Sask.	8	0	0	0 48
Beaird, Win.	6	0	0	0 36
Campana, Sask.	6	0	0	0 36
Burden, Cal.	6	0	0	0 36
Bell, Edm.	6	0	0	0 36
Young, C.-B.	6	0	0	0 36
Konihowski, Edm.	6	0	0	0 36

Ligue Nationale

Demain
Détroit à Atlanta
Minnesota à Cleveland
Miami à N.-Angleterre
Giants NY à Washington
Oakland à Baltimore
Philadelphie à Chicago
St-Louis à Dallas
San Diego à Houston
Jets NY à Kansas City
Cincinnati à N.-Orléans
Buffalo à Pittsburgh
Los Angeles à San Francisco

Lundi
Denver à Green Bay

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	11	7	4	0	265	222	14
OTTAWA	10	6	4	0	248	200	12
TORONTO	10	3	7	0	163	206	6
HAMILTON	10	2	7	1	181	280	5

Section Ouest

EDMONTON	10	8	2	0	269	209	16
SASKATCHEWAN	11	6	4	1	248	232	13
WINNIPEG	10	5	5	0	187	213	10
COLOMBIE-BR.	10	4	6	0	205	211	8
CALGARY	10	4	6	0	223	216	8

Coupe Davis

Victoire de Kodès

PRAGUE, (Reuter) — La Tchécoslovaquie mène devant l'Australie par une victoire à zéro à l'issue de la première journée de leur demi-finale interzone hier à Prague.

Jan Kodès a donné le premier point à son équipe en prenant le meilleur sur John Alexander 6-4, 2-6, 7-5, 6-4 après une bataille qui a duré plus de trois heures.

Le second simple de cette première journée a été interrompu par l'obscurité alors que le Tchécoslovaque Jiri Hrebec, jouant l'un des meilleurs matches de sa carrière, menait devant Tony Roche par un jeu à zéro dans le cinquième et dernier set.

Après avoir concédé les deux permiers sets 3-6, 4-6, Hrebec s'est soudain retrouvé et a enlevé facilement les deux suivants 6-1, 6-3. Il paraissait alors irrésistible et pour tous les observateurs, le Tchécoslovaque était parti pour gagner le cinquième set et le match lorsque l'obscurité a obligé le juge-arbitre à arrêter la rencontre. Elle reprendra aujourd'hui avant le match de double.

hockey

Ligue Nationale

(Parties hors-concours)

Jeudi
Los Angeles 6, Islanders NY 2
Atlanta 3, Minnesota 3
Boston 8, Rangers NY 3
Buffalo 6, Pittsburgh 4

Hier soir
Minnesota vs Atlanta
Washington vs Détroit
St-Louis vs Kansas City

Ce soir
Montréal vs Boston
Los Angeles vs Islanders NY
Pittsburgh vs Philadelphie
Atlanta vs Minnesota
Détroit vs Washington
Kansas City vs St-Louis
Salt Lake (LCH) vs Californie

Demain
Montréal vs Chicago
Californie vs Vancouver
Rangers NY vs Philadelphie
Atlanta vs Détroit
Pittsburgh vs Buffalo

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
MONTRÉAL

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal
et
Banlieue
Excellentes routes disponibles
844-3361

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont
éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

OFFRE INTÉRESSANTE
POUR LES ÉTUDIANTS ET LES ENSEIGNANTS

LE DEVOIR est une source de documentation précieuse pour les étudiants et les enseignants. Voici l'occasion d'obtenir un abonnement scolaire à un prix avantageux.

DURÉE	TARIFS D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COÛT APPROXIMATIF SI VOUS ACHETEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO *	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISEZ
7 mois	$ 29.00 ( )	$ 37.00	$ 8.00
8 mois	33.00 ( )	43.00	10.00
9 mois	36.00 ( )	48.00	12.00
10 mois	39.00 ( )	54.00	15.00

* Prix du journal vendu à l'unité, du lundi au vendredi: $0.20 le samedi : $0.25

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9

Ci-inclus $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....

.....

LE DEVOIR
cahiers des arts et des lettres
Montréal, samedi 27 septembre 1975

Unique en Amérique du nord: le calvaire d'Oka

par Claude Gosselin

Le grand intérêt porté aujourd'hui envers les réalisations anciennes, principalement au niveau de l'architecture et des métiers d'art, aura permis de découvrir et de sauver des biens culturels qu'il n'y a pas si longtemps on se faisait un devoir de renier. Cet intérêt soudain n'est pas étranger à la volonté de définir une identité culturelle nationale tant du coté d'Ottawa que de celui de Québec. Les circonstances actuelles favorisent donc la recherche historique et sa reconnaissance ultérieure par la classification d'objets et de monuments. Tel est le cas du Calvaire d'Oka sur lequel MM. John R. Porter et Jean Trudel de la Galerie nationale du Canada ont réalisé une importante étude et une très bonne exposition présentement en montre à la Galerie I de l'Université Concordia, 1455 ouest, boul. de Maisonneuve, jusqu'à mardi prochain.

Les conservateurs ont avoué que le sujet de leur étude a atteint une dimension qu'ils ne soupçonnaient pas au début de leurs recherches. Voulant obtenir une vue globale sur l'existence du Calvaire d'Oka en le situant dans son contexte social, ils furent vite pris à définir la situation politique coloniale française, la dévotion religieuse à la Croix du Christ en enfin l'aspect artistique de l'oeuvre.

Le Calvaire d'Oka fut construit sous le régime français, de 1740 à 1742, sur la seigneurie du lac des Deux Montagnes concédée aux Sulpiciens en 1717. Pour obtenir ces terres, les Messieurs avaient fait valoir les avantages de la nouvelle mission "non seulement pour la conversion des Sauvages, lesquels s'y trouvant plus éloignés de la ville seraient aussy hors des Occasions de tomber dans l'ivresse, mais aussy à la Colonie qui par ce moyen se trouverait à couvert des Incursions des Iroquois En temps de guerre".

Le déplacement des Indiens (Algonquins, Nipissingues et surtout Iroquois) de la mission du Sault-au-Récollet située près de la rivière des Prairies s'effectua sur deux ans, 1721 et 1722. C'était le deuxième déplacement que subissaient ces "Sauvages" auparavant situés sur la montagne à la mission de Notre-Dame-des-Neiges. Par deux fois on avait voulu les éloigner des méfaits de l'eau-de-vie et des Blancs qui les craignaient. Par deux fois le voisinage des Français avait amené la débauche plus que l'exemple religieux souhaité. Et ce ne devait pas être la dernière puisque encore en 1899, monseigneur Louis Joseph Bruchésie, archevêque de Montréal, dut intervenir menaçant de supprimer la fête du Calvaire si les hôteliers vendaient des boissons alcoolisées aux pèlerins qui en consommaient beaucoup au point de créer des désordres sérieux.



Le premier oratoire

Photo: John R. Porter, Ottawa

De même l'établissement de nouvelles émissions et de concessions seigneuriales accordées aux Français aux dépens des Indigènes n'ont pas toujours été faites sans susciter de vives réactions de la part de ces derniers qui se voyaient lentement dépossédés. D'où les soulèvement de 1869 et de 1871, à Oka. Finalement les Sulpiciens durent, sur la recommandation du gouvernement, de nouveau procéder à un déplacement d'Indiens mécontents en 1882 et 1883. Quant à leur territoire, ce n'est qu'en 1911 que la Cour suprême du Canada reconnut définitivement aux Sulpiciens leurs droits de propriété.

La construction du Calvaire d'Oka se situe à l'époque où en Italie Léonard de Port-Maurice, un Franciscain, prêchait ardemment la dévotion au chemin de la croix et où en France J.-B. Le Febvre écrit un livre intitulé "La dévotion au Calvaire" (1739), lequel relate un miracle à la croix du Calvaire d'Arras. Ce livre est introduit dès 1740 en Nouvelle France par Reignard-Duplessis. Egalement les Sulpiciens d'ici connaissent les lieux de pèlerinage européens. Et en édifiant un chemin de la Croix sur la montagne, en établissant la fête annuelle de la Croix, le 14 septembre, ils peuvent appeler tous les Indiens des paroisses voisines à venir participer aux mystères de la Croix.

"A l'origine, ce n'est pas un lieu de pèlerinage pour les Blancs mais un instrument didactique choisi par les Sulpiciens pour évangéliser les Indiens. A cet effet, le choix de son emplacement est révélateur. Il est situé dans l'environnement naturel des Indiens, une forêt superbe couvrant une montagne du haut de laquelle on découvre d'autres forêts et l'immensité du lac des Deux Montagnes. A aucun autre endroit les Indiens n'auraient pu se sentir plus à l'aise. Au lieu de domestiquer les lieux, de tracer de larges allées dans la forêt entre les édicules du Calvaire et de dégager complètement chacun de ceux-ci (comme au Mont Valérien près de Paris) les Sulpiciens leur conservèrent leur aspect naturel. En comparaison avec les monts Calvaires européens celui du lac des Deux-Montagnes avait un caractère bien particulier et les Indiens ne s'y sentaient pas dépaysés.

Le choix des épisodes de la passion du Christ avait été fait très soigneusement par les Sulpiciens pour l'usage des Indiens. Chacune des images était facilement compréhensible; toutes étaient axées sur la violence et les souffrances infligées au Christ. Ces thèmes étaient familiers aux Indiens impliqués dans des guerres tribales et mêlés aux conflits entre Français et Anglais. Le réalisme des peintures (1740) et plus tard des sculptures (1775-76), ne pouvait pas leur être indifférent. Les Sulpiciens leur faisaient revivre la passion du Christ dans la forêt à l'aide d'images où les principaux acteurs du drame étaient représentés presque grandeur nature."

C'est monsieur Le Guen qui aurait eu cette idée de Calvaire et en finança l'opération.

C'est à partir de 1872 que les Indiens furent à peu près dépossédés de leur pèlerinage au Calvaire par les Blancs qui y vinrent en grande foule de Montréal grâce au bateau à vapeur qui pouvait accoster à Oka depuis 1867. A la fin du XIXe siècle, il y eut jusqu'à 30,000 pèlerins en une seule journée. En 1973, le pèlerinage avait encore lieu mais il ne groupait plus et ce, depuis les années 1960, que quelques centaines de personnes.

L'exposition actuelle au campus Sir George Williams montre les bas-reliefs en bois sculptés qui prenaient place autrefois dans les quatre petits oratoires et les trois chapelles du chemin de la Croix, ainsi que des documents audio-visuels pertinents.

Les constructions elles-mêmes, qui sont en fait des abris pour les tableaux de la passion ont très bien résisté aux contrastes climatiques malgré le vandalisme des dernières années qui les ont plus endommagés que 235 ans d'âge. "L'ensemble constitue, aux dires des conservateurs de la Galerie nationale, un tout soigneusement agencé où rien n'est laissé au hasard... l'oeuvre d'un créateur ingénieux et lucide".

A l'origine, les oratoires et les chapelles contenaient des peintures exécutées en France d'après des chefs-d'oeuvre originaux. En 1775-76, François Guernon dit Belleville exécute d'après ces copies de grands reliefs en bois qui devaient subir avec plus de succès les écarts de température. Aujourd'hui, les peintures sont gardées à l'église de l'Annonciation d'Oka alors que les reliefs appartiennent maintenant à un particulier.

Voir page 18: Le calvaire

L'intelligentsia québécoise et la Rive gauche — 1

Pleins feux sur la théorie du regard narcissique

par Albert Léonard

Comment expliquer, autrement que par la naïveté provinciale, notre incapacité à digérer plus d'une idée à la fois.
Jacques Godbout.

Quand la DOXA se donne comme une censure de plaisir, une censure de jouissance, l'attaque contre elle se renforce d'une pulsion de jouissance, elle expose dans cet acharnement sinon violent, du moins très tenace, contre le consensus, les opinions de la majorité.
Roland Barthes

Nous publions la première partie d'un article que nous a fait parvenir Albert Léonard, professeur à l'Université du Québec, département des Etudes littéraires. Albert Léonard est également l'auteur d'un essai remarqué. "La crise du concept en France au XXe siècle" dont notre chroniqueur, Jean Ethier-Blais, avait fait l'éloge dans le Devoir du 26 avril 1975.
Nous publierons la seconde partie de cet article polémique dans le supplément littéraire de la semaine prochaine.

Dans un numéro récent de **Liberté**, ce texte de Jacques Godbout cité en épigraphe à cet article a aussitôt retenu mon attention passionnée. Sa vérité me paraît éclatante. Godbout nous parle de l'année du Brie et, avec sa verve habituelle et son esprit frondeur — chose trop rare au Québec — il démystifie et déplore l'aplaventrisme québecois devant les canons de la modernité parisienne et la théorie qui y fait florès à tel point qu'elle va finir par tarir une grande littérature. Ah! que Godbout a donc raison!

Cette attitude, pour le moins paradoxale, cadre mal avec le dolorisme québecois, avec le misérabilisme complaisant, avec la peur viscérale, teintée souvent, il faut bien se le dire, de xénophobie et même parfois de racisme, que l'on retrouve presque toujours dans la conscience québecoise. Car il ne faut pas se le cacher, cracher sur sa mère est devenu un postulat à partir duquel l'**homo quebecensis** aura quelque chance d'asseoir, pense-t-il, son identité. Il y a là une contradiction qui vaut la peine d'être analysée. Ce phénomène est d'ailleurs loin d'être nouveau. Il semble, au contraire, une constante de l'élite québecoise qui, bien que tournée vers elle-même, ne peut se garder de la fascination du mirage français et des métamorphoses que le temps a introduites dans l'Hexagone. Godbout rappelait dans **l'Année du Brie** que l'intelligentsia québecoise a été tour à tour maurassienne, personnaliste, existentialiste. Nous sommes arrivés au moment où le structuralisme tous azimuts et le marxisme font leur conjonction et où; dans tous les auditoires universitaires, le dogme prolifère à longueur de journée alors qu'en fait, à y regarder de plus près, une chatte n'y reconnaîtrait pas ses petits. L'homme structural commence à fatiguer bien des esprits, de même que l'écriture lacanienne — essentiellement illisible malgré le **jouis-sens** — n'aboutit qu'à engendrer des migraines de plus en plus violentes et des interprétations de plus en plus délirantes. Nous sommes très loin de la littérature, dans les merveilleuses sciences conjecturales qu'on veut nous faire prendre pour des sciences exactes. Va-t-on vers la fin de l'homme structural? Tout permet de le croire quand on songe que quinze ans d'abstraction de quintessence et de hauteur jargonesque ne peuvent que clore un cycle. **La Métaphore vive** de Paul Ricoeur et **L'homme structural** de Philippe Nemo sont des signes qui annoncent un épuisement de l'intelligence destructrice.(1) La pensée de l'homme devenant à son tour un opium après la mise à mort de Dieu annoncée par Nietzsche et finalisée par Lévi-Strauss et Michel Foucault, il est impossible d'aller plus loin car le néo-positivisme contemporain — la linguistique structurale, le marxisme althussérien, la psychanalyse lacanienne, l'archive de Foucault — est dans une impasse dans la mesure même où il s'efforce en vain de saper l'être, **l'ego** transcendantal, le sujet cartésien pour le dissoudre une fois pour toutes dans le langage et la structure vide. Le sujet finit toujours par réapparaître par quelque béance non colmatée dans le système explicatif et totalisateur. Curieusement, comme le montre le nouveau Barthes revenu à résipiscence, le métalangage structural ou sémiotique rejoint paradoxalement le signifié, l'impasse de l'analogie. Quelle impasse! Détruire la raison par la raison, la connaissance par les armes de la connaissance est pour le moins une méthodologie aberrante et qui ne résiste pas un instant à l'examen. Barthes, l'auteur des **Eléments de sémiologie** (1964) avoue en 1975: "Ce qui aujourd'hui me sépare de la linguistique, c'est que la linguistique qui se veut science du langage, reste collée, de manière quasi analogique ou imaginaire, à un métalangage de type scientifique et par là même, rejoint le monde du signifié. Ce que je mets en cause maintenant dans la linguistique, comme dans d'autres sciences sociales ou humaines, c'est qu'elles sont incapables de mettre en question leur type d'énonciation, leur mode de discours (2) ".

Ce que je voudrais mettre en évidence, c'est d'illogisme d'une attitude qui, d'un côté privilégie le regard narcissique, la fixation à soi, la complaisance à soi, la reconnaissance automatique de tout produit culturel né dans l'espace québécois, la réduction de la littérature à la littérature nationale et, d'autre part, l'impérieuse nécessité que l'intelligentsia semble éprouver d'aller chercher les concepts théoriques sur les bords de la Seine, comme si la société québécoise et la littérature québécoise avaient le moindre rapport avec la société et la littérature française. Que signifie le concept de bourgeoisie au Québec par rapport à ce même concept en France? Nous sommes dans des mondes totalement différents car ici les stratification sociales sont beaucoup moins évidentes. Le P.D.G. d'une grande compagnie industrielle mange ici le même hamburger que l'ouvrier. Il n'en va pas du tout de même en France et en Europe en général, dans un monde où la culture de classe est omniprésente.

En fait, on choisit une littérature d'identification sur laquelle on jette un regard théorique venu d'ailleurs et dans laquelle on s'efforce en vain de décentrer le sujet parce que les Québécois sont aux prises avec une situation tragique et possèdent un statut existentiel d'une plénitude absolue. La France a toujours eu une tradition précieuse, byzantine et rhétorique. Pourquoi l'imiter dans ce qu'elle a de dessèchant, de déshumanisant, d'irrépressible fond rationaliste? Mieux encore, il suffit de contrôler la recherche universitaire au niveau des thèses de maitrise pour s'apercevoir que la littérature française n'y a, sauf exception, aucun statut alors que les théoriciens français ou les formalistes russes y occupent toute la place. Dès qu'il s'agit de doctorat, c'est la fuite éperdue vers la France! Je crois, pour ma part, que le Québec est en train de commettre une grave erreur en privilégiant systématiquement la valeur de tout écrivain québécois parce qu'il est québécois en se coupant de la source combien féconde de la littérature française, essentiellement universelle. Cela me fait songer à la publicité faite par une marque de fromage et qui affirme que le fromage X est bon parce qu'il est québécois. Quelle sottise et quel rétrécissement de point de vue! On ne retrouve pas cet ostracisme dans les autres pays francophones, la Belgique, la Suisse et même le Maghreb, et pour cause. Et pas non plus dans les universités anglophones ou américaines où ce n'est pas un déshonneur d'enseigner Diderot ou Pascal. Entre André Breton et Gauvreau, je n'hésiterais pas un instant pas plus qu'entre Montaigne et Jean Le Moyne qui, par je ne sais quel décret, a été proclamé comme un grand essayiste. Ses **Convergences** me font « diverger » parce qu'elles respirent la componction et le prophétisme niais.

D'autre part, un goût immodéré de la modernité cultivée pour elle-même, de la mode, de la subversion textuelle, de l'infra-style fausse totalement les perspectives. Sans doute la modernité est-elle une incurable maladie américaine fondée sur le postulat du changement, de la supériorité inconditionnelle du nouveau. Quelle vaste erreur, quelle négation de l'histoire!

Ceux qui choisissent sans discernement cette prétendue modernité ne savent pas que, comme le dit si admirablement Cioran "être moderne, c'est bricoler dans l'incurable (3)" et que Barthes lui-même doit reconnaître le fait que "neuf fois sur dix, le nouveau n'est que le stéréotype de la nouveauté (4)", et que la **doxa** devient bien arrogante.

D'ailleurs, que nos penseur d'avant-garde, que nos suiveurs se le rappellent bien: l'avant-garde française, Roland Barthes, Julia Kristeva, Philippe Sollers, Jean-Pierre Faye, Jacques Lacan, Jacques Derrida, François Lyotard, Gilles Deleuze et combien d'autres sont des gens qui ont un passé, qui ne croient absolument pas que tout commence avec eux, qui ont intégré une culture bimillénaire de Platon à Tvetan Todorov. En est-il bien de même ici? Je ne le crois vraiment pas. Au primaire, on balbutie, au secondaire on n'apprend strictement rien en matière littéraire à cause du statut de l'oralité, dans la plupart des Cegeps les professeurs sont des animateurs inoffensifs qui décortiquent comme ils le peuvent les écrits québécois dont l'encre d'imprimerie n'est pas encore tout à fait séchée, dans les universités francophones, c'est pleins feux sur le XXe siècle d'après 1950 et sur les théoriciens français d'une science de la littérature. Le **Cratyle** de Platon, c'est bon pour les Français, il n'y a que Derrida qui pourra décider que Derrida qui pourra dérider des étudiants qui n'en demandent pas tant. Quant à la trilogie de l'humanisme français Montaigne, Pascal, Descartes, cela n'a aucune importance, c'est périmé, dépassé, anéanti. Ce qui importe, c'est le fonctionnement du discours poétique, du discours romanesque, du langage cinématographique (comme s'il y avait vraiment langage) du langage fantastique et de l'iconographie de la bande dessinée. Les fonctionnements et les opérationnismes sont passés au crible du regard scientifique au détriment de tout projet existentiel, de tout **cogito**, considérés comme les moisissures de la culture et de l'humanisme qu'il convient une fois pour toutes de détruire. D'où la terrible conséquence que la littérature est devenue un simple objet, l'objet de la théorie alors qu'elle est avant tout un sujet qui s'offre à la conscience du lecteur, un appel à l'intersubjectivité et au regard participateur.

On ne peut que déplorer l'abus qui est fait de la réalité verbale comme substitut de la réalité, des arabesques autour de l'être du langage, de la méconnaissance de la parole, du refus de l'histoire, de la culture comme mémoire, du temps comme fécondité. Le langage comme activité ludique est le dernier mot sur l'homme, le signifiant a entièrement évacué le signifié. Tout est devenu matière à innovation lexicographique, le jardon le plus hermétique tient lieu de pensée, les "machines à vocabulaire" tour-

Voir page 14: Pleins feux

Vivre et mourir — 3

Deux maîtres de l'affirmation: Durant et Ruyer

par Jacques Dufresne

Après avoir analysé, dans "Le Devoir" du 13 et du 20 septembre, les travaux de Ivan Illich, de Georges Mathé et de Jean Bernard notamment, Jacques Dufresne parle ici de deux ouvrages capitaux, "Science de l'homme et tradition" de Gilbert Durand et "La Gnose de Princeton" de Raymond Ruyer. Ce sont deux livres qui "n'ont pas vidé l'enfant avec l'eau du bain".

Les questions qui restaient en suspens la semaine dernière se ramènent à celle-ci: comment réintroduire de la mesure dans les désirs sans leur imposer une limite de l'extérieur, ce qui supposerait un pouvoir policier accru?

L'invocation du sacré est hors de cause dans la crise que nous vivons actuellement, répond Ivan Illich. On a la foi ou on ne l'a pas, dit-il. On ne pourra jamais blâmer un incroyant de ne pas l'avoir. Un recours à une éthique purement humaine demeure sans doute possible, poursuit-il. D'où cet impératif sur lequel il se replie: "Agis de telle sorte que ton action soit compatible avec la permanence de la vie authentiquement humaine. "Mais l'expression "vie authentiquement humaine" sonne creux. Yvan Illich le reconnaît lui-même: "On ne pourra jamais formuler un tel impératif aussi longtemps que le concept de vie authentiquement humaine continuera à être considéré comme extrêmement élastique et indéfiniment redéfinissable par un expert."

Cette allusion au relativisme et au culturalisme ambiants, qui ont coïncidé avec l'explosion des sciences humaines, nous plonge au coeur des questions que Gilbert Durand a soulevées dans son dernier ouvrage. (1) Ce disciple de Bachelard, qui s'est distingué par ses travaux sur l'imaginaire, déplore le réductivisme des sciences humaines, leur totalitarisme, leur quantitativisme! Il le fait avec une vigueur et une éloquence qui étonnent chez un universitaire qui affectionne les "foot-notes" et s'empêtre fréquemment dans les procédés scolaires d'exposition. Dans les **Idéologies**, Fernand Dumont avait écrit: "Les sciences humaines ne doivent pas céder à la tentation de dissoudre le phénomène tout en prétendant rendre compte de sa positivité." Gilbert Durand est plus catégorique: "Les sciences de l'homme, dit-il, ont vidé l'enfant avec l'eau du bain." Et il ajoute:

"Mais il y a plus ridicule que cet attentat: la logique que postulent nos sciences humaines pietinantes du XXe siècle n'a pas même ébauché la transformation majeure qui a affecté celle de la physique, nos sciences humaines n'ont pas même esquissé leur reconversion au "Nouvel Esprit Scientifique", leur assise méthodologique est celle de la physique de Descartes, de la chimie de Lavoisier, de l'astronomie de Newton, de l'historicisme de Condorcet. Elles sont démodées, elles qui se piquent de progrès historique, de deux siècles par rapport à PLANCK, Pauli, Oppenheimer, Einstein ou même Bohr. Et c'est bien là que réside le malaise fondamental de nos Sciences Humaines."

Conséquence: l'homme moderne est un être émietté, balkanisé. Quant à la nature humaine — et à plus forte raison à la vie authentiquement humaine — elle est un paradigme perdu, selon l'expression d'un autre anthropologue nostalgique, Edgar Morin.

Il faut tout refaire, nous dit Gilbert Durand; ou plutôt, tout redécouvrir, le verbe refaire évoquant l'entreprise rationaliste et technique dont il faut précisément conjurer les méfaits.

C'est par les dieux, dit-il, qu'il faut commencer. "Le paradigme perdu est bien retrouvé dans l'humilité de cette nature humaine qui d'abord pose ses limites, se pose comme limite, c'est-à-dire commence par les dieux. Depuis Socrate, on avait pris l'habitude de faire passer les dieux en second: "connais-toi toi-même et tu connaitras le cosmos et les dieux." La mort de l'homme, pense Gilbert Durand, serait la lointaine conséquence de cette célèbre inscription qui, en proclamant l'indépendance de l'homme face à l'univers et aux dieux annonçait déjà le dualisme cartésien, l'idéalisme kantien et finalement la civilisation actuelle, où l'homme ne se connait plus alors même qu'il ne voit plus que son image autour de lui. C'est précisément, nous dit en substance Gilbert Durand, parce qu'il ne voit plus que lui-même qu'il ne se connait plus. Il devient fou à force de se cogner la tête contre des miroirs.

Il faut donc briser les miroirs et les remplacer par du verre transparent. Le monde a une âme, il est un macrocosme. Nous sommes un microcosme. Au lieu de transformer le monde, il faut que nous soyions informés par lui.

"D'un côté il y a la superbe du sujet de toute notre scolastique, qui ne suffit à lui-même et dont la méthode d'émergence est le modèle de toute méthode et la clef de toute unification par le "je veux" et de toute maitrise des objets multiples, de l'autre il y a plus d'humilité: la volonté unifiante est objectivée, le sujet modestement règle sa multiplicité sur cette architecture extérieure dont il sait ne pas être le grand Architecte."

Gilbert Durand fait ensuite remarquer, à la suite de beaucoup d'autres, que le paradigme perdu a été retrouvé par les éthologistes. En ce qui a trait au nouveau départ qu'il veut faire prendre aux Sciences Humaines, il prend pour modèle la médecine qu'il considère comme la plus vieille des sciences humaines. Il aspire lui-même à jouer dans l'histoire de l'anthropologie un rôle semblable à celui que Paracelse aurait joué dans l'histoire de la médecine. Mais nous ne le suivrons pas jusqu'au bout des méandres de sa réflexion sur l'épistémologie des sciences humaines et sur la gnose de l'homme traditionnel. Le ciel qui lui sert de modèle était souvent nuageux quand il a écrit ces pages. Dans cet ordre de choses, tout n'est-il pas permis cependant quand on a ouvertement choisi la voie de l'hermétisme.

La Gnose de Princeton

L'intérêt de Gilbert Durand pour la gnose n'est pas un phénomène isolé. Depuis quelques années, Montségur, le haut lieu du Gnosticisme occitan, est l'un des endroits de pèlerinage les plus fréquentés en Europe. Les ouvrages et les articles sur les Cathares se multiplient.

L'événement le plus marquant de ce vaste mouvement de pensée intempestif fut sans doute la publication de **La Gnose de Princeton**(2) par Raymond Ruyer, l'auteur des **Nuisances Idéologiques.** Jean Fourastié a parlé de ce livre avec enthousiasme dans l'**Express.** Dans le **Figaro**, le professeur Pierre Debray-Ritzen a soutenu qu'il s'agit là d'un "ouvrage hautement initiateur, fascinant, exceptionnel".

Raymond Ruyer est un philosophe qui s'est toujours intéressé aux sciences, plus particulièrement à la cybernétique et à la biologie. Sa compétence en ces domaines est telle que tout français qu'il est, il a pu entrer dans des cercles fermés de Princeton.

Il est avant tout un être affirmatif et joyeux qui eût probablement trouvé grâce aux yeux de Nietzsche. Il semble avoir été exempté du péché originel des intellectuels contemporains: le ressentiment. Quand il descend des hauteurs de la biologie moléculaire, c'est pour témoigner avec enthousiasme des vérités qui le font vivre, à moins que ce ne soit pour entrer dans une colère archétypale contre les démystificateurs. Voici à ce propos le portrait qu'il trace du soupçonneur universel en s'inspirant de la psychologie d'Eric Berne:

"La politisation soupçonneuse de la vie psychologique est aussi mortelle que la politisation universelle de la vie sociale... Le malheureux ainsi muni de la machine infernale psychologique, est perdu: tout conseil positif, toute tentative d'éducation est immédiatement neutralisée comme "tentative de tromperie". S'il a sincèrement envie de se mettre à l'oeuvre, au travail, ou de s'abstenir d'un plaisir dont il n'a pas réellement envie, il entend la voix du soupçonneur universel qui l'arrête: "Tu vas être dupe!" et qui le condamne à la vie du paresseux écoeuré ou du révolté amer."

Le gnostique est l'affirmateur universel. Gnosis est un mot grec qui signifie connaissance. La gnose est une connaissance qui apporte le salut. Elle est une vérité qui délivre. D'une façon directe et immédiate. Les vérités scientifiques délivrent elles aussi, mais d'une manière indirecte, médiate, dans la mesure seulement où elles peuvent conduire à des techniques pouvant modifier l'environnement d'une façon positive. Il n'est donc pas étonnant que la gnose apparaisse au moment où les limites de la science et de la technique sont de plus en plus manifestes. Avec la gnose, il n'est pas nécessaire d'attendre le point oméga ou la fin du Goulag pour goûter aux joies de la connaissance et du salut. La connaissance et le salut sont possibles ici et maintenant.

La gnose est également liée au pluralisme. Les grandes époques gnostiques, le deuxième siècle à Rome, et le douzième en Occitanie sont aussi des époques d'extrême tolérance. Il en est de même au vingtième siècle, du moins dans les parties du monde qui ne vivent pas dans un unanimisme forcé. Le pluralisme place les hommes devant l'alternative suivante: d'un côté le relativisme et la dégénérescence morale et psychologique qu'il entraîne, de l'autre des vérités, mais des vérités que l'on découvre dans la solitude, dont on se nourrit discrètement et que l'on ne peut partager qu'avec quelques-uns.

Compte tenu des deux conditions générales que nous venons de présenter, Princeton était le bouillon de culture idéal pour les germes de gnose qui étaient demeurés en suspension dans l'atmosphère occidentale.

Les gnostiques de Princeton — que Ruyer ne nomme pas car ils refusent toute publicité — ont un culte spécial pour Samuel Butler, ce savant dilettante dont Bernard Shaw s'est fait le héraut. Ils ont de l'admiration pour des hommes comme E.A. Milne, Eddington, Gamow. Faut-il, préciser qu'ils n'ont pas la même conception du positif que les positivistes et que le hasard de monsieur Monod ne les impressionne guère. Dans le software de l'univers, — dans les liaisons des atomes et des molécules comme dans les galaxies et les nébuleuses — ils voient l'Esprit à l'oeuvre. Mais rassurons-nous, ce n'est pas l'esprit de Buckminster Fuller! Tout est forme, disent-ils dans un premier moment. Dans un second moment, ils ajoutent: toute forme est consciente d'elle-même. Le monde a une âme, qui est son endroit. Nous n'en voyons habituellement que l'envers.

Raymond Ruyer parle également des préoccupations pratiques des gnostiques de Princeton. Nous constatons de profondes affinités entre leur sagesse et les idéaux organiques de Y. Illich ou de Gilbert Durand. Eux aussi font un grand cas de l'éthologie. Ils estiment qu'il faut faire fond sur les comportements instinctifs, ce qui suppose qu'on se mette d'abord à l'écoute du corps.

"Toute culture authentique, pensent-ils, doit être un quasi-instinct, un savoir incarné, une langue maternelle, une discipline subconsciente, une édification psychique, une foi en soi-même qui permet de juger de condamner — justement parce qu'elle est un "préjugé."

On est loin du babelisme intellectuel des systèmes scolaires et très près de la société dans école.

"Les intoxications cérébrales par l'instruction sont pour eux bien plus graves que les intoxications par les sous-produits de l'industrie. Les encombrements d'informations, plus graves que les encombrements de machines et d'ustensiles. Les indigestions de signes plus graves que les indigestions alimentaires. Le fléau de l'imprimerie, disent-ils, serait encore pire s'il n'était corrigé par cette invention artisanale: la corbeille à papier."

En ce qui a trait à l'art de vivre, les gnostiques de Princeton ont des principes qui s'apparentent à ceux des hippies, à cette différence près que les hippies considèrent les instincts comme des pulsions créatrices d'anarchie tandis que eux, qui connaissent la biologie moléculaire, les considèrent comme des formes, elles-mêmes créatrices d'ordre.

"On comprend mieux alors la sagesse des nouveaux gnostiques. Elle consiste — un New Deal étant impossible — à essayer de revenir individuellement à un régime de censure sévère et de forte discipline mentale. Elle consiste à se protéger contre la culture artificielle facile, contre les bombardements d'informations qui la véhiculent, à être obscurantiste pour soi-même devant les projecteurs aveuglants de l'information, à n'accepter d'abord que ce qui est participable, à se dépouiller provisoirement, non pour retourner à l'état sauvage, mais pour se reconstruire mentalement avec lenteur, pièce à pièce, et former son organisme psychique, et son architecture psychique en continuant les instincts formatifs... les gnostiques, avec beaucoup de liberté et d'invention dans les moyens individuels, établissent en eux une protection douanière contre les informations qui saturent l'espace social comme les photons l'espace physique. Ils essaient de ne pas s'abandonner à la mentalité du nouveau riche, ou du sauvage émerveillé, devant l'emploi des techniques. Ils essaient d'éliminer les informations non assimilables, les nourritures étrangères. Plusieurs renoncent à la télévision. Quelques-uns "oublient" systématiquement les langues étrangères qu'ils connaissent."

Qui sait si Raymond Ruyer n'a pas aperçu les ébauches du premier système philosophique complet de l'ère post-industrielle?

Qui sait si, à Princeton, l'esprit scientifique ne se réconciliera pas enfin avec l'Esprit?

(1) **Science de l'homme et tradition**, Gilbert Durand, Ed. Tête de Feuilles et Editions du Sirac, 1975.

(2) Fayard éditeur.

PLEINS FEUX

Suite de la page 13

nent à plein rendement, devant des auditoires incultes qui n'ont aucune vue diachronique de la pensée humaine. L'on oublie ainsi que la "servitude des mots est à la racine du fanatisme, que la première mission du philosophe est de refuser cette servitude, qu'il est essentiel de se garder des néologismes (5)". Trop jouer avec les mots risque de vous faire buter sur l'artifice érigé en système, savoir pour savoir ne touche souvent que du vide. **Wer nichts über die sache versteht, schreibt über die Methode**, proclamait avec raison le philologue allemand Gottfried Hermann (6).

Le langage terroriste et totalitaire constitue une impasse parce qu'il est incapable d'admettre l'existence de ce qui ne s'insère pas dans la case où le système veut enfermer la complexité du réel. Témoin Philippe Haeck qui pontifie dans le DEVOIR et descend Jacques Brault avec hargne. Ainsi se constitue-t-on prisonnier d'une anti-idéologie dont la mission sacrée serait de démasquer l'idéologie des autres, tout en érigeant l'idéologie en **doxa**. **Toute idée qui réussit**, écrit, Cioran, **est une pseudo-idée** et de citer les grands asservisseurs de l'esprit: Aristote, Hegel, Marx. A cette liste on pourrait ajouter bien des noms, Lacan qui nous confine au phallus comme signifiant suprême, Freud au complexe, Michel Foucault à l'abolition de la conscience, Lévi-Strauss à la réintégration dans la nature pour nous dissoudre une fois pour toutes dans la destruction du sujet, Althusser dans l'économie explicative de la totalité. Et pendant ce temps-là, il y a des Québecois qui croyaient qu'ils vivraient un destin tragique, que pour eux le vécu l'emportait de loin sur le pensé, qu'ils étaient pris par la tâche gigantesque d'une liberté à constituer sur le plan individuel et collectif, loin de l'abstraction, dans la réalité crue du vital et du quotidien, de l'existentiel, voir du tripal. Quand la maison brûle, il y a mieux à faire que de lire des manuels de lutte contre l'incendie. Dans ce cas, le crétino-pragmatisme anglo-saxon vaut plus que l'abstraction française et les exercices désincarnés, tant il est vrai que, comme nous l'enseigne la sagesse védique, **ils sont dans d'épaisses ténèbres ceux qui s'abandonnent à l'ignorance; dans de plus épaisses encore ceux qui se complaisent dans le savoir**. La **libido sciendi** pourrait sans doute distraire du goût de la vie et faire perdre celui de la survivance. Les Byzantins discutaient du sexe des anges pendant que l'empire s'écroulait. Foin donc de la théorie et des théorisateurs! Ce qu'il faut au Québec, c'est des écrivains qui ne remplissent pas de cases structurelles vides mais qui axent leur oeuvre sur la vie tout en cessant de rétrécir le Québec à la grandeur d'un quartier montréalais comme le fait Michel Tremblay, qui visent à dépasser le régionalisme pour aboutir à l'universel, qui cessent de considérer la poésie comme pure subversion textuelle, qui installent non plus le mouvant et l'inachevé mais une tradition, mais une vision globale.

Ce dont je souhaite la naissance dans la littérature québecoise, c'est celle d'un essayiste, d'un grand prosateur, d'un manieur d'idées qui aura fait la paix entre son esprit et son corps et qui sera d'ici. Un Fernand Dumont en est déjà la préfiguration. La prose est une victoire parce qu'elle est le signe de la maturité, d'une maturité définitivement acquise. Ici encore, Cioran nous dit l'essentiel: "Examinez la production littéraire de n'importe quel petit peuple qui n'a pas la puerilité de se forger un passé, l'abondance de la poésie en est le trait le plus frappant. La prose demande, pour se développer, une certaine rigueur, un état social différencié, et une tradition: elle est délibérée, construite; la poésie **surgit**, elle est directe, ou alors totalement fabriquée; apanage des troglodytes et des raffinés, elle ne s'épanouit qu'en deçà ou au-delà, toujours en marge de la civilisation. Alors que la prose exige un génie réfléchi et une langue cristallisée, la poésie est parfaitement compatible avec un génie barbare et une langue informe. Créer une littérature, c'est créer une prose (7)".

Que surgisse donc au Québec, merveilleux et solitaire, un prosateur qui aura fait la synthèse de l'un et du multiple. Qu'il ne tarde pas à se manifester, il nous est indispensable.

(1) **Philippe Nemo, "L'Homme structural", Grasset, Paris 1975.**
(2) **Interview de Barthes par J.J. Brochier, numéro spécial du "Magazine littéraire", février 1975, page 30.**
(3) **"Syllogismes et amertume", Gallimard, Paris 1952.**
(4) **"Le Plaisir du texte", le Seuil, Paris 1973.**
(5) **Gabriel Marcel, "L'Homme contre l'humain", Fayard, Paris 1951.**
(6) **Cité par Richard Ross dans "Nietzsche aujourd'hui", tome II, U.G.E., Paris 1973, page 283.**
(7) **"La Tentation d'exister", Gallimard, Paris 1956, page 65.**

ITINÉRAIRE GRAMMATICAL SECONDAIRE 1
ÉDITIONS QUÉBÉCOISE

par I. Belleau — J. Grunenwald — H. Mitterand.

Une grammaire moderne inspirée de la linguistique contemporaine et adaptée aux capacités des élèves.

— Distinction des aspects caractéristiques de l'expression orale et de l'expression écrite;
— Observation des traits propres à chaque niveau de langue;
— L'étude des formes et des emplois s'insère dans une description systématique des structures et des relations internes de la langue;
— Une part importante est faite aux transformations syntaxiques;
— Un recours prudent et simple à la mathématique des ensembles met en évidence la distribution des formes et de leurs relations;
— L'activité d'exploitation accompagne toujours l'acquisition des connaissances.

UN ENSEIGNEMENT ACTIF ET ATTRAYANT

— L'élève énonce des phrases naturelles à partir de situations vécues et de motivations concrètes (jeux, photographies, bandes dessinées, figures, textes);
— La classe est un atelier grammatical où l'élève, par l'observation et l'expérience, découvre lui-même les mécanismes de la langue et en acquiert la maîtrise;
— Des condensés et des tableaux fixent les connaissances.

— SEC. II *(à paraître en novembre)*

LES ÉDITIONS FRANCE-QUÉBEC INC.

3350 est, rue Rachel, Montréal H1W 1A7 **Tél.: 526-5951**

Librairie agréée par le Ministère des Affaires culturelles du Québec

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Roquet, belles oreilles
10.00 Vers l'aventure
10.30 Fifi Brindacier
11.00 Emile
11.30 John l'intrépide
12.00 Les heros du samedi:
"Les jeux d'ete du Québec"
1.00 Sportheque
2.00 Football canadien
4.30 Echos du sport
5.00 Bagatelle
6.00 Declic
6.30 Telejournal
6.40 Nouvelles du sport
6.45 Le XVIIe siecle, le retrouve
7.00 Lise Lib
8.00 Cirques du monde:
Le cirque prive
9.00 La conference internationale de Mexico
10.00 Temoignages
10.30 Telejournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinema:
"Le journal intime d'une femme mariee" (drame psychologique - Américain 1970)
12.30 Cine-nuit:
"Operation Amsterdam" (drame de guerre - Britannique 1958) ■

CFTM 10

8.30 Patof raconte
9.00 Banana Splits
9.30 Les cadets de la forêt...
10.00 Robin fusee
10.30 Le cirque à son meilleur
11.00 Les sentinelles de l'air
12.00 Bon week-end
2.00 Pour vous mesdames
2.30 Le Père Ambroise
3.00 Sur le mateias
4.00 Horizon sports
4.30 C'est arrivé cette semaine
5.00 Ca prend un voleur
6.00 A L'heure olympique
7.00 Les grands spectacles: "Le grand frisson" (comédie musicale - Américain 1968):
"Ballade en bleu" (Britannique 1964)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinema: "La fuga" (drame-Italien 1965):
"Happening" (drame-Francais 1967)

CBMT 6

10.30 The Flintstones
11.30 Reach for the top
12.00 Sesame Street
1.00 The World on man
1.30 Klahanie
2.00 CFL Football:
"Toronto à Ottawa"
4.30 Sportsweek
5.00 The Bugs Bunny
Road Runner Hour
5.30 Welcome back kotter
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Monty Python
7.00 Barney Miller
7.30 Phyllis
8.00 All around the circle
8.30 Billy Liar
9.00 The Sinners
10.00 Gallery
10.30 To see ourselves
11.00 The national
11.15 Montreal tonight
11.31 Saturday movies:
"Lost Horizon" (drame musical—1972)

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 The Community
7.00 Circle Square
7.30 Abbott and Costello
8.00 Rocket Robinhood
8.30 Pink Panther
9.00 Merrie Melodies
9.30 Flintstones
10.00 Kidstuff
11.00 Fantastica
11.30 Spiderman
12.00 Star Trek
1.00 Saturday at the movie
"Plymouth adventure" (drame—Américain 1952)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Sports beat '75
4.30 The breeders stakes
5.00 Wide world of sports
6.00 Lawrence Welk
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance:
"Paperback hero"
10.00 Funny farm
10.30 Maude
11.00 CTV National news
11.18 Pulse
12.00 The 12 midnight movie:
"Is Paris burning" (drame — 1966)

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Pourlou dessins animés
18.30 L'Océan Pacifique
19.30 Cine... Plus:
"L'homme sans frontière"
Western realisé par Peter Fonda.

DIMANCHE

CBFT 2

8.15 Ouverture et horaire
8.30 Centraide
9.00 Sesame
9.30 Les contes de la Rive
9.45 L'Evangile en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Concerto
11.30 Ciné-magazine
12.00 La semaine verte
Bilan du développement agricole en Abitibi
1.00 Football Américain
3.30 Festival de jazz de Montreux:
Herbie Mann
4.00 D'hier à demain:
"Henry Miller poète maudit"
5.00 Second regard
6.00 La question
6.30 Telejournal
6.40 Nouvelles du sport
6.45 Le XVIIe siecle, le retrouve
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches:
Moitié-moitié, fantaisie écrite par Janette Bertrand
8.30 Les beaux dimanches:
Martin Luther King
9.00 Les beaux dimanches:
"Canticum canticorum Salomonis" (oeuvre de Penderecki —)
9.30 Les beaux dimanches:
"L'Eneide"
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Ciné-Club:
"Cérémonie secrète" (drame psychologique réalisé par Joseph Losey — Britannique 1968)

CFTM 10

8.55 Horaire bienvenue
9.00 Patof raconte
9.30 Fanfan Dédé
10.00 C'etait l'bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Jugements rendus
2.30 Reflexion
3.00 La soeur volente
3.30 Tele-Quilles
4.30 Information voyages
5.00 Au royaume des animaux
5.30 Flipper
6.00 Showbizz
7.00 Cine-choix:
"Mardi, c'est donc la Belgique" (comedie-Americain 1969)
9.00 Mission millions possible
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La onzieme heure
12.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Le drame de la survie
Au dessus des nuages dans les Andes boliviennes.
18.30 Si l'monde savait
19.00 En se racontant l'histoire
d'ici: 1867, le Québec s'installe dans la confédération canadienne.
20.00 Les sesterain ou miroir 2000
20.30 Spécial dimanche:
Reportage tourné lors d'une opération à coeur ouvert.
21.30 Les Jazzeurs: Billy Ekstein.

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Generation
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Hymn Sing
1.30 Country Canada
2.00 Football "St-Louis à Dallas"
4.30 Sports Week
5.00 Adventures of Black Beauty
5.30 Tommy Common's Musical World
6.00 Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish Rovers
8.00 The Waltons
9.00 Side Street
10.00 Dateline
11.00 The National News
11.15 Montreal Tonight
11.31 Ciné-camp "Ladies in returement" (drame — 1941) ■
2.15 Station Closing

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960. "La route de la violence" 2.45 6.20, 9.55 et "Jo, le fou" 1.00, 4.30, 8.00
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Pick Up" 1.30, 3.40, 5.35, 7.30, 9.25
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Le retour du grand blond" 1.45, 3.30, 5.15, 7.00, 8.45, 10.20
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Man About the House" 1.15 2.50, 4.25, 6.00, 7.30, 9.20.
BEAVER: 5117 ave du Parc 277-0025 "Francesca's Sexual Whirpool" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "French Love Secrets" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "La tour infernale" 1.25, 4.50, 8.15.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "La sexualite chez les adolescentes. 1.10, 4.00, 9.25
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Le demon aux tripes" 2.10, 5.50, 9.30 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Plein la gueule" 1.00, 5.15, 9.30 "Le Flambeur" 3.10, 7.30
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Mahler" 1.30, 4.05, 6.35, 9.10
CINMA 2001: 855 Décarie 277-2001 Sam: "Le roi de coeur" 7.30, 9.30. Phantom of the Paradise" 12.00 p.m. Dim: "Harold and Maude" 3.00, 5.00. "Le roi de coeur" 7.30, 9.30.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "La sexualite chez les adolescentes" 1.10, 4.00, 9.25 "Tamara" 2.25, 5.25, 8.20.
CINEMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722-0302 "Les guichets du Louvre" Sam.: 4.25, 8.00, Dim.: 1.00, 4.25, 8.00, "La passion" Sam.: 6.00, 9.45. Dim.: 2.45, 6.00, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Le Fauve" 1.00, 4.30, 8.00 et "La route de la violence" 2.45, 6.15, 9.50
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Love and death" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.20.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Le secret" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Chinatown" 2.30, 5.00, 7.15, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "Pas si mechant que ca..." 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle Eisenstein) "L'escapade" Sam. Dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Le demon aux tripes" Sam.: 6.00, 9.40, Dim: 2.10, 5.50, 9.30 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" Sam.: 7.55 Dim.: 12.30, 4.10, 7.50
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Le male du siecle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "The exorcist" 12.30, 2.40, 4.50, 7.05, 9.15.
MAISONNEUVE: 300 Sherbrooke E. 525-2 74 "Le demon aux tripes" Sam.: 6.00, 9.30, Dim: 2.30, 6.00, 9.30, et "Django defie Sartana" sam.: 8.00, Dim.: 1.00, 4.30, 8.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Flesh Gordon" 1.00, 3.55, 6.55, 9.50. "Le pétale de l'amour" 2.15, 5.10, 8.10.
MONKLAND: 5505 Monkland 484-3579 "Freebie and the Bean" 1.30, 5.35, 9.40. "Drowning Pool" 3.40, 7.45.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4-45 Sam.: "Jonathan Livingston Seagull" 7.00. Sam.: "Jonathan Livingston Seagull" 7.00 "The Passenger" 9.30. "The Harder They Come" 12.00 p.m. Dim.: "Jonathan livingston Seagull" 2.00. "The Passenger" 4.30. "Soleil Vert" 7.30. "L'Aventure c'est l'Aventure c'est l'aventure" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15.
PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222 "J'irai comme un cheval fou" 12.25, 2.15, 4.10, 6.00, 7.55, 9.50.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377-Dorchester O. 86-4595 "The way we were" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinema) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 12.50, 3.35, 6.25, 9.10.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinema 577 Dorchester O. 866-2644 "Lies my father told me" 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6 55 "Le demon aux tripes" 2.10, 5.50, 9.30 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50.
PUSSYCAT: 4015 St-Hubert 277-6025 "Grace's place" 12.20, 3.10, 6.00, 8.50 "Pro Shop" 1.40, 4.30, 7.25, 10.15.
RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-4129 "Chaleurs danoises" 3.05, 6.25, 9.50, "Fin de semaine erotique" 1.40, 5.00, 8.05.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Terreur de Bruce Lee" 2.35, 6.05, 9.35, "Mais qui donc m'a fait ce bebe" 12.50, 4.20, 7.50.
SALLE BREBEUF: 5625 av. Decelles "Vincent, François, Paul et les autres..." 3.00, 7.00, 9.15.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "La route de la violence" 12.15, 3.35, 6.40, 10.05, et "La loi du Tallion" 1.35, 5.00, 8.25.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Rollerball" 2.00, 4.20, 6.40, 9.00.
SNOWDON: 5225 Decarie 482-1322 "Give em hell Harry" 2.00, 4.00, 7.00, 9.00.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Wilby conspiracy" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "The life and times of Xaviera Hollander" 12.15, 1.50, 3.25, 5.00, 6.35, 8.15, 9.50.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Flesh Gordon" 3.30, 6.30, 9.40. "La pente douce" 1.45, 4.50, 8.00.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le retour du grand blond" 1.45, 3.30, 5.15, 7.00, 8.45, 10.20.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "It seemed like a good idea" 12.30, 2.10, 3.55, 5.40, 7.25, 9.15
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Relache sam. dim. lundi.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Bl. Maisonneuve. 879-4349. Festival du film etudiant Sam. Dim. 20h

sur scène

CENTAURE: (Salle I) 453 St-François Xavier 288-1229 "Baby Doll" et "27 voitures pleines de tabac" de T. Williams. Sam. et dim.: 20h30 sam.: 18h et 21h. Relâche lundi. (Salle II) "Ten lost years" de B. Broadfoot — sam.: 14h-20h. Dim. relâche.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard Montpetit. "L'usage du coeur dans le domaine réel" de M. Garneau. Jeudi, vend., dim.: 20h30. sam.: 20h et 22h.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. — 521-6666. Bernard Blanc et Diane Juster. Sam. 20h - 23h. Dim.: 21h.
PATRIOTE EN HAUT: "Dodo l'enfant do" de S. Sirois. Sam.: 19h30 - 22h. Dim. 20h., mercredi au vend. 20h. Relâche lundi, mardi.
LA POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène) "Dr. Miracle", de G. Bizet, du mardi au samedi 20h30. Relâche dim. et lundi.
SALLE WILFRID PELLETIER: Ballet national du Canada: sam.: "Lac des Cygnes" 20h30. Dim.: "La sylphide" 14h30 — 20h30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Le temps d'une vie" de R. Lepage tous les soirs 20h30 relâche lundi.
THEATRE L'ESCALE: (St. Marc sur le Richelieu) "L'été s'appelle Julie" de M. Dubé. Représentation vendredi, samedi, dimanche seulement.
THEATRE DE GESU: 1200 Bleury. "Rien détonnant" avec Sol. Sam.: 20h30. Relâche dim.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O., 861-0563 "Mademoiselle Marguerite" de R. Athayde — samedi 21h. Dimanche 19h30.
THEATRE PORT-ROYAL: "Visa le noir, tua le blanc" de Dale Wasserman — sam. 17h 20h30. Dim. 20h30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 est avenue des Pins. 845-7277. "Le premier" d'Israël Horovitz — tous les soirs 20h30. Sam.: 20h - 22h30. Relâche lundi.
THEATRE DU RIDEAU VERT: 4664 Saint Denis — 844-1793. "L'hotel du libre-echange" de Feydeau.

Les Lettres québécoises / Michel Desrosiers

Envol de corneille ou envol d'écrivain ?

par Jean Basile

Quand on se réveille, un matin, tout révolté, et que seule la peur nous empêche de poser des bombes, la meilleure façon de comprendre est d'écrire un livre. Michel Desrosiers l'a fait et son premier ouvrage, un récit sobre et vivant, commence par le mot de "maman". Il se termine par celui de "diable". Nous sommes bien au Québec. "L'Envol des corneilles" (1) n'est pas un roman mais un récit. Autobiographique? L'auteur, un jeune homme de 34 ans, le dénie quelque peu. C'est pourtant son ton de sincérité qui en est la première qualité, un ton qui ne trompe pas: celui de la souffrance et celui du vécu.

Le héros est un petit garçon en voie de devenir un homme. Il habite sur une terre à tabac et à vaches, près de Joliette dont il fréquentera plus tard le célèbre séminaire. C'est un fils de paysan, mal dégrossi, mais à la sensibilité vive: un petit dernier d'une famille de sept enfants et de six fausses couches. Il découpe vivants des ouaouarons et il passe son temps à rêvasser. Il a le sens de la beauté; mais comme personne ne l'aime, à part sa mère qui dans un sens le rejette par ambition de "culture", il finit par croire que l'amour n'est pas de ce monde. Il n'est pas bon en mathématiques; la langue française le sauve et il tient son journal.

Parions que ce journal-là ressemble comme un frère jumeau au récit que Michel Desrosiers nous livre aujourd'hui. Remercions le ciel qu'il y ait de ces gens qui ont su regarder leur enfance avec assez de soin et d'intensité pour nous en transmettre la leçon.

On pourra dire, sans doute, que nous n'en sortirons jamais des Collèges classiques et des séminaires qu'il soit de Joliette ou de Chambly. Dans un sens, cela est vrai. Le charme du récit de Michel Desrosiers cependant tient moins au fait, banal ici, que l'on y traite de "religion" telle qu'elle fut autrefois au Québec, que dans l'approche pourrait-on dire "écologique" de l'auteur. Fils de paysan, il a été élevé au rythme des animaux, des plants de tabac, de la terre et du ciel. Il a été transplanté dans un univers factice, celui de l'éducation, pire encore, celui de la "vocation religieuse". Son travail, sa voie comme l'on dit, consistera donc à retrouver ce que son éducation aura tenté de détruire en lui: une sorte de vérité organique. Le fils de paysan, enfin éduqué et devenu urbain, devra réapprendre à voir la Terre entière comme il voyait, enfant, les champs de ses parents, durs et simples et soumis à la pulsation de l'univers.

La terre maternelle, la "maman", enfin retrouvée, enfin assimilée, le héros peut devenir l'être complet que chacun est appelé à être. Tout ce qu'il a appris à l'école redevient secondaire. Il se réconcilie avec ceux qui lui ont donné la vie, fut-elle dure, avec son pays, avec la vie. Avec lui-même.

Michel Desrosiers écrit la langue du coeur non sans un talent littéraire certain. Son livre, dans le fond, n'est qu'une suite de tableau qui se déploient depuis la tendre enfance jusqu'à la découverte, au sein de l'adolescence, de la joie du sexe. Si "L'Envol des corneilles" est le portrait d'un personnage en évolution, c'est aussi celui de toute une époque. Et l'on y apprendra certainement comment vivait un petit garçon, et tout ce qu'il faisait, autrefois, à Joliette: ses fugues dans la nature, ses



rapports avec les institutrices du village, ses professeurs au séminaire. Il y a même des morceaux de bravoure remarquables comme les pages où Michel Desrosiers nous dit tout sur les plaisirs de cultiver le tabac. Fumeurs, c'est une bonne leçon à lire, à méditer entre deux cigarettes!

Il va sans dire que l'histoire d'un petit garçon, isolé par son manque de don et par son milieu social, a forcément quelque chose d'attachant, voire de pathétique. Pourtant "l'Envol des corneilles" fait plus souvent sourire que pleurer. C'est le don de Michel Desrosiers de savoir émouvoir avec juste assez d'humour et de révolte pour que l'on ne sombre pas dans le noir. C'est aussi son don, et plus rare encore, de ne pas tomber dans les clichés.

Ainsi, s'il assiste, forcément, à quelques polissoneries entre un Frère, fort sympathique d'ailleurs, et un jeune élève, il ne scandalise pas. Mieux encore, il regrète, dans sa solitude, de ne pas être cet élève aimé. De même, la relation de sa première, et seule, masturbation adolescente est un moment de grâce, peu fréquent quand on aborde un tel sujet. "Une bonne partie de la nuit, recroquevillé, les genoux collés au menton, j'ai croupi dans un sommeil noir habité par le cri lugubre de démons dont les fourches jaillissaient par les lézardes qui fissuraient le plancher et les murs; malgré moi, j'ai prié la Madone; j'avais si peur. Je ne sais pas si la Madone est venue. Je sais seulement que je me suis éveillé le matin en ébulition! Et, au lieu d'obéir à la cloche qui me conviait à la méditation, j'ai laissé voguer mon corps sur un étang de chaleur bienheureuse, j'ai rythmé ma propre chanson à ma propre manière, jusqu'au bout, jusqu'au jaillissement de la sève sur mes doigts. Et seul dans mon petit recoin de plâtre, écrasé de frustration, honteux mais violent, désespéré mais rageur, j'ai regardé ma main fixement et j'ai médité les grands principes de la fécondié et de la mort".

Je ne relève pas cet exemple pour goût du piquant littéraire, quoique ce paragraphe soit celui d'un bon écrivain, je peux signaler par là le don qu'a Michel Desrosiers de savoir émouvoir sans tomber dans les clichés du genre ou dans les fausses révoltes bien pensantes. Il nous apprend, ici, que la faculté d'Amour d'un être jeune est souvent abstraite et s'attache, faute de mieux, à ce qui passe sur le chemin.

Mais tout le récit de Michel Desrosiers repose sur l'amour des choses et des êtres. Si l'histoire qu'il nous raconte est un peu ancienne, le ton est tout à fait nouveau et d'une profondeur auquel le sujet ne nous a pas habitués.

Un beau livre qui est aussi une prise de conscience tout à fait moderne sur ce qu'est le Québec d'aujourd'hui par rapport à celui d'hier.

(1) L'envol des corneilles" par Michel Desrosiers, les éditions la Presse, 189 pages.

La poésie / Pierre Perreault et Claude Haeffely

Prendre les armes et prendre la parole

par Philippe Haeck

Chouennes, c'est le titre de la rétrospective de Pierre Perrault, est un mot qui "recouvre toutes formes de langage parlé, de la simple vantardise à tout discours habile à "dire des merveilles"; Perrault dit encore de ses poèmes que ce sont des **parlèmes**. A lire **Portulan** (1961), **Ballades du temps précieux** (1963) et **En désespoir de cause** (1971) on ne peut qu'être d'accord avec les définitions de l'auteur; dans ces oeuvres on est loin des tristes écritures qui tournent autour du silence ou des écritures travaillées des poètes formalistes: on est dans un flot de paroles qui vantent l'amour, la vie, le pays. **Portulan** commence ainsi:

Tout ce que je peux te donner
c'est de te prendre
dans le lit de la bonne occasion.
Fais-toi jalouse de toute la terre
afin que ton coeur garde l'amertume
qui lui vint des racines, ce jour-là.
L'amour est tiré, il faut le boire!
J'ai des tentations d'éternité
quand nous sommes ensemble et partout.

Poésie familière, populaire, qui use du refrain, des expressions toutes faites, qui prend plaisir à parler.

Un jour lever l'ancre
des bonnes habitudes.
Nous serons bien forcés
de donner la parole à la parole!
et de répondre de nos silences.
Un jour lever l'ancre
du langage maternel
pour dormir tout haut
et le plus haut possible
dans un ciel sans herbe



où les matières du vent
repoussent les oiseaux... qui dépeuplent les arbres.



Laisser le langage maternel ce n'est pas laisser la langue maternelle car s'il y a un poète qui revient aux mots quotidiens c'est bien Perrault, c'est plutôt laisser le confort familial pour partir à l'aventure, pour découvrir de nouveaux mots quotidiens pour dire la vie, le pays, l'amour. C'est aussi commencer à lutter contre le silence:

Jamais justice ne sera faite
à la banalité qui saigne sur la foule
et les faiseurs de mots n'auront vécu
que par ces silences qui en disent long
sur le sang des muets que personne n'a promulgué à la face du monde.

Tout ce poème, "Le sang des muets", montre bien comment la plupart des poètes évite de parler de la foule silencieuse, de faire parler le silence de la masse, de donner les raisons de tant de silences. Perrault questionne: "Le faiseur de mots cherche-t-il à sauver un visage précieusement périmé." Pour qui écrivent les faiseurs de mots? Miron en 1965 dans ses "Notes sur le non-poème et le poème" proposera aux écrivains d'écrire avec la foule des opprimés, de ne pas se ranger dans une élite qui méprise la masse; Perrault me semble dès Portulan écrire avec la majorité: "je ne suis plus capable/de me contenter de l'homme/qu'on m'a donné à vivre". Écrire avec la majorité cela n'est pas autre chose qu'être insatisfait des conditions de vie faites à la plupart, de les décrire dans nos écritures pour les dénoncer. Avec Perrault Dieu et la mort ne font plus peur: lire le poème "Avec un peu de terre" qui commence ainsi: "J'ai créé à mon image, Dieu, pour lui rendre la pareille", et la fin du poème "Arborescence" où il imagine un ingénieux moyen d'échapper à la mort. Il faudrait en même temps qu'on loue sa verve ou son enthousiasme voir que cet enthousiasme l'amène parfois à manquer de sens critique, à tomber dans l'hyperbole facile:

nous avons vécu le plus beau
entre les bras les plus pauvres
entre les mains les plus rudes
entre les coeurs les plus simples
nous avons vécu le plus haut
entre les doigts qui ne savaient ni lire ni écrire

Ceci n'est pas écrire avec la majorité, c'est même écrire contre elle: qui a intérêt à vouloir promouvoir la pauvreté et l'ignorance des masses sinon ceux qui les exploitent! Il faut faire attention aux chansons de **Portulan**, leur douceur est parfois trompeuse: quand on écoute une chanson on se laisse bercer et on oublie le sens des mots. La lecture des **Ballades du temps précieux** ne laisse guère de traces: les mots y sont trop simples, trop poétiques; le temps précieux est un temps fragile qui s'effrite dès qu'il n'y a plus la chaleur d'une voix pour le dire, le réciter. Le livre le plus important de Perrault est sans doute **En désespoir de cause**, longue complainte qui parle l'état de siège (l'occupation armée d'octobre 1970); ces poèmes sont dans la lignée de ceux de "La Vie agonique" de Gaston Miron: c'est la misère d'un peuple qui y est dite, et en même temps dans la suite des textes de **L'afficheur hurle** de Paul Chamberland: la misère développe parfois la colère:

dès lors j'en ai plein mon casque de mourir poliment, sagement, à petit feu de bois, honteusement, de me sentir coupable de moi-même... et de l'ignorance crasse
dès lors je suis en beau maudit! en joyeux calvaire! en désespoir de cause! à bout de patience! et j'en ai mon ultime convoi!

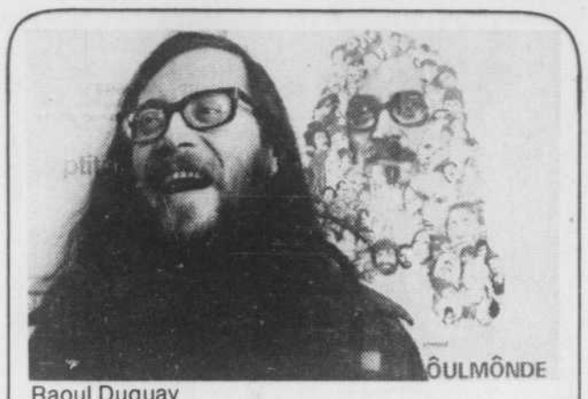
et la colère conduit à des gestes comme ceux du F.L.Q.: ces gestes Perrault les approuve, il se méfie de "ceux qui n'ont que la parole", il est du côté de ceux qui passent aux actes:

ils ont vu rouge
à cause du mépris
où on tenait
leur langage
en haut lieu
ils ont perdu patience
(et c'est tout ce qu'ils possédaient)
pour des raisons de pays
qu'ils ont préférées
à leurs raisons d'état
et j'oserai dire
en pesant mes mots
dans la tristesse
qu'ils ont fait ça
cette chose énorme...
incalculable...
POUR LA SUITE DU MONDE

Si spontanément, de plein coeur, je puis être d'accord avec les actes révolutionnaires du F.L.Q. il faut quand même que je sois capable de mesurer les conséquences de ces actes, de juger si dans la conjoncture donnée ils étaient propices: la révolution ne s'improvise pas, un haut-le-coeur ne suffit pas à sa préparation, il ne faudrait pas que "l'amour du pays" conduise à sa perte. Perrault vante peut-être un peu démagogiquement la supériorité du geste, la prise des armes, sur le discours, la prise de la parole; il serait plus juste de ne pas mépriser le discours, d'exiger de ceux qui le tiennent qu'ils aient le courage de la vérité, ainsi ils ne seraient pas inutiles mais aideraient à conscientiser leur peuple, à diminuer sa crainte du changement. Même allure démagogique quand il écrit: "la parole plus que l'écriture je la soupçonne de courage"; quand on veut travailler à transformer une situation il faut utiliser tous les moyens disponibles et c'est manquer de tactique que de déprécier un moyen par rapport à un autre: toutes les compétences doivent servir. La plus belle phrase d'**En désespoir de cause** est l'exergue de la cinquième partie: "la liberté doit être cherchée souvent entre les murs des prisons, quelquefois sur l'échafaud, jamais dans les conseils, les tribunaux ni les écoles (Ghandhi).

Glück de Claude Haeffely, pour le texte, et de Francisco Olaechea, pour les photographies, est un beau livre qui avec ses gros signes de ponctuation, ses vers d'un mot ressemble à une partition musicale; c'est un livre à regarder, la lecture, elle, en est plutôt décevante: voici au hasard les trois phrases d'une page: "J'allais mourir demain sans avoir délogé la peur encerclant mon royaume. Royaume maintenant voué au désert parcouru par les ombres et le vent. L'ancien monde s'efface, la parole est éphémère, la main retrouve l'étroit sentier de l'au-delà". Des mots lisses, des mots "poétiques" (royaume, desert, ombres, vent, éphémère, au-delà), des mots qui ne renvoient pas au réel, mais c'est peut-être là une des formes du bonheur: alléger le réel, le délester de sa crudité, de sa passion, n'en garder que des visages souriants et des mots lisses. Pourquoi cette forme de bonheur me paraît-elle fade? C'est sans doute que la beauté y est conventionnelle, Breton à la fin de **Nadja**: "La beauté sera CONVULSIVE ou ne sera pas", je me contenterais d'exiger qu'elle soit transformatrice, neuve.

"Chouennes", par Pierre Perrault, Editions de l'Hexagone, Montréal 1975. "Glück", par Claude Haeffely et Francisco Olaechea, Editions de l'Hexagone, Montréal 1975.



Raoul Duguay

L'élargissement de Mainmise

par Jacques Thériault

Au départ, elle pouvait tenir dans une poche de veston; un peu plus tard, il a fallu la plier en deux pour la glisser dans sa poche; à partir du 20 novembre, il faudra se résoudre à la tenir bien en main...

Son nom même, par analogie de bas étage, la vouait d'ailleurs à une telle destinée. Les temps changent, les hommes aussi **Mainmise** n'allait pas manquer l'occasion de marquer son cinquième anniversaire de fondation d'une pierre blanche.

C'est, faut-il le rappeler, au moment des événements d'Octobre que cette revue a montré le bout de son nez et celui de la contre-culture, sous l'impulsion des compères Jean Basile et Georges Khal. A cette époque, d'un clan à l'autre, les pronostics de survie circulaient avec la rapidité du lézard; aujourd'hui, on dit seulement — par la force des choses — qu'il ne fallait pas avoir froid aux yeux pour planter sa croix aussi solidement en un terrain que nos élites qualifiaient volontiers de "marécageux".

Toujours est-il que **Mainmise**, dont le dernier numéro est consacré au merveilleux barde-poète-philosophe Raoul Duguay, se retrouve à l'orée d'une nouvelle phase de son évolution et nous arrivera, dès le numéro 53, dans une nouvelle toilette, sur format tabloid. Pour le moment, l'équipe qui succède à Georges Khal s'attend à publier 48 pages et ses promoteurs nous assurent qu'on pourra le trouver en kiosque à moins d'un dollar.

A ce chapitre, mentionnons tout de suite que Michel Chevrier et Claude Fruchier seront respectivement les grands manitous de la rédaction et de la production. "En fait, expliquent-ils, **Mainmise** connait une troisième phase de son évolution et de son adaptation au milieu. Dans un premier temps, il était nécessaire, malgré les reproches, de présenter des textes traduits de l'américain puisqu'il n'existait pas de manifestations importantes de la contre-culture au Québec. Par la suite, il nous a paru intéressant de sonder le pouls de l'influence de toute l'information que nous avons véhiculée dans notre milieu. Maintenant, nous pensons que le temps est venu d'être encore plus près de la réalité québécoise."

Et de préciser: "Cette décision n'est pas liée à un constat d'échec; nous considérons que cette phase d'opération est en continuité avec ce que **Mainmise** a toujours prôné. Néanmoins, le récent congrès de la contre-culture a, jusqu'à un certain point, marqué le chant du cygne de cette tendance; il devenait urgent de se redéfinir sans pour autant renier nos aspirations. Bien au contraire, les idées que nous avons défendues jusqu'à présent apparaitront en filigrane et seront appliquées, comme une grille, devant les événements culturels auxquels nous nous attacherons."

En somme, la chronique "Multi-media" l'emporterait dorénavant sur les articles de fond et les dossiers, tels ceux consacrés par le passé à Castaneda ou "Terra 2" de Timothy Leary. "Mais, précise Michel Chevrier, cela ne veut pas dire évidemment qu'on fera table rase de ces sujets. Seulement, on pense qu'il est important de traiter de René Simard ou de l'Orchestre symphonique de Montréal dans une ptique renouvelée."

Nouvelle forme de journalisme. Idées nouvelles. Travail d'équipe. Beaucoup d'optimisme. A **Mainmise**, il s'agit pour le moment de concrétiser ces aspirations et de canaliser cette énergie qui a fait, jusqu'à présent, ses beaux jours. Encore une fois, on souhaite montrer qu'on n'a pas froid aux yeux et il ne serait pas du tout exclu que le tirage passe de 10,000 à 30,000 en format tabloid...

la vie des livres

Le Cercle du livre de France annonce sa saison 1975-76. La maison d'édition proposera au public des romans québécois, de nombreuses traductions d'oeuvres canadiennes-anglaises, des albums de photos, ainsi que la réédition attendue des "Meubles anciens" de Jean Pallardy.

Voici donc la liste des oeuvres québécoises annoncées pour l'année 1975. "De la Vacuité de l'expérience littéraire" par Yvon Boucher; "Les Pierrefendre", Tome II, d'Yvette Naubert; "Voir les mots" de Jean-Pierre Duguay qui a remporté le Prix du Cercle du Livre de France, l'an dernier; "Les Grimaces de Jean S. Somcynsky; "Pierre Martin et son oeuvre" par Robert Vigneault; "Québec", un album de photographies de Christopher, traduit par Hubert Aquin.

•

A l'Aurore, deux nouveau-nés à mentionner; un recueil poétique d'André Gervais qui s'intitule "Hom Storm Grom" (suivi de "Pré prisme aire urgence") et qu'on présente comme une tentative de pénétration du langage-cliché, de même que "Textes d'accompagnement" de Louis-Philippe Hébert, dans la collection Ecrire.

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont
éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

En Librairie

Léon Dion
Le Bill 60 et la société québécoise
éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

littérature et langages

CEGEP et UNIVERSITÉ

par Roger LAUFER et Bernard LECHERBONNIER, avec la collaboration de Danièle BOS, Robert HORVILLE, Geneviève IDT, Francis MONCOFFE, Michel MOZET.

Une collection dirigée par Henri MITTERAND.

I. LE LANGAGE
LE THÉÂTRE
LA PAROLE ET L'IMAGE

II. LE CONTE
LA POÉSIE

III. LE ROMAN
LE RÉCIT NON ROMANESQUE
LE CINÉMA

IV. LA LITTÉRATURE
ET LES IDÉES

V. THÈMES ET LANGAGES
DE LA CULTURE MODERNE

Un ensemble sans précédent de textes, de documents iconographiques et d'appareils pédagogiques, pour l'étude des thèmes, des genres, des formes et des langages de la littérature française.
Un programme de lectures et de travaux couvrant la totalité du champ littéraire, et exploitant les voies modernes de la critique et de l'histoire.

Pour chacun des volumes, un fichier pédagogique est à la disposition des professeurs. Il comprend des documents complémentaires, des suggestions pour le commentaire des textes, des informations bibliographiques et l'ensemble des éléments qui permettent l'exploitation des appareils pédagogiques.
Les tomes 1 et 2 peuvent être utilisés en **Secondaire 4 ou 5.**

LES ÉDITIONS FRANCE-QUÉBEC INC.
3550 est, rue Rachel
Montréal H1W 1A7 Tél.: 526-5951
LIBRAIRIE AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES DU QUÉBEC

dictionnaire correspondance
par C. Grégoire de Blois
$5.50

"...une oeuvre vraiment originale par sa conception, par sa démarche et surtout par l'efficacité de ses méthodes didactiques. Elle se compare favorablement à tout ce que j'ai vu jusqu'ici sur cette question..." (Pierre Beaudry, La Presse, 16 avril 1975)

Un répertoire complet des formules et des usages de la correspondance administrative et privée.

BULLETIN DE COMMANDE
Veuillez m'envoyer ..... exemplaire(s) du DICTIONNAIRE CORRESPONDANCE.
Nom: _____
Adresse: _____
Ci-joint chèque ☐ mandat-poste ☐
Le Graphe
Bureau 352
22 ouest, rue St-Charles
Longueuil
Tél.: 670-5710

LA FIDELITÉ CONJUGALE QU'EN PENSEZ-VOUS?...
18 ANS Adultes
..."BAH"!
5e Sem.
EN PRIMEUR
le Mâle du Siècle
LE NOUVEAU FILM DE CLAUDE BERRI
JULIET BERTO avec CLAUDE BERRI
1.30 3.30 5.30 7.30 9.30
FLEUR DE LYS
858 est, Ste-Catherine 288-3303

PIERRE DAVID PRÉSENTE
UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
18 ANS
L'ANTÉCHRIST
Un film de Alberto De Martino
Musique d'Ennio Morricone
Carla Gravina
Mel Ferrer
Arthur Kennedy
Alida Valli
George Coulouris
Anita Strindberg
Umberto Orsini
HORAIRES: CHATEAU & PIGALLE: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. LAVAL, VERSAILLES & GREENFIELD: SUR SEMAINE 7.30 & 9.30. SAMEDI & DIMANCHE A 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. DANS TOUS LES CINÉMAS: SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.30 P.M.
AUX 5 CINÉS !
CHATEAU 1 St-Denis à Belanger 271-1103
Cinémas Laval 5 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6125
PIGALLE 318 STE CATHERINE O. 861-2307
ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS
GALERIES DE GRANBY (Granby)
DORION (Dorion)
LUX (Varennes)

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE
DÈS VENDREDI LE 10 OCT.
14 ANS
Scénario et Réalisation CLAUDE JUTRA
avec MONIQUE MILLER CLAUDE JUTRA
COULEUR
UN MARIAGE QUI FAIT RIRE ET QUI FAIT MAL
cinémas LE PARISIEN 5
Cinémas Laval 5

"MERITE AU PLUS HAUT POINT D'ÊTRE VU ET REVU" – Luc Perreault, La Presse
SOUS L'OCCUPATION NAZIE ET AVEC LA COMPLICITÉ DE LA POLICE PARISIENNE, 13,000 JUIFS FURENT ARRÊTÉS...
14 ANS
une PASSION
le chef d'oeuvre de ingmar bergman
avec Liv ULLMANN · Max Von SYDOW
V.O. Sous-titres français.
GUICHETS SEM: 7.30 SAM: 4.25 - 8h. DIM: 1h.-4.25-8.00
film 2
LES GUICHETS DU LOUVRE
un film de MICHEL MITRANI
CHRISTINE PASCAL • CHRISTIAN RIST
UNE PASSION SEM: 9.15 SAM: 6.05-9.45 DIM: 2.45-6.05-9.45
Cinéma 7e art 722-0302
3180 rue BÉLANGER

4 DERNIERS JOURS!
ACCLAMÉ PAR LA CRITIQUE
"Très brillant" - "Une image fascinante" - "Tous aiment Harry"
POUR TOUS
Bill Sargent présente
JAMES WHITMORE
dans le rôle de Harry S. Truman dans
GIVE 'EM HELL, HARRY!
A THEATRO-VISION PRODUCTION RELEASED BY THEATRE TELEVISION CORPORATION
Technicolor
MAINTENANT PROJETÉ À L'ÉCRAN:
ADAPTÉ POUR LES CAMÉRAS... INTACT...
ORIGINAL... INÉDIT... tel que présenté sur la scène
SNOWDON 5225 DECARIE 482-1322
MATINÉE: Lun.-jeu.-vend. 2.00 p.m. Sam.-dim.: 2.00 et 4.00 P.M.
SOIRÉE: 7.00 et 9.00 p.m. Laissez-passer non accepté.

"MARIO ESCUDERO: UN VIRTUOSE !
Ses propres compositions font appel, comme d'ailleurs le reste du programme, à toutes les ressources de l'instrument".
J.P. Brousseau, La Presse
MARIO ESCUDERO
GUITARISTE FLAMENCO
MARDI 30 SEPTEMBRE 20H30
Billets: $8 $7 $5 $4
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust PVM. Sauvé Frères. Nombre limité de billets à demi-tarif sur $7: enfants, étudiants et Âge d'Or, en vente à CCA seulement.
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
THÉÂTRE MAISONNEUVE

LA CRITIQUE EST UNANIME
14 ANS
·Meilleur Film Canadien
"UNE COMÉDIE DE PREMIÈRE CLASSE, UN FILM MERVEILLEUSEMENT ENRICHISSANT !" — Martin Malina, Star
"UN FILM QUI NOUS EMPORTE IRRÉSISTIBLEMENT !" — Jay Newquist, Gazette
"UNE PIÈCE DE MAÎTRE !" — New York Daily News
"UN FILM VIOLENT, PASSIONNÉ, AMUSANT !" — Berlin Der Tagesplagel
"LE FILM QUI MET ENFIN LE CINÉMA CANADIEN SUR LA CARTE INTERNATIONALE !" — London Daily Telegraph
DISTRIBUTION: ASTRAL FILMS
AVEC RICHARD DREYFUSS VEDETTE DE JAWS
L'APPRENTISSAGE de Duddy Kravitz
VERSION FRANÇAISE DE The Apprenticeship of Duddy Kravitz
AUSSI: MICHELINE LANCTÔT RANDY QUAID
UNE PRODUCTION DE JOHN KEMENY
UN FILM DE TED KOTCHEFF
couleur
d'après le roman de Mordecai Richler
AUX 2 CINÉMAS !
PAPINEAU: Représentation complète 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20. LAVAL-4: sur semaine 6.40 et 8.50, samedi et dimanche 12.15, 2.20, 4.30, 6.40, 8.50, samedi dernier spectacle 10.55 p.m.
PAPINEAU 2 Papineau & Mt.Royal 527-8635
Cinémas Laval 5 CENTRE LAVAL 688-7776

LUC PHANEUF présente
PAULINE JULIEN
29 sept. au 5 oct.
billets en vente au guichet du T.N.M.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Sainte-Catherine
tél.: 861-0563/0564

Bienvenue à tous les mélomanes, dames et messieurs.
LADIES' MORNING MUSICAL CLUB
1410, rue Guy, Suite 32
SAISON 1975 - 1976
9 OCT. QUATUOR GLINKA
23 OCT. WALTER KLIEN, pianiste
6 NOV. ISRAËL PIANO TRIO
20 NOV. MAREDA GAITHER-GRAVES, soprano
4 DÉC. RONALD TURINI, pianiste
22 JANV. YONTY SOLOMON, pianiste
5 FÉV. TASHI
PETER SERKIN, piano; IDA KAVAFIAN, violon; FRED SHERRY, violoncelle; RICHARD STOLZMAN, clarinette
19 FÉV. JULIANA MARKOVA, pianiste
4 MARS DUO KULKA-MARCHWINSKI, violon et piano
18 MARS MURRAY PERAHIA, pianiste
1 AVRIL TRIO di TRIESTE, trio avec piano
15 AVRIL QUATUOR AMATI
LES JEUDIS À 14h30
ABONNEMENT: $27.00 ÉTUDIANTS: $12.00
932-6796; 487-2822
L.M.M.C. L.M.M.C.
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec)


Un soir seulement
Le lundi, 3 novembre 1975
20 heures 30
Dietrich Fisher-Dieskau
Au piano: Jörg Demus
Programme: Lieder extraits de "Des Knaben Wunderhorn" musique de Gustav Mahler
Billets en vente aux guichets de la Place des Arts
$3.00, $4.00, $5.00, $6.00
Une production de la Régie de la Place des Arts
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

"Très puissant . . . un voyage nostalgique, captivant pour quelqu'un qui n'a jamais connu de près un grand-parent" — "Variety"
"Vous n'avez pas besoin d'être juif, ni canadien pour comprendre ce film, il suffit d'être humain" — Judich Christ, New-York Magazine
Il y a bien des mois que je n'ai pas vu un film aussi . . . renversant, divertissant et traitant aussi honnêtement la condition humaine — Beatrice Rothenbruecher
POUR TOUS
A JAN KADAR FILM
EN VEDETTE YOSSI YADIN, LEN BIRMAN, MARILYN LIGHTSTONE
INTRODUCTION JEFFREY LYNAS
MISE EN SCÈNE JAN KADAR
TEXTE ORIGINAL ET SCÉNARIO DE TED ALLAN
PRODUCTION DE ANTHONY BEDRICH, HARRY GULKIN
LIES MY FATHER TOLD ME
Dès aujourd'hui
CINÉMA PLACE VILLE-MARIE
PLACE VILLE MARIE, 866-2644
12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.10, 9.55

SALLE RESNAIS
3e semaine
Elysée 35 MILTON 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30 SAMEDI 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 10.00 DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30
"La première qualité de ce film est son ton indulgent, amusé. La seconde, c'est son interprétation, avec un trio jeune, amical et éclatant de talent." — France-Soir
"Depardieu s'affirme comme un comédien sans équivalent — à son âge — dans le cinéma français. Ce méchant est particulièrement bon." — Minute
"Depardieu porte le film sur ses épaules de casseur angélique. Le Gabin de demain est encore plus génial que d'habitude." — Le Nouvel Observateur
"Le cinéma français a trouvé sa nouvelle tête d'affiche: Depardieu. Ce comédien crève littéralement l'écran." — L'Aurore
"Clair, simple, lumineux, linéaire, ce film en dit beaucoup sur la vie, sur le couple, sur le travail." — Télé 7 Jours
"le sujet est vrai et le film est beau. Un film lucide et profondément généreux." — Pariscope
"Sujet superbe qui donne un film rare." — Le Point
"Depardieu est prodigieux." — Le Monde
MARLÈNE JOBERT · GÉRARD DEPARDIEU
pas si méchant que ça
2e SEM.
POUR TOUS
un film écrit et réalisé par CLAUDE GORETTA
GRAND PRIX DU CINÉMA "ELLE"
"Un film pareil ne se raconte pas, il se savoure !..." EISENSTEIN
Un film de MICHEL SOUTTER
14 ANS
l'escapade 10e SEMAINE
MARIE DUBOIS JEAN-LOUIS TRINTIGNANT ANTOINETTE MOYA

Le Groupe La Laurentienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS
LES DERNIERS HOMMES BLEUS DU SAHARA
PAR DOUCHAN GERSI qui commente personnellement son film-couleurs
une Production Explo-Mundo
SALLE LE PLATEAU
3710 Calixa Lavallée
métro Sherbrooke et autobus 24E
POUR TOUS
Du 1er au 5 octobre à 20.30 hres.
Matinée 4 et 5 octobre à 14.00 hres.
BILLETS $3.00
En vente à EXPLO MUNDO 1151 Alexandre Desève métro Papineau
et au PLATEAU de midi à 8 hres à partir du 22 septembre
Des représentations ont lieu également au CENTRE CULTUREL DE VERDUN 5955, rue BANNANTYNE — Tél.: 768-1140
INFORMATIONS: 527-9505
Ne soyez pas déçu, procurez-vous maintenant vos billets de saison et participez au tirage de 2 voyages gratuits en Turquie et en Jamaique.
En cas de difficultés postales pour le retour des billets ceux-ci vous seront remis à la représentation. L.D. 27-9-75
BON DE COMMANDE LES GRANDS EXPLORATEURS 75/76
☐ Nouvel abonné ☐ Renouvellement
Envoyez-moi _____ billet(s) de saison
☐ Ci-inclus mon chèque au montant de $ _____
Signature _____
Adresse _____
Ville _____ Tél. _____
Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Samedi matinée ☐ Samedi soir (tarif régulier) ☐ Dimanche matinée ☐ Dimanche soir ☐


L'ensemble folklorique du Tibet
Un spectacle représentant l'héritage artistique et culturel du Tibet que Canadian Concerts & Artists Inc. met à l'affiche au Théâtre Maisonneuve du 1er au 4 octobre à 20h30.
(Publi-reportage)

Cinéma

L'honneur du cinéma canadien: "Lies My Father Told Me"

par André Leroux

Après trois ans d'attente, la première mondiale de **Lies My Father Told Me** du cinéaste tchèque Jan Kadar a finalement eu lieu, hier soir, au cinéma de la Place Ville Marie. Attente comblée puisque, malgré tous ses défauts et toutes ses imperfections, le film constitue un point saillant dans l'histoire du cinéma canadien, une étape importante dans l'évolution de la vie culturelle au Canada anglais. Sérieusement retardée à deux reprises à cause de graves problèmes financiers, **Lies My Father Told Me** a vu le jour grâce à l'obstination étonnante des producteurs Anthony Bedrich et Harry Gulkin, à la patience de Jan Kadar et au travail vigoureux des comédiens et de l'équipe technique. Malgré toutes les difficultés humaines et matérielles encourues, le film est empreint d'une merveilleuse complicité entre tous ceux qui y ont participé. Habituellement, on parvient toujours à déceler les failles inhérentes aux problèmes de production que rencontrent certains films, mais dans **Lies My Father Told Me** on ne peut être qu'étonné par le climat sous-jacent de confiance, de proximité et d'intimité qui transperce à travers chaque image. On ne peut jamais préciser à quels moments le film a dû être arrêté. Il est impossible d'indiquer la présence de conflits qui auraient pu diminuer la qualité du jeu des comédiens, l'unité de ton de la photographie ou le soin apporté à toutes les facettes techniques de l'entreprise. Je pense que **Lies My Father Told Me** est un film d'autant plus surprenant que toutes traces d'effort ont disparu et que tous les obstacles survenus en cours de tournage ont été absorbés par la fougue et la sincérité de tous ceux qui se sont totalement livrés au projet, financé conjointement par la Société de Développement de l'Industrie Canadienne et par Famous Players Limited.

Ce qui émerge d'abord du film de Jan Kadar, c'est la fluidité de la narration, la beauté soutenue de la photographie détaillée de Paul Van Der Linden, la présence charnelle d'un quartier pauvre de Montréal dans les années '20 et la radieuse homogénéité de l'interprétation. Fidèle adaptation de l'autobiographie de l'écrivain et dramaturge Ted Allen, **Lies My Father Told Me** se concentre sur les innombrables aspects de la relation entre David, un jeune garçon de six ans (Jeffrey Lynas) et son grand-père Zaida (Yossi Yadin), émigré russe et brocanteur de métier. Pratiquement ignoré par son père Harry (Len Birman) et constamment surveillé par sa mère Annie (extraordinaire Marilyn Lighstone), David se tourne vers son grand-père qui lui apprend la joie de vivre au contact des forces naturelles, la fidélité à soi-même, et la simplicité de l'amour. Vivant dans un monde intérieur où ses rêves et la réalité se confondent, David s'interroge sur le changement des saisons, sur les mystères de la naissance et sur tout ce qu'il considère comme des trahisons à sa sincérité enfantine. Malgré certaines séquences où il semble réciter un texte trop bien appris par coeur (la conversation avec la jeune Cleo dans le hangard), Jeffrey Lynas nous conduit au coeur même de l'enfance qui s'éveille aux cruautés du monde adulte et qui découvre, en contrepoint, la grandeur, la noblesse et la générosité de son grand-père, profondément attaché aux traditions hébraïques et à toutes les manifestations de la vie. Avec ses beaux yeux, constamment ouverts aux sollicitations du réel, David se laisse pénétrer, avec une innocence admirable, par tout ce qu'il voit, entend et touche. Jeffrey Lynas émeut non seulement par sa grâce naturelle mais par l'intensité avec laquelle il résiste aux agressions de son environnement familial et par la candeur avec laquelle il absorbe les paroles de Zaida.

Délicate évocation du monde de l'enfance repliée dans son innocence et tourmentée par les déchirures entre ses rêves et la réalité, le film de Kadar s'apparente, par sa riche tecture, à ces photographies un peu figées et chaleureuses qui nous rappellent, par bribes, les moments énigmatiques et troublants de notre enfance. La subtile stylisation de la mise en scène nous introduit dans un univers parfaitement identifiable mais légèrement irréel. Ainsi la photographie de Van Der Linden a une netteté et une précision trop éclatante et trop lumineuse pour relever de la seule et unique perception, appartenir à un monde à la fois saisissable et évanescent, s'insérer dans des zones magiques qui prennent toutes sortes de reflets changeants. En nous faisant, presque toujours, épouser la vision du jeune David, balloté entre les aspirations matérialistes de son père et les rêveries éveillées et lucides de son grand-père, Kadar entraîne le spectateur à l'intérieur de la conscience d'un être dépassé par les contradictions qui l'environnent mais poussé par un besoin vital d'aimer et de comprendre. Certes, on peut reprocher au cinéaste de ne pas toujours sauvegarder l'unité de son point de vue, de ne pas demeurer constamment fidèle à la perception subjective de David et d'éparpiller ainsi son intérêt. Evidemment, Kadar devait être conscient, au point de départ, de la vision limitée et limitante de David. Craignant probablement d'ennuyer en se confinant à cette unique perspective, il fait souvent bifurquer sa mise en scène vers un détachement qui en fait un observateur ému, attentif mais extérieur. Le film oscille donc entre la chronique objective et la songerie subjective. Si **Lies My Father Told Me** avait été construit uniquement à partir du regard méditatif et émerveillé de David, il aurait eu l'avantage d'être un peu moins long et un peu plus resserré.

Mais cette faiblesse de construction n'enlève rien aux résonnances sociales et aux réverbérations affectives d'un film qui nous restitue brillamment l'atmosphère claustrophobique et étouffante d'un milieu géographique où les gens sont agglutinés les uns aux autres. Kadar observe avec une rare précision l'affrontement de deux mondes, de deux systèmes de valeur irréconciliables. D'une part, Harry représente l'immigrant juif coupé de ses racines culturelles et sociales et uniquement préoccupé par l'appât du gain. Len Birman compose avec beaucoup de brio, d'intelligence et de sensibilité ce père de famille qui veut réussir à tout prix afin de pouvoir sortir de sa misère et aller vivre dans Outremont, symbole vivant de la prospérité et de succès. Birman injecte une inoubliable touche d'humanité à un personnage qui aurait facilement pu devenir un monstre d'égoïsme ou une pesante caricature de l'immigrant matérialiste. Au contraire! Harry s'impose plutôt comme un être pathétique qui affiche une arrogance extérieure par manque de sécurité et de confiance véritable en lui-même. Ses excès d'enthousiasme pour ses nouvelles inventions sans lendemain ne parviennent pas à dissimuler sa peur maladive de l'échec et ses faiblesses intrinsèques. C'est l'immigré qui préfère s'engloutir dans ses rêves plutôt que d'affronter la banalité et la misère du quotidien. D'autre part, Zaida témoigne de la nécessité des traditions. Fidèle à son héritage culturel, il vit en étroite communion avec la nature, ne s'inquiète jamais du lendemain et croit que l'amour entre les êtres peut faire éclater toutes les barrières et permettre de retrouver la splendeur de l'innocence enfantine. Parfaitement à l'aise dans le rôle de Zaida, Yossi Yadin insuffle à chacun de ses gestes, à chacun de ses regards et à chacune de ses inflexions vocales une sérénité, une paix, une sagesse qui, spontanément, nous le rendent attachant. On ne peut résister à la noblesse d'un tel personnage même si ses propos sur la vie et la mort versent souvent dans une sentimentalité très alanguie.

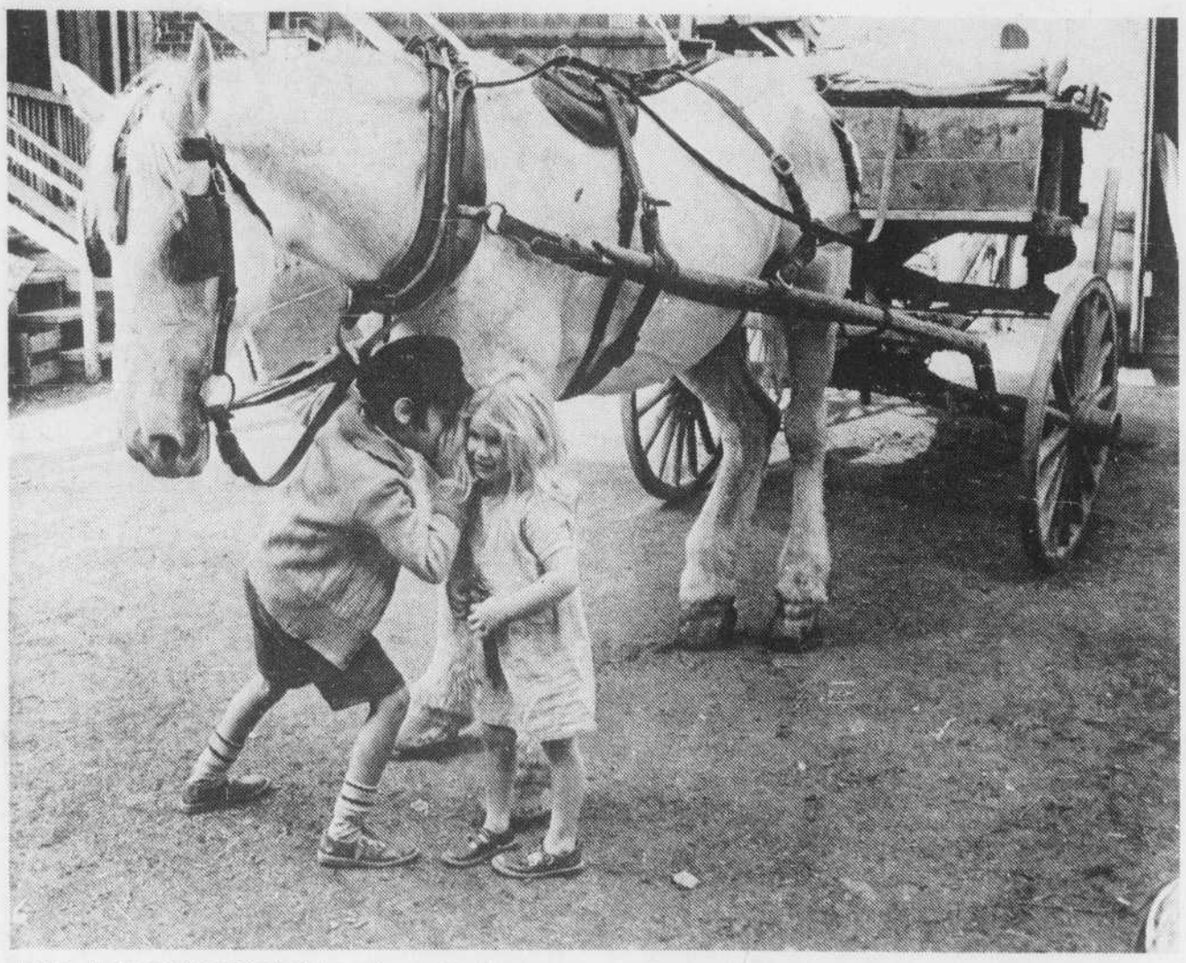
Kadar a toujours eu tendance à gonfler les sentiments, à souligner lourdement l'humanisme de sa démarche, à boursouffler la grandeur des valeurs qu'il revendique à travers ses films. **Shop on the Main Street** était un film certes inoubliable mais pétri d'élans affectifs souvent encombrants. Cette sensibilité en perpétuelle expansion est probablement l'expression la plus directe et la plus vitale du tempérament juif. La sentimentalité définit l'essence même de Zaida dans **Lies My Father Bold Me**; elle le rattache viscéralement à la tradition juive; elle lui permet d'entrer, sans détour, en contact avec les choses et avec son petit-fils. Le film de Kadar est l'un des rares films canadiens anglais à atteindre une dimension et une portée universelles car il est, premièrement, enraciné dans une tradition et dans un milieu ethnique incroyablement bien définis dans le temps et dans l'espace. Zaida est un personnage auquel on peut tous s'identifier parce que sa sensibilité trouve d'abord sa source dans sa fidélité à ses origines et à son patrimoine. C'est la première fois dans toute l'histoire du cinéma canadien qu'un film cerne aussi précisément et aussi pleinement la situation sociale d'une famille d'immigrés juifs dans un quartier pauvre de Montréal et, surtout, la nature profonde de l'expérience et de la sensibilité juives.

Au centre de la famille, se détache la figure bouleversante d'Annie, la mère qui s'efforce de croire aux rêves de prospérité financière de son mari tout en perçant la vacuité. A la fois épouse, fille et mère, elle vit dans l'ombre de Harry et sert d'intermédiaire, de tampon, entre son jeune fils et son époux. Si la performance de Marilyn Lightstone tient du prodigue, c'est parce que cette grande comédienne canadienne anglaise parvient à traduire les émotions les plus complexes avec les moyens les plus simples: un sourire inquiet et amusé, un regard subtilement insistant, un mouvement de tête à peine perceptible, un pas empressé... On peut facilement s'attendrir sur les personnages du grand-père et de David car Kadar leur a confié les dialogues les plus émouvants et les plus significatifs tandis qu'Annie doit s'imposer et s'exprimer à travers des gestes évocateurs et des réparties souvent fort discrètes. On doit découvrir le personnage par ce qu'il suggère beaucoup plus que par ce qu'il affirme ouvertement. Il suffit qu'Annie dise à David de se laver les mains pour qu'on saisisse ce qui sépare la mère de son fils. Elle incarne pour l'enfant un centre d'autorité auquel il doit se soumettre. Marilyn Lighstone dégage une présence hypnotique qui se manifeste aux moments les plus inattendus. Elle se glisse dans le cadre de l'image sans rien bousculer et son visage allongé à la Modigliani s'irradie alors d'une luminosité qui nous laisse entrevoir les chatoiements de son univers intime. Lorsqu'à la fin du film Annie se rebelle contre les interdictions de son mari et décide d'aller rechercher David, Marilyn Lightstone nous fait comprendre, de l'intérieur, l'écrasante douleur d'une femme qui découvre brusquement qu'elle risque de perdre l'être le plus précieux de toute son existence. Il s'agit non seulement d'un grand moment de cinéma mais aussi de la plus belle coïncidence entre une comédienne et un personnage. On voit peu souvent des interprètes aussi douées et émouvantes que Marilyn Lightstone.

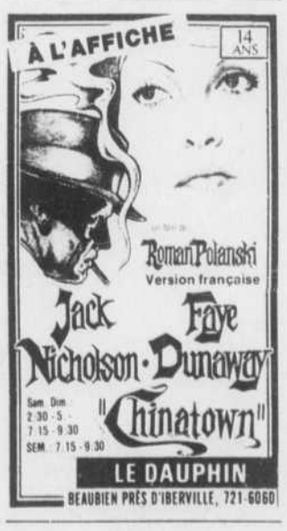
En dépit d'une trame musicale qui commente et soutient inutilement et conventionnellement certaines images, **Lies My Father Told Me** est une oeuvre passionnante qui ne laisse jamais indifférent. On en sort ému, transformé et peut-être meilleur. En plus d'être une inoubliable méditation sur la fin d'une époque, le film de Kadar se place au rang des meilleurs films de la présente saison cinématographique. Voilà bien l'honneur du cinéma canadien!



Yossi Yadin et Jeffrey Linas dens



Jeffrey Lynas et Cleo Paskal. La grâce enfantine.





au Gesù
1200 Bleury
866-1964
étudiants 3 spectacles $4.50
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE
octobre
Bousille et les Justes
Gratien Gélinas
janvier
Le Cosmonaute Agricole
Obaldia
Pique-nique en Campagne
Arrabal
mars
Macbeth - Shakespeare

Théâtre du rideau vert
SAISON 75-76

IL EST ENCORE TEMPS DE S'ABONNER!
25 septembre
1er novembre 75
L'HÔTEL DU LIBRE ÉCHANGE
de Georges Feydeau
11 décembre 75
25 janvier 76
NOÉ
COMÉDIE MUSICALE DE
Claude Sauvé et Ginette Bellavance
4 mars
17 avril 76
ÉVANGÉLINE DEUSSE
d'Antonine Maillet
6 novembre
6 décembre 75
LÉGÈRE EN AOÛT
de Denise Bonal
29 janvier
28 février 76
DREYFUS
de Jean-Claude Grumberg
22 avril
22 mai 76
LES NONNES
d'Eduardo Manet
$20.00 au lieu de $24.00 Samedi $27.00 — Étudiants $12.00 Samedi $27.00
Depliant disponible sur demande
RENSEIGNEMENTS
845-0267

Le calvaire d'Oka

Suite de la page 13

C'est donc une occasion unique de les voir à Montréal.

L'ensemble des tableaux et des reliefs qui en découlent relatent avec une très grande économie de moyens et de personnages les thèmes de L'Agonie au jardin des Oliviers, La Flagellation, L'Ecce Homo, La rencontre de sainte Véronique, Le crucifiement, La Crucifixion, La Déposition de croix.

"En tant qu'images, les reliefs de François Guernon étaient probablement plus efficaces auprès des Indiens que les tableaux. Tout en demeurant très fidèles aux tableaux, le sculpteur avait en quelque sorte simplifié la composition de plusieurs d'entre eux. Le relief animait les surfaces en faisant prendre au personnage une dimension nouvelle qui les rendait plus vivants. Ce que les images perdaient en subtilité esthétique, elles le regagnaient largement au niveau de l'utilisation qu'en faisaient les Sulpiciens."

"L'ensemble formé par les sept reliefs du Calvaire dOka n'a pas d'équivalent connu dans la sculpture ancienne du Québec. Le principe même du relief sculpté utilisé comme tableau n'est pas cependant limité au Calvaire d'Oka... cependant, les tableaux-reliefs connus sont pour la plupart le résultat de commandes isolées et ne constituent pas une suite logique comme à Oka. C'est là le sens du caractère unique du Calvaire d'Oka."

John R. Porter et Jean Trudel concluent leur étude en reconnaissant le Calvaire d'Oka comme un des biens culturels les plus importants du Québec. Aujourd'hui, grâce à l'intérêt soutenu de certaines personnes dont Mme Laurette B. Richer depuis plus de six ans, le Calvaire d'Oka est en voie de restauration et son site appartient au gouvernement du Québec, ministère du Tourisme, Chasse et Pêche.

Quant aux nombreuses citations utilisées dans cet article, elles sont extraites d'un livre admirablement bien fait sur le Calvaire d'Oka et rédigé par les conservateurs de la Galerie nationale. On peut se le procurer dans les rares librairies où se retrouvent les publications gouvernementales ou en le commandant directement aux Musées nationaux du Canada, Division du marketing, 491, rue Bank, Ottawa, Ontario.

Le Calvaire d'Oka n'est pas la dernière entreprise à utiliser les arts plastiques pour des fins didactiques. Je pense actuellement à la démarche de Francine Larivée qui, dans le pavillon "La chambre nuptiale", a conçu un corridor occupé entièrement de sculptures attachées au mur relatant les attitudes caractéristiques du couple. Comme dans le premier cas, l'ensemble établit une prise en charge globale de l'individu qui se voit confronté à une réalité vécue quotidiennement et est amené à réfléchir sur elle.

L'Université McGill — Faculté de Musique
Goethe Institut Montreal
présentent
Denes Zsigmondy, violon
Anneliese Nissen, piano
oeuvres de:
Béla Bartok
vendredi 3 octobre 1975
20h30 - $3 - $1
Renseignements : 392-4501/8224
Salle de concert Pollack
555 ouest, rue Sherbrooke


MUSTANG Dès le 10 octobre

Jean-Louis Trintignant
Marlène Jobert
Philippe Noiret
Un film de Robert Enrico
LE SECRET
POUR TOUS
LE DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE, 721-6060
SALLE RENOIR: SAM-DIM.: 1:30-3:30 5:30-7:30-9:30 SEM.: 7:30-9:30

section spéciale / costa-gavras
grand prix de la mise en scène Cannes 1975
bientôt aux cinémas Parisien et Laval

Le nouveau Claude Lelouch
POUR TOUS
Mariage
Après l'anatomie d'un coup de foudre (Toute une Vie), voici l'anatomie d'un mariage!
bientôt au cinéma Le Dauphin

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
Directeur artistique: Rafael Fruhbeck de Burgos
4 CONCERTS EXCEPTIONNELS AU FORUM pour SEULEMENT $10 ABONNEMENT COMPLET

6 OCTOBRE
FRÜHBECK/ HAENDEL
La grande violoniste montréalaise Ida Haendel interprétera le célèbre concerto en ré de Beethoven. L'orchestre sera dirigé par le nouveau directeur artistique de l'OSM Rafael Fruhbeck de Burgos.
PROGRAMME:
BEETHOVEN
Ouverture Egmont,
Concerto en ré pour violon
DVORAK:
Symphonie no 8

Rafel Fruhbeck de Burgos

15 DÉCEMBRE
MEHTA/ BRONFMAN
Une soirée inoubliable avec Zubin Mehta chef émérite de l'OSM qui a choisi un programme complet de compositeurs russes et presentera au public montréalais, en première nord-américaine, Yelim Bronfman, le jeune pianiste prodige qui interprétera le 3e Concerto en ré mineur pour piano de Rachmaninoff
PROGRAMME:
MOUSSORGSKY:
Prélude Khovanchtchina
RACHMANINOFF:
Concerto no 3 en ré mineur pour piano
TCHAIKOVSKY:
Symphonie no 4 en fa mineur

Zubin Mehta

19 JANVIER
HÉTU/ QUILICO
Invité régulier de l'opéra Bolshoi de Moscou, du Staatsoper de l'opéra de Vienne, de l'opéra de Paris et de l'opéra de Rome, le montréalais Louis Quilico connu à travers le monde comme un des principaux barytons des grandes maisons d'opéra, partagera la vedette avec le jeune et brillant chef canadien Pierre Hetu.
PROGRAMME:
ROSSINI
Ouverture Semiramide
DVORAK:
Danses slaves, opus 46 nos 1, 2, 3 et 8
Extraits d'operas de
ROSSINI et VERDI
TCHAIKOVSKY:
A COMPLETER

Pierre Hétu

23 FÉVRIER
LEITNER/ HORNE
Une chance unique d'entendre le soprano Marilyn Horne, une grande vedette internationale accompagnée par l'OSM dirige par l'incomparable chef allemand Ferdinand Leitner.
PROGRAMME:
BEETHOVEN
Ouverture "LEONORE" no 3
ROSSINI
L'Italiana en Ageri
— Cenerentola
La dona del lago
— Mura Felice
A COMPLETER
BRAHMS
Symphonie no 1

Ferdinand Leitner

UNE SÉRIE EXCEPTIONNELLE!
4 grands chefs d'orchestre, 4 solistes de réputation internationale.
HÂTEZ-VOUS!
Premier arrivé, premier servi! Faites-nous parvenir le bon de commande ci-joint ou rendez-vous à un des endroits indiqués ci-dessous. PROCUREZ-VOUS VOS ABONNEMENTS MAINTENANT, ÉCONOMISEZ 20%, assurez-vous d'obtenir les meilleurs sièges. Les billets de chaque concert ne seront en vente que 7 jours avant la date prévue au guichet du Forum au prix de $3.00.
Abonnements en vente aux endroits suivants:
Sauve Frères (tous les magasins)
Guichet de la Place des Arts
Montréal Trust (Place Ville-Marie)

Tous les programmes sont sujets à changements sans préavis.

BON D'ABONNEMENT: CONCERTS DE L'OSM AU FORUM
NOM: ..... AFF. .....
ADRESSE: .....
VILLE ..... Code postal: ..... Tél.: .....
Nombre d'abonnements: .....
Remplir ce coupon et faire parvenir avec votre chèque à:
Orchestre Symphonique de Montréal
Place des Arts
Montréal H2Y 1Y9
Renseignements: (514) 844-2867

théâtre du rideau vert
Du mardi au samedi 20 h. Dimanche 19 h.
Comédie de Feydeau
L'HÔTEL DU LIBRE ÉCHANGE
Mise en scène et décor
Robert Prévost
GUY PROVOST — LISE LASALLE — JANINE SUTTO
ANDRE CAILLOUX — EDGAR FRUITIER — CLAUDE PREFONTAINE
JACQUES LORAIN — RENÉ GAGNON — ROSELINE HOFFMANN
MARC HÉBERT — SERGE TURGEON — LOUIS LALANDE
ARLETTE SANDERS — LOUISE PRATTE — MARTINE PRATTE
MONIQUE PRATTE — ANDRÉ BOMBARDIER — NATHALIE DEROME
Costumes François Barbeau
Renseignements: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

À ST-MARC-SUR-LE-RICHELIEU
l'été s'appelle julie
La nouvelle pièce de MARCEL DUBÉ
GEORGES GROULX
Jo-Ann Quérel
Michel Dumont
Dorothée Berryman
Jacques Brouillet
ANDRÉE LACHAPELLE
Horaire: mardi au vend. 9:00 h.
samedi 7:00 et 10:00 h.
dimanche 8:00 h.
LES PRODUCTIONS MARCEL DUBÉ INC.
Billets: Montréal
Ed. Archambault
500 est, Ste-Catherine
Sauvé Frères: 276-5773
St-Marc-sur-le-Richelieu: 584-2226

DERNIÈRE FIN DE SEMAINE
mise en scène: François Cartier
décor: Hugo Wuethrich
musique: Claude Léveillée
Bateau-théâtre L'ESCALE

INTÉGRALE DE L'OEUVRE D'ORGUE DE
J.S. BACH
par
BERNARD LAGACÉ
EN 2 SAISONS 12 RÉCITALS
Le Dimanche, 5 octobre à 20.30h
EGLISE IMMACULÉE CONCEPTION
(Angle Papineau & Rachel)
Billets et abonnements en vente à:
L'Alternatif 1587 St-Denis
International Music Store 1334 St-Catherine Ouest
Librairie Renaud Bray 5219 Côte des Neiges
Au guichet, le soir du concert
BILLETS $3.50 $2.00 étudiants | âge d'or
ABONNEMENTS 1 saison $14.00 $8.00 étudiants | âge d'or
Un artiste, un poète, un aristocrate de la musique (La Libre Belgique)
Bach at the summit (The Gazette)

En reprise au GESÙ
"Rien détonnant!"
avec Sol

du 4 au 20 sept. à 20h30 hres
(relâche le lundi)
BILLETS
Dim. Mar. Merc.: $4.50
Ven. et Sam.: $5.50
PROLONGÉ JUSQU'AU 4 OCTOBRE
EN VENTE AU GESÙ
1200 Bleury tel: 861-0589

Urbanisme

L'ADAC et les besoins du transport urbain

par Jean-Claude Marsan

Après un an de service expérimental, la liaison aérienne entre Montréal et Ottawa au moyen d'avions à décollage et atterrissage courts (ADAC) constitue un succès d'ordre technique. Sur le plan économique, cependant, c'est un échec. En effet, ce système de transport n'a pas attiré le nombre souhaité de passagers. Au surplus, la hausse des coûts du carburant, de l'entretien et des pièces de rechange pour les appareils a gonflé les pertes. Le déficit, après le premier exercice financier, est deux fois plus élevé que celui anticipé au départ.

La compagnie Airtransit, filiale d'Air Canada, estime que cette situation financière précaire se rétablira avec la mise en service, sur cette ligne, des avions DHC-7. Présentement, ce sont des Twin Otters, originellement conçus comme avions de brousse par la firme DeHavilland, qui assurent la liaison Montréal-Ottawa. Ces appareils ne peuvent transporter que onze passagers chacun et possèdent une vitesse de croisière d'environ 180 milles à l'heure. Le DHC-7, essentiellement basé sur le Twin Otter, pourra transporter, avec ses quatre turbo-propulseurs, 48 passagers à une vitesse moyenne de 275 milles à l'heure. Cet aéronef est encore à l'état de prototype.

Le Twin Otter et son grand frère, le DHC-7, peuvent être utiles pour relier des agglomérations où une communication est essentielle sans être achalandée ni réalisable facilement autrement. Le faible coût d'aménagement des pistes, grâce aux performances de décollage et d'atterrissage court de ces appareils, peut compenser en partie pour les frais de maintien du service. Un tel service existe présentement entre la ville de Thompson et la petite agglomération minière de Leaf Rapids dans le nord manitobain. Un autre, utilisant des hydravions ADAC, relie Vancouver à Victoria, permettant de sauver plusieurs heures sur le traversier, la seule autre alternative possible.

Cependant, à notre avis, un service ADAC entre Montréal et Ottawa ne saurait économiquement se justifier, même avec l'utilisation des DHC-7. Il est à craindre que si les Twin Otters effectuent présentement leurs envolées à moitié remplis, les DHC-7 le feront au trois-quart vides.

L'objectif primordial d'un système de transport est d'assurer le mouvement efficace et sûr des personnes, des biens et des messages. L'efficacité d'un tel système se mesure en termes d'économie de temps et d'argent. Si l'on ne peut mettre en doute la sûreté de l'ADAC pour le transport des passagers, on peut, par contre, questionner son efficacité concernant l'économie de temps et d'argent. En effet, à comparer au système de transport conventionnel de l'autobus interurbain, l'ADAC ne permet de gagner, du centre-ville montréalais à celui d'Ottawa, qu'à peine une demi-heure. Mais, pour l'usager, il est quatre fois plus coûteux, sans tenir compte des lourdes subventions versées par le gouvernement fédéral pour la commercialisation de ce système (subventions de l'ordre de quelque vingt-cinq millions). Avec la majoration des tarifs annoncée dernièrement par Airtransit, portant le coût du billet simple de $20.00 à $24.00 avec une taxe supplémentaire de $5.00 exigée des passagers voyageant aux heures de pointes, l'ADAC devient un service que seule une petite minorité, composée surtout d'hommes d'affaires et de fonctionnaires gouvernementaux, peut se permettre d'utiliser.

De toute façon, pour le transport interurbain des personnes, c'est le transport aérien qui s'avère le plus dispendieux. Selon les chiffres de 1970, les frais moyens, par mille-voyageur, en cents, pour les divers systèmes de transport sont les suivants: l'automobile, 2.4 (pour les voyages interurbains seulement; dans la ville le coût est double); le chemin de fer, 2.5; les autobus, 3.1; enfin le voyage aérien 5.6. Sans inclure les investissements en capital dans les aéroports, chaque passager qui fait un voyage en avion se trouve à être directement subventionné par l'état fédéral d'une trentaine de dollars. Le système de transport aérien ne saurait donc se justifier que par une économie de temps sur les longues distances.

Mais non seulement le transport aérien constitue le mode de transport le plus coûteux en général, mais certains appareils, dont l'ADAC, sont plus dispendieux que d'autres à opérer. Ainsi, il a été calculé que le coût en consommation d'énergie motrice pour relier Montréal à Toronto au moyen d'un appareil à décollage et atterrissage court serait une fois et demie plus élevé qu'en utilisant un avion comme le DC-9.

A notre avis, le seul système de transport public logique et efficace pour relier Montréal à Toronto au moyen d'un appareil à décollage et atterrissage court serait une fois et demie plus élevé qu'en utilisant un avion comme le DC-9.

A notre avis, le seul système de transport public logique et efficace pour relier Montréal à Ottawa, ou entres elles les principales villes de ce corridor urbain s'étendant de Windsor à Québec, serait un système de surface guidé. Soit le train conventionnel amélioré (le Turbo et le Rapido constituent les premières tentatives, assez décevantes, dans cette direction), soit le convoi glissant sur coussin d'air ou maintenu en suspension par électro-magnétisme, ou tout autre véhicule terrestre que la technologie moderne pourra mettre au point.

Quels seraient les avantages d'un système de surface guidé du genre par rapport à L'ADAC? Soulignons, d'abord, que dans ce corridor urbanisé allant de Windsor à Québec, la demande de déplacement interurbain résultant de la progression démographique et de l'urbanisation croissante rendra rapidement obsolète, en termes d'économie d'argent, un système aérien ne pouvant accommoder qu'un faible débit de passagers.



Sans attacher trop d'importance aux prévisions démographiques, lesquelles s'avèrent le plus souvent erronnées, celles-ci peuvent néanmoins permettre de nous faire une certaine idée de la demande en l'an 2000 pour le transport interurbain. Ainsi des 55 villes canadiennes qui devraient compter, à cette époque, plus de 50,000 habitants, au moins 21 seront situées dans cette conurbation linéaire de quelque 700 milles de long s'étendant de Windsor à Québec. Par ordre d'importance, ces villes seront le grand Toronto, le grand Montréal, Ottawa-Hull, Hamilton, le grand Québec, Windsor, London, Kitchener, Oshawa, Trois-Rivières, Belleville, Kingston, Shawinigan, Brantford, Guelph, Peterborough, Cornwall, Chatham, St-Hyacinthe, Valleyfield et Sorel.

Ensemble, ces villes renfermeront plus de 15 millions d'habitants. Lorsque l'on considère les faibles distances séparant Québec, Montréal, Ottawa-Hull et Toronto, lorsque l'on songe qu'en l'an 2000, Québec aura quelque 800,000 résidents, Ottawa-Hull, 1,200,000, Montréal et Toronto près de 5 millions chacune, ce n'est pas un système comme l'ADAC, même avec l'utilisation du DHC-7, qui pourra répondre à la demande générale de déplacement économique entre ces agglomérations.

Pour peu que l'on consacrerait à un système guidé de surface les subventions allouées présentement à la commercialisation de l'ADAC, il serait possible de mettre au point un train capable de franchir la distance Montréal-Ottawa, de centre-ville à centre-ville, en moins d'une heure et demie. Ce convoi pourrait transporter, en un même laps de temps, jusqu'à cent fois plus de passagers que l'ADAC, et cela à un coût deux fois moindre. Un pareil système de transport serait alors à la portée de la majorité, contrairement à l'ADAC qui ne dessert, présentement, que les hommes d'affaires, et particulièrement les fonctionnaires fédéraux. Pourtant, une bonne partie de ses frais d'opération retombe sur l'ensemble de la population, de même que certains inconvénients associés à ce mode de transport, dont le bruit et la pollution atmosphérique.

Un tel système de transport de surface posséderait de multiples autres avantages. Notamment de pouvoir faire appel à d'autres sources d'énergie que le pétrole. Voilà un autre paradoxe de notre époque: alors que nous savons pertinemment que les ressources en pétrole sont limitées, ou encore que nous pouvons être victimes, à tout moment, d'une crise engendrée par une pénurie d'approvisionnement, nous laissons de plus en plus dépendre nos systèmes de transport de cette seule source d'énergie. Comme le souligne l'historien Arnold Toynbee: "... l'extravagante consommation d'essence que fait la génération actuelle a quelque chose d'offensant pour ceux qui viendront après elle... "Certains pays ont heureusement commencé à réagir. En Russie, par exemple, un effort considérable est accompli pour électrifier une partie du réseau ferroviaire.

Dans notre pays, un système de surface guidé s'avérerait, de plus, moins vulnérable aux caprices du climat. Actuellement, l'ensemble du transport interurbain pour personnes fait appel de plus en plus à deux types de véhicules, l'avion et l'automobile, tout aussi vulnérables l'un que l'autre à certaines perturbations climatiques hivernales. Ainsi, lors d'une tempête de neige ou de verglas, les autoroutes comme les aéroports sont habituellement fermés. Le train, par contre, continue à rouler, le plus souvent sans retards importants.

Enfin, un dernier atout, et non le moindre, que posséderait un système guidé de surface serait de mettre à profit des servitudes publiques déjà acquises. Les générations précédentes ont investi lourdement, tant sur le plan économique que social, dans l'acquisition des terrains nécessaires au passage des voies ferrées et à l'établissement des équipements de soutien. Aujourd'hui, ces investissements de capitaux sont amortis et les blessures sociales se sont cicatrisées. Ces biens publics constituent un acquis exceptionnel qu'une société se doit d'utiliser à leur plein potentiel.

Sur le plan des communications interurbaines, la grande faiblesse de la commercialisation de l'ADAC est que celle-ci ne repose sur aucune politique de transport. Elle reflète, avant tout, une tentative de la part du gouvernement fédéral de sensibiliser les marchés extérieurs aux performances des éventuels DHC-7 et de maintenir ainsi le plein emploi dans l'industrie aéronautique canadienne. Il y a un énorme danger à mêler de cette façon des politiques poursuivant des objectifs différents. En investissant des millions dans ce type de transport aérien de courte distance, le gouvernement va à l'encontre des tendances actuelles dans la plupart des pays où c'est le système guidé de surface qui fait l'objet des recherches et des subventions.

Même les plus entichés du transport aérien admettent l'inefficacité d'un système comme l'ADAC. Au printemps dernier, M. Knut Hammarskjold, secrétaire général de l'Association Internationale du Transport Aérien, a reconnu que dans vingt ans toutes les lignes aériennes de courte distance seraient remplacées par des systèmes de transport de surface. Heureusement, au ministère fédéral des transports, on semble vouloir se donner, depuis quelque temps, une politique rationnelle dans ce domaine. On envisagerait, entre autres, d'étudier la possibilité de relier, au moyen d'un système guidé de surface, les principales villes du corridor urbain Windsor-Québec.

Une véritable politique des transports s'impose rapidement au pays. Car on accumule présentement dans ce domaine des erreurs qui s'avéreront terriblement coûteuses dans l'avenir. Une de ces principales erreurs consiste à affecter à d'autres fonctions, au centre-ville, les terrains, servitudes et équipements associés au système ferroviaire traditionnel. Ainsi, à Ottawa, la gare de chemin de fer a été déplacée à la périphérie de l'agglomération, alors que son meilleur emplacement demeure, dans l'éventualité d'un retour massif à un système de transport guidé de surface, en plein centre-ville, à l'emplacement même de l'ancienne gare Union. Car ce sont les activités du coeur de la Capitale qui génèrent la plupart des déplacements interurbains. A Montréal, à la Gare Windsor, on a reculé dernièrement les quais de chemins de fer, minimisant ainsi l'avantage que possédaient les anciens quais d'être en communication directe avec la station de métro Bonaventure. Combien de bêtises du genre va-t-on accumuler dans les villes canadiennes, combien de millions va-t-on engloutir en pure perte avant que les autorités publiques se rendent compte où se trouvent les véritables besoins de la population en matière de transport interurbain?

JEUDI 2 OCTOBRE 1975 dans le cadre de la SEMAINE MONDIALE DE LA MUSIQUE
Igor Stravinsky — SYMPHONIES D'INSTRUMENTS A VENT
Claude Vivier — LIEBESGEDICHTE*
John Hawkins — WAVES
Olivier Messiaen — COULEURS DE LA CITE CELESTE
L'ENSEMBLE DE LA SMCQ direction: SERGE GARANT avec MARGO McKINNON, soprano; RAOUL SOSA, pianiste; JOHN HAWKINS, pianiste
* COMMANDE SMCQ

JEUDI 6 NOVEMBRE 1975
hommage à Edgard Varèse — OCTANDRE, INTÉGRALES, ECUATORIAL, IONISATION, DESERTS
L'ENSEMBLE DE LA SMCQ direction: SERGE GARANT avec JULIUS EASTMAN, baryton

JEUDI 11 DÉCEMBRE 1975
Mauricio Kagel — PAS DE CINQ *
Luciano Berio — SEQUENZA I, pour flûte; SEQUENZA IV, pour piano; SEQUENZA III, pour voix
GROPUS 7 — Nicolas Desjardins, Alain Fournier, Marcelle Guertin, Anne Jalbert, Paulinie Vaillancourt
(* en deux versions)

JEUDI 22 JANVIER 1976
Bruce Mather — MUSIC FOR ORGAN, HORN AND GONG
Pál Károly — TRE PEZZI
Bengt Hambreus — CONSTELLATION III
André Boucourechliev — ARCHIPEL V
Claude Ballif — IMAGINAIRE IV
MIREILLE LAGACÉ, organiste; BENGT HAMBRAEUS, organiste; RÉJEAN POIRIER, organiste; avec L'ENSEMBLE DE LA SMCQ direction: SERGE GARANT
N.B. église IMMACULÉE-CONCEPTION à l'angle des rues Rachel et Papineau

JEUDI 26 FÉVRIER 1976
Isang Yun — LOYANG
Marcelle Deschênes-Harvey — MOL, opéra-lilliputh pour six roches molles *
Walter Boudreau — VARIATIONS
L'ENSEMBLE DE LA SMCQ direction: SERGE GARANT
* COMMANDE SMCQ
direction: WALTER BOUDREAU, chef invité

JEUDI 8 AVRIL 1976
Pierre Boulez — 3ème SONATE
Michel-Georges Brégent — GESTE
Michel Gonneville — RÔLE
Earle Brown — CENTURING, NEW PIECE, EVENT SYNERGY II
CHRISTINA PETROWSKA, pianiste
L'ENSEMBLE DE LA SMCQ direction: EARLE BROWN, chef invité avec le concours de SERGE GARANT

10e saison 1975-1976 de la société de musique contemporaine du québec — à l'oeuvre depuis 1966
SALLE POLLACK CONCERT HALL — 555, ouest rue Sherbrooke, MONTRÉAL — AUTOBUS: 24 ou 64 / METRO: station McGill — RENSEIGNEMENTS, RÉSERVATIONS: 739-5379 — VENTE PAR CORRESPONDANCE: S.M.C.Q., 4858, côte des neiges, app. 1403, Montréal (Qué.) H3V 1G8
N.B. les concerts commencent à 20h30
billets: $4.50 / étudiants: $2.50
ABONNEMENTS: $20. / étud.: $10.
POINTS DE VENTE: • L'ALTERNATIF, 1587, rue St-Denis • au guichet, de 12h à 14h, du lundi au vendredi

À L'AFFICHE — UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de civitas
PIERRE DAVID et CLAUDE MICHAUD présentent
LE RETOUR DU GRAND BLOND
POUR TOUS
Un film de Yves Robert
Avec Pierre Richard, Jean Carmet, Jean Rochefort, Mireille Darc
"Les gags fusent . . . il faut voir le délicieux Pierre Richard . . . C'est hilarant!" Le Point
"Pierre Richard est admirable" Le Monde
"Pierre Richard mène la danse avec brio, faisant des prodiges d'équilibre physique et mental" France-Soir
"Pierre Richard, pris dans des aventures rocambolesques, est excellent. Les gags sont surprenants et fort amusants" L'Aurore
SAM.-DIM.: 1.45 - 3.30 - 5.15 - 7.00 - 8.45 - 10.20
SEM.: 7.00 - 8.45 - 10.20
VILLERAY — ST-DENIS JARRY 388-5577
ATWATER 2 ALEXIS NIHON PLAZA — 931-3313 ÉTAGE-MODES

JACQUES GARNEAU céramiste — Expose ses oeuvres du 25 sept. au 18 oct.
Galerie de la centrale d'Artisanat du Québec, 2020 Université, 3e étage, Station de métro McGill, Montréal, P.Q., 288-3467
CECA

galerie bernard desroches — Exposition Wertheimer, Bronze Sculptures — du 18 sept. au 5 oct.
1194 ouest, rue sherbrooke, montréal — 842-8648

NOUS VENONS D'ACQUÉRIR UN LOT D'ESTAMPES ÉPUISÉES DE JEAN-PAUL LEMIEUX AINSI QU'UNE QUANTITÉ RESTREINTE DE LITHOS ORIGINALES
1024 OUEST, AVENUE LAURIER, 279-2188
atelier 68

FOYER DES ARTS EATON 9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Exposition de Irène Shaver
du mercredi 1er au samedi 16 octobre
Collection d'artistes canadiens tels que Clarence Gagnon, William Brymner, René Richard, Oscar de Lall, Albert Cloutier, René Gagnon, Léo Ayotte, Gordon Pfeiffer, Marcel Favreau, Ron Simpkins, S. Kirshner, Viateur Lapierre, Powell Trudeau, Rolland Montpetit, Gilles Gingras.
EATON

Galeries d'Art
EXPOSITION — Maîtres de la sculpture moderne
Jean Arp — A. Rodin
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Ouvert de 9 à 5.30 — Fermé dim. et lun.
DOMINION GALLERY
Le plus grand choix de peintures et sculptures au Canada dans la plus grande Galerie Marchand d'Art au Canada
1438 OUEST, RUE SHERBROOKE — 845-7471 et 845-7833


Continental Galleries Inc.

1 ST. GERMAIN — 24" x 32"
TOM ROBERTS
EXPOSITION
30 sept. - 9 oct.
1450, RUE DRUMMOND, MONTRÉAL
842-1072
lundi à vendredi 9:30 - 17:30
Samedi jusqu'à 13:00

Carrières et Professions

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HONORÉ-MERCIER
69, boulevard Saint-Joseph, Saint-Jean, Qué.

POSTE OUVERT

POSTE:

ADJOINT À LA DIRECTION

du Centre Georges Simard pour l'année scolaire 1975-76 seulement.

SALAIRE:
De $11,249.00 à $17,732.00 — Salaire selon la politique administrative et salariale, document no. 1 du 6 janvier 1975
La personne nommée sera intégrée selon les dispositions prévues à la politique administrative et salariale.

ATTRIBUTIONS:
— Le directeur adjoint assiste le directeur et assume la responsabilité d'un ou plusieurs secteurs d'activités de l'école.
— À la demande du directeur de l'école, il peut remplacer ce dernier et remplir une partie ou l'ensemble des fonctions de celui-ci.
— Cependant, en cas d'absence et d'incapacité d'agir du directeur de l'école, le directeur adjoint désigné à cette fin remplit les fonctions du directeur et assume les responsabilités jusqu'à tel moment où la commission nomme un nouveau directeur.
— Ce poste étant créé suite à une entente entre le MAS MEQ, le directeur adjoint devra collaborer à la pousruite des objectifs d'intégration des enfants provenant des établissements du MAS selon les principes déjà émis dans un document soumis du ministère de l'Éducation.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
— Autorisation personnelle permanente d'enseigner.
— Diplôme universitaire de premier cycle en enfance inadaptée ou l'équivalent.
— Expérience de cinq (5) années dans l'enseignement dont au moins trois (3) en enfance inadaptée.

Bien vouloir faire parvenir votre offre de services pour le 1er octobre 1975 à:

Monsieur Pierre Prévost
Directeuur des Services du Personnel
C.S.R. Honoré-Mercier
69, boulevard Saint-Joseph
Saint-Jean, Qué.
J3B 1V8

LE CENTRE HOSPITALIER ROUYN-NORANDA

Centre hospitalier de soins spécialisés de 275 lits opérant un département de santé communautaire

RECHERCHE

(1) HYGIÈNISTE DENTAIRE

(Département de santé communautaire)

FONCTIONS:
— joue un rôle d'éducateur(trice) en santé dentaire auprès des groupes et individus;
— administre les agents anticariogènes par voie topique;
— assiste le dentiste hygiéniste dans la réalisation et l'exécution du programme de santé dentaire;
— procède à des examens de la bouche;
— fait l'anamnèse, l'inscription au dossier et à la relance.

QUALIFICATIONS:
— diplôme d'étude collégial d'un CEGEP reconnu;
— habileté à travailler en équipe;
— facilité de communication;
— intérêt pour le travail en milieu scolaire.

(1) PHYSIOTHÉRAPEUTE

(Département de physiothérapie)

FONCTIONS:
— voit à l'entretien et à l'amélioration de la capacité fonctionnelle du malade par l'application des techniques de physiothérapie comprenant les exercices, les manipulations, et par l'utilisation de l'énergie radiante, mécanique ou électrique.

QUALIFICATIONS:
— être membre de l'Association des Physiothérapeutes de la Province de Québec.

(2) TECHNOLOGISTES MÉDICALES

(Option 140) (Laboratoire médical)

FONCTIONS:
— effectue diverses analyses ou travaux à caractère technique dans le but de fournir des données pertinentes susceptibles d'aider à la prévention, à la détermination du diagnostic médical et à la thérapeutique.

QUALIFICATIONS:
— être membre de l'Association des Technologistes médicaux de la Province de Québec.

(2) ERGOTHÉRAPEUTES

(Département psychiatrique)

FONCTIONS:
— voit à l'entretien et à l'amélioration de la capacité fonctionnelle du malade par l'exécution des gestes de l'activité journalière, la mise en valeur des aptitudes professionnelles et manuelles et l'utilisation des techniques de réadaptation par les loisirs.

QUALIFICATIONS:
— doit satisfaire aux exigences de l'Association canadienne des ergothérapeutes du Québec.

(8) INFIRMIÈRES AUTORISÉES

(Psychiatrie externe)

FONCTIONS:
— voit à assurer de façon continue, les soins infirmiers, l'observation et la surveillance des malades afin de satisfaire à leurs besoins physiques et psycho-sociaux et chargée d'aider à l'exécution du programme de traitement du malade.

QUALIFICATIONS:
— être membre en règle de l'O.I.I.Q. avec post-scolaire en psychiatrie ou expérience pertinente.

(1) ORTHOPHONISTE

(Département audiologie)

FONCTIONS:
— aide au diagnostic, à l'évaluation et au traitement des personnes affectées par des troubles de l'ouie.

QUALIFICATIONS:
— détenir un diplôme en audiologie d'une université reconnue.

(1) ÉLECTRICIEN

(Services auxiliaires)

FONCTIONS:
— voit au contrôle des systèmes électriques et autres services techniques du Centre hospitalier.

QUALIFICATIONS:
— détenir une carte de compétence classe "C"
— expérience si possible dans le milieu hospitalier

TRAITEMENTS:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées devront faire parvenir un curriculum vitae complet (photo récente, certificat de naissance et attestations d'études) au plus tard le 9 octobre 1975 à:

Georges Scrive,
Directeur du personnel,
Centre hospitalier Rouyn-Noranda,
Noranda, Qué.
Tél.: (819) 764-5131, ext. 346

Voir autres Carrières et Professions, en pages 21, 22 et 23

commission scolaire Régionale de Tilly

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ENDROIT:
Centre administratif de la Commission Scolaire Régionale de Tilly (Sainte-Foy).

LA TÂCHE:
Conformément aux dispositions législatives, le Directeur Général veille à l'exécution des décisions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif. Il assure la liaison entre le Conseil des commissaires et le Comité exécutif d'une part, et l'administration d'autre part.
Le Directeur Général est le premier et le dernier responsable de l'administration.
Notre Commission régionale a un effectif d'environ 1300 employés et dispense ses services éducatifs à une clientèle de 12,000 élèves de niveau secondaire et adulte.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent.
— Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
— Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement.
— Une expérience de trois ans au niveau 1 de cadre.
— Cependant, un candidat dont la formation répond aux exigences des critères d'admissibilité, et dont les qualités supérieures compensent une expérience inférieure à celle prévue par les critères d'admissibilité, peut être admissible.

RÉMUNÉRATION:
Selon la politique administrative et salariale applicable à cette catégorie pour une Commission classe III.

CE POSTE EST OUVERT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

LES CANDIDATS intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 10 octobre 1975, 16.00 heures, au :

JURY DE SÉLECTION,
Concours 75-85,
a/s Secrétaire général,
Commission scolaire régionale de Tilly,
945, avenue Wolfe,
Sainte-Foy, Qué. 10, P.Q.

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

CONSEILLERS EN PERFECTIONNEMENT (75-10)

L'École nationale d'administration publique est à la recherche de conseillers en perfectionnement pour ses Centres de perfectionnement des administrateurs du secteur de la Fonction publique et du secteur des Affaires sociales.

Fonctions:
— effectuer la recherche et l'interprétation des besoins de perfectionnement,
— élaborer des programmes de perfectionnement,
— organiser les activités de perfectionnement,
— animer et diriger des sessions,
— participer à l'évaluation des programmes,
— dispenser des services d'aide-conseil en matière de développement des ressources humaines.

Exigences:
Les candidats auront de préférence:
— une formation universitaire,
— une expérience administrative pertinente d'au moins 4 ans,
— une facilité de communication orale ou écrite,
— une bonne connaissance des méthodes pédagogodiques propres à ce genre d'activités.

ADJOINT AU DIRECTEUR DU PERFECTIONNEMENT (75-11)

Fonctions:
Dans le cadre des activités de la mission perfectionnement à l'ENAP, l'adjoint assiste le directeur du perfectionnemment dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes; plus particulièrement, il a la responsabilité de l'élaboration, l'implantation et l'application de la politique interne de développement des ressources humaines et de l'organisation des programmes en découlant.

Exigences:
— Diplôme universitaire de second cycle dans le domaine des sciences humaines ou de l'administration;
— Démontrer une compétence et une connaissance exceptionnelles des méthodes pédagogiques propres à l'éducation des adultes par la présentation d'une série d'expériences vécues relativement à la fonction principale qui lui est confiée.

Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail:
Québec pour tous les postes.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante, avant le 10 octobre 1975:

Directeur du perfectionnement
École nationale
d'administration publique
625 rue St-Amable
Québec.
G1R 2G5

Centre d'accueil et de réadaptation sociale pour handicapés physiques adultes.

- DEUX INFIRMIERS (ES) AUTORISÉS (ES) **pour service de santé**
- DIX ÉDUCATEURS (TRICES) **pour unités de réadaptation**

Rééducation, foyers de groupe et centres de jour.
- UN ÉDUCATEUR (TRICE) PHYSIQUE
- UN TECHNICIEN (NE) EN LOISIRS

Faire parvenir curriculum vitae avant le 10 octobre 1975.

Maison Lucie Bruneau,
2222 est, avenue Laurier,
Montréal.

L'Union Régionale de Québec des

Caisses Populaires

Desjardins

Une institution du mouvement Desjardins qui connaît une évolution rapide au niveau de son organisation recherche:

1) Un CONSEILLER EN PERSONNEL (relations de travail et organisation) dont les principales fonctions sont:

D'assister et de conseiller les cadres de l'union régionale en matière d'organisation, structures administratives, évaluation des emplois, conditions de travail, avantages sociaux et administration des salaires.

2) Un CONSEILLER EN PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE dont les principales fonctions sont:

D'assister et de conseiller les cadres des Caisses populaires affiliées et de l'Union régionale en matière d'orientation de carrière des employés, d'identification de la relève ainsi que des besoins de formation et de perfectionnement d'analyse des besoins en personnel, de l'application du système d'appréciation du rendement des employés et d'assister ces derniers au niveau du recrutement des professionnels et cadres de l'organisation.

Ce poste devrait intéresser les personnes capables de travailler avec autonomie et dont la préparation pourrait leur permettre de développer des pratiques et des politiques en matière d'administration du personnel.

Les candidats recherchés doivent posséder une bonne expérience dans les domaines énumérés ci-dessus.

Les personnes choisies possèderont en outre les qualités personnelles telles que: belle personnalité, maturité, entregent, habileté à travailler en groupe, esprit d'analyse et de synthèse, bon jugement, initiative et facilité de communication.

Plan complet d'avantages sociaux et salaire très intéressant.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 10 octobre 1975 au:

Service du personnel
L'Union régionale de Québec
des Caisses populaires Desjardins
59 Avenue Bégin,
Lévis, Qué.
G6V 6P6

---

hôpital de chicoutimi inc.

Centre hospitalier ultra-spécialisé de 636 lits recherche

CHEF DE SECTION: AVANTAGES SOCIAUX

Sommaire des responsabilités:
Sous l'autorité immédiate du directeur du personnel, le titulaire de ce poste:
— participe à l'élaboration et à l'application des politiques, procédures et règlements ayant trait à la gestion du personnel;
— est responsable de l'application et du contrôle des programmes d'avantages sociaux tels que: régime de retraite, assurance-salaire, assurance-groupe, vacances annuelles, etc;
— applique la politique salariale conformément aux normes établies;
— effectue toute autre tâche confiée par le directeur du personnel.

Qualifications requises:
— Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en administration, relations industrielles ou toute autre discipline connexe.
— Posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience en gestion du personnel.

Traitement:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

CHEF DE LA FORMATION

Sommaire des responsabilités:
Sous l'autorité immédiate du directeur du personnel et en collaboration avec les différents services, le titulaire de ce poste:
— participe à l'élaboration de la politique de formation et de développement du personnel;
— voit à l'élaboration, à l'application et au contrôle des divers programmes de formation et plus particulièrement des programmes de formation en cours d'emploi;
— effectue toute autre tâche confiée par le directeur du personnel.

Qualifications requises:
— Formation universitaire en sciences humaines.
— Posséder deux (2) ans d'expérience pertinente à la fonction.

Traitement:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae complet incluant attestations d'études, certificat de naissance et photo récente, au plus tard le 1er octobre 1975 à:

Directeur du personnel,
Hôpital de Chicoutimi Inc.,
C.P. 1006,
Chicoutimi, Qué.
Tél. 418-549-2195 poste 281

DIRECTEUR
DES SERVICES DU PERSONNEL

ATTRIBUTIONS:
Le Directeur des services au personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et s'il y a lieu, à la négociation de contrats collectifs.

Il avise le Directeur général et assiste les autres Directeurs de service pour toute question de gestion du personnel.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire, exigeant un minimum de seize (16) années d'études, en relations industrielles ou en administration (option personnel).

Huit (8) années d'expérience pertinente, en particulier dans la gestion du personnel.

SALAIRE:
Min. $14,210.00 Max. $22,743.00

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 13 octobre 1975, au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
1430, rue Saint-Denis
C.P. 1444 Station N
Montréal H2X 3M8
Tél: 842-7161

Cégep du Vieux Montréal

La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins

ADJOINT ADMINISTRATIF
(ADMINISTRATION DE L'IMMEUBLE ET ÉQUIPEMENT)

DESCRIPTION GÉNÉRALE
— Participe à l'administration de l'immeuble, du mobilier et de l'équipement.
— Coordonne les activités reliées à l'aménagement des locaux est responsable de l'entretien de ces derniers et s'assure du bon fonctionnement de l'équipement.
— Effectue des acquisitions de mobilier et d'équipement de bureau pour les différentes unités administratives de la fédération.
— Conseille les responsables des différentes unités administratives quant à l'évaluation de leurs besoins en mobilier et équipement.
— Assiste le chef de division dans l'élaboration de projets propres à son secteur d'activités.

LIAISONS
— Relève du chef de la division des services auxiliaires.

QUALIFICATIONS
A) Académiques: Diplôme universitaire de premier cycle en administration ou l'équivalent.
B) Expérience: Deux (2) ans dans des fonctions connexes.

APTITUDES
— Sens de l'organisation,
— Esprit d'analyse et de synthèse.
— Facilité à communiquer, verbalement et par écrit.

CONDITIONS DE TRAVAIL
— Le salaire variera suivant les qualifications et l'expérience.
— Avantages sociaux complets.
— Lieu de travail: Lévis.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 4 octobre 1975 à:

LA DIRECTION DU PERSONNEL,
LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS,
150 AVENUE DES COMMANDEURS,
LÉVIS

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

PROFESSEURS EN NURSING

Fonctions

Outre les fonctions d'enseignement, les professeurs recrutés devront assurer:

—la responsabilité des programmes dispensés;

—l'organisation des activités pédagogiques et l'encadrement des étudiants;

—la coordination des activités entre les différents centres de dispensation.

Qualifications

Outre l'appartenance à l'Ordre des Infirmiers et Infirmières de la Province de Québec, les candidats devront posséder les qualifications suivantes:

—Baccalauréat en Nursing et expérience pertinente dans le domaine

ou

—Maîtrise en Nursing;

ou

—Baccalauréat en Nursing et Maîtrise en Sciences de l'Education ou l'équivalent.

Traitement

Selon les qualifications et l'expérience

Lieu de travail

Rouyn

Date limite

Les candidatures devront être acheminées au plus tard le 10 octobre 1975 à:

M. Ghislain Jolette
Directeur du département des Sciences administratives et sociales
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné
C. P. 700
Rouyn (Québec)
J9X 5C6

75-76-057

PROFESSIONNEL EN SERVICE SOCIAL

Fonctions:
Désirons les services d'une personne intéressée et apte à travailler auprès des enfants placés en famille d'accueil (service jeunesse).

Exigences:
— Formation en sciences sociales;
— Expériencce pertinente d'au moins 1 an (souhaitable)

Endroit de travail:
Bureau de Lac Mégantic (environ 60 milles de Sherbrooke)

Faire parvenir votre curriculum vitae pour le 3 octobre 1975, à:

La Direction des Ressources Humaines,
Centre de Services Sociaux de l'Estrie,
594 Boul. Queen Nord,
Sherbrooke, Qué. J1H 3R7

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

requiert les services

DEUX (2) ENSEIGNANTS
AU NIVEAU SECONDAIRE

NIVEAU:
Secondaire I et II.

LIEU DE TRAVAIL:
Port-Meunier, Anticostie.

RÉMUNÉRATION:
Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation plus prime d'éloignement.

Les personnes intéressées peuvent téléphoner à frais virés au no.

418 - 968-9901

ou faire parvenir leur candidature à:

LES SERVICES DU PERSONNEL
30, rue Comeau
Sept-Îles

dawson college
CENTRE FOR CONTINUING EDUCATION

Recherchons pour notre École de Langues pour l'Industrie des professeurs de français, langue seconde, à TEMPS PARTIEL.

Nous demandons une formation en audio-visuel, une très bonne connaissance des méthodes du CREDIF et une expérience d'au moins 2 ans dans l'enseignement du français, langue seconde, aux adultes.

Salaire: $16. l'heure

Téléphoner: 931-7548

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20, 22 et 23

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD

160, avenue Spruce
Elliot Lake, Ontario

Nous recherchons immédiatement

UN PROFESSEUR QUALIFIÉ
dans la matière de sciences

Nous invitons aussi des candidatures venant de diplômés universitaires dans cette matière qui aimeraient enseigner au niveau du secondaire.

Faire parvenir vos demandes à:

M. Robert Pilon,
École Secondaire d'Elliot Lake

en composant: **1-705-848-7162**

W.C. Eaket
Président

B.M. Smith
Directeur de l'Education

PAVILLON TOUPIN INC.

L'établissement:
2 directorats, 4 services, capacité théorique de l'établissement, 100 enfants "internes" et 20 enfants "externes".
67 employés, centre de réadaptation "centre d'accueil" pour mésadaptés mentaux 0 à 18 ans.

DIRECTEUR DES SERVICES DE LA RÉADAPTATION

Fonction:
— Assurer la qualité des soins et l'application des programmes de réadaptation;
— Coordonner l'application des techniques, méthodes et programmes élaborés par la direction des services professionnels et approuvés par le Directeur général;
— Participer à l'élaboration des politiques en matière de développement de ressources éducatives et résidentielles;
— Diriger et animer le personnel sous sa responsabilité.

Exigences:
— Détenir un diplôme universitaire en sciences humaines avec expérience en administration.

Traitement:
Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 13 octobre 1975, à l'attention de:

Directeur général,
Pavillon Toupin Inc.,
C.P. 460,
Donnacona, Québec

CENTRE BERTHELET INC.
DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS ET AUXILIAIRES

Responsabilités:
— Sous l'autorité du Directeur général, planifie, contrôle et coordonne les services de comptabilité, contrôle budgétaire, achats, buanderie, chaufferie, communications, alimentation, entretien ménager et entretien des installations;
— Assure et développe le fonctionnement efficace et qualitatif des services confiés.

Exigences:
— Diplôme universitaire de 1er cycle en science administratives ou équivalent;
— Trois ans d'expérience dans un domaine approprié à la fonction, dont 2 ans à un poste de gestion.

Salaire:
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Les demandes, avec curriculum vitae, doivent parvenir avant le 6 octobre 1975, à:

Directeur de Personnel,
Centre Berthelet Inc.,
8029 - 83e avenue,
Rivière-des-Prairies H1C 1S4

MÉDECINS

Le Centre local de services communautaires Jardin du Québec recherche des médecins.

Ceux-ci devront remplir ces conditions:
— donner des soins de première ligne (curatifs, mini-urgence, préventifs au centre et à domiciel);
— prêt à collaborer avec les citoyens de la région;
— désir faire un travail multidisciplinaire (avec infirmières, psychologues, travailleurs sociaux, organisateurs communautaires);
— participation à un service de garde sur appel;
— participation à des réunions d'information;
— pratiquera au centre et dans certains bureaux;
— est omnipraticien reconnu par le Collège des médecins du Québec.

Son milieu de travail:
Milieu rural (12,000 personnes), six paroisses (15 à 20 minutes de Montréal.

Faire parvenir votre demande ainsi qu'un curriculum vitae ou rejoignez nous par téléphone:

C.L.S.C. Jardin du Québec,
a/s Coordonnateur,
704 A, Grand Rang,
St-Michel, Comté Napierville.
Tél. 514-454-3901

SPÉCIALISÉ EN GESTION AGRICOLE (LAITERIE)
$14,640 à $17,976

FONCTIONS:
Sous la surveillance d'un directeur de programme, le candidat choisi travaillera avec les propriétaires de fermes laitières afin d'évaluer les possibilités de développement, la planification de la ferme et la mise sur pied de plans concernant les finances, les récoltes, la bétail et la commercialisation. Il préparera le matériel de réalisation et d'information et donnera des conférences à des cours abrégés et à des réunions de l'industrie.

QUALITÉS REQUISES:
Etre bilingue (anglaise et français). Diplôme universitaire avec spécialisation en zootechnie, en économie ou extension agricole suivi d'une formation spécialisée en gestion agricole ainsi qu;une grande expérience du travail de gestion d'une ferme laitière. Il doit être ou pouvoir devenir membre de l'Institut des agronomes du Nouveau-Brunswick.

ENDROIT:
Nord-Est du Nouveau-Brunswick
Numéro du concours NB 75-530
Les demandes devront nous parvenir **au plus tard** le 9 octobre 1975.
ADRESSER SA DEMANDE À LA:

Commission de la Fonction publique
du Nouveau-Brunswick
212, rue Queen
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

CECM

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL, DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION

Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur général, assume les fonctions de direction, de planification, de coordination, d'organisation, de mise en oeuvre et de contrôle des services administratifs de la C.E.C.M. (Personnel — Finances — Informatique — Secrétariat).
Veille à l'exécution des décisions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif dans son champ de juridiction.

Exigences:
Diplôme universitaire de 1er cycle exigeant un minimum de seize (16) ans de scolarité, de préférence en administration ou dans une discipline appropriée.
Minimum de dix (10) ans d'expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif complexes.
De préférence, une expérience acquise dans le système d'enseignement.

Traitement:
Selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 6 octobre 1975, à M. André Séguin, 3737 est, rue Sherbrooke, Montréal.

AGENT SUPÉRIEUR DE RELATIONS PROFESSIONNELLES

Un organisme syndical récemment accrédité dans le but de représenter les économistes, sociologues, et statisticien(ne)s lors de leurs négociations avec le gouvernement fédéral, recherche un agent supérieur de relations professionnelles. Sous la direction générale du Secrétaire général et de l'Exécutif, le(la) responsable sera chargé(e) des aspects de ralations de travail y inclus l'ébauche des négociations collectives, la stratégie de négociations, les griefs et appels, la consultation avec l'employeur, la formation des représentants syndicaux et autres activités connexes. Une connaissance de la législation connexe est un atout.

Le(la) candidat(e) doit connaître les deux langues officielles du Canada et posséder un diplôme universitaire ou l'équivalent et une expérience appropriée dans les relations industrielles.

Le traitement annuel initial pourra varier entre $22,000 et $32,000 selon les qualifications du(de la) candidat(e) élu(e). Le poste n'est pas occupé dans le moment et doit être comblé le plus tôt possible. Toute demande d'emploi sera traitée confidentiellement et devra parvenir avant le 18 octobre 1975 à l'adresse suivante:

L'Association des Économistes,
Sociologues et Statisticien(ne) s
C.P. 2097, succursale "D"
Ottawa, Ontario
K1P 5W6

LALONDE, VALOIS, LAMARRE, VALOIS & ASSOCIÉS INC.

• ÉCONOMISTE

Fonctions:
Recherche appliquée à divers projets par exemple: analyse de rentabilité, d'infrastructures, planification régionale, études de développement, etc. Possibilité de travail occasionnel à l'étranger.

Exigences:
— De préférence détenir une maîtrise en sciences économiques;
— Posséder quelques années d'expérience pratique.

• VÉRIFICATEUR

Fonctions:
Faire partie d'une unité de contrôle pour assurer la vérification des factures de fournisseurs de biens et services; se rendre sur place au besoin pour vérifier des données de base.

Exigences:
— B.A.A., C.A., ayant 3 à 4 ans d'expérience pertinente ou toute combinaison pertinente de formation et d'expérience.

Candidatures:
Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae détaillé au bureau de recrutement ou peuvent téléphoner pour de plus amples informations:

LALONDE, VALOIS
LAMARRE, VALOIS
& ASSOCIÉS, INC.
EXPERTS-CONSEILS CONSULTANTS
GROUPE LAVALIN
615, RUE BELMONT, MONTRÉAL H3B 2L9
TÉL. 871-3861

CEGEP DE VICTORIIAVILLE

POSTE OUVERT:

RESPONSABLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE À L'ÉDUCATION AUX ADULTES

FONCTIONS:
Sous la responsabilité du Coordonnateur de l'éducation aux adultes, il a pour tâche principale la planification, l'organisation, le développement et l'évaluation du secteur professionnel de l'éducation aux adultes.

Il devra, entre autres choses:
- établir des relations avec le Centre de la Main d'Oeuvre, l'industrie et le monde des affaires, le Ministère du Travail, etc...
- découvrir les besoins de la population adulte et organiser des cours en conséquence.

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE:
- Diplôme universitaire.
- Aptitudes aux relations publiques et au travail d'équipe.
- Expérience dans l'enseignement ou l'administration.

TRAITEMENT:
Entre $10,000.00 et $17,116.00, selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur "curriculum vitae" avant le 6 octobre 1975 au bureau du:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Cégep de Victoriaville
Casier postal 68
Victoriaville, G6P 6S4
Tél.: (819) 758-1571

Centre Hospitalier des Laurentides

demande un

RESPONSABLE DU SECTEUR DE LA FORMATION

Fonctions:
— participer à l'élaboration et au développement des politiques de formation et de perfectionnement du personnel;
— analyser et établir les besoins de formation et de perfectionnement du personnel;
— développer, coordonner et évaluer les programmes de formation en cours d'emploi et de perfectionnement du personnel;
— agir comme agent de liaison et consultant auprès des différents organismes publics et para-publics ayant un lien avec le milieu hospitalier, en ce qui a trait à la formation du personnel.

Exigences:
— être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines, en sciences de l'éducation ou dans toute autre discipline pertinente à cette fonction;
— posséder quelques années d'expérience dans le domaine de la formation en cours d'emploi et dans le perfectionnement du personnel en milieu hospitalier;
— une expérience exceptionnelle ou une compétence reconnue pourraient suppléer l'absence du diplôme universitaire.

Salaire:
— selon les échelles du ministère des Affaires sociales.

Les curriculum vitae devront être adressés au:

Service du personnel

CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation, Comté Labelle
J0T 1T0

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DE LA PLANIFICATION

Poste:
Cadre chargé, sous l'autorité du directeur général, du secteur de la planification des services sociaux et de santé au CSSSO conformément à l'article 16 de la loi sur les services de santé et services sociaux (LQ, ch. 48).

Fonctions:
— Promouvoir la mise en place de services communs, d'échanges de services, l'élimination des dédoublements de services et leur meilleure répartition dans la région.
— Assurer l'animation des tables sectorielles relatives aux différentes catégories d'établissements et des comités consultatifs régionaux.
— Susciter la participation de toutes les ressources requises dans le milieu et dans les établissements pour concourir à la réalisation des objectifs de planification des services.
— Responsabilité des études et recherches pertinentes à cette planification, des équipes, des ententes ou contrats de services nécessaires pour les mener à bonne fin.
— Élaborer les recommandations à faire au ministère des Affaires sociales pour l'amélioration des services.

Exigences:
— Formation universitaire de 2e cycle en administration ou une discipline connexe.
— Aptitudes à la recherche et à la conceptualisation.
— Aptitudes à l'animation et au travail en équipe.
— Au moins 3 années d'expérience à un poste de responsabilités dans un organisme de services sociaux, de santé ou connexe.
— Capacité de se déplacer dans la région de l'outaouais.

Traitement:
Selon les échelles en vigueur pour les cadres hospitaliers du Québec.

Lieu de travail:
Hull

Fin du concours:
Le vendredi 10 octobre 1975 à minuit.

Entrée en fonction:
Novembre 1975.

Veuillez adresser votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae à:

M. Jean-Bernard Guindon,
Directeur général,
CSSSO,
4, rue Georges Bilodeau,
Hull, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU

recherche les services d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

A- Responsabilité
Le directeur général rend compte des actes posés en vue:
1) d'assurer une saine gestion de la commission scolaire;
2) d'assurer la réalisation des objectifs stratégiques à long terme qui permettent à la commission scolaire de répondre aux aspirations de la collectivité et à ses fins propres;
3) d'établir une communication efficace et une coordination entre les équipes de gestion et entre les individus relevant de son autorité;
4) d'assurer l'application des politiques et de processus de gestion pédagogiques et administratifs que peut décréter la commission par voie de résolution;
5) d'assurer l'application de la Loi de l'Instruction Publique et des règlements du M.E.Q.

B- Qualifications
1) une formation universitaire exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle;
2) une expérience minimale de trois (3) ans au niveau I de cadre, ou cinq (5) ans au niveau 2 de cadre ou cinq (5) ans dans un poste de directeur d'école.

C- Traitement
Au 1er juillet 1975:
$24,563. à $29,127. selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education. (échelle de salaire actuellement en révision)

D-
— clientèle scolaire de niveau élémentaire de 5600 élèves.
— siège social dans la Ville de Gatineau, municipalité de quelques 60,000 habitants, à quelques cinq (5) milles de Hull, dans la région de l'Outaouais.

Les offres de services, qui seront traitées avec la plus grande discrétion, devront être accompagnées de renseignements complets sur les études faites et sur l'expérience professionnelle.

Adresser, sur enveloppe portant la mention "HC 01-7576" à:

M. Gilles Langlois
président,
Commission Scolaire de Gatineau
225, rue Notre-Dame
Gatineau, Qué.

pour lundi, le 29 septembre 1975.

Université du Québec

RESPONSABLE DES AVANTAGES SOCIAUX

Fonction:
Sous la supervision du Coordonnateur réseau de la gestion du personnel, le titulaire de ce poste est responsable:
- d'analyser et évaluer les programmes d'avantages sociaux en vigueur;
- d'élaborer et proposer des programmes d'avantages sociaux ou des améliorations aux programmes existants;
- de conseiller les unités constituantes de l'Université dans l'application des régimes d'assurances collectives et de retraite en vigueur;
- d'établir de maintenir et de coordonner une politique continue d'information, de communication et d'échange avec et entre les unités constituantes dans son secteur d'activités;
- d'établir les mécanismes requis pour l'administration des régimes d'assurances collectives et de retraite;
- d'agir comme interlocuteur, dans le cadre de ses fonctions, auprès des compagnies d'assurances et des organismes gouvernementaux concernés.

Le titulaire de ce poste est aussi appelé à travailler sur d'autres aspects de la gestion du personnel en fonction des priorités et des orientations de l'équipe de travail à laquelle il appartient.

Exigences:
Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée et quelques années d'expérience pertinente à la fonction.

Lieu de travail: Québec (déplacements occasionnels)

Traitement:
- Selon l'échelle de traitement applicable aux agents de gestion du personnel (en voie de révision)
- D'après les qualifications académiques et la pertinence de l'expérience acquise.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur offre de service avant 17 heures, le 3 octobre 1975 au:

Directeur de l'administration
Université du Québec
2875, boul. Laurier
Ste-Foy, Qué.
G1V 2M3

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services d'un

BIBLIOTHÉCAIRE

(temporaire - période indéterminée)
Référence et choix de la documentation

Qualifications:
— Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en bibliothéconomie;
— Expérience de préférence.

Salaire:
Entre $8,578. et $13,304.

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'études, avant le 10 octobre 1975, à:

**Service du personnel,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal, H1X 2A2**

LE COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT

requiert les services d'un

REGISTRAIRE

Concours: 75P09

Nature du travail:
— Il est responsable de l'établissement des procédures d'admission et d'inscription;
— Il établit les horaires des cours (étudiants et professeurs);
— Il est de plus responsable de l'établissement des dossiers des étudiants, de leur mise à jour. Il voit aussi à la préparation des relevés de notes, des attestations et des diplômes;
— Il assure la préparation des statistiques nécessaires pour fins de renseignements, d'études et de recherches;
— Il peut se voir confier toute autre responsabilité inhérente à sa fonction.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle, de préférence en sciences.

Salaire:
(échelle de salaire de l'année 1974-75)
De $9,192. à $17,116. selon la scolarité et l'expérience.

Prière de faire parvenir vos candidatures et curriculum vitae, au plus tard le 8 octobre 1975, au:

**Service du Personnel,
Collège Edouard-Montpetit,
945, chemin Chambly,
Longueuil, Qué.**

Université du Québec à Montréal

**AGENT DE RECHERCHE
ET DE PLANIFICATION
STATISTICIEN(E)
AFFECTÉ AU BUREAU DU REGISTRAIRE**

Fonctions:
1. Assurer la préparation, l'étude et l'analyse des statistiques publiées sous la responsabilité du Bureau du Registraire.
2. Tenir à jour un inventaire des besoins de données statistiques des différents services académiques et administratifs de l'Université.
3. Pouvoir effectuer à l'aide de données recueillies des rapports, projections et prévisions susceptibles d'être utilisés par les divers services de l'Université.

Exigences:
— Diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée;
— Connaissances fondamentales des méthodes statistiques;
— Habilité à travailler à l'aide de données informatiques.

Traitement:
Selon les échelles en vigueur à l'UQAM.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 3 octobre 1975, au:

**Service du Personnel (concours no 193)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec,
H3C 3P8**

Université du Québec à Montréal

L'Université du Québec à Montréal (programme de baccalauréat spécialisé en Études Urbaines) recherche un professeur ayant une formation pluridisciplinaire dans le domaine de l'urbanisme et/ou de la planification urbaine et régionale.

Spécialisation complémentaires souhaitées:
— aménagement urbain et régional, et
— aspects économiques de l'aménagement (modèles);
— méthodes quantitatives (informatique);
— transport et communications, etc...

Date de l'engagement:
Le 24 novembre 1975.

Exigences:
— Doctorat (ou double maîtrise);
— expérience socio-professionnelle (et académique) pertinente;
— connaissance approfondie du milieu urbain québécois.

Traitement:
Selon échelle des salaires en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 31 octobre, à:

**Dr Jean-Maurice Granger, président,
Comité de direction en "Études urbaines"
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal, Québec
H3C 3P8**

CONSEILLER

EN PLANNING DES NAISSANCES

à plein temps

Tâches:
— Responsable du service d'information téléphonique et de consultation.
— Assiste, au besoin, l'animatrice dans ses fonctions.

Exigences:
— Formation spécialisée (DEC ou BACC.) dans une concentration appropriée: technique en assistance sociale — travail social — nursing communautaire — éducation sexologie — etc..
— Avoir acquis une formation en planning des naissances par l'expérience de travail, les études ou autres.

Seront des atouts intéressants:
— expérience pertinente sur le marché du travail.
— connaissance de l'anglais.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 octobre au **336 est, rue Sherbrooke, Montréal.**

Prière de ne pas téléphoner.

Université du Québec à Montréal

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA TERRE

Poste de Professeur plein temps.

Discipline:
Géologie structurale, tectonique et/ou Précambrien.

Exigences:
Doctorat
Expérience d'enseignement et/ou de recherche.

Traitement:
Selon l'échelle salariale en vigueur.

Durée du concours:
Immédiatement jusqu'au 1er juin 1976.

Faire parvenir son curriculum vitae à:

**Monsieur Yvon Pageau, directeur,
Département des Sciences de la Terre
Université du Québec à Montréal (UQAM)
1200, rue St-Alexandre
C.P. 8888
Montréal, Québec
H3C 3P8**

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

requiert les services d'un

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE

Nature de la fonction:
— Planifie, dirige et contrôle toutes les activités d'un service d'informatique de grosseur intermédiaire et voit à son orientation en accord avec la comité d'opération du centre;

— Supervise l'analyse, la conception et la réalisation des systèmes de traitement de doonnées.

Exigences:
— Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle;
— Minimum de 5 années d'expérience en informatique;
— Une expérience au niveau de la gestion est souhaitable;
— Facilité de communication.

Salaire:
Selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae, avant le 10 octobre 1975, à:

**L'Union des Producteurs Agricoles,
Service du personnel,
515, avenue Viger,
Montréal, Qué.**

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services d'un

BIBLIOTHÉCAIRE

Référence et choix de documentation dans les sciences et techniques.

Exigences:
— Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences et un diplôme terminal de 1er cycle en bibliothéconomie avec expérience en référence

ou

détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences et une maîtrise en bibliothéconomie.

Salaire:
Entre $9,805. et $13,304.

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'études, avant le 10 octobre 1975 au:

**Service du personnel,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal H1X 2A2**

LA CORPORATION DU CENTRE D'ACCUEIL HOCHELAGA-MAISONNEUVE

est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
— Responsable de l'application et du respect des politiques de la maison en accord avec les objectifs définis par le Conseil d'administration
— Prépare et administre le budget de l'établissement
— Voit à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle

QUALIFICATION:
— Possède un diplôme universitaire en sciences humaines
— Possède une expérience de gestion
— Possède une expérience de travail d'au moins 3 ans auprès des enfants mésadaptés

SALAIRE:
— Selon les échelles de traitement du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir "curiculum vitae" avant le 25 octobre 1975 à:

**Présidente du Conseil d'administration,
Centre d'Accueil Hochelaga-Maisonneuve,
4477 rue Lafontaine,
Montréal, P.Q.
H1V 1P4.**

STAGIAIRE EN ACTURIAT

Une importante entreprise d'assurance-vie recherche un stagiaire en Actuariat ayant réussi au moins deux examens de la "Society of Actuaries".

La connaissance de la programmation constituerait un atout précieux.

Excellentes conditions de travail.

Avantages sociaux très intéressants.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

**DOSSIER 2571,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, Qué.**

LES ARTISANS COOPVIE

ANALYSTE EN FORMULAIRES

Nous recherchons un analyste bilingue, de trois ans et plus d'expérience dans la conception, le dessin et le contrôle de formulaires administratifs.

L'analyste assumera la responsabilité de ce secteur.

Le salaire sera établi en fonction de l'expérience des candidats. Excellentes conditions de travail et avantages sociaux intéressants.

Candidats et candidates sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:

**Directeur du personnel
Les Artisans Coopvie
333 est, rue Craig
Montréal, Québec
H2X 1R9**

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
Division: Électricité — Instrumentation

"CONTREMAÎTRE"

Nature du travail:
Diriger et planifier le travail d'une équipe de techniciens affectée à la réparation et à l'entretien des feux de circulation, de l'éclairage des rues, parcs, patinoires, de l'électricité générale des bâtiments, du système de télécommunications et de l'instrumentation électronique des usines de filtration et d'épuration.

Études:
Diplômé d'une école technique reconnue en électronique industrielle et détenteur d'une licence "C" d'électricien.

Expérience:
Cinq ans dans un domaine connexe.

Âge:
25 à 40 ans.

Salaire:
$15,000. (révision le 1er janvier 1976).

Les postulants sont priés d'envoyer un résumé complet de leur formation, expérience et évolution de leur traitement à:

**L'Adjointe au Gérant
Ville de Pierrefonds
11072 boulevard Gouin ouest
Pierrefonds**

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

LE COLLÈGE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

recherche les services d'un

PROFESSEUR

pour l'enseignement du cours

CRÉATION CINÉMATOGRAPHIE I

pour la session automne '75 et hiver '76

Chargé de cours: 6 périodes par semaine

Horaire de la session: automne '75, lundi et mardi

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire pertinent et expérience dans l'enseignement souhaitable.

Entrée en fonction: 13 octobre 1975

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 3 octobre 1975 à:

**Jules Roy,
Directeur des Services du personnel,
Collège St-Jean-sur-Richelieu,
30, Boul. du Séminaire,
St-Jean, Qué. J3B 5J4**

En plus de construire des navires, nous fabriquons des turbines et alternateurs hydro-électriques, des wagons de chemin de fer et de l'équipement industriel lourd. Nos ventes excèdent $100 millions par an et notre personnel dépasse 3,000 dont 300 cadres et agents de maîtrise. Nos bénéfices sociaux se comparent avantageusement avec ceux des industries en général

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

**2 à 5 ans d'expérience
Division Hydro-Électrique**

Essentiellement le travail consiste à vérifier et faire des études mécaniques et de structure dans les travaux associés aux turbines hydrauliques, alternateurs et autres structures d'acier en général.
S'assurer que les dessins qui sont réalisés sous la direction du Chef Dessinateur, sont conformes aux exigences des devis en général et à la conception adoptée, le tout sous la supervision directe du Chef Ingénieur.

LE CANDIDAT QUE NOUS CHERCHONS:
Un ingénieur avec expérience d'au moins deux (2) ans dans l'étude des turbines et alternateurs, ou à défaut, expérience générale de cinq (5) ans d'études mécaniques de structures d'acier et de machines importantes.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Faites-nous parvenir le résumé de votre expérience et de vos qualifications, en indiquant votre salaire actuel.

**Département du Personnel administratif,
MARINE INDUSTRIE LIMITÉE,
Sorel, Qué.
J3P 5P5**

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20, 21 et 23

LOCATION ET FLOTTE

REPRÉSENTANT

Homme de 25 à 35 ans, voulant se créer un avenir respectable.

Doit posséder un peu de connaissance dans le domaine de l'automobile. Bilingue.

Salaire de base et commission et autre bénéfices marginaux, selon les qualifications du candidat.

Demandez:

**M. Normand
NOMA AUTO LOCATION INC.,
Une division de
Vincent Forgues Automobile Inc.,
642-7411**

LE CENTRE HOSPITALIER RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents (capacité 700 lits) Affilié à l'Université de Montréal

POSTE À POURVOIR:

Directeur Général

Le poste:
diriger et coordonner l'administration de l'établissement dans le cadre de ses règlements.

Le candidat:
1e) posséder un diplôme universitaire en administration ou l'équivalence acquise par une solide expérience dans ce domaine;
2e) avoir fait preuve de succès dans des fonctions administratives complexes;
3e) une expérience en milieu psychiatrique serait souhaitable.

Traitement:
Traitement et avantages sociaux selon les normes reconnues par le Ministère des Affaires Sociales.

Prière d'adresser offre de services et curriculum vitae avant le 27 octobre 1975, à:

**Présidente du Conseil d'Administration
Hôpital Rivière-des-Prairies
7200 est, Boulevard Gouin,
Montréal, Québec.**

LE CENTRE LOCAL DES SERVICES COMMUNAUTAIRES (C.L.S.C.) LAMATER

recherche

UN TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

pour son module social

Fonctions:
Sous la responsabilité du Directeur général:
— élabore un plan détaillé de distribution des services sociaux (de première ligne) pour desservir la population des municipalités de Terrebonne, Mascouche, Lachenaie, St-Louis de Terrebonne et La Plaine;
— élabore les programmes d'action et voit à leur fonctionnement;
— dispense des services de consultation sociale;
— établit la liaison et la continuité des services avec les ressources du C.S.S. et/ou autre établissement du milieu.

Exigences professionnelles:
— Membre de la C.P.T.S. du Québec;
— au moins 5 ans d'expérience de pratique professionnelle diversifiée.

Exigences personnelles:
— Capacité de travail en équipe;
— capacité de s'intégrer au milieu et d'animer facilement des groupes;
— disponibilité;
— habileté à diriger d'autres personnes.

Exigences autres:
— Accepter de voyager occasionnellement sur le territoire;
— posséder une automobile.

Rémunération et frais de déplacement:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 13 octobre 1975, à:

**C.L.S.C. Lamater,
1235, St-Louis,
Terrebonne, Qué.
Tél.: 666-4115
a/s Directeur général**

John Abbott College

est à la recherche d'un

DIRECTEUR des Services aux Étudiants

En tant que cadre de gestion sénior, le directeur des services aux étudiants devra prendre une part très active dans l'élaboration et l'administration générale des procédures gérant le Collège.

FONCTIONS:
- Il organisent et agira en tant que coordonnateur des différents services offerts aux étudiants, tels que:
  Pastorale, santé, agence de placement et bourses étudiantes, activités sportives et récréatives, services sociaux et psychologiques, orientation, conseil académique, services socio-culturels et résidences.
- Il devra présenter une évaluation du personnel sous sa direction.
- Il s'occupera d'autres fonctions telles qu'elles lui seront dictées par le directeur-général.

FORMATION:
Une maîtrise ou l'équivalent, avec 5 ans d'expérience pertinente et un dossier professionnel prouvé ainsi qu'une connaissance d'usage du français.

SALAIRE:
$13,800 à $22,000 (à être revisé), conforme aux échelles du Ministère de l'Éducation.

Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir un résumé détaillé de leurs qualifications avec références et documents à l'appui avant le 6 octobre 1975:

**M. G. Stachrowski
Directeur du personnel
JOHN ABBOTT COLLEGE
C.P. 2000,
Ste-Anne de Bellevue, Québec**

N'attendez pas demain pour vous inscrire à

Histoire du Québec d'aujourd'hui

Le premier cours débute le 6 octobre 1975.

Le cours "Histoire du Québec d'aujourd'hui" est offert par la Télé-université, une unité constituante de l'Université du Québec chargée de l'enseignement à distance pour les adultes. Tout le monde sans exception peut le suivre. **Faites dès maintenant votre demande d'inscription** en envoyant un chèque ou un mandat-poste au montant de $57.50 (incluant les frais d'inscription, de scolarité et les coûts de la documentation) au Service de registrariat - Télé-université - 2875 boul. Laurier - Québec - G1V 2M3.

Vous remplirez par la suite une formule plus complète.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez à frais virés à (418) 657-2990.

Ce cours est offert conjointement avec une autre constituante de l'Université du Québec, la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois.

Nom:_____ Prénom:_____

Adresse:_____
no rue localité comté

Ci-inclus un chèque ou un mandat-poste au montant de $57.50 ☐

Université du Québec
Télé-université

ÉNERGIE

Les premiers ministres des provinces de l'Est créent deux comités de travail

QUÉBEC (Le Devoir) — Les premiers ministres des provinces maritimes et du Québec ont mis sur pied, hier, à Québec, deux groupes de travail chargés d'étudier la possibilité de relier les réseaux hydroélectriques des cinq provinces et de faire l'inventaire de leurs ressources énergétiques.

M. Yvon Deguise, vice-président de l'Hydro-Québec, sera président du premier groupe de travail qui devra remettre son rapport préliminaire le 1er mars prochain.

Les premiers ministres de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile-du-Prince-Edouard et du Québec se sont montrés satisfaits de cette première rencontre.

M. Robert Bourassa s'est félicité d'avoir exercé la compétence constitutionnelle du Québec en matière de richesses naturelles. Les autres provinces, notamment l'Ile-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, se réjouissent de pouvoir compter éventuellement sur les réserves d'énergie du Québec advenant la fusion des réseaux. Ces provinces dépendent presque exclusivement du pétrole pour actionner leurs génératrices et les taux d'électricité y sont trois fois plus chers qu'au Québec.

Les premiers ministres Robert Bourassa (Québec), Alex Campbell (Ile-du-Prince-Édouard), Gerald Regan (Nouvelle-Écosse), Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick) et Frank Moores (Terre-Neuve) sont convenus de solliciter l'aide fédérale pour financer les travaux du deuxième groupe chargé de faire l'inventaire du potentiel hydroélectrique.

La loterie olympique même après les Jeux

NEW YORK (CP) — Pour le maire Jean Drapeau, il ne fait aucun doute que la loterie olympique continuera d'exister après les jeux Olympiques de juillet 1976 pour aider au financement des Jeux.

Le premier magistrat de Montréal a réaffirmé ainsi sa conviction en la pérénité de cette loterie lors d'une conférence de presse à New York, où il était de passage pour faire le point sur l'état des travaux de construction des installations olympiques.

Selon M. Drapeau les divers tirages de la loterie ont déjà rapporté une somme de $100. millions, et il prévoit que d'ici l'ouverture des Jeux, un autre $100 millions viendra s'ajouter. Il a également fait part d'un déficit évalué à $250 millions par les plus pessimistes. Insistant sur sa conviction de voir les Jeux s'autofinancer, il a assuré que certains moyens d'autofinancement continueraient à s'appliquer après les Jeux.

Reprenant sa formule devenue traditionnelle, le maire a déclaré que le robinet des revenus continuera de couler jusqu'à ce que toutes les dépenses soient payées. Il a dit avoir en tête plusieurs idées pour combler le déficit des Jeux, dont un projet de loterie. A ce sujet, il lui apparaît impossible qu'un gouvernement se départisse d'une telle source de revenus. Quant à ses autres projets, il dit vouloir les garder pour lui-même pour l'instant.

Un réseau de pistes cyclables le long de la voie maritime

Un premier pas en vue de l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal vient d'être fait par le gouvernement fédéral qui a soumis un projet de pistes sur la jetée de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Ce projet consiste en une piste partant de la jetée McKay, dans le port de Montréal, utilisant le pont de la Concorde pour rejoindre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame, d'où l'on accède à la jetée de la Voie maritime sur laquelle les cyclistes pourraient circuler jusqu'à Sainte-Catherine, sur la rive-sud. L'estacade qui relie l'île des Soeurs à la jetée, serait aussi ouverte à la circulation des bicyclettes.

Selon le quotidien La Presse, ce projet aurait été accueilli favorablement par les autorités de la Communauté urbaine de Montréal. C'est le service Parcs-Canada, du ministère des Affaires indiennes et du Grand Nord, qui serait responsable du projet.

La piste proposée par ce ministère s'intègre au réseau de pistes prévu au Schéma d'aménagement du territoire de la CUM qui doit être adopté cet automne. Elle aurait une longueur de 10 milles. Le réseau de pistes complet pourra avoir une longueur totale de 232 milles. Il comprendra une piste ceinturant l'île de Montréal ainsi que diverses pistes centrales.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20, 21 et 22

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX

recherche des candidats pour les postes suivants et possédant les qualifications indiquées.

SERVICE	ENDROIT	QUALIFICATIONS
Accueil	Hull	*travailleur social plus 2 ans d'expérience*
Accueil	Gatineau	*travailleur social plus 2 ans d'expérience*
Indiens	Maniwaki	*travailleur social*
Scolaire	Mont-Laurier	*travailleur social*
Scolaire	Hull (Aylmer)	*travailleur social*
Scolaire	Hull	*travailleur social ou sexologue*
Adoption (3 postes)	Hull	*travailleur social ou technicien en assistance sociale plus 3 ans d'expérience en adoption*
Foyer-nourricier	Hull	*technicien en assistance sociale*
Foyer-nourricier	Campbell's Bay	*technicien en assistance sociale*
Consultation conjugale	Gatineau	*travailleur social ou psychologue*
Pédopsychiatrie (3 postes)	Hull	*travailleur social*
Bibliotechnicien	Hull	*diplôme collégial en biblio-économie*

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 10 OCTOBRE 1975:

Directeur du Service des Ressources Humaines
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
105, boul. Sacré-Coeur,
Hull, P.Q. J8X 1C5

Carrières et Professions

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

RECHERCHE
POUR SON SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

UN COORDONNATEUR

ORGANISATION ET MÉTHODES

Le titulaire de ce poste sera responsable des méthodes et procédés de réalisation du travail pour l'ensemble du service.

Nous recherchons un candidat ayant de l'expérience dans ce domaine et considéré comme un agent de changement dans son milieu.

Le salaire initial pourra atteindre $20,000./année.

Si vous vous sentez prêt à prendre des risques et à relever un défi de taille par votre fonctionnement dans une équipe dynamique, faites parvenir votre curriculum vitae complet à:

CONCOURS: 16-75

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC
a/s Agent de la gestion du Personnel
930, Chemin Ste-Foy
Québec
G1S 2K9

Concours ouvert également aux hommes et aux femmes

DIRECTEUR DU BUREAU RÉGIONAL DE NORANDA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - Poste à Noranda

FONCTIONS — Sous l'autorité du coordonnateur général des bureaux régionaux, diriger et coordonner les activités du développement régional de l'éducation, de l'information et du prolongement du ministère dans la région. À cette fin: favoriser une concertation et une coordination régionale pour chacun des domaines suivants: affaires étudiantes, mesure et évaluation, enseignement professionnel, éducation des adultes, services au personnel enseignant, financement scolaire, équipement scolaire, organisation scolaire, information et enfance inadaptée; assurer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du bureau.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en administration scolaire ou en toute autre discipline appropriée. Vaste expérience reliée aux fonctions du poste dont au moins 5 ans à un poste de direction.

TRAITEMENT — Pouvant atteindre $26,500.

CONCOURS — E6200FC/03 - Date limite pour l'inscription: 10 octobre 1975.

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler le poste vacant, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.

SUPERVISEUR RÉGIONAL RELATIONS INDUSTRIELLES

INDUSTRIE MINIÈRE

Une compagnie minière de réputation internationale recherche un spécialiste en relations industrielles possédant plusieurs années d'expérience dans la fonction personnel, pour la région de Montréal. Le titulaire sera responsable de tout ce qui a trait au domaine des relations industrielles y compris les négociations, l'administration des clauses de la convention, les griefs, l'arbitrage et autres questions connexes. Plus précisément, il représentera la compagnie dans l'application des politiques nationales et provinciales et devra maintenir des contacts étroits avec les différentes associations et organisations susceptibles de l'aider dans l'exécution de son travail de coordination.

Relevant directement du Directeur, il devra également maintenir des rapports fréquents avec la gérance des différentes usines de la compagnie au Québec, voir à la planification et à l'entraînement des cadres pour chaque usine, préparer certaines études visant à renseigner la haute gérance sur la nécessité d'amender ou d'instaurer de nouvelles politiques dans le but d'améliorer la rentabilité des opérations et hausser le moral des employés. Au surplus, le titulaire aura à s'occuper, le cas échéant, de recrutement, de programmes d'entraînement, de questions salariales et de bénéfices sociaux.

Le salaire devrait intéresser les candidats dont le revenu excède $20,000 par année et le bilinguisme est nécessaire. Si intéressé, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, vous référant au dossier LD-1082M.

LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL
555 ouest, boul. Dorchester, Montreal H2Z 1B1
866-2807

Conseillers en Personnel depuis 1927

Concours ouvert également aux hommes et aux femmes

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE L'ÉDITION GOUVERNEMENTALE

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS - Poste à Québec

FONCTIONS — Sous la responsabilité de l'Éditeur officiel et directeur général, participer à l'élaboration et à la planification du programme de la direction générale ainsi qu'à la direction des opérations administratives au niveau des ressources matérielles, financières et humaines; conseiller l'Éditeur officiel quant aux politiques particulières à adopter spécialement en matière d'impression, de traduction, de documentation et de commercialisation et établir les programmes d'action qui en découlent.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en sciences de l'administration ou en toute autre discipline appropriée. Vaste expérience reliée aux fonctions du poste notamment dans un poste de direction supérieure. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ces secteurs d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT — Pouvant atteindre $29,500.

CONCOURS — E6200FA/03 - Date limite pour l'inscription: le 10 octobre 1975.

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler le poste vacant, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.

L'acquisition des îles de Contrecoeur réjouit Québec

Le gouvernement du Québec est très satisfait de l'achat de 13 des 17 îles de Contrecoeur par le gouvernement fédéral, a déclaré hier au DEVOIR un porte-parole du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la pêche.

Ce haut fonctionnaire a aussi indiqué que la décision fédérale n'a nullement pris le Québec par surprise, puisque les pourparlers sont déjà en marche depuis 1973 à ce sujet.

Parlant même de "fédéralisme rentable", ce porte-parole a ajouté qu'il y aurait sans doute matière à scandale si le gouvernement québécois était totalement exclu de la décision et s'il n'avait absolument aucun mot à dire sur l'usage qui sera fait de ces petites îles dont la superficie totale est d'environ 400 acres.

"Bien au contraire, a-t-on dit, ces terrains deviendront une réserve nationale de la faune et, à ce titre, leur aménagement sera déterminé par un comité conjoint fédéral-provincial comme cela a été le cas dans la région du Cap Tourmente, près de Québec."

Ces îles, a-t-on dit aussi, sont pratiquement inutilisables à d'autres fins que celle de réserve pour les oiseaux migrateurs et pour la chasse. Présentement, les seules constructions existantes sont justement destinées à la chasse, paraît-il.

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

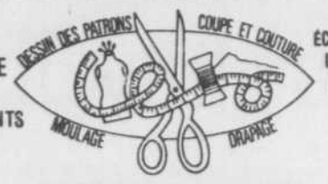
Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue Craig montréal

Maisons d'enseignement

ÉCOLE DU COUPE ET COUTURE
ANDRÉE VÉDRENNE ENRG.

CULTURE PERSONNELLE ET COURS POUR DÉBUTANTS



ÉCOLE DÉTENANT UN PERMIS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

INSCRIPTION DÈS MAINTENANT
POUR LA SESSION AUTOMNE
Tél.: 731-6525 — 731-7139
5540, CÔTE-DES-NEIGES, MONTRÉAL

COURS DU SOIR
DESSIN — PEINTURE
D'APRÈS MODÈLES VIVANTS
les cours commenceront au début d'octobre
Inscriptions reçues dès maintenant

PROSPECTUS ENVOYÉ SUR DEMANDE
Gérald Savoie, professeur
Atelier d'art du Mont Royal enrg.
sous la responsabilité du Centre Récréatif d'Outremont
225 AVENUE BLOOMFIELD, OUTREMONT
274-9451, POSTE 31 - 273-6148 après 18 hres.

VILLE DE LONGUEUIL
CENTRE CULTUREL DE LONGUEUIL
50 ouest, St-Laurent
670-1410

ATELIERS SAISON AUTOMNE '75:
les ateliers débutent la 1ère semaine d'octobre.

Art dramatique:
expression dramatique
expression corporelle

Arts plastiques:
dessin
peinture (initiation)
peinture (atelier libre)
émail sur cuivre

Artisanat:
céramique
bricolage
macramé
fléché
tapisserie sculpturale

Danse:
ballet classique
ballet jazz
ballet moderne

Musique:
animation musicale
flûte à bec
guitare classique
guitare d'accompagnement
musique d'ensemble
les cuivres
les bois
les percussions

* *En général les ateliers s'adressent aux enfants et aux adultes.*
* *Conditions d'inscription et informations supplémentaires disponibles sur demande.*

Théâtre et langue

"Etre à l'aise dans son personnage"

C'est une façon originale de remplacer le cours de conversation anglaise par une méthode nouvelle.

Au lieu de parler pour ne rien dire, ce cours donnera à chaque élève la chance de devenir un autre personnage parlant bien et même élégamment.
Chaque lundi ou mercredi soir, on fera la lecture dramatique d'une pièce de théâtre en anglais, pièce tirée du répertoire américain, anglais, russe, etc. Chaque élève participera à la lecture en lisant son rôle.

L'inscription de $100.00 comprend les textes et deux billets de théâtre pour le Centaur et le Saidye Bronfman.

Ce cours en deux séries a lieu le lundi ou le mercredi à 17h.45. Il commence le 6 et 8 octobre

Il a lieu aux locaux de l'Institut, 3421 rue Drummond, app. 17. Il dure 24 semaines.

INSTITUT THOMAS MORE POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

***Pour obtenir la brochure décrivant tous les cours et la formule d'inscription, téléphoner à:* 842-5076**

centre des arts visuels

COURS DU JOUR ET DU SOIR POUR ADULTES
débutant le 6 octobre

BEAUX ARTS
design I - design II - dessin I - dessin II - peinture - décoration d'intérieurs - vitraux.

TEXTILES
batik - impression sur tissus - teintures naturelles et filage - tissage sur cartes - tissage hautes lisses - tissage basses lisses II - broderie expérimentale - design et textiles - créations de fibres et de tissus - atelier avancé de textiles.

CÉRAMIQUE
façonnage I - façonnage II - tournage I - tournage II - sculpture - glaçures - construction de fours.

COURS POUR ENFANTS LE MATIN ET L'APRÈS-MIDI
dessin et peinture - argile et jeu - façonnage - tournage — couture - théâtre d'ombres - animation.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!
350 avenue Victoria 488-9559

tribunaux

$70,000 en pièces de $0.25 trouvés chez un péager

par Clément Trudel

Les numismates auraient peut-être pu y trouver des pièces de collection. Les policiers qui ont fait l'arrestation de Samuel Desjardins, à Fabreville, ont trouvé là pour plus de $70,000 de pièces de 25 cents. Il s'agirait d'argent subtilisé aux postes de péage de l'Autoroute des Laurentides, neuf mois durant.

Desjardins comparaissait, hier, devant le juge Benjamin Shecter, qui accorda au prévenu un cautionnement personnel de $25,000 en attendant l'enquête préliminaire, prévue pour le 25 novembre.

Dans sa maison de la rue Hélène, Samuel Desjardins, qui travaille depuis 13 ans au service des Autoroutes, aurait emmagasiné dans des bas de nylon de l'argent qui, selon l'accusation, appartenait de fait à la Régie des autoroutes.

L'argent servait encore d'isolant à certains murs (!) et se retrouvait dans le frigo et au congélateur. On en découvrit pour plus de $3,500 — soit exactement 14,264 pièces de vingt-cinq cents — dans la voiture de Desjardins.

Au rythme de soixante voitures à la minute qui franchiraient un même poste de péage, il faudrait plus de soixante-dix-sept heures (au tarif de 25 cents par auto) pour récolter $70,000.

L'histoire ne dit pas si le prévenu était intéressé à la cueillette du revenu des autoroutes aux heures de pointe, où l'on vous fait la faveur de ne débourser que 10 cents par poste de péage pour goûter à un embouteillage en règle sur l'Autoroute des Laurentides.

André Ouellet

Le paiement par ordinateur ne sera pas laissé sans contrôle

par Renée Rowan

Si plusieurs avaient espéré entendre le ministre canadien de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, annoncer des "choses intéressantes", hier soir, à l'ouverture de la Conférence canadienne sur le droit de la consommation qui se poursuit aujourd'hui et demain à l'Université de Montréal, ils ont été déçus. Le ministre s'est contenté de définir avec un peu plus de précisions les grandes lignes de la politique du gouvernement canadien face au système de paiement électronique qui ne saurait, a-t-il dit, être laissé libre de tout contrôle.

Partageant l'incrédulité du public, face à l'ordinateur, craignant d'autre part que l'on n'ait pas suffisamment tenu compte des besoins, des intérêts et des inquiétudes des consommateurs, le ministre a réitéré son assurance que des mesures gouvernementales seront prises pour protéger le citoyen qui a le droit d'exiger que ses opérations financières se fassent d'une manière sûre, rapide, exacte, à un coût raisonnable et de façon confidentielle.

L'ordinateur, a-t-il souligné, peut favoriser les pratiques frauduleuses et les violations de la vie privée; il peut conduire à de gigantesques erreurs qui sont difficiles à corriger par la suite. De nombreuses lois et pratiques dans le domaine de la consommation devront être modifiées au fur et à mesure que les marchés financiers du secteur privé seront automatisé.

"Tout ces problèmes et beaucoup d'autres doivent être résolus. Il faudra pour cela, a affirmé M. Ouellet, réunir toutes les ressources dont nous disposons, dans les secteurs public et privé."

Sans émettre pour l'instant de prises de position claires, le ministre s'est contenté de mentionner certains des grands domaines où il faudra être particulièrement vigilant.

Ainsi, par exemple, les avantages que retirera le consommateur en utilisant moins d'instruments de papier, comme les chèques, seront annulés par les difficultés accrues de vérification.

Un grave problème d'ordre juridique se pose également: en effet, d'après le droit sur la preuve adopté par la plupart des juridictions canadiennes, les imprimés d'ordinateur ne sont pas reconnus comme étant des "preuves de paiement". Avec un régime de paiement électronique, il est difficile d'imaginer de quel recours le consommateur disposerait. Peut-être, se demande le ministre, que la législation sur la protection des consommateurs devrait comporter un droit de "crédit".

Non moins négligeable est la sécurité des renseignements en mémoire. La sécurité, note M. Ouellet, est une question vitale pour le consommateur; le gouvernement et les grandes organisations du secteur privé devront en tenir compte, même si cela risque de réduire la souplesse et l'efficacité d'un régime automatisé et d'en augmenter les coûts.

D'autre part, en raison du caractère multinational de notre économie, une partie, sinon la majorité des renseignements mémorisés, seront conservés à l'étranger, donc hors de notre contrôle. Ces questions sont graves, reconnaît M. Ouellet, et nécessitent une prompte réponse.

Par ailleurs, souligne le ministre, il ne faudrait pas trop s'attendre à ce que le mécanisme du marché assure aux consommateurs les fruits de cette nouvelle technique. Le gouvernement devra, dit-il, faire figure de proue dans ce domaine. Pour ce qui est du grand problème des coûts quantitatifs et des profits, M. Ouellet n'entrevoit aucune solution facile.

En terminant, le ministre a tenu à réassurer son auditoire en affirmant qu'il "n'avait pas l'intention de laisser seuls les fonctionnaires du ministère des Finances ériger la société monétaire de demain. Cette société, ou une quelconque variante, ne sera pas imposée au consommateur comme un fait accompli."

Responsable quand même pour moitié

Dans une collision auto contre vélo, le conducteur de la voiture est le seul qui, devant le tribunal, ne s'est pas contredit, en comparaison avec les déclarations faites à un policier immédiatement après l'accident où fut blessé le jeune Peter Berson.

Ce qui n'empêche toutefois par le tribunal de rendre le conducteur de voiture responsable à 50% des dommages accordés.

Il était 10h du soir, ce 8 avril 1971. Berson se dirigeait à vélo vers Hampstead; son amie Joy Ozier était passagère sur une bécane qui n'avait pas de phare.

La voiture d'Anasthasios Kafantaris, qui vint percuter contre le vélo à quelque 40 milles à l'heure, selon les conclusions des spécialistes en freinage, aurait circulé, selon Kafantaris, du bon côté de la rue Isabella et à vitesse raisonnable.

Le juge Guy M. Désaulniers souligne que Berson a dit, après l'accident, au policier Normand Tremblay, qu'il avait pu manquer de freins en arrivant à l'angle d'Isabella et de Mountain Sight, et ne plus se rappeler rien ensuite.

Un témoin indépendant, passager dans la voiture de son fils, Jack Copoloff, dit aussi au même policier que le conducteur du vélo paraissait mal à l'aise et n'avait pas tout à fait le contrôle de sa bicyclette. Devant le juge Desaulniers toutefois, Berson a modifié sa version des faits, comme Capoloff; de sorte que le tribunal en vient à admettre comme plausible une partie seulement de la version du défendeur.

Des $3246 accordés en dommages à Berson, Kafantaris devra donc débourser la moitié puisqu'il circulait trop rapidement en arrivant à une intersection, soit $1623 avec intérêts.

Berson avait réclamé $28,276 de dommages.

Le chef de Marieville sera réinstallé et récupérera $7,056

Plus de sept mois après sa suspension par le maire de Marieville, le directeur de police André Poulin vient de recevoir de la Commission de police du Québec l'ordonnance qui porte sur sa réinstallation et sur le versement, par Marieville, d'une somme de $7,056.

Le conseil municipal de cette localité avait, le 17 février, destitué M. Poulin de ses fonctions, entérinant ainsi le geste posé plus tôt par le maire Paul-Yvon Hamel. Le corps policier de Marieville comptait alors quatre policiers.

Le chef destitué était représenté devant la Commission de police par Me Louis Cliche.

Le juge Jacques Coderre et le commissaire A.-L. Raic, dans une ordonnance de trente pages, soulignent que Marieville n'a pas prouvé que le chef Poulin avait eu une attitude ou avait posé des gestes suffisamment graves pour justifier sa destitution.

Sa taxe d'eau était payée

Le tribunal des petites créances vient de donner raison à un locataire de Place Saint-Marc Reg'd qui récupérera $206.38 déjà payés à Montréal en taxe d'eau pour la période allant du 1er septembre 1973 au 30 août 1974.

René Saint-Onge, le requérant, avait un bail reconduit tacitement puisque ni lui ni son propriétaire, Walter Feuchtwanger, n'avait donné l'avis de trois mois prévu dans ce bail.

Le juge J.-A. Crowe rappelle que le propriétaire, qui était représenté par mandataire à l'audition, a soumis avoir donné un avis (29 mai 1973) qu'à compter de septembre 1973, la taxe d'eau serait à la charge du locataire. Mme Besner, qui aurait donné cet avis à M. Saint-Onge, n'a pas été entendue.

Mme Bird constate à regret que son rapport n'a pas vieilli

Une fois éteints les derniers échos de la fanfare de l'Année internationale de la femme, le danger est grand que la question du droit des femmes ne préoccupe plus grand monde, tant il y a présentement de problèmes qui retiennent prioritairement l'attention: la violence, l'inflation et le chômage, la pollution, l'explosion de la population.

Pourtant, on ne devra avoir de répit que le jour où les 167 recommandations du rapport sur la situation de la femme au Canada auront toutes été appliquées, affirmait, hier, l'exprésidente de cette commission, Mme Florence Bird qui était de passage à Montréal pour participer aux fêtes du centenaire du YWCA.

Le conseil d'administration du Y a profité de l'occasion pour rendre hommage à une centaine de femmes de la métropole qui ont réussi de façon remarquable dans leur profession.

Prenant la parole à l'issue du déjeuner, Mme Bird a souligné que le plan d'action élaboré par les recommandations du rapport sur la situation de la femme il y a cinq ans presque jour pour jour (les recommandations étaient acheminées vers l'imprimeur de la reine le 28 septembre 1970) est tout aussi d'actualité aujourd'hui qu'il l'était à cette époque. Même si certaines statistiques ont pu changer — fort heureusement — le rapport n'est pas démodé et il reste encore 23 recommandations auxquelles le gouvernement fédéral n'a pas encore donné suite. Les provinces ont, elles aussi, encore beaucoup de pain sur la planche.

Parmi ces recommandations, a-t-elle déploré, certaines fort importantes, sont demeurées sans réponse.

L'Acte des Indiens n'a pas encore été amendé de façon à reconnaître aux Indiennes les mêmes droits que les hommes; le Code criminel n'a pas été modifié pour permettre l'avortement sur demande — par un médecin reconnu — à toute femme enceinte de 12 semaines ou moins; on n'a pas établi en nombre suffisant, comme le recommandait le rapport Bird, des cliniques de planification familiale et l'on n'a pas fait suffisamment de publicité sur l'importance du contrôle des naissances; il n'y a pas suffisamment de garderies et de centres de jour, alors qu'il y a de plus en plus de mères de famille au travail.

Le gouvernement du Canada a dépensé cinq millions de dollars pour promouvoir l'Année internationale de la femme dont l'objectif est "Egalité, développement et paix"; une campagne de publicité a été entreprise, des projets ont surgi partout à travers le pays; il y a eu dans certaines provinces des conférences régionales et ailleurs, des animateurs itinérants ont informé les femmes de leurs droits. "Ces efforts sont louables et utiles, souligne Mme Bird, mais on n'a pas encore réussi à modifier les faits: même si numériquement les femmes sont aussi nombreuses que les hommes, elles continuent de demeurer une minorité, tant sur le plan psychologique, économique et sociologique.

La poste canadienne vue par un ministre américain

WASHINGTON (AP) — La raison pour laquelle les tarifs postaux canadiens sont moins élevés que les tarifs américains pourrait résider dans le fait que les Postes canadiennes n'essaient pas d'éviter les grèves à tout prix, estime M. Benjamin Bailar, secrétaire américain aux Postes.

"Le Canada a connu un certain nombre de grèves postales", souligne M. Bailar dans une interview. "Toutes les cinq minutes, les postiers se mettent en grève là-bas".

Les Etats-Unis n'ont jamais connu une grève postale à l'échelle du pays. Le nouveau contrat négocié cet été prévoit pour les postiers américains des augmentations totales de $1,500 réparties sur trois ans plus des ajustements au coût de la vie. Ce contrat a été négocié sous la menace d'une grève préconisée par certains responsables syndicaux.

Librairie Gutenberg
3453, St-Denis
Montréal (849-7696)

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

LES
OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC
DATÉES DU 1er JUIN 1975
RAPPORTENT UN INTÉRÊT DE 10% À COMPTER DU 1er NOVEMBRE 1975



Ça paye de les garder!

À noter que les autres obligations d'épargne du Québec en cours portent déjà intérêt au taux de 10% depuis le 1er novembre 1974.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC